



Rapport Annuel

2010

BOIRON

Sommaire

- Entreprise familiale à caractère indépendant 3
- De nouvelles perspectives d'avenir 4
- Un savoir-faire spécifique et unique 5
- Les médicaments Boiron 7
- Aux côtés des professionnels de santé 9
- Efficacité de la recherche 11
- Des hommes et des femmes à l'international 13
- Un état d'esprit Boiron 16
- Nouvelle étape du développement industriel 17
- Chiffres clés Boiron 2010 20
- Calendrier prévisionnel des communications 22
- Rapport financier 2010 23

Entreprise **familiale** à caractère indépendant



> Philippe GOURET



> Gilles CHAUFFERIN



> Valérie POINSOT



> Philippe MONTANT

Notre entreprise est née en 1932 lorsque Jean et Henri Boiron, scientifiques et entrepreneurs dans l'âme, se sont lancés dans l'aventure de l'homéopathie.

En 2011, fidèles à nos valeurs et à notre histoire, nous restons très attachés à notre position de laboratoire familial et indépendant ; ce qui est devenu une exception dans le paysage pharmaceutique international.

Ainsi, nous restons maîtres de nos choix stratégiques que nous menons avec 4 000 personnes passionnées par notre magnifique projet.



> Christian BOIRON



> Thierry BOIRON



> Michèle BOIRON

A handwritten signature in black ink that reads "Christian Boiron".

Christian BOIRON
Président du Conseil d'Administration

De nouvelles perspectives d'avenir



Nos médicaments correspondent plus que jamais aux besoins de santé dans la sécurité. C'est donc un **devoir éthique de faire connaître l'homéopathie** qui devient chaque jour plus efficace et plus utilisée.

Nous poursuivons notre **politique d'innovation** en renforçant nos efforts de recherche : aujourd'hui, ce sont 70 programmes qui sont en cours !

La croissance qui caractérise ces dernières années nécessite par ailleurs un **fort investissement** dans notre outil industriel : 21 millions d'euros investis en 2009 sur nos principaux sites de production, 18 millions en 2010 ; cette tendance se poursuivra en 2011.

Face à ces enjeux et au développement international de l'entreprise, toute l'équipe de Direction Générale est **pleine d'enthousiasme** pour les années passionnantes qui s'ouvrent devant nous !

Thierry Boiron

Thierry BOIRON
Directeur Général



Un savoir-faire spécifique et unique

Nos médicaments sont préparés à partir de **substances végétales, animales, minérales ou chimiques** fortement diluées. Chaque dilution d'une substance correspond à un principe actif à part entière (par exemple Arnica 15 CH). Dans nos 5 sites de production (Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy, Montrichard, Montévrain, Harzé) et nos 49 établissements, dans 58 pays, **les bonnes pratiques de fabrication s'appliquent** comme dans tout laboratoire pharmaceutique. Mais les dilutions homéopathiques requièrent des modes de préparation et un environnement parfaitement adaptés à la **maîtrise de l'infinitésimal**. Dans ce domaine, nous avons **80 années d'expérience** et **nous continuons à innover** avec, par exemple, de nouvelles présentations, plus pratiques et plus sûres, pour l'ensemble de nos spécialités.

De nouvelles perspectives d'avenir

Un savoir-faire spécifique et unique

Les médicaments Boiron

*En un an,
le site de Montévrain,
spécialisé dans la fabrication
d'unidoses liquides, aura
doublé sa capacité
de production.*



Les médicaments Boiron



Il existe **deux grandes familles de médicaments homéopathiques** :

- ceux qui mentionnent des indications thérapeutiques précises et une posologie. On les trouve sous forme de comprimés, sirops, unidoses liquides, pommades et autres présentations.
- ceux qui ne mentionnent pas d'indication thérapeutique ni de posologie. Chacun de ces médicaments peut être utilisé dans le cadre de traitements individualisés pouvant concerner différentes pathologies. Ils se présentent généralement sous forme de tubes granules ou doses globules.



Un savoir-faire spécifique et unique
Les médicaments Boiron
Aux côtés des professionnels de santé

Site
de Sainte-Foy-lès-Lyon.
Les globules et granules
homéopathiques Boiron sont
imprégnés en 3 étapes
(brevet déposé).

Aux côtés des professionnels de santé

L'enseignement de l'homéopathie se développe partout dans le monde, grâce aux écoles privées, ainsi qu'aux formations universitaires. En Bulgarie, par exemple, toutes les facultés de médecine intègrent une formation à l'homéopathie.

En France, nos réseaux pharmaceutiques sont en contact avec 20 000 officines. Notre réseau certifié de **90 visiteurs médicaux** rencontre chaque année **23 000 médecins** et **300 centres hospitaliers** au sein desquels les médicaments homéopathiques prennent peu à peu leur place. Nous accompagnons leur évolution en nous engageant avec conviction et humilité sur un chemin difficile : celui de l'apport des médicaments homéopathiques **dans le domaine des pathologies lourdes** et notamment du cancer. Nos médicaments peuvent en effet diminuer les effets secondaires des traitements conventionnels et améliorer la qualité de vie des patients.



Aux côtés des **professionnels** de santé

53%

des Français utilisent des médicaments homéopathiques (ils étaient 39% en 2004).

Source : IPSOS 2010



Les médicaments homéopathiques Boiron sont **naturellement conseillés en première intention par les pharmaciens.**

Leur efficacité, leur absence de toxicité et donc leur intérêt de santé publique sont plébiscités par les officinaux.

Au cabinet médical comme à l'officine, on constate une **évolution du profil des patients** avec, par exemple, une entrée remarquée des **hommes et des jeunes adultes**. De même l'ensemble des catégories socioprofessionnelles sont représentées parmi les utilisateurs d'homéopathie.

Efficacité de la recherche

Les programmes de recherche Boiron ont pour objectifs de :

- **poursuivre l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité** de nos spécialités humaines et vétérinaires,
- **créer de nouveaux médicaments**, notamment dans les domaines où les enjeux de santé publique sont importants,
- **évaluer l'intérêt de santé publique** de nos médicaments,
- **améliorer et perfectionner** leur mode de fabrication.

Nos programmes de recherche font intervenir des équipes hospitalo-universitaires et des médecins praticiens de nombreux pays ; **70 programmes sont en cours**, en recherche fondamentale, pré-clinique, clinique et pharmaco-épidémiologique.

En 2010, des projets ont été lancés aux USA, en Russie, en Pologne, au Brésil, en Espagne et en Italie.

Ces travaux sont pilotés principalement par Boiron France.





*“ En 6 ans, nous
avons multiplié par 5
nos investissements
en recherche et
développement. ”*



Gilles CHAUFFERIN
Directeur Général Adjoint



Des hommes et des femmes à L'international

Le développement de notre projet d'entreprise s'inscrit dans une **dimension plurinationale**.

Aujourd'hui, **46% du chiffre d'affaires Boiron** est réalisé hors de France.

Les médicaments **Boiron** sont nés il y a 80 ans.
Depuis cette date, ils ont **traversé les époques et les cultures**
et ceci dans un contexte global où la médecine
et la pharmacie accomplissaient des progrès décisifs.
Pourtant, leur **usage** s'est développé
et leur **intérêt thérapeutique** apparaît chaque jour plus pertinent.
Rares sont les laboratoires qui peuvent
aujourd'hui **afficher un tel parcours.**





*La plate-forme logistique
du site de Messimy
dessert quotidiennement
50 pays.*



L'épanouissement de chacun pour la réussite de tous

Nous sommes convaincus que le management par l'épanouissement est bien plus efficace que le management par le stress. Nous mettons cette idée en pratique en portant attention au **développement personnel de chaque salarié**, en veillant à établir des règles du jeu claires et efficaces (33 accords d'entreprise), en intégrant la démarche artistique et l'ouverture à la différence au cœur de notre activité quotidienne.

En 2010, 10% du budget formation France ont été investis dans un programme destiné à l'ensemble des salariés. Son objectif est d'**améliorer notre capacité à communiquer** de façon simple et directe, pour mieux travailler ensemble.



Nous sommes convaincus du **formidable potentiel de développement de nos médicaments** dans le monde. C'est la raison pour laquelle depuis plusieurs années, nous préparons l'avenir en investissant fortement dans notre outil industriel.

En 2010, **près de 18 millions d'euros ont été investis** dans les sites de Sainte-Foy-lès-Lyon et Messimy.

Nouvelle étape du développement industriel

*Site de
Sainte-Foy-lès-Lyon.
Conditionnement de doses
d'Oscillococcinum.*



Un état d'esprit Boiron

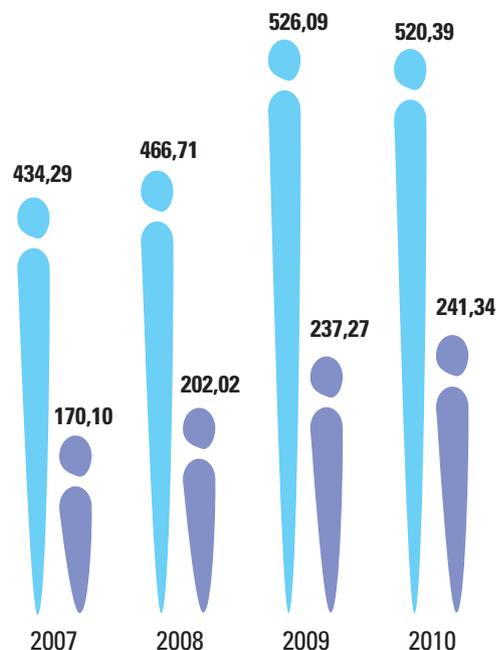
Nouvelle étape du développement industriel

Chiffres clés Boiron 2010

*Site de Messimy.
En proche région lyonnaise,
le site s'étend sur
17 hectares.*

Chiffres clés Boiron 2010

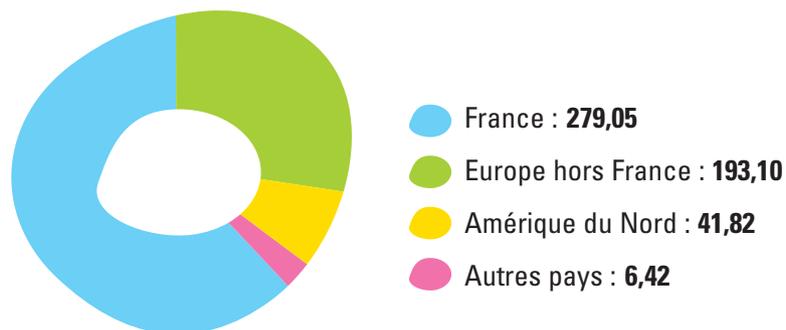
Évolution du chiffre d'affaires en millions d'euros (données IFRS)



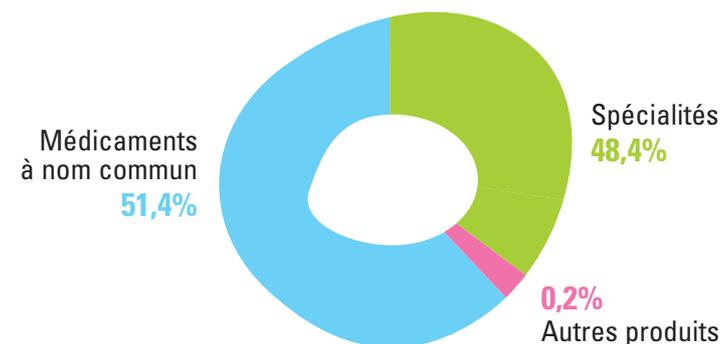
En 2010, le chiffre d'affaires du Groupe est en baisse de 1,1%. La croissance à l'international est de 1,7%. Par rapport à 2008, le chiffre d'affaires progresse de 11,5%.

● Chiffre d'affaires consolidé
● Chiffre d'affaires international consolidé

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique en millions d'euros



Répartition du chiffre d'affaires par catégorie de produits



Les ventes de spécialités baissent de 0,2% et représentent désormais 48,4% du chiffre d'affaires. Les ventes de médicaments homéopathiques à nom commun sont en baisse de 1,9%.

Compte de résultat simplifié

en millions d'euros

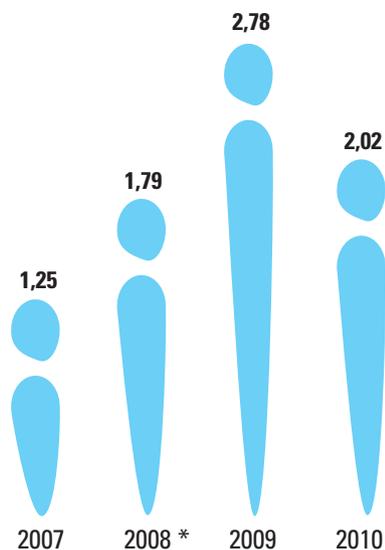
| | 2010 | 2009 | Variation |
|-------------------------------|---------|---------|-----------|
| Chiffre d'affaires | 520,39 | 526,09 | -1,1% |
| Résultat opérationnel* | 66,65 | 90,38 | -26,3% |
| Impôts et autres éléments | (23,38) | (30,54) | -23,5% |
| Résultat Net (part du Groupe) | 43,27 | 59,84 | -27,7% |

* Le résultat des couvertures de change ainsi que leur valorisation à la juste valeur ont été reclassés de «Autres produits et charges financiers» à «Autres produits et charges opérationnels» pour un montant de - 1,4 M€, au 31 décembre 2009.

Chiffres clés Boiron 2010

Évolution du résultat net par action

en euros - données ajustées

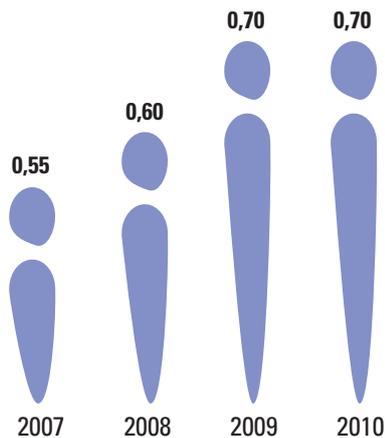


Le résultat net par action est déterminé après déduction du nombre d'actions détenues en autocontrôle sur l'année.

* A compter de 2008, le résultat net a été retraité de l'impact de la constatation des frais de publicité conformément à l'amendement d'IAS 38 en matière de dépenses de promotion et de publicité.

Évolution du dividende par action

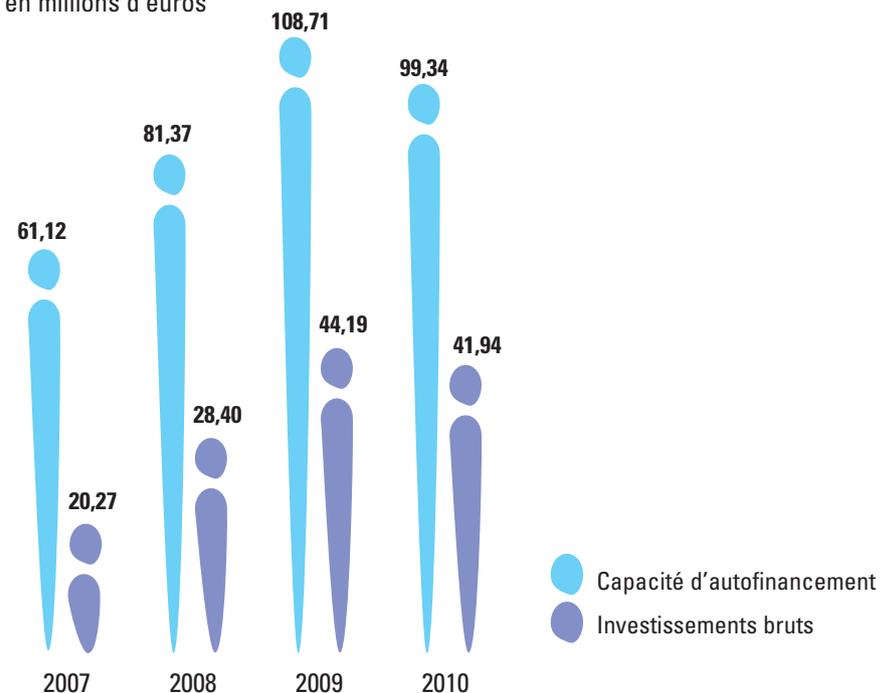
en euros - données ajustées



Le taux de distribution s'établit à 35% du résultat net consolidé.

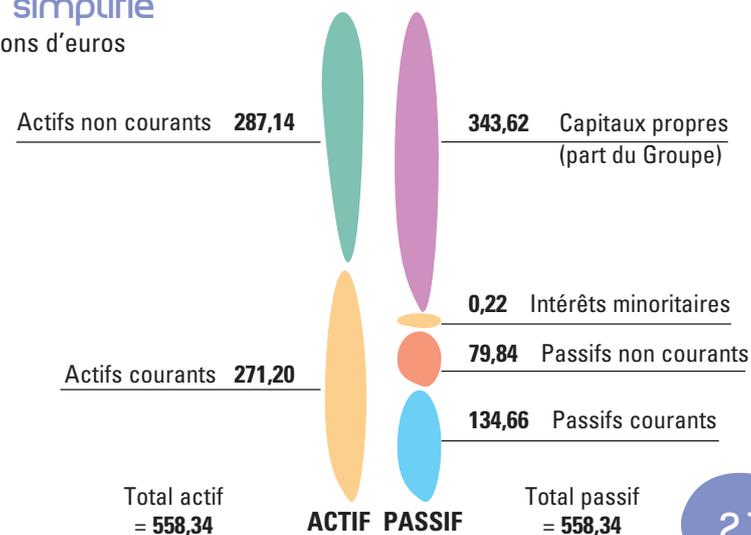
Investissements et autofinancement

en millions d'euros



Bilan simplifié

en millions d'euros



Calendrier prévisionnel des communications 2010-2011

| | |
|-------------------------|---|
| 27 janvier 2011 | Chiffre d'affaires au 31 décembre 2010 |
| 16 mars 2011 | Résultats au 31 décembre 2010 |
| 17 mars 2011 | Réunion SFAF ⁽¹⁾ |
| 21 avril 2011 | Chiffre d'affaires et information financière trimestrielle au 31 mars 2011 |
| 19 mai 2011 | Assemblée Générale |
| 6 septembre 2011 | Comptes semestriels au 30 juin 2011 |
| 20 octobre 2011 | Chiffre d'affaires et information financière trimestrielle au 30 septembre 2011 |

(1) SFAF : Société Française des Analystes Financiers

Tous les communiqués sont diffusés après clôture de bourse

Rapport financier

2010

Sommaire

Responsable du Document de Référence 25

Rapport financier

| | |
|---|-----------|
| Rapport de gestion | 26 |
| Comptes consolidés et annexes | 67 |
| Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 116 |
| Comptes annuels | 117 |
| Annexe aux comptes annuels 2010 | 121 |
| Rapport général des Commissaires aux comptes | 139 |
| Rapport spécial des Commissaires aux comptes | 140 |

Gouvernement d'entreprise

| | |
|--|-----------|
| Rapport du Président | 141 |
| Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président | 148 |
| Règlement intérieur du Conseil d'Administration | 149 |
| Commissaires aux comptes | 150 |
| Honoraires des Commissaires aux comptes | 151 |

Données juridiques

| | |
|--|-----------|
| Organigramme du groupe Boiron | 152 |
| Identité juridique de la société Boiron, répartition des bénéfices, Assemblées Générales | 153 |
| Capital social, droits de vote, seuils | 155 |
| Projet de résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 | 158 |
| Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 | 162 |
| Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions | 163 |
| Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois | 164 |

Tableau de concordance 165

Responsable du Document de Référence

Thierry BOIRON
Directeur Général

Attestation du Responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en pages 26 à 66 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Cette lettre ne contient pas d'observation. Les informations financières historiques présentées

dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant pages 116 et 139 du présent document, ainsi que celles incorporées par référence pour les exercices 2008 et 2009, figurant respectivement aux pages 108 et 131 du document de référence 2009 et aux pages 87 et 110 du document de référence 2008. Le rapport sur les comptes consolidés 2009 comportait une observation sur les changements de méthodes appliqués à compter de l'exercice 2009 et le rapport sur les comptes annuels 2008 comportait une observation sur le traitement comptable des instruments de couvertures de change.

Au titre de l'exercice 2010, les contrôleurs légaux ont effectué dans leur rapport sur les comptes consolidés une observation sur le changement de présentation comptable des résultats de change sur les opérations de couvertures que la société Boiron a effectué à compter du 1^{er} janvier 2010.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon
Le 11 avril 2011

Thierry BOIRON

Rapport de gestion du Conseil d'Administration du 16 mars 2011

Faits marquants

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE 2010

En France

- Boiron a poursuivi ses efforts d'investissements industriels et informatiques :
 - Dans le domaine industriel : les capacités de production de Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy et Montevrain ont été sensiblement augmentées afin d'anticiper le développement futur des ventes des spécialités, notamment.
 - Dans le domaine informatique : le déploiement du nouveau système informatique de distribution/préparation de commandes (ARPEGE) a démarré avec succès dans 15 établissements de distribution-préparation. Ce programme se poursuivra sur l'ensemble des 31 établissements de distribution jusqu'en juin 2011.
- En avril, pour la première fois, une campagne radio a été consacrée à Rhinallergy® pour accroître la notoriété de ce médicament auprès du grand public. En mai, le premier spot publicitaire télévisé a été diffusé pour Camilia®, médicament soulageant les troubles de la dentition du nourrisson. De plus, Oscillococcinum®, Coryzalia® et Stodal® ont fait l'objet d'une première campagne d'affichage dans les abribus de 180 villes. Enfin, en décembre, les téléspectateurs ont pu découvrir le nouveau spot pour Homéogène 9®.
- En septembre a eu lieu l'inauguration de l'établissement de Rouen suivie, en octobre, par celle de Notre Dame d'Oé, près de Tours, suite au regroupement des établissements de Tours et Orléans dans le cadre de la réorganisation de la distribution lancée en octobre 2008. Au cours de l'année 2010, 5 sites ont été cédés (Rouen, Nantes, Orléans, Tours, Toulouse).
- Le 2 septembre, la Cour d'Appel de Versailles a statué en faveur de Boiron en ordonnant le remboursement intégral des sommes acquittées au titre de la « Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes » entre 1998 et 2002 augmentées des intérêts au taux légal. Le 2 novembre, l'URSSAF a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles. Le pourvoi en cassation n'ayant pas d'effet suspensif, l'URSSAF a versé la somme de 9 960 433 € correspondant aux montants effectivement acquittés par Boiron, ainsi que les intérêts de retard correspondants, s'élevant à 2 996 092 €. Compte tenu de ce pourvoi, une provision a été constituée correspondant à l'intégralité des montants comptabilisés au titre du principal et des intérêts. Il n'y a donc pas d'impact sur le résultat de l'exercice 2010.
- Le groupe familial Boiron a franchi à la hausse, le 1^{er} janvier 2010, le seuil de 50% du capital de la société et détient 50,37% du capital et 58,86% des droits de vote au 31 décembre 2010.
- Au cours de l'année, l'équipe de direction générale a évolué comme suit :
 - Philippe Gouret est devenu Pharmacien Responsable et Directeur Général Délégué, à la suite du départ en retraite de Bruno Joët.
 - Philippe Montant a été nommé Directeur Général Adjoint. Il anime les domaines financiers, informatiques et juridiques.
 Ils rejoignent au côté de Thierry Boiron, Directeur Général, Valérie Poinot, Directeur Général Adjoint en charge du Développement Marketing et Commercial, et Gilles Chaufferin, Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Institutionnelles et de la Recherche.
- Le 20 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la distribution d'un dividende de 0,70 € par action au titre des résultats 2009.
- L'Assemblée Générale a également ratifié la nomination de Mme Stéphanie Chesnot en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Paul Mollin, décédé le 22 février 2010. Mme Chesnot fait également partie du comité d'audit.
- Le 26 octobre 2010, le Professeur Louis Rey, Biologiste et Physicien, à la fois chercheur et homme d'entreprise, conseiller scientifique du groupe Boiron depuis 1988, est décédé à l'âge de 79 ans.

En Belgique :

Unda a cédé l'immobilier de son ancien siège social pour 1 million d'euros.

Le 1^{er} septembre, la commercialisation du nouveau format Oscillococcinum® 30 Doses a commencé et pour la première fois Oscillococcinum® a fait l'objet d'un spot télévisé en fin d'année.

Au Canada :

A l'occasion de la construction de son nouveau siège social, Boiron Canada a reçu le « prix de l'Excellence », catégorie Investissement, dans le cadre du Concours 2010 de la Chambre de Commerce de la Rive-Sud de Montréal.

En Hongrie :

Boiron a remporté le concours « Superbrand » qui distingue les marques préférées des consommateurs.

Lancé en juin, Arnigel® bénéficie d'un partenariat avec Katalin Palinger, championne de handball très populaire en Hongrie. Arnigel® a été promu avec une campagne de presse et des affiches en officine.

En Tunisie :

Camilia® a fait l'objet d'un lancement réussi auprès des pédiatres au cours de plusieurs symposiums.

Au Portugal :

Boiron Portugal assure la promotion des médicaments à nom commun et des spécialités, depuis le 1^{er} janvier.

Au Brésil :

Afin de financer sa croissance, Boiron Brésil a bénéficié de trois augmentations de capital de 1 191 460 BRL, 2 800 000 BRL et 1 864 537 BRL en janvier, mars et août portant le capital de la filiale à 9 056 537 BRL (3 699 871 €).

Fin novembre, la campagne de lancement Sédatif PC® a été récompensée par le Prix "Lupa de Ouro" qui récompense la meilleure campagne de l'industrie pharmaceutique au Brésil.

En Pologne :

Camilia® a été commercialisé début juillet avec une importante campagne de promotion auprès des médecins, des pharmaciens et des mères de famille, primée par «Rzecz o Biznesie», supplément économique du journal quotidien « Rzeczpospolita».

En Russie :

Oscillococcinum® 12 doses a été lancé avec succès en août, appuyé par une campagne de presse et une publicité télévisée.

Evolution des résultats consolidés

ACTIVITE 2010

Le critère d'affectation du chiffre d'affaires retenu ci-dessous est celui de la destination des ventes pour l'information publiée trimestriellement sur le chiffre d'affaires. Quant au critère de la localisation des actifs permettant de réaliser les ventes, il est utilisé pour l'information sectorielle produite dans l'annexe aux comptes consolidés.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE 2008 / 2010

| Chiffre d'affaires (en milliers d'euros, IFRS) | 2010 | 2009 | var. 2010/2009 | 2008 | var. 2010/2008 |
|--|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| France | 279 052 | 288 822 | -3,4% | 264 691 | +5,4% |
| Métropole | 269 957 | 279 425 | -3,4% | 255 965 | +5,5% |
| Caraïbes | 5 635 | 5 557 | +1,4% | 5 382 | +4,7% |
| Réunion | 2 538 | 2 550 | -0,5% | 2 235 | +13,6% |
| Autres France | 922 | 1 290 | -28,5% | 1 109 | -16,9% |
| Europe hors France | 193 102 | 187 870 | +2,8% | 164 629 | +17,3% |
| Italie | 54 086 | 53 848 | +0,4% | 47 214 | +14,6% |
| Russie | 48 790 | 43 610 | +11,9% | 32 277 | +51,2% |
| Espagne | 26 151 | 26 413 | -1,0% | 22 061 | +18,5% |
| Belgique | 20 697 | 22 479 | -7,9% | 20 761 | -0,3% |
| Pologne | 10 686 | 12 141 | -12,0% | 16 406 | -34,9% |
| Suisse | 3 598 | 3 628 | -0,8% | 2 953 | +21,9% |
| Autres Europe | 29 093 | 25 751 | +13,0% | 22 957 | +26,7% |
| Amérique du Nord | 41 819 | 43 458 | -3,8% | 32 746 | +27,7% |
| Etats-Unis | 30 525 | 32 277 | -5,4% | 24 001 | +27,2% |
| Canada | 11 294 | 11 181 | +1,0% | 8 745 | +29,1% |
| Autres pays | 6 413 | 5 939 | +8,0% | 4 641 | +38,2% |
| Brésil | 707 | 115 | na | 3 | na |
| Autres | 5 706 | 5 824 | -2,0% | 4 638 | +23,0% |
| Total groupe Boiron | 520 386 | 526 089 | -1,1% | 466 707 | +11,5% |
| Total groupe Boiron à taux de change constant | | | -2,7% | | |

Le chiffre d'affaires du groupe est en recul de 1,1% par rapport à 2009, année marquée par une croissance exceptionnelle de 12,7% par rapport à 2008. Sur deux ans, entre 2008 et 2010, les ventes sont en hausse de 11,5%.

EVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GEOGRAPHIQUE ET CATEGORIE DE PRODUITS (EN K€ ET EN %, HORS « AUTRES PRODUITS »)

| | Médicaments à nom commun 2010 | Médicaments à nom commun 2009 | Evolution 2010/2009 | Médicaments à nom commun 2008 | Evolution 2010/2008 | Spécialités 2010 | Spécialités 2009 | Evolution 2010/2009 | Spécialités 2008 | Evolution 2010/2008 |
|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------|-------------------------------------|------------------------|---------------------|---------------------|------------------------|---------------------|------------------------|
| GROUPE BOIRON | 267 460 | 272 725 | - 1,9% | 258 586 | + 3,4% | 251 985 | 252 556 | - 0,2% | 206 954 | + 21,8% |
| TOTAL FRANCE* | 196 857 | 204 643 | - 3,8% | 195 418 | + 0,7% | 81 403 | 83 674 | - 2,7% | 68 721 | + 18,5% |
| TOTAL EUROPE (HORS FRANCE) | 54 898 | 53 458 | + 2,7% | 49 654 | + 10,6% | 137 805 | 133 976 | + 2,9% | 114 387 | + 20,5% |
| TOTAL AMERIQUE DU NORD | 14 183 | 13 295 | + 6,7% | 12 364 | + 14,7% | 27 903 | 30 354 | - 8,1% | 20 405 | + 36,7% |
| TOTAL AUTRES ZONES | 1 522 | 1 329 | + 14,5% | 1 150 | + 32,3% | 4 874 | 4 552 | + 7,1% | 3 441 | + 41,6% |

*Métropole et outre-mer

En **France**, la baisse des ventes de médicaments à nom commun fait suite à une croissance de 4,7% réalisée entre 2008 et 2009, notamment pour les médicaments traditionnellement utilisés dans le traitement des états grippaux. Le chiffre d'affaires ressort en hausse de 0,7% sur deux ans, entre 2008 et 2010.

La baisse des ventes de spécialités porte principalement sur les spécialités hivernales telles qu'Oscillococcinum® et Stodal®. En revanche, Camilia® poursuit sa croissance, soutenu par une campagne télévisée. Entre 2008 et 2010, les ventes de spécialités sur la zone France ont progressé de 18,5%.

La hausse des ventes de médicaments à nom commun sur la zone **Europe hors France** concerne principalement l'Italie et l'Espagne, tandis que l'activité recule en Belgique. Le chiffre d'affaires des spécialités est en hausse principalement en Russie, bénéficiant d'un effet de change favorable, mais aussi en Hongrie et en Bulgarie. Il recule en Pologne, en Espagne, en Italie et

en Belgique : cette évolution est principalement le fait des spécialités hivernales. Notons que les spécialités sur la zone Europe hors France sont en hausse de 20,5% par rapport à 2008.

En **Amérique du Nord**, le groupe compte trois intervenants : Boiron USA, Boiron Canada et Unda, filiale belge du groupe qui réalise des exportations aux Etats-Unis et au Canada.

La croissance des ventes de médicaments à nom commun concerne principalement les Etats-Unis.

Entre 2008 et 2009 les spécialités avaient connu une hausse de 48,8%. Elles sont en baisse cette année de 8,1% et sur deux ans, elles affichent une évolution positive de 36,7%.

Sur 2010, la hausse des ventes des gels et crèmes à l'arnica, de Stodal® et Coryzalia® a permis de compenser en partie le recul d'Oscillococcinum®, notamment aux Etats-Unis.

EVOLUTION DES RESULTATS CONSOLIDES²

| Compte de résultat groupe Boiron (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 * | Variation 2010/2009 | 2008 * | Variation 2010/2008 |
|---|---------|---------|------------------------|---------|------------------------|
| Chiffre d'affaires | 520 386 | 526 089 | -1,1% | 466 707 | +11,5% |
| Résultat Opérationnel | 66 650 | 90 381 | -26,3% | 58 495 | +13,9% |
| Résultat net - part du Groupe | 43 274 | 59 839 | -27,7% | 39 010 | +10,9% |
| Capacité d'autofinancement | 99 344 | 108 713 | -8,6% | 81 374 | +22,1% |

* De la même façon que pour les comptes semestriels, le résultat des couvertures de change ainsi que leur valorisation à la juste valeur ont été reclassés de «Autres produits et charges financiers» à «Autres produits et charges opérationnels» pour un montant de -1 386 K€, au 31 décembre 2009 et de + 1 512 K€ au 31 décembre 2008.

Le **résultat opérationnel** du groupe s'établit à 66 650 K€ contre 90 381 K€ en 2009 et 58 495 K€ en 2008. Il représente 12,8% du chiffre d'affaires contre 17,2% en 2009 et 12,5% en 2008.

Les **coûts de production industrielle** s'établissent à 111 277 K€ contre 114 070 K€ en 2009. La marge brute est en baisse de 0,7% face à une baisse des ventes de 1,1%. La marge brute bénéficie d'un impact favorable de l'évolution des taux de change et d'une amélioration de la productivité industrielle, conséquence des investissements réalisés.

Les **coûts de préparation et de distribution** s'élèvent à 139 425 K€ et représentent 26,8% du chiffre d'affaires contre 25,9% en 2009. En France, ils sont principalement impactés par une hausse des charges de personnel à effectif quasi constant, et par les coûts liés à la mise en place progressive, dans les établissements, du nouveau programme informatique de gestion (programme ARPEGE) rendu nécessaire en particulier par l'évolution de la réglementation pharmaceutique. Les frais de livraison poursuivent la baisse initiée en 2008, baisse liée à la réorganisation de la distribution en France.

Les **coûts de promotion** augmentent de 12,0% et atteignent 128 756 K€. Ils représentent 24,7% du chiffre d'affaires contre 21,8% en 2009 et 23,2% en 2008.

On retiendra une hausse des dépenses liées au renforcement des effectifs des réseaux commerciaux, essentiellement en France et en Russie. Au quatrième trimestre notamment, dans de nombreux pays des campagnes publicitaires sur les produits hivernaux, dont Oscilloccinum, ont été réalisées, alors qu'elles avaient été particulièrement faibles en 2009.

Les **dépenses de recherche** s'élèvent à 6 339 K€, en hausse de 48,2% par rapport à 2009, en raison des programmes de recherche en France et de l'internationalisation des travaux grâce à des partenariats avec des organismes de recherche.

Les charges liées aux **affaires réglementaires** atteignent 5 673 K€ contre 5 208 K€ en 2009, hausse principalement liée au renforcement des équipes.

Les **coûts des fonctions « support »** s'élèvent à 66 625 K€. Leur augmentation de 11,8% par rapport à 2009 s'explique principalement par le renforcement des équipes et la hausse des charges de sous-traitance dans le domaine informatique.

Les **autres produits opérationnels** s'élèvent à 6 785 K€ et sont principalement composés de plus-values constatées sur des cessions d'établissements de distribution français pour 2 734 K€ (contre 1 011 K€ en 2009), d'un crédit d'impôt recherche de 1 289 K€ (contre 1 224 K€ en 2009) et du résultat de change opérationnel pour 832 K€. Par ailleurs, ils intègrent 820 K€ de produit à recevoir au titre du litige opposant Boiron France à l'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures - ONIGC (anciennement FIRS - Fonds d'Intervention et de Régulation du Sucre), statué par le Conseil d'Etat en 2008.

Les **autres charges opérationnelles** atteignent 2 640 K€ et comprennent essentiellement le résultat réalisé sur les opérations de couverture du risque de change et de leur valorisation en fin d'année.

Les **produits de trésorerie et charges de financement** s'élèvent à 605 K€, en recul de 144 K€ sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt.

Les **autres produits et charges financiers** se traduisent par une charge nette de 347 K€ contre un profit net de 24 K€ en 2009 : ils sont principalement composés du résultat de change sur les comptes courants financiers et d'intérêts de retard pour 238 K€ au titre du litige opposant Boiron France à l'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures.

Le **taux d'impôt effectif** s'établit à 35,3% contre 34,3% en 2009.

Le **résultat net** ressort à 43 274 K€ contre 59 839 K€ en 2009 et 39 010 K€ en 2008. Le résultat par action passe de 2,78 € en 2009 à 2,02 € en 2010. Il était de 1,79 € en 2008.

(2) Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2010 (et notamment la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprises, la norme IAS 27 sur les états financiers consolidés, et la norme d'amélioration 2009) ne sont pas applicables ou n'ont pas d'impact significatif.

Pour information, le groupe n'est pas concerné par l'amendement à l'interprétation IFRIC 14 portant sur IAS 19 sur le plafonnement des actifs et obligations de financement minimum, d'application obligatoire en 2011. Il n'y a pas de changement de référentiel sur les comptes annuels.

Le résultat net par zone géographique est le suivant :

| Résultat net par zone géographique (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 | Variation 2010/2009 | 2008 | Variation 2010/2008 |
|---|---------------|---------------|------------------------|---------------|------------------------|
| France | 35 330 | 42 249 | - 16,4% | 30 199 | + 17,0% |
| France | 34 760 | 41 695 | - 16,6% | 29 754 | + 16,8% |
| Caraiïbes | 459 | 447 | + 2,7% | 433 | + 6,0% |
| Réunion | 111 | 107 | + 3,7% | 12 | NA |
| Europe (hors France) | 11 844 | 15 435 | - 23,3% | 6 981 | + 69,7% |
| Italie | 3 417 | 4 946 | - 30,9% | 1 872 | + 82,5% |
| Russie | 4 863 | 5 232 | - 7,1% | 2 051 | + 137,1% |
| Espagne | 2 517 | 2 739 | - 8,1% | 2 047 | + 23,0% |
| Belgique | 13 | 567 | - 97,7% | -300 | NA |
| Pologne | 703 | 1 297 | - 45,8% | 2 097 | - 66,5% |
| Suisse | -153 | 237 | NA | -1 044 | NA |
| Autres Europe | 484 | 417 | +16,1% | 258 | +87,6% |
| Amérique du Nord | -1 351 | 2 820 | NA | 1 759 | NA |
| Etats-Unis | -1 582 | 2 105 | NA | 1 309 | NA |
| Canada | 231 | 715 | - 67,7% | 450 | - 48,7% |
| Autres pays | -2 549 | -665 | N/A | 71 | N/A |
| Brésil | -2 612 | -711 | NA | -1 | NA |
| Autres | 63 | 46 | +37,0% | 72 | - 12,5% |
| Total groupe Boiron | 43 274 | 59 839 | - 27,7% | 39 010 | + 10,9% |

BOIRON FRANCE, SOCIETE MERE

Les résultats en France sont le fait principalement de Boiron France, société mère.

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires consolidé est en recul de 2,0% par rapport à 2009 et s'établit à 305 264 K€.

En **Métropole**, les ventes de médicaments à nom commun s'élèvent à 191 370 K€. Elles sont en baisse de 3,9% et retrouvent, après une croissance de 4,7% en 2009, un niveau proche de celui de 2008. Les ventes de spécialités atteignent 77 820 K€, en diminution de 2,5%, principalement sur Oscillococcinum®. Elles augmentent de 19,2% par rapport à 2008.

A l'**Export direct**, l'activité est en hausse de 9,6% à 35 452 K€. Les ventes de médicaments à nom commun augmentent de 5,5%, notamment en Bulgarie et en Hongrie. Les Spécialités progressent de 11,2%, principalement en Hongrie, en Bulgarie et en Lituanie, essentiellement sur Oscillococcinum®, Stodal® et Sédatif PC®.

RESULTATS RETRAITES

Les coûts de production industrielle suivent l'évolution du chiffre d'affaires et atteignent 103 885 K€.

Les coûts de préparation et de distribution sont en progression de 2,0%, impactés par des charges de personnel plus élevées et par des coûts liés à la mise en place du nouveau programme informatique ARPEGE. A l'inverse, les coûts de livraison sont en baisse, dans la continuité de l'année 2009.

Les dépenses de promotion atteignent 65 172 K€, en hausse de 6,6% par rapport à 2009, du fait des nouvelles campagnes publicitaires.

Les coûts de recherche s'établissent à 5 887 K€ en hausse de 2 174 K€ par rapport à l'an passé.

Les coûts de support s'élèvent à 43 456 K€. Leur progression de 12,5% s'explique principalement par la hausse des coûts liés aux projets informatiques.

Les autres produits et charges opérationnels atteignent un montant net de 4 520 K€ contre une charge nette de 1 274 K€ en 2009. Ils comprennent notamment des plus values de cession d'établissements (Rouen, Nantes, Toulouse, Tours et Orléans), un crédit d'impôt recherche, le résultat de change opérationnel et le résultat des instruments de couverture de risque de change ainsi que le produit à recevoir au titre du litige opposant Boiron France à l'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures. Les autres produits opérationnels comprennent également le remboursement pour 9 960 K€ (principal) des sommes versées au titre de la TVD. Compte tenu du pourvoi en cassation déposé par l'URSSAF une provision de même montant a été constituée.

Le résultat opérationnel atteint 53 811 K€ contre 63 673 K€ en 2009 et 42 380 K€ en 2008.

Les charges de financement et produits de placement se soldent par un produit net de 434 K€ contre 757 K€ en 2009, impactés par la baisse des taux d'intérêts.

Les autres produits et charges financiers se traduisent par une charge nette de 391 K€ contre un profit de 14 K€ en 2009 et ils intègrent 486 K€ de perte de change sur les opérations financières. Les autres produits financiers comprennent également 2 996 K€ d'intérêts de retard au titre du contentieux sur la TVD. Compte tenu du pourvoi en cassation déposé par l'URSSAF une provision de même montant a été enregistrée.

Compte tenu d'un taux d'impôt effectif de 35,5%, le résultat net ressort à 34 722 K€, en baisse de 16,7% par rapport à 2009.

RESULTATS DES COMPTES SOCIAUX

Le chiffre d'affaires s'élève à 387 415 K€ contre 383 676 K€ en 2009.

Le résultat d'exploitation s'établit à 73 413 K€, en baisse de 6 629 K€ par rapport à l'an passé. Il est principalement impacté par une hausse des charges de personnel de 8 344 K€, liées à des hausses d'effectifs et de rémunérations.

Le résultat financier se traduit par une perte de 668 K€ contre un profit de 10 396 K€ en 2009 qui intégrait le boni de fusion constaté lors de la Transmission Universelle de Patrimoine d'Herbaxt (8 233 K€).

Le résultat exceptionnel est positif à 598 K€ face à une perte nette de 1 377 K€ constatée en 2009. Il inclut la plus value de cession de cinq établissements de distribution pour un montant de 3 102 K€.

L'intéressement et la participation reculent de 3 423 K€, en raison de la baisse de la rentabilité.

Le taux d'impôt moyen s'établit à 32,4% contre 30,1% en 2009.

Le résultat net social atteint 40 147 K€ contre 50 093 K€ en 2009.

Au titre des dispositions de l'article 39.4 du Code Général des Impôts, la société a procédé à l'amortissement, pour un montant de 121 465,53 € de la fraction du prix d'acquisition des véhicules de tourisme dépassant 18 300 € (contre 74 534,53 € en 2009).

EUROPE (HORS FRANCE)

ITALIE

Les données commentées ci-après sont celles de Boiron SRL, filiale opérationnelle de Boiron en Italie.

Après une année 2009 marquée par une croissance de l'activité de 14,2%, le chiffre d'affaires atteint 51 963 K€ en 2010, soit +0,6% par rapport à 2009.

Le résultat opérationnel s'élève à 5 677 K€ contre 7 951 K€ en 2009, impacté par une hausse des dépenses de promotion de 2 449 K€.

Le résultat net, après application d'un taux d'impôt de 39,5%, atteint 3 449 K€ contre 4 983 K€ en 2009.

RUSSIE

Le chiffre d'affaires s'élève à 48 790 K€, en hausse de 11,6% à taux de change courant. Il profite de l'appréciation du rouble contre euro entre 2009 et 2010. A taux de change constant, les ventes sont en hausse de 2,1%.

Le résultat opérationnel s'établit à 6 214 K€ contre 6 718 K€ en 2009, en raison principalement d'une hausse des coûts de publicité sur Stodal® et Oscilloccinum®, en accompagnement du lancement d'Oscilloccinum® 12 doses à partir du mois d'août.

Le résultat net ressort à 4 863 K€ contre 5 232 K€ en 2009.

ESPAGNE

Boiron Espagne maintient quasiment le niveau de chiffre d'affaires de 2009 avec 26 144 K€ (- 1,0%), après une croissance de 19,8% entre 2009 et 2008. Sur l'année, la baisse des ventes d'Oscilloccinum® de 13,4% est compensée par une hausse des médicaments à nom commun de 4,3%.

Le résultat opérationnel s'élève à 3 461 K€ contre 3 891 K€ en 2009, principalement sous l'effet de la hausse des coûts des fonctions support avec le renforcement des équipes et la création d'un service de relations institutionnelles et professionnelles.

Le résultat net s'élève à 2 518 K€ contre 2 770 K€ en 2009.

BELGIQUE

Le chiffre d'affaires de Unda est en baisse de 12,4%, tant sur le marché national (- 8,1%) qu'à l'export, avec notamment une baisse des ventes vers le Canada et les Etats-Unis. Par ailleurs, Oscilloccinum® 30 doses a été mis sur le marché.

Le résultat opérationnel est à l'équilibre, contre un profit de 1 111 K€ en 2009. La baisse du résultat opérationnel est liée essentiellement au recul des ventes malgré les économies réalisées sur les coûts de fonctionnement.

Le résultat net s'établit à 18 K€ contre 451 K€ en 2009.

POLOGNE

Le chiffre d'affaires est en baisse de 12% à taux de change courant à 10 685 K€. A taux de change constant, il ressort en retrait de 18,8% notamment sur Oscilloccinum® et Stodal®. Le lancement de Camilia® a été réalisé au milieu d'année 2010.

Le résultat opérationnel, impacté par la baisse du chiffre d'affaires, atteint 802 K€ contre 1 609 K€ en 2009. Le résultat net ressort à 703 K€ contre 1 297 K€ en 2009.

SUISSE

Le chiffre d'affaires s'établit à 3 597 K€, en baisse de 0,8% à taux de change courant. A taux de change constant, il ressort en baisse de 9,2% mais reste supérieur au niveau de 2008.

Le résultat opérationnel se traduit par une perte de 152 K€ contre un profit de 239 K€ en 2009. Cette baisse de rentabilité s'explique par une hausse des dépenses de publicité et des charges de personnel dont le niveau est

proche de celui de l'année 2008, après des économies non récurrentes constatées en 2009. Le résultat net s'élève à -153 K€ contre 237 K€ en 2009.

AMERIQUE

ETATS-UNIS

Le chiffre d'affaires de Boiron Inc s'élève à 29 861 K€ contre 31 047 K€ en 2009, en baisse de 3,8%. En dollars américains, il est en recul de 8,4% : les ventes d'Oscilloccinum® avaient connu une très forte croissance entre 2008 et 2009 et reviennent en 2010 au

niveau de 2008. Cette baisse sur l'année est en partie compensée par une croissance des ventes de gels et crèmes à l'arnica et de Stodal®. Le résultat opérationnel ressort en perte de 2 461 K€ contre un profit de 3 470 K€ en 2009. Il est impacté par

la baisse du chiffre d'affaires et par une hausse des coûts de publicité, avec la réalisation d'une campagne publicitaire sur Oscilloccinum®, sur le dernier trimestre 2010. Le résultat net se traduit par une perte de 1 582 K€ contre un bénéfice de 2 105 K€ réalisé en 2009.

CANADA

Le chiffre d'affaires de la filiale atteint 10 196 K€, en hausse de 11,3% par rapport à 2009. En dollars canadiens les ventes diminuent de 4,1% principalement sur Oscilloccinum®, et ce malgré des croissances à deux chiffres pour Camilia®, Stodal® et Coryzalia®.

Le résultat opérationnel atteint 347 K€ contre 1 024 K€ en 2009, du fait d'une hausse des coûts de promotion et des charges induites par les coûts de fonctionnement du nouveau siège social.

Le résultat net s'établit à 231 K€ contre 715 K€ en 2009.

AUTRES PAYS

BRESIL

Le chiffre d'affaires de la filiale atteint 707 K€ en 2010, contre 115 K€ en 2009 (les premières ventes ont été réalisées en juin l'an passé). La filiale commercialise à ce jour deux spécialités : Oscilloccinum® et Sédatif PC®.

Elle réalise une perte opérationnelle de 2 630 K€, liée au renforcement des équipes qui assureront le développement futur de l'entreprise. Le résultat net se traduit par une perte de 2 612 K€.

Flux de trésorerie consolidés

Les **flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** s'élèvent à 51 638 K€ contre 80 202 K€ en 2009.

La capacité d'autofinancement atteint 99 344 K€ en baisse de 9 369 K€ par rapport à l'an passé et représente 19,1% du chiffre d'affaires contre 20,7% en 2009. Elle intègre l'encaissement d'un montant de 12 956 K€ correspondant à la décision de la Cour d'Appel de Versailles.

Les impôts versés sur 2010 s'élèvent à 42 536 K€, en hausse par rapport à 2009. Ils sont à rapprocher des résultats significatifs enregistrés l'an passé dans la plupart des sociétés du groupe.

La variation du Besoin en Fonds de Roulement se traduit en 2010 par un besoin de 5 170 K€. On notera principalement la hausse des stocks en Russie après un niveau exceptionnellement bas à fin 2009.

Les **flux de trésorerie liés aux investissements** ont atteint 37 307 K€ contre 41 632 K€ en 2009. Les acquisitions d'immobilisations corporelles s'élèvent à 26 678 K€, principalement en France. Ils comprennent notamment des bâtiments et du matériel de fabrication et de conditionnement sur les sites de production de Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy et Montévrain.

Les investissements en immobilisations incorporelles s'élèvent à 15 250 K€ et concernent principalement les projets informatiques menés en France dans les domaines de la finance et de la distribution.

Les cessions se sont élevées à 4 573 K€ et portent sur cinq établissements en France ainsi que sur l'ancien siège social de la filiale Belge.

Les **flux liés aux opérations de financement** sont essentiellement composés en 2010 des dividendes versés par Boiron France. Ces derniers se sont élevés à 15 024 K€ (0,70 € par action), contre 12 886 K€ en 2009 (0,60 € par action). En 2010, il n'y a pas eu de rachat d'actions propres dans le cadre du programme de rachat d'actions.

La **trésorerie nette du groupe** atteint 97 897 K€ contre 96 609 K€ fin 2009.

Bilan consolidé

Le total du bilan s'élève à 558 339 K€ à fin 2010 contre 521 934 K€ à fin 2009.

Les principales variations des postes du bilan sont les suivantes :

A l'actif, les immobilisations corporelles et incorporelles augmentent respectivement de 11 799 K€ et 9 741 K€ sous l'effet des investissements (commentés précédemment) compensés en partie par les amortissements constatés sur l'exercice.

Les stocks et en-cours augmentent de 6 643 K€, notamment en Russie avec la constitution d'un stock destiné à répondre à la demande du marché au début de 2011.

Les créances d'impôt augmentent de 7 364 K€. Les acomptes d'impôts versés ont été supérieurs à l'impôt dû sur les résultats 2010, notamment en France, en Italie et en Russie.

Au passif, les capitaux propres du groupe ont augmenté de 30 566 K€, impactés par le résultat net de 2010 (43 274 K€) et diminués du versement des dividendes au titre des résultats de 2009.

Les provisions pour engagements sociaux augmentent de 3 755 K€, essentiellement en France.

Les provisions non courantes sont en hausse de 12 921 K€, compte tenu d'une provision spécifique chez Boiron SA liée au pourvoi en cassation de l'URSSAF à la suite de la décision de la cour d'Appel de Versailles.

Perspectives

Le présent chapitre contient les perspectives du groupe, reflètes de ses estimations et de ses convictions. Les résultats réels peuvent différer significativement de ces orientations, en particulier en fonction des risques et incertitudes décrits ci-après.

ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE

- En France, le gouvernement a décrété une modification du taux de remboursement de l'ensemble des médicaments remboursés à 35% pour l'amener à 30%. Par cette mesure, l'Etat confirme le remboursement des médicaments homéopathiques. Cette mesure est sans impact pour les médecins, les pharmaciens, les distributeurs, les laboratoires ainsi que pour les patients. Pour ces derniers en effet, les organismes complémentaires continueront de compléter la prise en charge de l'Assurance Maladie.
- Les pays dans lesquels le groupe opère pourront continuer à être affectés, à des degrés divers, par la crise économique.
- Dans certains pays des évolutions politiques, règlementaires ou législatives pourraient avoir un impact sur les performances de nos filiales.

CONTEXTE INTERNE

ORGANISATION DU GROUPE

- Boiron Portugal assurera la distribution des médicaments Boiron à partir de 2011. Jusqu'à présent, le groupe faisait appel à un distributeur.
- Boiron Hongrie prendra directement en charge la distribution des médicaments homéopathiques à nom commun et des spécialités, au cours de l'année 2011.

PROJETS DE DEVELOPPEMENT

- Le groupe poursuivra ses investissements industriels afin de moderniser ses sites de production et d'accroître ses capacités de production. La construction d'un laboratoire de recherche à Messimy est également prévue.
- Boiron poursuivra son programme d'investissements informatiques notamment en France, en Belgique et aux Etats-Unis.

ACTIVITE ET RENTABILITE

En 2011, le groupe confirme qu'il poursuivra ses efforts de promotion et d'investissements, en particulier dans l'outil industriel et la recherche. La rentabilité du groupe sera étroitement liée à la poursuite de sa stratégie d'internationalisation devant s'accompagner d'une amélioration des performances des filiales.

Affectation du résultat

| | |
|--|------------------------|
| Bénéfice de l'exercice 2010 | 40 147 156,54 € |
| - Dotation à la réserve légale dans la limite de 10% du capital | néant |
| + Report à nouveau bénéficiaire | 18 627 799,48 € |
| = Bénéfice distribuable | 58 774 956,02 € |
| - Dividende de 0,70 € par action sur la base de 21 482 556 actions | 15 037 789,20 € |
| = Solde à affecter | 43 737 166,82 € |
| - Autres réserves | 27 000 000,00 € |
| - Report à nouveau | 16 737 166,82 € |

Le Conseil d'Administration vous propose de porter le dividende à 0,70 euro au titre de l'exercice 2010, soit un taux de distribution de 35% du résultat net consolidé par action. L'intégralité du dividende distribué est éligible à la réfaction de 40% (article 158-III-2 du CGI).

Les actions détenues en autocontrôle par la société au jour du paiement du dividende, le 3 juin 2011 n'ouvrent pas droit au dividende. Les dividendes attribuables à ces actions seront, portés au crédit du compte report à nouveau.

Les distributions de dividendes relatives aux trois derniers exercices sont les suivantes :

| Exercices | Montant des revenus éligibles à la réfaction de 40% (article 158-III-2° du CGI) | | Montant des revenus non éligibles à la réfaction de 40% |
|-----------|--|------------------------------|--|
| | Dividendes (1) | Autres revenus distribués | |
| 2007 | 12 071 161,30 € | - | - |
| 2008 | 13 040 716,80 € | - | - |
| 2009 | 15 037 789,20 € | - | - |

(1) dont mis en report à nouveau
 - 119 716,85 € en 2007
 - 154 946,40 € en 2008
 - 13 868,40 € en 2009

Correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues

Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices

(Article R 225-102 du code de commerce)

| Données converties en euros | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|----------------|
| I Capital en fin d'exercice | | | | | |
| a Capital social | 22 006 286 | 22 006 286 | 21 947 566 | 21 734 528 | 21 482 556 |
| b Nombre d'actions ordinaires existantes | 22 006 286 | 22 006 286 | 21 947 566 | 21 734 528 | 21 482 556 |
| c Nombre d'actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes | | | | | |
| d Nombre maximal d'actions futures à créer | | | | | |
| d1 par conversion d'obligations | | | | | |
| d2 par exercice de droits de souscription | | | | | |
| II Opérations et résultats de l'exercice | | | | | |
| a Chiffre d'affaires hors taxes | 310 693 856 | 337 306 116 | 350 837 830 | 383 675 702 | 387 414 900 |
| b Résultat avant impôts, participation des salariés, dotations et reprise aux amortissements et aux provisions | 28 665 361 | 56 330 629 | 73 349 407 | 93 678 594 | 98 396 035 |
| c Impôt sur les bénéfices | 6 945 069 | 13 814 282 | 13 458 792 | 21 581 655 | 19 234 065 |
| d Participation des salariés due au titre de l'exercice | 1 835 886 | 3 582 651 | 3 947 893 | 5 545 903 | 4 977 247 |
| e Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et aux provisions | 11 167 964 | 24 252 436 | 31 714 626 | 50 093 411 | 40 147 157 |
| f Résultat distribué | 6 601 886 | 12 071 161 | 13 040 717 | 15 037 789 | 15 037 789 (a) |
| III Résultats par action | | | | | |
| a Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et aux provisions. | 0,90 | 1,77 | 2,55 | 3,06 | 3,45 |
| b Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et aux provisions. | 0,51 | 1,10 | 1,45 | 2,30 | 1,87 |
| c Dividende attribué à chaque action | 0,30 | 0,55 | 0,60 | 0,70 | 0,70 (a) |
| IV Personnel | | | | | |
| a Effectif moyen en équivalent temps plein des salariés employés pendant l'exercice | 2 603 | 2 577 | 2 560 | 2 699 | 2 722 |
| b Montant de la masse salariale de l'exercice | 79 738 220 | 79 321 572 | 80 450 410 | 86 736 497 | 91 832 556 |
| c Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc...) | 37 022 307 | 37 582 849 | 38 832 104 | 42 993 137 | 46 240 738 |

(a) Suivant les résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle, dividende de 0,70 € par action

Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2010

(Décret 83-1020 du 28 novembre 1983, article 24-11)

| Filiales et participations | Devise | Capital en devise | Capitaux propres hors capital y compris résultat avant affectation des résultats en devise | Quote-part du capital détenu en % | Valeur comptable des titres détenus | | Prêts et avances consentis en K€ | Prêts et avances reçus en K€ | Cautions et avals donnés en K€ | Taux moyen de l'exercice | Chiffre d'affaires HT du dernier exercice en devise | Bénéfice ou perte du dernier exercice clos en devise | Dividendes encaissés au cours de l'exercice en K€ | Observations |
|---|-----------|-------------------|--|-----------------------------------|-------------------------------------|-------------|----------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------|---|--|---|---------------------------------|
| | | | | | brute en K€ | nette en K€ | | | | | | | | |
| Filiales (+ de 50% de capital détenu par la société) | | | | | | | | | | | | | | |
| Laboratoires Boiron Srl. (Italie) | 1000 Euro | 2 500 | 16 428 | 99,91 | 624 | 624 | - | 5 427 | - | - | 51 963 | 3 290 | - | |
| Boiron USA Inc. Consolidé détient 100% de Boiron Inc. (USA) | 1000 USD | 3 588 | 10 255 | 100,00 | 3 452 | 3 452 | - | 180 | 374 | 0,75367 | 40 070 | -2 080 | 39 | |
| Boiron Sociedad Iberica de Homeopatia, S.A. (Espagne) | 1000 Euro | 1 099 | 13 641 | 99,99 | 2 295 | 2 295 | - | 7 029 | - | - | 26 184 | 2 569 | 1 413 | |
| Boiron Canada Inc. (Canada) | 1000 CAD | 2 395 | 3 901 | 100,00 | 1 614 | 1 614 | 817 | - | - | 0,73166 | 14 155 | 316 | - | |
| Boiron GmbH (Allemagne) | 1000 Euro | 511 | -608 | 100,00 | 517 | - | - | - | - | - | - | -4 | - | Société sans activité |
| Unda S.A. (Belgique) | 1000 Euro | 2 850 | 4 570 | 61,07 | 4 627 | 4 627 | 4 619 | - | - | - | 25 193 | 126 | - | |
| Boiron Caraïbes S.A.R.L. (France-Martinique) | 1000 Euro | 1 660 | 2 779 | 99,04 | 1 898 | 1 898 | - | 2 735 | - | - | 5 670 | 445 | 991 | |
| C.D.F.H. S.A.R.L. (France) | 1000 Euro | 8 | 149 | 100,00 | 8 | 8 | - | - | - | - | 558 | 18 | - | |
| Boiron CZ, S.r.o (Tchéquie) | 1000 CZK | 3 600 | 12 222 | 100,00 | 99 | 99 | 763 | - | - | 0,03954 | 74 319 | 2 453 | - | |
| Boiron SK, S.r.o. (Slovaquie) | 1000 Euro | 56 | 259 | 100,00 | 40 | 40 | 210 | - | - | - | 1 262 | 42 | - | |
| Boiron SP z.o.o. (Pologne) | 1000 PLN | 10 099 | 13 278 | 100,00 | 2 624 | 2 624 | - | 962 | - | 0,25031 | 42 688 | 2 807 | 672 | |
| Boiron RO S.R.L. (Roumanie) | 1000 RON | 80 | 1 659 | 100,00 | 43 | 43 | - | - | - | 0,23750 | 7 627 | 259 | - | |
| Boiron TN S.A.R.L. (Tunisie) | 1000 TND | 105 | 370 | 99,90 | 84 | 84 | - | - | - | 0,52783 | 1 917 | 120 | - | |
| Boiron MA S.A.R.L. (Maroc) | 1000 MAD | 800 | 1 241 | 100,00 | 77 | 77 | - | - | - | 0,08972 | 92 | 3 | - | Société sans activité |
| Boiron Hungaria Kft. (Hongrie) | 1000 HUF | 49 000 | 178 686 | 99,80 | 187 | 187 | 22 | - | - | 0,00363 | 881 884 | 37 692 | - | |
| Boiron BG E.O.O.D. (Bulgarie) | 1000 BGN | 650 | 189 | 100,00 | 332 | 332 | - | - | - | 0,51138 | 2 654 | 99 | - | |
| Boiron O.O.O. (Russie) | 1000 RUB | 127 000 | 500 613 | 100,00 | 3 521 | 3 521 | - | - | 4 165 | 0,02483 | 1 965 290 | 195 896 | - | |
| Boiron Medicamentos Homeopaticos Ltda (Brésil) | 1000 BRL | 9 057 | -8 079 | 99,99 | 3 700 | 441 | - | - | - | 0,42834 | 1 673 | -6 103 | - | |
| Boiron Belgium S.A.R.L. (Belgique) | 1000 Euro | 3 650 | 5 | 99,99 | 3 650 | 3 650 | - | 116 | - | - | - | -4 | - | |
| Boiron Océan Indien S.A.R.L. (France-La Réunion) | 1000 Euro | 555 | 85 | 100,00 | 555 | 555 | 0 | 341 | - | - | 2 574 | 101 | - | |
| Laboratoires Dolisos Italie Srl. (Italie) | 1000 Euro | 1 000 | 73 | 100,00 | 3 214 | 1 073 | - | 541 | 1 287 | - | - | -29 | - | Société en cours de liquidation |
| Boiron S.A./A.G./S.p.A. (Suisse) | 1000 CHF | 1 900 | -835 | 100,00 | 2 505 | 852 | 168 | - | - | 0,72335 | 5 137 | -211 | - | |
| Les Editions Similia S.A. (France) | 1000 Euro | 43 | 66 | 97,52 | 752 | 108 | - | 84 | - | - | 376 | 39 | - | |
| Dolisos B.V. (Pays bas) | 1000 Euro | 101 | -302 | 100,00 | - | - | 0 | - | - | - | - | - | - | Société sans activité |
| Boiron Sociedade Unipessoal Lda. (Portugal) | 1000 Euro | 50 | 39 | 100,00 | 50 | 50 | 634 | - | - | - | 1 614 | 37 | - | |
| Boiron RUS O.O.O. (Russie) | 1000 RUB | 10 | 0 | 100,00 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | Société sans activité |

Dirigeants et mandataires sociaux

MANDATS

| NOM, PRENOM, MANDAT AGE | Date de première nomination | Date de fin de mandat en cours | Fonction principale exercée dans la société | Fonction principale exercée en dehors de la société | Autres mandats et fonctions exercés dans toute société <i>Observations</i> |
|---|---|--------------------------------|---|---|---|
| Christian BOIRON Administrateur, Président du Conseil d'Administration 63 ans | En qualité d'administrateur : AGE 12/12/1973 CA 16/06/1983 (Président Directeur Général) CA 15/12/2004 (Président du Conseil d'Administration) | AGO 2013 | Président du Conseil d'Administration | Néant | Administrateur et Président de Laboratoires Boiron Srl, Administrateur et Président Directeur Général de Sodeva Administrateur et Chairman of the Board de Boiron USA Inc, Boiron Inc, Administrateur de Boiron Sociedad Iberica de Homeopatia, d'Unda, Administrateur de l'Université Claude Bernard Lyon 1, Administrateur de la Faculté de Médecine LYON SUD-Charles MERIEUX. <i>Frère de Michèle et Thierry Boiron.</i> |
| Thierry BOIRON Administrateur, Directeur Général 50 ans | En qualité d'administrateur : CA 18/09/1996 En qualité de Directeur Général : CA 15/12/2004 | AGO 2011 | Directeur Général | Néant | Administrateur et Président des Editions Similia, de Boiron SA (Suisse). Administrateur et Vice-Chairman de Boiron USA Inc., de Boiron Inc. Représentant permanent de Boiron au CA de Boiron Sociedad Iberica de Homeopatia, d'Unda, Administrateur de Sodeva, de Laboratoires Boiron Srl, de Boiron Canada Inc. <i>Frère de Michèle et Christian Boiron.</i> |
| Bruno JOET Directeur Général Délégué 63 ans | CA 22/05/2003 | AGO 2011 | Directeur du Développement Industriel | Néant | Gérant du CDFH – Centre de Formation en Homéopathie. Gérant de Boiron GmbH. Administrateur de Boiron Canada Inc. |
| Philippe GOURET Directeur Général Délégué 55 ans | CA 15/12/2010 A effet au 1 ^{er} janvier 2011 | | Pharmacien Responsable | Néant | |
| Jacky ABECASSIS Administrateur 69 ans | AGO 06/05/1987 | AGO 2011 | Néant | Néant | Administrateur de Laboratoires Boiron Srl. |
| Michel BOUISSOU Administrateur 69 ans | CA 14/05/2009 | AGO 2013 | Néant | | Président du Comité d'Audit de Boiron, Membre du Comité des Rémunérations de Boiron, Gérant de F&M.B. Conseil, Président Directeur Général de Cita S.A. |
| Michèle BOIRON Administrateur 66 ans | CA 18/09/1996 | AGO 2011 | Néant | Néant | Administrateur de Sodeva et de Boiron SA (Suisse). <i>Sœur de Christian et Thierry Boiron.</i> |
| Jean-Pierre BOYER Administrateur 65 ans | AGO 18/05/2000 | AGO 2012 | Néant | Néant | Membre du Comité d'Audit de Boiron. Administrateur de SHB. <i>Epoux de Christine Boyer-Boiron, Administrateur.</i> |
| Bruno GRANGE Administrateur 58 ans | AGM 23/05/2002 | AGO 2011 | Contrôleur de gestion (salarié) | Néant | Président du Conseil de Surveillance du FCPE Boiron. Membre du Comité des Rémunérations de Boiron. |
| Christine BOYER-BOIRON Administrateur 67 ans | AGO 22/05/2003 | AGO 2012 | Néant | Néant | Administrateur de la Société Henri Boiron (SHB). <i>Cousine de Michèle, Christian et Thierry Boiron.</i> |
| François MARCHAL Administrateur 66 ans | AGM 30/06/2005 | AGO 2011 | Néant | Gérant de fonds de placement | Administrateur de EUROPLASMA. |
| SOCIETE PIERRE FABRE SA Administrateur Représentant permanent : Eric DUCOURNAU 43 ans | AGM 30/06/2005 | AGO 2011 | Néant | | Administrateur de Saem Intermediasud. Gérant de Tarn Medias, de Cenraurea, de Seponeria Delta. Président de Pierre Fabre Finance International, de Calendula, de Karité, de Melilot, de Soja, de Pierre Fabre Pharmaceuticals Inc (USA). Membre du Conseil de Pierre Fabre Vietnam. |
| Stéphanie CHESNOT Administrateur 38 ans | CA/ 10/03/2010 | AGO 2012 | Néant | Conseil en gestion et administration | Administrateur de Sodeva, Membre du Comité d'Audit de Boiron, <i>Fille de Christian Boiron, Président.</i> <i>Nièce de Michèle et Thierry Boiron, administrateurs.</i> |

Mandats (hors filiales) des administrateurs au cours des cinq dernières années et qui ne sont plus en cours à ce jour :

- (1) Jacky Abécassis : Vice-Président de l'Association Française pour la Recherche en Homéopathie (AFRH)
- (2) Michel Bouissou :
 - Président du conseil de surveillance de Euromezzanine Conseil,
 - DG de Natexis Investissement,
 - Membre du Conseil de Surveillance de Naxicap.
- (3) François Marchal :
 - Administrateur de Didot Bottin,
 - Administrateur de Cofip,
 - Administrateur de Memry Corp (USA)
 - Administrateur de AVAL FUND MANAGEMENT GUERNESEY
- (4) Eric Ducourmau :
 - Gérant de Alphabeta.
 - Administrateur de :
 - Darrow SA (Brésil),
 - Laboratorios Farmaceuticos Pierre Fabre Medicamentos do Brasil S.A.
- (5) Jean-Pierre Boyer : Gérant de la SARL GREVIN (liquidation)
- (6) Stéphanie Chesnot : Gérante de la SARL JAG SBC CONCEPT FORME (liquidation)

DECLARATIONS

Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Pour les besoins de leurs mandats sociaux, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale sont domiciliés au siège social de la société. A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document :

- aucun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale, au cours des 5 dernières années :
 - n'a été condamné pour fraude,
 - n'a été associé à une faillite ou mise sous séquestre,
 - n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire,

- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

- deux membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années, ont été associés à une liquidation.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction Générale

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du

Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il existe des restrictions acceptées par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la société (voir Rapport de gestion : Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique).

REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

La rémunération des dirigeants est fixée par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Rémunérations. Les dirigeants bénéficient d'une rémunération variable calculée sur la base d'un pourcentage du résultat opérationnel du groupe de l'exercice précédent. Ce pourcentage d'attribution varie suivant la fonction occupée au sein de la Direction Générale. La rémunération variable est calculée prorata temporis à partir de la date de prise de fonction et est versée au cours de l'année qui suit l'exercice auquel elle se rattache.

Les montants présentés dans les tableaux ci-après sont exprimés en euros.

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Christian BOIRON, Président du Conseil d'Administration

| Tableau récapitulatif des rémunérations | | | | |
|---|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| Christian BOIRON Président du Conseil d'Administration | Exercice 2010 | | Exercice 2009 | |
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | 298 762 | 323 006 | 288 974 | 288 974 |
| Rémunération variable ⁽¹⁾ | 198 000 | 275 301 | 275 940 | 228 742 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | 9 401 | 8 954 | 8 954 | 8 954 |
| Avantages en nature ⁽²⁾ | 13 842 | 13 842 | 16 247 | 16 247 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | - | - | - | - |
| TOTAL | 520 005 | 621 103 | 590 115 | 542 917 |
| Engagements ⁽³⁾ | | | 22 264 | |

(1) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement de la direction générale provisionnée au 31 décembre (pour les montants dus), ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés).

(2) Ils se composent des avantages en nature : voiture, retraite et prévoyance.
A noter : sur 2009, un rattrapage de cotisations sociales avait été effectué.

(3) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail évalués au 31 décembre. Le montant de l'engagement est nul à la clôture 2010 car le versement relatif à la dernière médaille du travail a été effectué en cours d'exercice. Ce montant est inclus dans les rémunérations versées ci-dessus.

Thierry BOIRON, Directeur Général

Tableau récapitulatif des rémunérations

| Thierry BOIRON Directeur Général | Exercice 2010 | | Exercice 2009 | |
|--|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | 276 583 | 276 583 | 263 952 | 263 952 |
| Rémunération variable ⁽¹⁾ | 264 000 | 367 068 | 367 920 | 171 557 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | 9 401 | 8 954 | 8 954 | 8 954 |
| Avantages en nature ⁽²⁾ | 15 416 | 15 416 | 11 219 | 11 219 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | - | - | - | - |
| TOTAL | 565 400 | 668 021 | 652 045 | 455 682 |
| Engagements ⁽³⁾ | 42 308 | | 39 375 | |

(1) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement DG provisionnée au 31 décembre (pour les montants dus), ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés).

(2) Ils se composent des avantages en nature : voiture, retraite et prévoyance.
A noter : sur 2009, un rattrapage de cotisations sociales avait été effectué.

(3) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail évalués au 31 décembre.

A noter : la variation de l'engagement de l'année n'est pas intégrée dans les rémunérations dues détaillées ci-contre.

Bruno JOET, Directeur Général Délégué

Tableau récapitulatif des rémunérations

| Bruno JOET Directeur Général Délégué | Exercice 2010 | | Exercice 2009 | |
|--|----------------|-----------------|----------------|-----------------|
| | Montants dus | Montants versés | Montants dus | Montants versés |
| Rémunération fixe | 243 907 | 243 907 | 233 492 | 233 492 |
| Rémunération variable ⁽¹⁾ | 155 941 | 212 140 | 210 571 | 140 982 |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Jetons de présence | - | - | - | - |
| Avantages en nature ⁽²⁾ | 11 208 | 11 208 | 8 938 | 8 938 |
| Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice | - | - | - | - |
| Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice | - | - | - | - |
| TOTAL | 411 056 | 467 255 | 453 000 | 383 411 |
| Engagements ⁽³⁾ | 411 064 | | 371 628 | |

(1) La rémunération variable se compose de la prime d'intéressement DG provisionnée au 31 décembre (pour les montants dus), ou distribuée au cours de l'année considérée (pour les montants versés). Pour les montants versés, elle intègre également la prime d'intéressement au résultat, la participation légale et l'abondement au PEE et au PERCO versés au cours de l'exercice considéré (éléments liés au contrat de travail de M. Joët).

Les montants d'intéressement et de participation dus n'étant pas provisionnés nominativement, ils sont estimés en appliquant aux montants versés de l'exercice clos la variation de l'enveloppe globale d'intéressement et de participation entre les exercices 2009 et 2010. Cette variation est corrigée de l'évolution de la masse salariale.

(2) Ils se composent des avantages en nature : voiture, retraite et prévoyance.
A noter : sur 2009, un rattrapage de cotisations sociales avait été effectué.

(3) Il s'agit des engagements relatifs aux médailles du travail ainsi qu'aux indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite (liés au contrat de travail de M. Joët) évalués au 31 décembre (cf. politique sociale et accord d'entreprise décrits dans le rapport de gestion ainsi qu'en note 2.9.1 des annexes aux comptes consolidés).

A noter : la variation de l'engagement de l'année n'est pas intégrée dans les rémunérations dues détaillées ci-contre.

RETRAITES SUPPLEMENTAIRES

| EXERCICE 2010 | | | | | | | | |
|--|-----------------------|-----|---|-----|---|-----|--|-----|
| Dirigeants Mandataires Sociaux | Contrat de travail | | Versement à un régime de retraite supplémentaire | | Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non concurrence | |
| | OUI | NON | OUI | NON | OUI ⁽⁵⁾ | NON | OUI | NON |
| Christian BOIRON Président du Conseil d'Administration 16/06/1983 ⁽¹⁾ AGO 2010 ⁽²⁾ | | X | 13 155 ⁽³⁾ | | | X | | X |
| Thierry BOIRON Directeur Général 15/12/2004 ⁽¹⁾ Indéterminée ⁽²⁾ | | X | 14 760 ⁽³⁾ | | | X | | X |
| Bruno JOET Directeur Général Délégué 22/05/2003 ⁽¹⁾ AGO 2011 ⁽²⁾ | X | | 11 648 ⁽⁴⁾ | | 396 951 | | | X |

(1) Correspond à la date de la première nomination.

(2) Correspond à la date de fin de mandat en cours.

(3) Il s'agit de la part patronale au titre de la retraite supplémentaire article 83 du CGI.

(4) Il s'agit de la part patronale au titre de la retraite supplémentaire article 83 du CGI et de l'abondement à un PEE et à un PERCO.

(5) Montant correspond aux indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite liés au contrat de travail dont M. JOET bénéficie sans conditions, à l'instar de l'ensemble du personnel de l'entreprise par application de son contrat de travail.

(cf. politique sociale et accord d'entreprise décrits dans le rapport de gestion et note 2.9.1 des annexes aux comptes consolidés).

REMUNERATION DES AUTRES MANDATAIRES SOCIAUX

Les jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration viennent avant tout rémunérer la fonction d'administrateur et la responsabilité qui en découle, et non l'assiduité aux réunions. La répartition se fait à parts égales et prorata temporis (en nombre de jours).

La politique de rémunération des mandataires sociaux prévoit également les cas de figure suivants :

- La cessation des fonctions d'un administrateur et nomination d'un administrateur en remplacement : la répartition des jetons de présence se fait au prorata de la durée du mandat de chaque administrateur, en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ayant constaté la cessation et celle du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale ayant procédé à la cooptation ou à la nomination.
- La cessation des fonctions d'un administrateur sans remplacement : la répartition se fait à parts égales et prorata temporis, en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ayant constaté la cessation des fonctions.
- La nomination d'un administrateur supplémentaire en cours d'exercice : la répartition se fait à parts égales et prorata temporis en prenant en compte la date du Conseil d'Administration ou de l'Assemblée Générale ayant procédé à la cooptation ou à la nomination.

Le Conseil conserve toute latitude pour décider le cas échéant d'une répartition différente.

Les montants présentés dans le tableau ci-après sont exprimés en euros.

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

| Mandataires sociaux non dirigeants | Montants versés au cours de l'exercice 2010 | Montants versés au cours de l'exercice 2009 |
|---|---|---|
| Jacky Abecassis | | |
| Jetons de présence | 8 954 | 8 954 |
| Paul Mollin ⁽¹⁾ | | |
| Jetons de présence | 21 253 | 21 253 |
| Jean-Pierre Boyer | | |
| Jetons de présence | 21 253 | 21 253 |
| Michel Bouissou (anciennement F&MB Conseil) | | |
| Jetons de présence | 30 559 | 23 559 |
| François Marchal | | |
| Jetons de présence | 6 715 | 6 715 |
| Pierre Fabre SA | | |
| Jetons de présence | 8 954 | 8 954 |
| Michèle Boiron | | |
| Jetons de présence | 8 954 | 8 954 |
| Autres rémunérations ⁽²⁾ | 50 509 | 44 957 |
| Christine Boyer-Boiron | | |
| Jetons de présence | 8 954 | 8 954 |
| Bruno Grange ⁽³⁾ | | |
| Jetons de présence | 11 260 | 11 260 |
| Autres rémunérations ⁽⁴⁾ | 99 286 | 91 533 |
| Stéphanie Chesnot ⁽⁵⁾ | | |
| Jetons de présence | 0 | |
| TOTAL | 276 651 | 256 346 |

(1) Décédé le 22 février 2010.

(2) Ces rémunérations se composent essentiellement d'honoraires facturés dans le cadre d'une convention réglementée relative à des prestations de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie tant en France qu'à l'international. Les montants versés à ce titre en 2010 s'élèvent à 49 762 € TTC (cf. Note 31.2). Le reliquat est constitué de droit d'auteurs perçus par M. Boiron.

(3) Etant salarié de l'entreprise, il bénéficie en outre, à ce titre, des avantages liés aux médailles du travail, indemnités de départ à la retraite et accord sur la préparation à la retraite. Le montant de ces engagements s'élève à 131 609 € pour l'exercice 2010.

(4) Ces rémunérations se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. Cette dernière intègre la prime d'intéressement au résultat, la participation légale et l'abondement au PEE et au PERCO versés au cours de l'exercice considéré.

(5) Madame Stéphanie CHESNOT a été nommée lors du Conseil d'Administration du 10 mars 2010. Elle n'a donc pas perçu de jeton de présence en 2010 au titre de 2009.

ATTRIBUTIONS DE TITRES DE CAPITAL, DE TITRES DE CREANCE, D'OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

| | |
|--|-------|
| Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe | NEANT |
| Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social | NEANT |
| Actions de performance attribuées à chaque mandataire social | NEANT |
| Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social | NEANT |
| Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions | NEANT |
| Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers | NEANT |

OPERATIONS SUR TITRES DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE LEURS PROCHES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE

(Articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

| Nom et prénom | Fonctions exercées au sein de l'émetteur | Nom de la personne liée à la personne ci-dessus | Nombre total d'actions cédées | Prix moyen pondéré | Total des cessions | Nombre total d'actions acquises | Prix moyen pondéré | Total des acquisitions |
|-----------------|--|---|-------------------------------|--------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|------------------------|
| SHB | | Christine BOYER-BOIRON, Jean-Pierre BOYER | | | | 8 000 | 25,531 € | 204 248 € |
| BOUISSOU Michel | Administrateur | | 40 | 29,94 € | 1 197,60 € | | | |

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DE MADAME MICHELE BOIRON, DE MESSIEURS THIERRY BOIRON, JACKY ABECASSIS, BRUNO GRANGE, FRANCOIS MARCHAL ET DE LA SOCIETE PIERRE FABRE SA

Les mandats d'administrateur de Madame Michèle Boiron, de Messieurs Thierry Boiron, Jacky Abécassis, Bruno Grange, François Marchal et de la société PIERRE FABRE SA arrivent à expiration. Ces administrateurs se représentent à vos suffrages et nous vous proposons de renouveler leur mandat pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en 2014 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

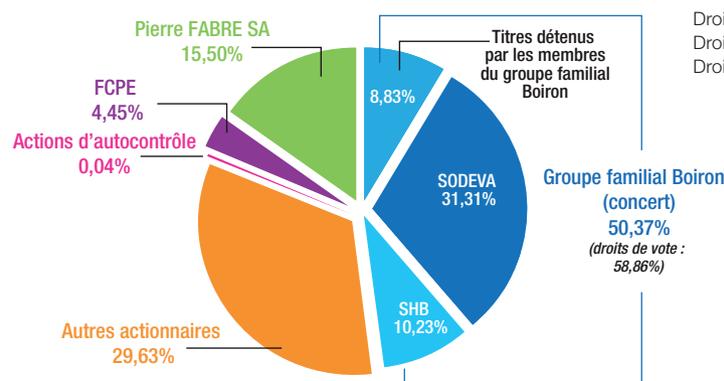
NOMINATION DE NOUVEAUX COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES ET SUPPLEANTS

Les mandats de vos Commissaires aux comptes arrivent à échéance à l'issue de la prochaine Assemblée. Nous vous proposons de nommer la société Ernst & Young d'une part et la société Mazars d'autre part, en qualité de Commissaires aux comptes titulaires, et de nommer respectivement le cabinet Auditex et Monsieur Charvanel comme Commissaires aux comptes suppléants.

Titre et Actionnariat

CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2010, le capital de Boiron se répartissait comme suit :



Droits de vote détenus par les membres du Groupe familial Boiron : 10,17%
 Droits de vote détenus par SODEVA : 37,03%
 Droits de vote détenus par SHB : 11,66%

Le capital social de la société est composé de 21 482 556 actions au 1^{er} janvier 2011.

En application de l'article L.233-13 du Code de Commerce, les personnes qui détiennent au 31 décembre 2010 les pourcentages d'actions ou de droits de vote visés à l'article L.233-7 sont, à la connaissance de la société, les suivantes :

| Actionnaires | % en capital | % en droits de vote |
|---------------------------|----------------------|----------------------|
| détenant plus de 5 % | | |
| détenant plus de 10 % | SHB Christian Boiron | SHB Christian Boiron |
| détenant plus de 15 % | PIERRE FABRE SA | PIERRE FABRE SA |
| détenant plus de 20 % | | |
| détenant plus de 25 % | | |
| détenant plus de 30 % | SODEVA | |
| détenant plus de 33 1/3 % | | SODEVA |
| détenant plus de 50 % | Concert Boiron* | Concert Boiron* |

* le concert Boiron comprend : Sodeva, SHB et les autres membres du groupe familial Boiron

Par courrier du 4 février 2010, le groupe familial Boiron a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 1^{er} janvier 2010, le seuil de 50% du capital de la société Boiron et détenir 10 813 649 actions Boiron représentant 20 144 434 droits de vote, soit 50,34% du capital et 57,47% des droits de vote de Boiron.

Dans sa séance du 16 novembre 2010, l'AMF a examiné la demande de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique visant les actions de la société Boiron, déposée par la société Sodeva dans le cadre d'une attribution de droits de vote double à son profit. Cette dernière a ainsi accru sa participation individuelle, initialement comprise entre le tiers et 50% des droits de vote, de plus de 2% des droits de vote en moins de douze mois consécutifs (6 726 343 actions, soit 31,31% du capital, et 13 452 679 droits de vote, soit 37,08% des droits de vote).

Au 31 décembre 2010, le groupe familial Boiron détenait 10 727 766 actions nominatives Boiron représentant 21 289 810 droits de vote, soit 49,94% du capital et 58,60% des droits de vote. A la même date, le groupe familial Boiron détient au total 10 821 649 actions (nominatives et au porteur) représentant 50,37% du capital et 58,86% des droits de vote.

EVOLUTION DU TITRE, DONNEES BOURSIERES ET PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

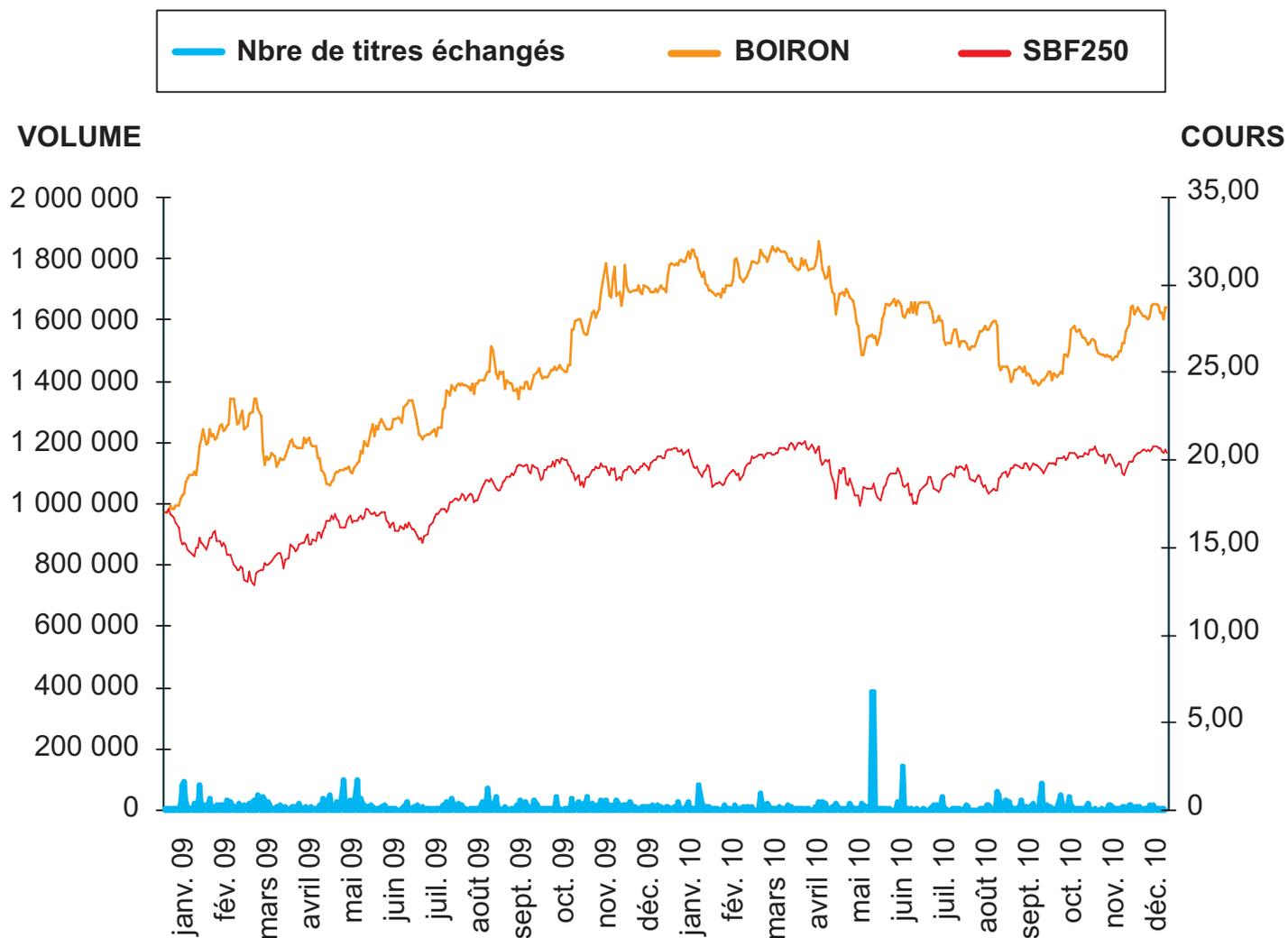
EVOLUTION DU TITRE

Le titre Boiron a clos l'année 2010 avec un cours à 28,51 €, en baisse de 4,4% par rapport à son niveau de 29,81 € du 4 janvier 2010 (cours d'ouverture). Le titre Boiron a connu son plus haut cours en séance le 11 mars 2010, à 33,00 € et son cours le plus bas en séance le 1^{er} octobre 2010, à 24,16 €.

Sur l'année, les transactions ont porté sur 3 459 118 titres, soit une moyenne de 13 460 titres par séance de bourse. Par rapport à 2009 le nombre de titres échangés en 2010 est en baisse de 21,3% et représente 16,1% du capital de la société.

| 2009 | Cours moyen de clôture en euros | + haut en séance en euros | + bas en séance en euros | Moyenne des titres échangés par séance | Volume des transactions en millions d'euros | Titres traités dans le mois |
|-------------|---------------------------------|---------------------------|--------------------------|--|---|-----------------------------|
| Mois | | | | | | |
| janvier | 18,54 | 21,80 | 16,84 | 22 352 | 8,85 | 469 388 |
| février | 21,99 | 23,75 | 20,05 | 16 185 | 7,10 | 323 707 |
| mars | 21,14 | 23,55 | 19,00 | 21 682 | 10,16 | 476 996 |
| avril | 20,60 | 21,57 | 19,15 | 10 394 | 4,23 | 207 876 |
| mai | 19,51 | 21,50 | 18,50 | 36 085 | 13,99 | 721 704 |
| juin | 22,03 | 23,25 | 20,46 | 21 202 | 10,00 | 466 443 |
| juillet | 22,36 | 24,25 | 20,20 | 13 380 | 6,93 | 307 745 |
| août | 24,58 | 26,54 | 23,56 | 13 184 | 6,81 | 276 867 |
| septembre | 24,42 | 26,30 | 23,00 | 12 359 | 6,61 | 271 903 |
| octobre | 25,71 | 28,25 | 24,52 | 9 875 | 5,44 | 207 371 |
| novembre | 28,97 | 31,50 | 27,00 | 20 033 | 12,19 | 420 692 |
| décembre | 29,79 | 31,50 | 29,17 | 10 998 | 7,21 | 241 962 |
| 2010 | | | | | | |
| janvier | 31,21 | 32,35 | 29,22 | 14 878 | 9,23 | 297 558 |
| février | 30,06 | 31,51 | 29,00 | 6 473 | 3,88 | 129 458 |
| mars | 31,53 | 33,00 | 29,80 | 10 095 | 7,35 | 232 185 |
| avril | 31,17 | 32,50 | 29,85 | 9 391 | 5,87 | 187 829 |
| mai | 28,63 | 31,04 | 26,00 | 11 115 | 6,60 | 233 423 |
| juin | 28,25 | 29,20 | 26,18 | 47 246 | 28,19 | 1 039 421 |
| juillet | 28,10 | 29,18 | 26,55 | 7 662 | 4,66 | 168 560 |
| août | 27,14 | 27,99 | 26,06 | 5 663 | 3,38 | 124 587 |
| septembre | 24,92 | 26,12 | 24,25 | 16 876 | 8,90 | 354 388 |
| octobre | 25,81 | 27,90 | 24,16 | 17 463 | 9,29 | 366 721 |
| novembre | 26,32 | 27,15 | 25,01 | 6 465 | 3,72 | 142 231 |
| décembre | 28,43 | 28,95 | 26,60 | 7 946 | 5,17 | 182 757 |

EVOLUTION DU COURS (DONNEES AJUSTEES)



(Source Euronext Paris)

EVOLUTION DU TITRE

| Titres émis (en euros) | 2006 | 2007 | 2008* | 2009 | 2010 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Nombre d'actions ⁽¹⁾ | 22 006 286 | 22 006 286 | 21 947 566 | 21 734 528 | 21 482 556 |
| Données de base ajustées par action | | | | | |
| Résultat net | 0,47 ⁽²⁾ | 1,25 ⁽³⁾ | 1,79 ⁽⁴⁾ | 2,78 ⁽⁵⁾ | 2,02 ⁽⁶⁾ |
| Capacité d'autofinancement | 1,71 ⁽²⁾ | 2,81 ⁽³⁾ | 3,74 ⁽⁴⁾ | 5,05 ⁽⁵⁾ | 4,63 ⁽⁶⁾ |
| Dividende net | 0,3 | 0,5 | 0,6 | 0,7 | 0,7 |
| Ratio de distribution | 64% | 40% | 33% | 25% | 35% |
| Cours fin d'année (données ajustées) | 18,29 | 18,38 | 17,34 | 29,81 | 28,51 |
| Rendement (dividende net / cours fin d'année) | 1,64% | 2,70% | 3,46% | 2,35% | 2,46% |
| PER fin d'année (année n) | 39,08 | 14,7 | 9,69 | 10,76 | 14,11 |
| Volume moyen mensuel (données ajustées) | 388 577 | 290 828 | 243 328 | 366 055 | 288 260 |
| Capitalisation boursière au 31 décembre (en millions) | 402 | 404 | 381 | 648 | 612 |

* Le résultat opérationnel et le résultat net 2008 ont été retraités de l'impact de la constatation des frais de publicité conformément à l'amendement d'IAS 38 en matière de dépenses de promotion et de publicité pour respectivement 203 K€ et 149 K€.

(1) prise en compte des attributions d'actions gratuites à raison d'une nouvelle pour une ancienne le 02/07/1997 et de la division du nominal par 4 le 01/07/2003. Et intégrant les actions d'autocontrôle.

(2) calculs tenant compte des 101 297 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2006.

(3) calculs tenant compte des 117 198 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2007.

(4) calculs tenant compte des 265 414 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2008.

(5) calculs tenant compte des 256 084 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2009.

(6) calculs tenant compte des 8 027 actions d'autocontrôle détenues au 31/12/2010.

Code ISIN : FR0000061129 (BOI)

Reuters : BOIR.PA

Bloomberg : BOI FP

Action cotée sur "NYSE Euronext" d'Euronext Paris

Action incluse dans les indices CAC Mid 60, CAC Mid & Small, CAC All-Tradable et I.A.S. (Indice Actionariat Salarié)

Etablissement chargé du service des titres : BNP PARIBAS Securities

Contrat d'animation : SG Securities

INFORMATION DES ACTIONNAIRES

Boiron met en œuvre tous les moyens pour fournir une information régulière à l'ensemble de ses actionnaires individuels et institutionnels et met à leur disposition une information détaillée.

L'actualité du groupe Boiron et les informations financières le concernant peuvent être consultées sur le site internet **www.boiron.com**.

Des notes d'information sont publiées par les bureaux d'analystes qui suivent régulièrement la valeur dont notamment : CA CHEUVREUX, GILBERT DUPONT, ODDO MIDCAP, SOCIETE GENERALE, Financière d'Uzès.

Les statuts, comptes, rapports, procès-verbaux d'Assemblées Générales et tous les documents mis à disposition des actionnaires peuvent être consultés au siège de la société (BOIRON – 20 rue de la Libération – 69110 SAINTE-FOY-LES-LYON – France).

Responsable de l'information financière :
Philippe MONTANT, Directeur Général Adjoint.

BOIRON

20 rue de la Libération
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon – France
Tél. : +33/(0)4.72.16.40.00
Fax : +33/(0)4.78.59.69.16
E-mail : finances@boiron.fr

PROGRAMMES DE RACHATS D'ACTIONS

La société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat d'actions a été lancé en 2010. Ce programme, limité à 10% du capital, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme, et autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2010, poursuit les objectifs suivants :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Boiron par l'intermédiaire d'un

prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,

- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 14 mai 2009 dans sa onzième résolution à caractère extraordinaire,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet

effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,

- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Les achats d'actions peuvent notamment être effectués en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat a été fixé à 45 euros par action et le montant maximal de l'opération ainsi été fixé à 96 671 475 euros.

NOMBRE D'ACTIONS ACHETÉES OU VENDUES PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Conformément à l'article L225-211 du Code de Commerce, nous vous communiquons les informations relatives à la mise en œuvre du programme de rachat d'actions au cours de l'exercice 2010 :

Au 31/12/10 :

Pourcentage de capital auto-détenu : 0,04%

Nombre de titres détenus en portefeuille : 8 027

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 8 027
- Opérations de croissance externe : Néant
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : Néant
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : Néant
- Annulation : Néant

Valeur comptable du portefeuille : 241 862 €

Valeur de marché du portefeuille : 228 850 €

| Du 01/01/10 au 31/12/10 | | Objectifs | | Total |
|---|------------------------|----------------------|------------|-------------|
| | | Contrat de liquidité | Annulation | |
| Achats | Nombre d'actions | 116 837 | - | 116 837 |
| | Cours moyen des achats | 28,01 € | - | 28,01 € |
| | Frais de négociation | - | - | - |
| | Montant | 3 272 809 € | - | 3 272 809 € |
| Ventes / transferts / annulation | Nombre d'actions | 112 922 | 251 972* | 364 894 |
| | PRIX | 28,85 € | - | 28,85 € |
| | Frais de négociation | - | - | - |
| | Montant | 3 257 944 € | - | 3 257 944 € |

* 251 972 actions détenues dans le cadre du programme de rachat d'action ont été annulées le 01/01/2010 suite à la réduction de capital décidée par le conseil d'administration du 16/12/2009.

AUTORISATION DE METTRE EN PLACE UN NOUVEAU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 sera appelée à se prononcer sur la mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions reprenant les mêmes objectifs et conditions, en conformité avec le Règlement européen applicable depuis le 13 octobre 2004 et les recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) pour une période de 18 mois, en remplacement du programme actuel auquel il serait mis fin par anticipation.

Délégations en matière d'augmentation et de réduction de capital

Il n'existe aucune délégation ni autorisation conférée au Conseil d'Administration en vue d'augmenter le capital.

Il est rappelé que l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009 a pris les résolutions suivantes :

Onzième résolution – Délégation de compétence pour réduction de capital par annulation d'actions dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

Cette délégation a été consentie au Conseil d'Administration pour une durée de 24 mois, soit jusqu'au 14 mai 2011, dans la limite de 10% du capital, soit 2 173 453 actions.

A la date du 16 mars 2011, cette autorisation a été utilisée pour annuler 251 972 actions achetées par la société, à effet du 1^{er} janvier 2010.

| AUTORISATIONS FINANCIERES | PLAFOND | DATE DE DECISION | DUREE DE L'AUTORISATION | UTILISATION DES AUTORISATIONS | DATE DE RENOUVELLEMENT |
|---|---|-------------------|-------------------------|---|------------------------|
| Délégation pour réduction de capital dans le cadre d'un programme de rachat d'actions | annulation d'actions dans la limite de 10% du capital | AGM 14/05/2009 | 24 mois | CA 16/12/2009 : annulation de 251 972 actions à effet du 1 ^{er} janvier 2010 | AGM 19/05/2011 |

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3, nous vous précisons les points suivants :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites dans les données juridiques du document de référence.
- A notre connaissance, les pactes et les engagements conclus entre les actionnaires sont les suivants :

PACTES ET ENGAGEMENTS :

Pacte d'actionnaires (signé le 13 octobre 1987 et publié par la SBF par avis n° 92-1278 du 20 mai 1992) :

Certains actionnaires ont consenti un droit de préemption au profit de SODEVA (société holding détenue majoritairement par Christian BOIRON) pour une partie des titres qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées émises par la société Boiron (signé le 26 mars 2004) :

Afin de bénéficier des dispositions de l'article 885 I bis du Code Général des Impôts, signature entre les membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de six années, d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Pacte d'actionnaires (signé le 29 juin 2005 et publié par l'AMF le 13 juillet 2005) :

Droit de préemption réciproque entre les membres de la famille Boiron et les sociétés SHB et SODEVA en cas de cession de titres de la société Boiron.

Pacte d'actionnaires (signé le 30 juin 2005 et publié par l'AMF le 13 juillet 2005) :

- Engagement de conservation des titres Boiron acquis par la société PFSA pendant une durée de six années. Pendant cette période, droit de préemption de second rang de la société PFSA,
 - en cas de cession de titres Boiron par les actionnaires de la famille Boiron,
 - en cas de cession de titres Sodeva par les actionnaires Sodeva ;

- A l'issue de la période de six années, droit de préemption consenti par PFSA aux actionnaires de la famille Boiron en cas de cession de titres Boiron par PFSA.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 29 juillet 2005) :

Afin de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de deux années (avec tacite reconduction de deux ans en deux ans), d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 31 mai 2007) :

Afin de bénéficier des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de six années (avec tacite reconduction d'année en année), d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 19 décembre 2007) :

Afin de bénéficier des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de six années (avec tacite reconduction d'année en année), d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 5 décembre 2008) :

Afin de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts, signature entre certains membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de deux années (avec tacite reconduction pour une période indéterminée), d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Engagement collectif de conservation d'actions cotées (signé le 18 décembre 2009) :

Afin de bénéficier des dispositions des articles 885 I bis et 787 B du Code Général des Impôts, signature entre

certains membres du groupe familial Boiron d'un engagement collectif de conservation, pendant une durée de deux années (à compter de la date d'enregistrement, soit jusqu'au 27 décembre 2011), d'une partie des titres Boiron qu'ils détiennent.

Avenant de résiliation de l'engagement collectif de conservation d'actions cotées du 5 décembre 2008 (signé le 6 janvier 2011) :

Afin de mettre un terme à l'engagement collectif de conservation en date du 5 décembre 2008 à compter du 6 janvier 2011 et de réitérer les engagements individuels de conservation.

- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux. Toutefois, il est précisé qu'un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une souscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire (Article 35 des statuts).
- Les droits de vote attachés aux actions détenues par le personnel au travers du FCPE actions Boiron sont exercés par un représentant mandaté par le Conseil de Surveillance du FCPE à l'effet de le représenter à l'Assemblée Générale.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont les règles légales et statutaires.
- En matière de pouvoirs du Conseil d'Administration, le Conseil ne bénéficie d'aucune délégation ni autorisation en matière d'augmentation de capital. Les pouvoirs du Conseil en matière de rachat d'actions sont présentés en page 51 du Document de Référence.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Recherche et développement

L'ambition de Boiron est de proposer aux professionnels de santé et aux patients des médicaments efficaces, sûrs et utiles pour la santé publique.

Dans ce but, les programmes de recherche de Boiron ont pour objectifs de :

- Poursuivre l'évaluation de l'efficacité et de l'utilité de nos spécialités humaines et vétérinaires,
- Créer de nouveaux médicaments, notamment dans les domaines où les enjeux de santé publique sont forts,
- Evaluer l'intérêt de santé publique de nos médicaments,
- Améliorer le mode de fabrication de nos médicaments.

Ces programmes font intervenir des équipes de recherche hospitalo-universitaires et des médecins praticiens de nombreux pays. Ils donnent une nouvelle impulsion à l'homéopathie et façonnent son visage de demain, confirmant le bien fondé de l'engagement de Boiron à développer une thérapeutique efficace et respectueuse de l'individu comme de son environnement. L'équipe de recherche et développement du groupe Boiron gère actuellement 70 programmes de recherche fondamentale, pré-clinique, clinique et pharmaco-épidémiologique.

AVANCEES DE L'ANNEE 2010

Boiron a accentué l'internationalisation de ses travaux de recherche en renforçant le déploiement de moyens dans les filiales du groupe et en développant des partenariats avec des organismes de recherche. Des projets d'étude ont été notamment lancés aux USA, en Russie, en Pologne, au Brésil, en Espagne et en Italie. Ces travaux sont pilotés et financés par Boiron France.

DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE FONDAMENTALE

Boiron a poursuivi ses travaux sur les domaines suivants :

- la compréhension des propriétés physicochimiques des dilutions infinitésimales dynamisées et de leur structure, utilisant des techniques telles que la résonance magnétique nucléaire (RMN), la photoluminescence et la thermoluminescence,
- la compréhension de l'action pharmacologique de Gelsemium en dilution homéopathique et du principal composant présent dans la teinture-mère de Gelsemium,
- la mise en évidence des propriétés hépatoprotectrices d'*Arsenicum album* à différents niveaux de dilution homéopathique,
- la mise en évidence de propriétés spécifiques de médicaments homéopathiques dans le domaine de l'oncologie.

Parallèlement, certains travaux ont fait l'objet de publications. Par exemple :

Chelidonium majus 30C and 200C in induced hepato-toxicity in rats.

Banerjee A., Pathak S., Biswas S.J., Roy-Karmakar S., Boujedaini N., Belon P., Khuda-Bukhsh A.R. *Homeopathy* 2010 99:3 (167-176)

Extremely low copper concentrations affect gene expression profiles of human prostate epithelial cell lines.

Bigagli E.; Luceri C.; Bernardini S.; Dei A.; Dolara P. *Chemico-Biological Interactions* 2010 ; doi:10.1016/j.cbi.2010.06.009

Thujone-rich Fraction of Thuja occidentalis Demonstrates Major Anti-cancer Potentials:

Evidences from In vitro Studies on A375 Cells

Biswas R.; Mandal S.K., Dutta S. ; Bhattacharyya S.S.; Boujedaini N. ; Khuda-Bukhsh A.R.

eCAM Advance Access published online on May 10, 2010 eCAM, doi:10.1093/ecam/nea042

NMR relaxation evidence for solute-induced nano-sized superstructures in ultramolecular aqueous dilutions of silica-lactose.

Demangeat, J.L.

Journal Molecular Liquids (2010), doi:10.1016/j.molliq.2010.05.010

Aspirin therapy: an attempt to explain the events of prothrombotic complications after treatment discontinuation.

Doutremepuich C.; Aguejof O.; Desplat V.; Eizayaga X. *Thrombosis and Haemostasis* 2010; 103(1): p.171-180.

Paradoxical thrombotic effects of aspirin: experimental study on 1000 animals.

Doutremepuich C, Aguejof O, Desplat V, Eizayaga FX. *Cardiovascular and Hematological Disorders Drug Targets*. 2010 Jun;10(2):103-10

Dissipative structures in extremely diluted solutions of homeopathic medicines: a molecular model based on physico-chemical and gravimetric evidences

Elia V.; Napoli E.

International Journal of Design & Nature and Ecodynamics. 2010 ; 5(1) ; p.39-48

Thermodynamic parameters for the binding process of the OH⁻ ion with the dissipative structures. Calorimetric and conductometric titrations.

Elia V.; Napoli E.; Niccoli M.

Journal of Thermal Analysis and Calorimetry 2010 - DOI: 10.1007/s10973-010-0757-1

Dose-effect study of Gelsemium sempervirens in high dilutions on anxiety-related responses in mice.

Magnani P., Conforti A., Zanolin E., Marzotto M., Bellavite P. *Psychopharmacology*, 2010 : (1-13)

Lycopodine from Lycopodium clavatum extract inhibits proliferation of HeLa cells through induction of apoptosis via caspase-3 activation.

Mandal SK, Biswas R, Bhattacharyya SS, Paul S, Dutta S, Pathak S, Khuda-Bukhsh AR. *European Journal of Pharmacology*. 2010 Jan 25; 626(2-3):115-22. Epub 2009 Sep 26.

The impact of high anxiety level on cellular and humoral immunity in mice.

Rammal H, Bouayed J, Falla J, Boujedaini N, Soulimani R. *Neuroimmunomodulation*. 2010;17(1):1-8.

Certains de ces travaux¹ ont permis d'identifier que des substances très diluées avaient un effet sur l'expression de gènes et sur leurs voies de signalisation. Ces travaux encourageants seront approfondis en 2011 et 2012.

Par ailleurs, nous allons poursuivre en 2011 nos travaux de recherche fondamentale appliqués au domaine de l'oncologie.

DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE CLINIQUE ET OBSERVATIONNELLE

Les études conduites évaluent l'efficacité de nouveaux médicaments et testent les possibilités de médicaments existants dans de nouveaux domaines, avec pour priorité d'améliorer l'accompagnement des patients atteints de pathologies lourdes. En 2010, des études sont en cours dans les domaines suivants : pathologie grippale, pathologies de la sphère ORL, oncologie, Système Nerveux Central, dermatologie et gynécologie.

Quelques études cliniques ont fait l'objet de publications, parmi lesquelles :

Un traitement homéopathique des lucites estivales bénignes.

Dungler T.; Godeau M.J.; Sonneck J.M.

Introduction : éléments sur la lucite et sur *Hypericum perforatum*.

Cette étude clinique a permis de tester l'efficacité de d'*Hypericum perforatum* (5 et 15 CH) dans le traitement des photodermatoses auprès de 103 patients. L'étude montre que 87,1% des patients ont vu leurs symptômes évoluer favorablement.

No effect of a homeopathic combination of Arnica Montana and Bryonia alba on bleeding, inflammation, and ischaemia after aortic valve surgery.

Cornu C., Joseph P., Bauer C., Vedrinne C., Bissery A., Melot G., Bossard N., Belon P., Lehot J.J. *British Journal of Clinical pharmacology* 2010, 69(2) ; 136-142

Cette étude clinique pilote, menée en double aveugle contre placebo avait pour objectif de mesurer l'efficacité de l'association d'*Arnica montana* 5CH et *Bryonia alba* 9 CH sur les paramètres suivants : inflammation, ischémie myocardique, douleur et hémorragie auprès de 92 patients subissant une chirurgie de la valve aortique et nécessitant une circulation extracorporelle. L'association des deux médicaments a provoqué une réduction de 20% du critère principal, à savoir le volume sanguin mesuré dans le drain. Cette réduction n'est pas statistiquement significative par rapport au placebo.

Une étude observationnelle sur la poussée dentaire.

Stagnara J., Besse P.

Abstract pédiatrie 2010, n°236, p.15.

Cette étude observationnelle prospective et multicentrique a permis d'évaluer la prise en charge de la pous-

sée dentaire de 96 pédiatres français, auprès de 617 enfants. Parmi les médicaments les 3 médicaments indiqués dans la poussée dentaire ou les troubles liés à la dentition, Camilia® était le médicament le plus prescrit (71%), avec une bonne satisfaction des pédiatres (82%) et 85,2% d'intention de réutilisation chez les parents.

DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE PHARMACO-EPIDEMIOLOGIQUE

Quatre études de grande ampleur sont menées en France depuis 4 ans par un comité scientifique indépendant pour décrire et comparer la pratique des médecins prescripteurs et des médecins non prescripteurs de médicaments homéopathiques sur deux axes :

- la prévalence des motifs de consultation ainsi que les caractéristiques des patients et les prescriptions des médecins,
- l'impact de la prise en charge et l'impact d'un traitement homéopathique et allopathique, en termes d'évolution clinique, de qualité de vie, d'effets collatéraux dans trois groupes de pathologies.

Plusieurs articles sont en cours de publication, un premier a été publié en janvier 2011 dans la revue BMC Musculoskeletal Disorders.

Cet article décrit les premiers résultats d'une large étude pharmaco-épidémiologique réalisée en France auprès d'un échantillon représentatif de médecins généralistes (825) et de leurs patients (1 692) ayant un trouble musculo-squelettique (MSD). Cette étude souligne le recours plus fréquent aux médecins homéopathes pour les patients ayant des troubles musculo-squelettiques chroniques qui est le 1^{er} indicateur de la sévérité du MSD. Références :

Who seeks primary care for musculoskeletal disorders (MSDs) with physicians prescribing homeopathy and other complementary medicine? Results from the EPI3-LASER survey in France.

(1) Extremely low copper concentrations affect gene expression profiles of human prostate epithelial cell lines. Bigagli E.; Luceri C.; Bernardini S.; Dei A.; Dolara P. *Chemico-Biological Interactions* 2010 ; doi:10.1016/j.cbi.2010.06.009
Lycopodine from Lycopodium clavatum extract inhibits proliferation of HeLa cells through induction of apoptosis via caspase-3 activation. Mandal SK, Biswas R, Bhattacharyya SS, Paul S, Dutta S, Pathak S, Khuda-Bukhsh AR. *European Journal of Pharmacology*. 2010 Jan 25;626(2-3):115-22. Epub 2009 Sep 26.

Données sociales

Rosignol M, Begaud B, Avouac B, Lert F, Rouillon F, Benichou J, Massol J, Duru G, Magnier AM, Guillemot D, Grimaldi-Bensouda L, Abenhaim L.

BMC Musculoskelet Disord. 2011 Jan 19;12(1):21.

D'autres publications de ce programme interviendront en 2011.

D'autres travaux de recherche pharmaco-épidémiologique sont par ailleurs en cours, comme par exemple, une étude qui évalue la place de l'homéopathie dans les stratégies de prise en charge des cancers, en particulier dans le traitement des effets indésirables des médicaments anti-cancéreux et dans le traitement des pathologies annexes.

PRINCIPAUX PROJETS 2011

Le laboratoire de recherche interne permettra de renforcer et multiplier les recherches visant à développer de nouveaux médicaments.

Dans un premier temps, ce laboratoire emploiera 4 nouvelles personnes. Il sera mis en service courant 2011.

ORGANISATION

La recherche et développement est organisée autour d'une équipe plurinationale de 20 personnes dont la mission est d'étudier et construire des projets de recherche à travers notamment la mise en place de partenariats avec des organismes de recherche publics (CNRS, INSERM), des centres universitaires, des centres hospitaliers et des laboratoires privés, en France et dans d'autres pays.

DEPENSES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT 2010

Au total, les dépenses consacrées à la recherche et développement se sont élevées à 6 339 K€ contre 4 279 K€ en 2009. Elles ont représenté 1,2% du chiffre d'affaires du groupe contre 0,8% en 2009.

En 2010, le groupe a bénéficié d'un Crédit d'impôt Recherche de 1 289 K€ contre 1 224 K€ en 2009. La volonté d'internationalisation des travaux de recherche est illustrée par la diversité géographique des programmes.

EVOLUTION DES ORGANISATIONS

Les contraintes réglementaires et économiques qui nous sont imposées en France n'ont cessé, ces dernières années, de se multiplier.

L'année 2010 a été une année d'accompagnement du développement des actions initiées en 2009.

- Le regroupement des établissements d'Orléans et de Tours sur le nouveau site de Notre Dame d'Oe (Tours) marque la fin de la démarche de réorganisation des établissements de distribution initiée en 2008, conséquence de l'évolution de la réglementation pharmaceutique qui a limité la liste des substances pouvant entrer dans une préparation magistrale remboursable. Cette mesure a conduit à une baisse de 50% de nos volumes de préparations magistrales.
- La mise en œuvre d'ARPEGE dans les établissements de distribution a généré pour chaque établissement :
 - Un travail de réflexion puis de mise en œuvre de nouvelles organisations, afin de concilier au mieux les plages d'ouverture des établissements avec les besoins des pharmaciens et des patients. Ce travail de modification des horaires a été mené avec les équipes dans un large esprit de concertation.
 - Cette évolution informatique et organisationnelle s'est traduite également pour les salariés concernés par un changement de repères ayant nécessité un accompagnement important des Directions Gestion Opérationnelle, de l'Assurance Qualité et de l'Informatique. Un plan de formation important a été déployé, représentant en moyenne, 3 jours de formation pour chaque personne en établissement. Cette mise en œuvre se terminera en 2011.

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS (FRANCE)

Les liens étroits entre la performance économique de l'entreprise et l'épanouissement de chaque personne sont tissés **quotidiennement dans les relations humaines et sociales.**

33 accords illustrent cette politique sociale, fondée sur la confiance et le dialogue.

Pour maintenir ces accords en harmonie avec les évolutions organisationnelles, législatives et les besoins des salariés, chaque accord est signé avec une durée déterminée de trois années. Les accords qui ont été étudiés et revus en 2010 sont les suivants :

• En matière de Prévoyance :

- **Accord collectif sur la prévoyance et les frais de santé** : depuis toujours, la prévoyance et la santé sont au cœur du projet d'entreprise de Boiron mais également de sa politique sociale. Historiquement, deux régimes de prévoyance et de couverture santé co-existaient. Un travail d'harmonisation et d'évolution des régimes de santé et de prévoyance a été réalisé afin que tous les salariés bénéficient d'une seule et même couverture de protection sociale au 1^{er} janvier 2011.

• En matière de retraite :

- **Avenant à l'accord sur la préparation à la retraite** : la Loi du 9 novembre 2010 sur l'allongement de la durée du travail a impacté directement l'accord d'entreprise sur la retraite et sa préparation qui prévoit un capital temps de préparation à la retraite permettant une réduction progressive du temps de travail sans diminution de salaire.
- **Avenant à l'accord instituant un PERCO (Plan d'Épargne Retraite Collectif)** : soucieuse de permettre à l'ensemble du personnel de préparer sa retraite, l'entreprise a signé un accord en 2008 favorisant l'effort d'épargne en vue de la retraite. Dans ce but, un avenant a été signé permettant de réévaluer de manière significative l'abondement de l'entreprise en faveur de l'effort d'épargne.

• En matière d'intégration des travailleurs handicapés :

- Le premier accord de Boiron date de 1989 et depuis il n'a cessé d'être renouvelé. Le renouvellement de l'accord a reçu l'agrément de la DIRECCTE. Les membres de la commission d'agrément ont salué les nouveautés de l'accord parmi lesquelles les missions des « relais handicap », salariés volontaires accompagnant des personnes handicapées.

• En matière de rémunération et de temps de travail :

- **Accord sur l'accès au travail à temps partiel choisi** : cet accord a été reconduit globalement dans les mêmes modalités, avec des aménagements facilitant l'accès au temps réduit pour les réseaux commerciaux.

- **Accord sur les modalités d'évolution des rémunérations et du temps de travail et modalités de financement des innovations et progrès sociaux** : cet accord est le socle de la politique sociale de Boiron. Il permet de définir les moyens à consacrer à l'évolution des rémunérations et au financement des innovations et progrès sociaux, tout en préservant la pérennité et la compétitivité de l'entreprise. Cet accord a été renouvelé avec des aménagements sur le mode de calcul de l'enveloppe distribuable.

DONNEES SOCIALES 2010

Les données sociales sont le résultat de la consolidation des données des filiales figurant dans le périmètre du groupe.

LES EFFECTIFS ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL

Au 31 décembre 2010, le groupe Boiron compte 4 081 salariés contre 3 990 en 2009 (+2,3%).

En France métropolitaine, les effectifs s'élèvent à 2 885 collaborateurs. A ce chiffre, s'ajoute le personnel intérimaire qui représente 2,2% des heures travaillées de Boiron, au 31 décembre 2010.

Evolution des effectifs totaux

(en effectif physique au 31/12/2010)

| | 2010 | 2009 | % |
|---------------------|--------------|--------------|--------------|
| Total Groupe | 4 081 | 3 990 | +2,3% |
| dont Boiron France | 2 885 | 2 867 | +0,6% |

Les effectifs du groupe comprennent 72% de femmes et 28% d'hommes.

Au 31 décembre 2010, les personnes handicapées ou invalides employées par Boiron SA représentaient 4,32% de l'effectif assujéti.

Effectifs du groupe par type de contrats

(en effectif physique au 31/12/2010)

| | 2010 | 2009 | % |
|------------------------------|--------------|--------------|--------------|
| Contrat à durée indéterminée | 3 891 | 3 785 | +2,8% |
| Contrat à durée déterminée | 190 | 205 | -7,3% |
| Total | 4 081 | 3 990 | +2,3% |

En France, près de 95% des salariés Boiron travaillent en contrat à durée indéterminée.

Le groupe applique la durée légale du temps de travail conformément aux législations en vigueur dans l'ensemble des pays où il est implanté.

A ce jour, plusieurs accords d'entreprise ont été signés par Boiron sur la personnalisation du temps de travail et 17,4% des salariés du groupe travaillent à temps partiel.

L'organisation du temps de travail dans le groupe est

la suivante :

(en effectif physique au 31/12/2010)

| | 2010 | 2009 | % |
|---------------|--------------|--------------|--------------|
| Temps complet | 3 372 | 3 248 | +3,8% |
| Temps partiel | 709 | 742 | -4,4% |
| Total | 4 081 | 3 990 | +2,3% |

En 2010, 3 902 heures supplémentaires ont été comptabilisées en France (en diminution de 46,5% par rapport à 2009).

LICENCIEMENTS ET LEURS MOTIFS

Le groupe Boiron peut être amené à décider des licenciements pour faute ou insuffisance professionnelle et se conforme pour cela aux réglementations en vigueur. Les suppressions d'emplois consécutives à des réorganisations se font dans le cadre des procédures de consultation avec les organisations représentatives du personnel.

REMUNERATIONS

Evolution des frais de personnel

Boiron France

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|--|----------------|----------------|
| Rémunérations | 90 433 | 83 743 |
| Charges sociales | 40 282 | 37 586 |
| Intéressement et participation | 13 963 | 17 385 |
| Autres avantages sociaux (dont abondements, chèques déjeuner, CE) | 5 959 | 5 407 |
| Indemnités de départ à la retraite | 3 486 | 3 008 |
| APR* | 4 221 | 3 753 |
| Médailles du travail | 777 | 872 |
| Total charges de personnel | 159 121 | 151 754 |
| Charges sociales / Rémunérations | 44,5% | 44,9% |

* APR : Accord de Préparation à la Retraite (cf. note 2.9.1.2.2 des annexes aux comptes consolidés)

Evolution des frais de personnel

Groupe Boiron

| (en milliers d'euros) | 2010 | 2009 |
|---|----------------|----------------|
| Rémunérations | 134 142 | 123 803 |
| Charges sociales | 51 109 | 47 292 |
| Intéressement et participation | 15 730 | 19 496 |
| Autres avantages sociaux (dont abondements, chèques déjeuner, CE) | 6 849 | 6 193 |
| Indemnités de départ à la retraite | 3 493 | 3 020 |
| APR ⁽¹⁾ | 4 221 | 3 753 |
| Médailles du travail et gratification | 930 | 986 |
| TFR Italien ⁽²⁾ | 870 | 884 |
| Pré pension belge | 1 | 94 |
| Primes d'ancienneté belges | 99 | 187 |
| Total charges de personnel | 217 444 | 205 708 |
| Charges sociales / Rémunérations | 38,1% | 38,2% |

(1) APR : Accord de Préparation à la Retraite (cf. note 2.9.1.2.2 des annexes aux comptes consolidés)

(2) TFR : Engagement pour indemnités de fin de contrat

EVOLUTIONS SALARIALES**Augmentation globale des salaires** (Boiron France)

| | 2010 | 2009 |
|-----------------------------|--------------|--------------|
| Augmentation générale | 3,90% | 2,34% |
| Augmentation individuelle | 1,07% | 1,02% |
| Augmentation globale | 4,97% | 3,36% |

La population concernée est celle bénéficiant d'un contrat à durée indéterminée.

En 2010, les augmentations générales dans le groupe allaient jusqu'à 7,3% suivant les pays et leur taux d'inflation.

FORMATION : EVOLUTION, MOBILITE ET ACCOMPAGNEMENT DU SALARIE

Le développement des compétences professionnelles est valorisé par le biais d'une dynamique interne de formation et de mobilité au sein de l'entreprise qui se traduit par des projets de formation dans trois grands domaines :

- Culture d'entreprise : connaissance de l'homéopathie et compréhension des mécanismes économiques de l'entreprise
- Renforcement des compétences techniques et pharmaceutiques
- Le développement personnel et managérial. En France, 10% du budget formation a été investi dans une formation intitulée « Pour des échanges simples et directs » et qui est basée sur la relation à l'autre et permet de développer la capacité à travailler ensemble.

| | 2010 | 2009 | % |
|------------------------------|--------|--------|--------|
| Nombre de personnes formées | 1 980 | 1 776 | +11,5% |
| Nombre d'heures de formation | 39 757 | 25 723 | +54,6% |

La population concernée est celle de Boiron France.

ŒUVRES SOCIALES

Le montant des donations versées en faveur du comité d'entreprise de Boiron France s'est élevé à 1 732 K€ en augmentation de + 7,1% par rapport à l'année 2009.

ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ABSENTEISME

Le groupe a enregistré 117 accidents du travail. Sur 80 accidents du travail (soit un taux de fréquence de 21,1%) survenus en France, le taux de gravité, à savoir le nombre de jours perdus par millier d'heures travaillées, était de 0,70% contre 0,31% en 2009.

En France, le taux d'absentéisme s'élève à 6,97%, et se décompose selon les motifs suivants :

| | 2010 |
|--|------|
| Maladie (a) | 75% |
| Maternité (b) | 16% |
| Accident du Travail et Maladie Professionnelle (c) | 7% |
| Divers (d) | 2% |

(a) maladie avec certificat médical et maladie sans certificat médical

(b) y compris congés paternité

(c) accident du travail, maladie professionnelle, accident de trajet

(d) congés sans solde, absences autorisées non rémunérées, absences non autorisées non rémunérées, absences non rémunérées

SOUS-TRAITANCE

Boiron a pour approche d'assurer en interne l'essentiel de ses grands métiers, mais comme tout groupe industriel, il est également amené à faire appel à la sous-traitance de fabrication industrielle. Dans ce cadre et afin de réduire au maximum les risques de pénurie et d'accroître les performances du groupe en matière de qualité, de sécurité et d'environnement, les processus d'achat de sous-traitance sont pilotés par la Direction des Achats qui se charge de la sélection des fournisseurs, en étroite collaboration avec les partenaires internes concernés.

Données environnementales

Les données chiffrées concernent les sites de production et sont directement issues des factures ou des bordereaux de suivi de déchets.

CONSOMMATIONS, REJETS ET NUISANCES

CONSOMMATION DE RESSOURCES EN EAU

L'essentiel de l'eau consommée est destiné à la fabrication du froid et de l'eau purifiée utilisée dans les process de fabrication.

L'eau utilisée sur les sites provient du réseau d'eau potable.

Consommation en eau en m³

| | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------|--------|--------|--------|
| Montévrain | 3 764 | 4 629 | 4 908 |
| Messimy | 40 208 | 41 268 | 41 373 |
| Montrichard | 7 953 | 7 472 | 8 075 |
| Sainte-Foy-lès-Lyon | 23 224 | 26 518 | 26 453 |
| Unda | 6 760 | 4 916 | 4 123 |

Les augmentations significatives des consommations s'expliquent par l'augmentation de la production avec l'arrivée d'une nouvelle machine sur le site de Montévrain et une nouvelle contrainte de nettoyage liée aux BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) sur le site de Montrichard.

CONSOMMATION DE MATIERES PREMIERES

| Matières premières principales | Quantités consommées en 2010 au niveau du groupe |
|--------------------------------|--|
| éthanol | 732 000 litres |
| sucré | 1 114 tonnes |
| lactose | 239 tonnes |
| vaseline | 155 tonnes |

CONSOMMATION D'ENERGIE

Les consommations d'énergie sont principalement destinées au traitement de l'air des bâtiments, imposé par les bonnes pratiques de fabrication.

Consommation en électricité en MWh

| | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------|--------|--------|--------|
| Montévrain | 2 043 | 2 057 | 2 583 |
| Messimy | 12 470 | 13 122 | 13 929 |
| Montrichard | 2 237 | 2 082 | 2 097 |
| Sainte-Foy-lès-Lyon | 7 314 | 7 650 | 7 836 |
| Unda | 934 | 1 271 | 1 424 |

Consommation en gaz en MWh

| | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------------------|--------|--------|--------|
| Messimy | 12 598 | 14 269 | 17 686 |
| Montrichard | 1 483 | 1 507 | 1 484 |
| Sainte-Foy-lès-Lyon | 6 766 | 6 366 | 6 823 |
| Unda | 176 | 762 | 978 |

Les augmentations significatives observées au niveau des consommations énergétiques des sites de Messimy, Montévrain et Sainte-Foy-lès-Lyon s'expliquent par l'augmentation du nombre des machines industrielles en fonctionnement.

Consommation en fioul en m³

| | 2009 | 2010 |
|------|------|------|
| Unda | 91 | 79 |

Boiron privilégie la limitation de l'impact environnemental des sites de production grâce à des solutions d'économie d'énergie plutôt qu'en recourant aux énergies renouvelables : la préservation de l'environnement passe d'abord par une consommation du juste besoin.

On peut citer à titre d'exemple :

- l'arrêt de certains groupes froid entre 20h et 5h dès que la température extérieure est comprise entre +5°C et +24°C ;
- la diminution du taux de circulation d'air de certaines centrales de traitement d'air ;
- la mise en place dans des nouveaux bâtiments et dans certains locaux existants de détecteurs de présence pour l'activation de l'éclairage ;
- dans le cadre du projet d'un nouveau bâtiment de fabrication, la chaleur des compresseurs sera récupérée pour l'alimentation en eau chaude sanitaire ;
- une attention particulière est portée à l'isolation lors de la construction de nouveaux bâtiments administratifs ou lors de certaines opérations de rénovation.

Enfin, des panneaux solaires serviront à la production d'eau chaude pour le nouveau restaurant du site de Messimy prévu en 2011.

LES SOLS

En fonction de l'historique d'un site, lors de l'achat de terrains, des études de sol sont réalisées.

Aucune cession de site n'a nécessité la réhabilitation des sols.

LES REJETS DANS L'AIR

Des vapeurs d'alcool peuvent se former lors de la fabrication des teintures mères. Les émissions associées restent cependant très faibles.

La fabrication des médicaments homéopathiques induit peu d'émissions directes de gaz à effet de serre. Les seules émissions de CO₂ sont celles provenant de la combustion du gaz naturel utilisé pour le chauffage des locaux ainsi que les émissions liés aux transports (transports des matières premières, distribution des médicaments, flotte des commerciaux).

Emissions de Ges⁽¹⁾ :

Concernant cette problématique, plusieurs actions ont été engagées :

- De 2009 à 2010, le LEEM⁽²⁾ a été pilote d'un groupe projet dont l'objectif est d'élaborer avec des experts en bilan carbone un outil d'évaluation du bilan carbone, adapté aux entreprises du médicament. L'intérêt de cette démarche est de doter les adhérents du LEEM d'un outil qui leur permette de réaliser un tel bilan de façon autonome. Boiron a été un membre actif du comité de pilotage de ce projet. L'outil est abouti et devrait permettre en 2011, d'évaluer les émissions et d'identifier les principaux postes générateurs de gaz à effet de serre et ainsi de lancer des groupes de réflexion pour mettre en place des mesures permettant de diminuer ce type de rejet.
- Concernant la flotte des véhicules d'entreprise chez Boiron SA ainsi que chez Unda en Belgique, la liste des véhicules proposés aux salariés itinérants a été revue en considérant les critères suivants :
 - la consommation de carburant
 - la puissance fiscale et la puissance réelle
 - les rejets de CO₂.

Sur le périmètre France, cela a permis d'économiser 88 TequC⁽³⁾/an sur l'année 2010. (données prestataire issues du suivi des kilomètres parcourus)

- La modification du mode de livraison des officines au niveau de notre filiale belge Unda a permis de réduire d'environ 1 400 000 km les distances parcourues et ainsi d'économiser un peu plus de 200T de CO₂.
- Chez Unda, les transports en commun sont remboursés à 100%.

- La réduction du grammage de certains étuis représente un gain de 8T carton/an soit environ 4TequC/an (source Ademe).

Sur le site de Messimy, la fabrication des granules neutres et des comprimés génère des particules de sucre et de lactose. Elles sont canalisées et retenues par des filtres. Les dispositifs de filtration en place permettent d'assurer un faible niveau de concentration de poussières dans l'atmosphère et de rester largement en deçà de la valeur fixée. Des mesures ont été réalisées en 2009. Elles confirment bien le respect des seuils imposés par notre arrêté d'autorisation. Ces mesures seront renouvelées en 2011.

LES REJETS DANS L'EAU

Les 4 sites de production français (Messimy, Montrichard, Sainte-Foy-lès-Lyon et Montévrain) sont chacun régis par une convention de rejet d'eau, propre à chaque site. Cette convention est un engagement entre l'industriel, la commune et la station d'épuration pour remédier aux pollutions industrielles et assurer en aval du rejet une maîtrise du traitement des effluents acheminés vers la station d'épuration la plus proche. Différents paramètres doivent être suivis selon les termes de la convention pour pouvoir agir en cas de dépassement des seuils autorisés. Ces seuils dépendent des contraintes de la station d'épuration qui prend en charge les effluents et de ses capacités de traitement. La convention de rejet du site de Montévrain a été mise à jour en 2010.

Les sites de Messimy et de Montrichard sont soumis à l'autosurveillance et disposent d'une chaîne de mesure (prélèvement, conservation, analyse et exploitation). Des analyses internes sont réalisées de façon hebdomadaire. De plus, mensuellement pour Messimy et annuellement pour Montrichard, ces prélèvements sont transmis à un laboratoire de mesure agréé. Enfin, l'ensemble de ces mesures est transmis aux Préfectures concernées.

Concernant notre filiale Unda, des mesures annuelles sont réalisées par un laboratoire indépendant. Les résultats donnent lieu à une déclaration.

Quel que soit le site Boiron, les pollutions anormales entraînent la recherche de leur origine ainsi que de solutions correctrices adaptées. A la suite de l'identification d'une problématique de PH sur les eaux de rejet du site de Sainte-Foy-lès-Lyon et de respect de certains paramètres sur les rejets du site de Messimy, une étude a été lancée en 2010 sur chacun des sites en collaboration avec une ingénierie et les recommandations seront mises en œuvre en 2011.

Sur tous nos sites industriels, de façon à améliorer la qualité de nos effluents ainsi que des eaux pluviales, des bacs de dégraissage ainsi que des séparateurs d'hydrocarbures sont installés et régulièrement entretenus.

De manière à protéger les réseaux d'eau pluviale, des tapis obturateurs sont placés sur les grilles d'égout lors des opérations de livraison d'alcool. De plus, afin de gérer un épandage accidentel éventuel, les réseaux des sites de production sont équipés d'obturateurs.

Points spécifiques au site de Messimy :

Afin de limiter les pollutions sur les eaux industrielles, le site est équipé d'un bassin d'homogénéisation et d'un bassin de neutralisation. Des filtres sont également mis en place au niveau des bondes de sol pour capter les matières en suspension issues du travail des plantes.

Une cuve enterrée est en place pour récupérer les eaux sucrées du service dragées où sont produits les granules et globules neutres utilisés pour la production des tubes et doses. Ces eaux sont prises en charge par un prestataire privé qui s'en sert pour humidifier les tas de compost de sa plateforme.

(1) GES = gaz à effet de serre

(2) LEEM : Les entreprises du médicament

(3) T equ C = tonne équivalent carbone

LES REJETS DANS LE SOL

D'une manière générale, le stockage des produits à risque est réalisé sur rétention (local sur rétention, armoires, bacs). L'aire de « dépotage » d'alcool du site de Sainte-Foy-lès-Lyon est en cours de rénovation (mise en place d'une résine étanche).

Les bâtiments dont les produits pourraient présenter des risques de pollution par les eaux d'extinction d'incendie sont en rétention.

LES NUISANCES SONORES ET OLFACTIVES

Du fait du statut d'ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), nos sites de production doivent respecter a minima, l'arrêté du 20 août 1985 modifié par l'arrêté du 23 janvier 1997 qui impose des valeurs limites à ne pas dépasser avec possibilité de contrôle inopiné ou avec obligation de contrôles périodiques pour les sites soumis à autorisation.

En 2010, nous devons faire réaliser des mesures de bruit sur le site de Montrichard : toutes les mesures sont conformes à l'arrêté d'autorisation d'exploiter du site.

Les différents sites Boiron ne génèrent pas de nuisances olfactives.

LES DECHETS

Il existe différentes filières de traitement des déchets : valorisation de matières (recyclage, compostage, réutilisation,...), valorisation énergétique (incinération,...) et enfouissement. La recherche de filières de traitement plus adaptées pour les déchets est un compromis entre les paramètres législatifs, financiers, humains et techniques.

TRAITEMENT DES DECHETS

| | Valorisation matières (recyclage, récupération ou régénération de la matière) | Valorisation énergétique (incinération avec récupération possible d'énergie) | Enfouissement |
|---|---|--|--------------------|
| Sainte-Foy-lès-Lyon | Big Bag Cartons Cartouches et toners d'impression Cuves vides D3E ⁽¹⁾ après «dépollution» Déchets médicamenteux Encombrants Films et housses plastiques Huiles Palettes bois Papiers Verres | DASRI ⁽²⁾ après pré-traitement Déchets médicamenteux Produits chimiques | DIB ⁽³⁾ |
| Messimy | Big bag Cartons Cartouches et toners Cuves vides D3E après «dépollution» Déchets médicamenteux Encombrants Films et housses plastiques Huiles Palettes Bois Papiers Résidus de sucre Végétaux Verres | DASRI après pré-traitement Déchets médicamenteux Produits chimiques | DIB |
| Montrichard | Cartouches et toners Déchets médicamenteux Encombrants Papiers Cartons | DASRI après pré-traitement Déchets médicamenteux DIB Produits chimiques | |
| Montévrain | Cartons Cartouches et toners Encombrants Papiers PEBD | DASRI après pré-traitement Déchets médicamenteux DIB Produits chimiques | |
| Etablissements⁽⁴⁾ Boiron SA | Cartouches et toners Cartons Papiers Plastiques Verres | Déchets médicamenteux | DIB |
| Sites de production Unda | Cartons Papiers Plastiques Métaux Verres | Déchets médicamenteux | |

(1) D3E : Déchets Electriques Et Electroniques

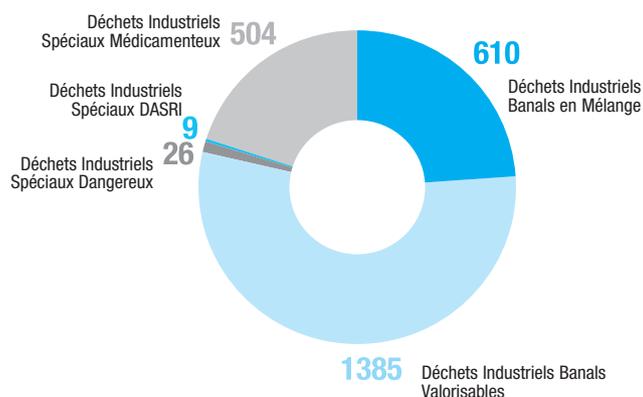
(2) DASRI : Déchets d'Activités de Soins A Risques Infectieux

(3) DIB : Déchet Industriel Banal

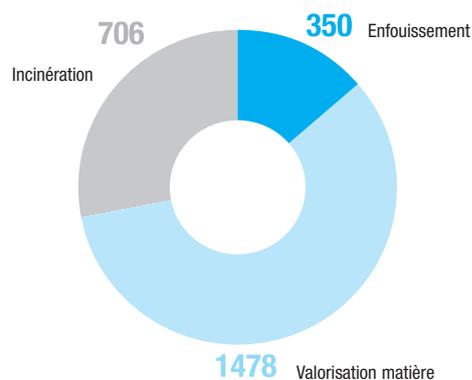
(4) La gestion des déchets dans les établissements de distribution n'est pas identique. Ceci est lié aux volumes générés ainsi qu'aux infrastructures locales. Les informations indiquées ne sont donc pas applicables à tous les établissements.

Depuis l'été 2010, les factures sont dématérialisées. Ceci devrait induire une diminution des déchets papiers qui sera certainement notable en 2011.

Répartition des déchets par nature (en T)



Répartition des déchets par filière de traitement (en T)



MESURES PRISES POUR AMELIORER LES ATTEINTES A L'EQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPECES ANIMALES ET VEGETALES PROTEGEES

La base des médicaments homéopathiques appelée «souche» est d'origine végétale, minérale ou animale. L'approvisionnement en plantes est réalisé en faisant en sorte de préserver le milieu naturel. Pour ce faire, les Laboratoires Boiron se fournissent directement auprès d'un réseau d'une certaine de récoltants à travers le monde. Des démarches de certification qui attestent d'un mode de production biologique sont menées (label AB : non utilisation de produits phytosanitaires, traçabilité des pratiques, biodiversité,...). Les différents sites de récoltes font l'objet d'audits qualité : toutes les plantes utilisées sont certifiées sans OGM avec, dans certains cas, des certificats nominatifs (soja, maïs) et font l'objet d'une vérification d'absence de contamination radioactive.

Certains des végétaux utilisés (*Hydrastis canadensis* par exemple) sont protégés par la convention de Washington (ou Convention sur le commerce international des espèces de faunes et de flores sauvages menacées d'extinction dite CITES) qui a pour objectif de garantir que le commerce des espèces listées ne nuit pas à la conservation de la biodiversité et repose sur une utilisation durable des espèces sauvages. L'achat d'un de ces végétaux nécessite une autorisation qui garantit, entre autre, des approvisionnements dans des quantités permettant de préserver l'équilibre naturel des lieux de culture.

Les souches d'origine animale (principalement des insectes ou des sécrétions animales) proviennent généralement d'animaux d'élevage avec certification vétérinaire.

DEMARCHES D'EVALUATION OU DE CERTIFICATION D'ENTREPRISES EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

A ce jour, nous n'avons pas entamé de telles démarches.

LES MESURES PRISES POUR ASSURER LA CONFORMITE DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AUX DISPOSITIONS LEGISLATIVES

Un outil de veille réglementaire externalisé transmet trimestriellement au pôle HSE⁽¹⁾, par site basé en France,

les nouveautés réglementaires applicables en termes d'hygiène, sécurité, environnement. Le pôle HSE a ensuite pour mission d'accompagner et de s'assurer de la mise en application de ces textes.

LES DEPENSES ENGAGEES EN 2010 POUR PREVENIR LES CONSEQUENCES DE L'ACTIVITE SUR L'ENVIRONNEMENT (DONNEES BOIRON SA)

- Les écotaxes auxquelles Boiron a été soumis en 2010 sont :
 - Adelphe (filiale d'Eco-Emballage) au titre des déchets d'emballages générés par nos produits au niveau des ménages,
 - EcoFolio au titre des déchets d'imprimés générés par notre communication,
 - Cyclamed au titre des déchets de médicaments non utilisés au niveau des ménages.
 Elles se montent à 469 K€.
- Le coût lié à la gestion des déchets s'élève à environ 252 K€.
- Les investissements et charges diverses (contrôles et études) représentent environ 1 000 K€.

SERVICE INTERNE DE GESTION HYGIENE SECURITE ENVIRONNEMENT

Les problématiques environnementales sont gérées au niveau du pôle HSE, constitué de 6 personnes. Ce pôle est rattaché à la Direction Organisation Méthodes. Aujourd'hui, 1,5 personne travaille à la gestion de l'environnement. Une rubrique est dédiée à ce thème au sein de l'intranet Boiron. Cette rubrique est un vecteur de mise à disposition d'outils et d'éléments d'information.

LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Néant

LES MONTANTS DES INDEMNITES VERSEES AU COURS DE L'EXERCICE EN EXECUTION D'UNE DECISION JUDICIAIRE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Néant

OBJECTIFS ASSIGNÉS AUX FILIALES

Les filiales sont pour la majorité des établissements de distribution et de promotion. Leur impact environnemental est donc particulièrement faible. Nous ne leur assignons pas d'objectifs particuliers autres que le respect des réglementations en vigueur. La principale exception est la filiale belge qui doit mettre en place des indicateurs environnementaux.

Facteurs de risques

FACTEURS DE RISQUES INDUSTRIELS ET ENVIRONNEMENTAUX

Les activités de Boiron ne sont pas particulièrement génératrices de risques environnementaux. Ne sont ici traités que les sites de production. En effet, les établissements et filiales de distribution ne présentent pas de risques environnementaux significatifs.

Les sites de production basés en France relèvent de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et sont, soit soumis à déclaration, soit à déclaration avec contrôle, soit à autorisation. Le respect des arrêtés types ou arrêtés d'autorisation permettent de réduire significativement les risques environnementaux. Boiron est régulièrement en contact avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) en particulier dans le cadre de projets de construction ou de réaménagements de locaux. Ces échanges ont pour but de définir les meilleurs choix techniques pour permettre de limiter les risques environnementaux potentiels générés par ces projets. Des études d'impacts sont également réalisées.

Aucun de ces sites n'est soumis aux réglementations applicables aux risques technologiques majeurs et ne fait donc partie de la liste prévue au IV de l'article L. 515-8 du code de l'environnement. Nous ne sommes donc pas concernés par l'article 225-102-2 du code du commerce relatif à la communication sur la prévention des accidents technologiques.

Concernant l'organisation mise en place pour faire face aux accidents de pollution, les sites de production sont dotés soit d'un POI (plan d'organisation interne) soit d'un plan d'urgence. Ces documents ont été réalisés en tenant compte de l'avis des services d'urgence. Les établissements de distribution n'ont pas été identifiés comme générateurs potentiels de pollution.

Au niveau des sites stratégiques, une évaluation du risque de perte d'exploitation liée aux utilités a été réalisée et a donné lieu à la mise en œuvre de certaines mesures (cf. tableau). Une vigilance particulière est portée sur la problématique du vieillissement de certaines installations et entraîne des travaux préventifs de rénovation (en 2011, la rénovation des réseaux des utilités du site de Sainte-Foy-lès-Lyon est prévue).

| Nature des risques | Sites concernés | Evaluation du risque | Maîtrise du risque |
|---|---|--|--|
| Pollution des eaux industrielles ou pluviales | Sainte-Foy-lès-Lyon | | Cuve de neutralisation en projet - Possibilité d'obturer le réseau des eaux pluviales - locaux de stockage des produits dangereux en rétention |
| | Messimy | Modéré en raison de la nature des principaux produits manipulés (sucre, éthanol, vaseline) | Bassin de neutralisation et d'homogénéisation avec possibilité de mettre le site ou les bâtiments en rétention |
| | Montrichard | | Possibilité de mettre le site en rétention - locaux de stockage des produits à risque (alcool) en rétention |
| | Harzé (Unda) | | Stockage des produits à risque (alcool) en rétention |
| Incendie / explosion | Sainte-Foy-lès-Lyon | Modéré | Mise en conformité ATEX - Visite annuelle de prévention incendie - Rénovation des têtes de détection incendie - présence d'Equipiers de Première Intervention (EPI) sur le site |
| | Messimy | Faible | Mise en conformité ATEX - Visite annuelle de prévention incendie - Sprinklage des locaux - Présence d'EPI sur le site |
| | Montrichard | Faible | Mise en conformité ATEX - Sprinklage des locaux - Présence d'EPI sur le site |
| | Montévrain | Faible | Sprinklage des nouveaux locaux - non concerné par le risque d'explosion - Présence d'EPI sur le site |
| | Harzé (Unda) | Modéré | Projet de mise en conformité ATEX des locaux et sécurisation du site au niveau du risque incendie |
| Coupure électrique | Sainte-Foy-lès-Lyon Messimy Etablissement | Faible de part les mesures mises en place | Préparation d'attentes pour permettre le raccordement en urgence de groupes électrogènes - Sur Messimy, la haute tension est en cours de bouclage |
| | Harzé (Unda) | Modéré - Impact groupe faible | |
| Inondations | Sainte-Foy-lès-Lyon (crue de l'Yzeron) | Moyen : l'Yzeron est un petit cours d'eau qui en cas de fortes intempéries peut déborder et inonder certains locaux (principalement du stockage d'archives). Les mesures citées vont permettre de maîtriser ce risque (certaines sont déjà réalisées) | <ul style="list-style-type: none"> - La mise en place d'une récupération et d'un relevage des eaux de ruissellement d'un caniveau ; - Installation de clapets anti-retour dans les pluviales ; - Installation de barrières anti-inondations |

REACH ⁽¹⁾

L'évolution des tonnages des substances fabriquées par les Laboratoires Boiron en 2010 n'a pas entraîné de nouveau cas concerné par REACH. Une seule substance reste donc impactée. Cette substance devra être enregistrée avant le 1^{er} juin 2018.

SECURITE DES TRAVAILLEURS

L'amélioration continue de la sécurité et des conditions de travail est gérée par le pôle HSE, au quotidien par les animateurs sécurité des sites de production ainsi que par les membres des différents CHSCT présents dans tous nos établissements français. Cette démarche s'appuie sur la réglementation et sur certains indicateurs (les accidents du travail, l'évaluation des risques présentée dans le document unique en font partie).

L'évaluation des risques professionnels est réalisée sur tous les sites et sert de base à la recherche de solutions visant à améliorer la sécurité et à protéger la santé du personnel, des intérimaires et du personnel des entreprises extérieures intervenant sur les sites Boiron.

Certains risques professionnels sont particulièrement suivis :

- les risques chimiques : embauche d'une personne dédiée à cette problématique en 2007. Il s'agit d'un projet multi-annuel dont les étapes sont l'évaluation du risque (partie théorique + métrologie), la recherche de solutions techniques et organisationnelles dont le suivi des expositions des salariés et la formation.
- Le risque ATEX ⁽²⁾ : l'évaluation des risques est réalisée sur les sites concernés par cette problématique. La mise en conformité des locaux est en cours.

Les dépenses liées aux problématiques d'hygiène et de sécurité s'élèvent à environ 450 K€ + Etudes préalable d'impact, hors formations.

SURETE DES SITES

Tous les sites sont équipés d'un dispositif de détection d'intrusion qui transmet le signal à des agents de sécurité.

Sur les sites de production, ces agents sont sur place et effectuent également des rondes régulières. Une astreinte est en place la nuit et les week-ends, en dehors des heures d'ouverture. En cas de problème, une procédure d'alerte est en place pour contacter la Direction Générale.

Depuis 2010, le site de Messimy est équipé d'un système de vidéosurveillance qui vient en support du gardiennage.

FACTEURS DE RISQUES OPERATIONNELS**STATUT DES MEDICAMENTS HOMEOPATHIQUES : ENREGISTREMENT, VISAS PUBLICITAIRES**

Les autorités de régulation imposent de plus en plus de contraintes réglementaires, que ce soit au niveau de l'accès au marché (enregistrement, autorisation de mise sur le marché), de la commercialisation, de la promotion ou encore de la fabrication des produits pharmaceutiques. Les procédures permettant de démontrer la conformité de nos médicaments à ces obligations peuvent prendre plusieurs années et nécessitent des ressources financières et humaines importantes. Par ailleurs, les produits peuvent faire l'objet de réexamens ultérieurs.

Ainsi, des changements de la réglementation applicable aux médicaments homéopathiques, telles des modifications des procédés d'enregistrement ou d'obtention d'autorisations liées à la commercialisation et à la publicité pourraient avoir un impact sur les activités du groupe.

Les problématiques réglementaires sont gérées tant au siège qu'en filiales par des services dont l'objectif est d'assurer une veille permanente et de prévenir ou d'anticiper les évolutions susceptibles d'avoir des conséquences sur la commercialisation de nos médicaments.

STATUT DU REMBOURSEMENT ET ENCADREMENT DES PRIX

Les médicaments homéopathiques peuvent faire l'objet d'une prise en charge par les organismes publics d'assurance maladie ou par les assurances complémentaires de santé. Cette possibilité existe en particulier en France, au Royaume-Uni, dans certains Länder allemands, en Belgique et en Suisse.

La modification des conditions de prise en charge des médicaments homéopathiques peut avoir une incidence significative sur l'activité et la rentabilité de l'entreprise. Par exemple, en France, en 2004, le taux de remboursement des médicaments homéopathiques a été ramené de 65% à 35%. Cette baisse de taux a entraîné un repli du chiffre d'affaires des médicaments remboursables de 2% en 2004 et 3% en 2005, après une croissance de 5,8% en 2003. Ce recul a été compensé par le développement des ventes de spécialités non remboursables.

Par ailleurs, pour des raisons de sécurité, la réglementation pharmaceutique a limité en 2007 la liste des substances pouvant entrer dans une préparation magistrale remboursable, ce qui a induit une baisse de 50% de nos volumes de préparations magistrales. Cette baisse d'activité a amené l'entreprise en 2008 et 2009 à se réorganiser en fermant 5 de ses établissements de préparation et distribution, en France métropolitaine, sur un total de 36.

(1) REACH : Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of chemicals. REACH est le règlement européen sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

(2) La norme ATEX est la transposition en droit français de la Directive 1999/92/CE. Elle a pour objectifs d'améliorer la protection des travailleurs exposés aux Atmosphères Explosives (ATEX).

RISQUES PHARMACEUTIQUES

RISQUES LIES A LA PRODUCTION DE MEDICAMENTS

Le groupe est soumis aux contraintes et exigences de fabrication des laboratoires pharmaceutiques. De ce fait, il se doit de respecter un certain nombre de règles et en particulier celles des bonnes pratiques de fabrication (B.P.F) édictées par l'AFSSAPS. Tout en respectant strictement ces règles et les processus qui en découlent, le groupe ne peut pas complètement écarter le risque d'un incident de production. Afin de s'en prémunir, le groupe est soumis à un grand nombre de contrôles qualité :

- > internes, menés par les services Assurance Qualité (en charge de la validation des processus et de leur respect lors des différentes étapes de fabrication, contrôle, libération et expédition) et Contrôle Qualité (en charge du contrôle des matières premières, articles de conditionnement, produits finis) sur tous les services de production.
- > et externes par l'intermédiaire des organismes régulateurs, tels que l'AFSSAPS.

DECOUVERTE D'EFFETS INDESIRABLES

A ce jour, les médicaments homéopathiques sont très sûrs et ne présentent qu'exceptionnellement des effets secondaires ou iatrogènes. Cet état de fait constitue un avantage concurrentiel face aux autres médicaments. Pour autant, malgré les hauts niveaux de dilution des souches, qui constituent les principes actifs contenus dans nos médicaments, nous ne pouvons, comme pour tout médicament, écarter la survenance d'effets indésirables inconnus à ce jour.

Les processus de pharmacovigilance en place dans l'entreprise sous la supervision d'un Responsable consistent justement à suivre et déclarer aux Autorités de Santé l'ensemble des effets indésirables survenus à l'occasion de l'administration de l'un de nos médicaments. Dans cette éventualité, le groupe pourrait devoir adapter les notices d'information des produits afin de limiter les risques et d'informer les professionnels de santé et patients susceptibles d'utiliser nos médicaments.

RISQUES LIES A L'ACTIVITE

INTERNATIONALISATION

En renforçant de façon significative sa présence à l'international, le groupe peut être davantage exposé à une instabilité politique et économique, à des spécificités culturelles ou réglementaires, ou encore à des risques de contrefaçons. La survenance de l'une ou l'autre de ces difficultés peut avoir des conséquences sur la planification de production, l'activité ou la rentabilité du groupe.

Pour s'en prémunir autant que possible, le groupe tend à renforcer la protection juridique de ses médicaments et à diversifier sa présence à l'international en distribuant ses médicaments dans plus de 50 pays.

PROCESSUS ACHATS

Dans le cadre de la mise en place d'un nouvel outil informatique de type ERP, Boiron a travaillé au renforcement de la maîtrise de son processus achats. Cela se traduit notamment par l'informatisation totale de la gestion de ce processus, par la centralisation de l'engagement des dépenses et par le renforcement de la séparation des tâches. Ce processus est opérationnel à 80%, depuis le 3 janvier 2011, et il devrait être totalement déployé au 30 juin 2011.

SECURISATION DES APPROVISIONNEMENTS

Dans un contexte de consolidation des secteurs pouvant concerner des fournisseurs de Boiron et d'une conjoncture dégradée, Boiron poursuit sa démarche de sécurisation de ses approvisionnements. Au-delà du maintien de sa politique de diversification de ses approvisionnements, la Direction des Achats, en relation avec les services financiers, mesure l'aptitude des fournisseurs à répondre de façon pérenne aux attentes de Boiron en termes de capacité et de respect des exigences logistiques, économiques et qualitatives. Cette démarche concerne en particulier les fournisseurs stratégiques.

DELAI FOURNISSEURS

Au 31 décembre 2010, le solde des dettes de Boiron SA à l'égard des fournisseurs s'élevait à 39 M€ (stable par rapport à 2009). Le montant des dettes échues représentait 0,86% de ce solde (soit 335 998 €), au 31 décembre 2010, contre 0,84% au 31 décembre 2009.

Conformément à la loi LME N° 2008-776 du 4 Août 2008, les délais de paiement des dettes fournisseurs respectent la règle de 30 jours fin de mois le 15 (45 jours), sauf conditions spécifiques plus favorables.

ASSURANCES

Le groupe bénéficie d'un programme d'assurance responsabilité civile qui couvre son activité et celle de ses entités dans le monde entier à hauteur d'un plafond de 30 M€.

En outre, les filiales internationales de distribution, disposent de polices Responsabilité Civile locales. Les biens de Boiron SA sont garantis par une police Patrimoine qui couvre tant les dommages directs subis par les biens que les pertes d'exploitation consécutives.

Des inspecteurs de la compagnie d'assurance visitent régulièrement nos sites industriels et sont associés à la politique de prévention des risques mise en œuvre par la Direction de l'Organisation et des Méthodes du Groupe.

Boiron dispose en outre d'une garantie Responsabilité Civile, couvrant les atteintes à l'environnement, du fait de l'exploitation de ses sites.

Cette garantie bénéficie notamment aux quatre sites de production, situés en France, à savoir, Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy, Montrichard et Montévrain, ainsi qu'au site d'Harzé en Belgique.

Le montant de l'engagement maximum de l'assureur, toutes garanties confondues, est de 5 750 K€.

Le montant des primes d'assurance acquittées en 2010 s'est élevé à 2 788 K€ (2 709 K€ en 2009).

GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ ET DE LIQUIDITÉ

L'annexe aux comptes consolidés intègre une note complète sur la Gestion des risques et instruments financiers. Cette note figure en page 106 du présent document de référence.

LITIGES EN COURS

Les actions contentieuses ou litiges significatifs sont détaillés ci-après :

FRANCE : LITIGES ET RISQUES ANTÉRIEURS À 2010 :

• Taxe sur les ventes directes (TVD)

La société Boiron SA avait formé le 30 décembre 2002 un pourvoi devant la Cour de Cassation pour obtenir l'annulation de son assujettissement à la taxe additionnelle sur les ventes directes et le remboursement des taxes versées entre 1998 et 2002. La société avait comptabilisé en charges les sommes dont elle réclamait la restitution pour un montant de 9 959 K€ au titre des exercices 1998 à 2001, et n'avait pas constaté de produit à recevoir à ce titre.

Ce pourvoi a été formé à la suite de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Lyon, le 29 octobre 2002, qui avait notamment considéré que la taxe additionnelle sur les ventes directes ne constituait pas une aide d'Etat, au sens de l'article 92 du Traité CE (devenu après modification, article 87 CE).

Par arrêt en date du 14 décembre 2004, la Cour de Cassation a décidé de poser deux questions préjudicielles à la Cour de Justice de l'Union Européenne (C.J.U.E), située à Luxembourg.

La première concerne le principe de la restitution de la contribution qualifiée d'aide d'Etat, et la seconde, la charge de la preuve.

L'audience de notre affaire référencée C-526/04 s'est déroulée le 13 octobre 2005.

La Cour a rendu publique sa position dans son arrêt du 7 septembre 2006.

- Pour la première question, la Cour a tranché en faveur de Boiron en estimant que la société est en droit de demander à l'URSSAF le remboursement d'une partie des sommes versées au titre de la TVD correspondant à l'avantage économique injustement obtenu par les grossistes répartiteurs.
- Pour la seconde question, la Cour a jugé que les règles du droit français qui prévoient que la charge de la preuve incombe en droit français au demandeur, en l'occurrence, Boiron, ne rendent pas impossible ledit remboursement.

La Cour de Cassation, dans son arrêt du 26 juin 2007, tirant toutes les conséquences de l'arrêt de la C.J.U.E., tant sur le fond que sur les modalités de la preuve, a cassé et annulé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon rendu le 29 octobre 2002 qui nous était défavorable.

Notre affaire a été renvoyée devant la Cour d'Appel de Versailles. L'audience des plaidoiries s'est déroulée le 30 mars 2010.

La Cour d'Appel de Versailles dans son arrêt du 2 septembre 2010, a donné raison à Boiron SA dans son action en remboursement des sommes acquittées au titre de taxe additionnelle sur les ventes directes de 1998 à 2002.

La Cour a en effet considéré que cette taxe constitue une aide d'Etat qui en l'absence de notification préalable à la Commission Européenne, est illégale au sens de l'article 92§.1 du traité CE (devenu l'article 87).

L'URSSAF a réglé à Boiron SA les sommes dues soit 9 960 K€ au titre du principal et 2 996 K€ au titre des intérêts de retard et a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt.

Une provision à hauteur de ces montants a été constituée dans les comptes 2010.

La durée moyenne de la procédure devant la Cour de Cassation est d'environ 18 mois à 2 ans.

En parallèle, la société Dolisos (fusionnée avec Boiron SA en 2005) avait introduit un recours devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de la Haute Garonne afin d'obtenir notamment l'annulation de leur assujettissement à la TVD visée à l'article L.245-6-1 du CSS. Les sommes dont la restitution est demandée au titre de la TVD pour les années 1998 à 2000 s'élevaient à 2 866 K€ ; aucun produit à recevoir à ce titre n'a été constaté.

La société Dolisos a été déboutée de l'ensemble de ses demandes par un jugement en date du 3 septembre 2004.

Cette dernière a décidé de faire appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Toulouse.

La Cour d'Appel de Toulouse avait prononcé un sursis à statuer dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles qui concerne le premier contentieux de Boiron sur la TVD, évoqué ci-dessus.

Comme évoqué précédemment, l'URSSAF ayant formé un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles, Boiron demandera à la Cour d'Appel de Toulouse de surseoir à statuer dans l'attente de l'arrêt de la Cour de Cassation.

• Litige avec le Fonds d'Intervention et de Régulation du marché du Sucre

Notre société ayant contesté en 2000 devant le Tribunal Administratif de Lyon les décisions de rejet du Fonds d'Intervention et de Régulation du marché du Sucre (devenu ONIGC), de demandes de restitutions à la production portant sur nos spécialités homéopathiques à nom commun. Par différents arrêts en date des 24 mai et 30 octobre 2007, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a annulé les dites décisions.

Ces arrêts étant devenus définitifs suite au rejet par le Conseil d'Etat du pourvoi déposé par l'ONIGC, FranceAgriMer, venant aux droits de l'ONIGC, a procédé au règlement de la somme de 801 K€ sur les 820 K€ qui ont été réclamés à titre principal. Nous restons en attente du recouvrement de 19 K€ au titre du principal et de 241 K€ au titre des intérêts de retard.

FRANCE ET BELGIQUE :

• Litige Ce.M.O.N

Depuis 2004, la société Ce.M.O.N., distributeur en Italie des produits de notre filiale Belge Unda, a engagé de nombreuses procédures contentieuses afin de s'opposer au renforcement de la participation de Boiron dans Unda et à la fusion avec la société LPH Dolisos et ainsi tenter de renégocier à son avantage ses contrats commerciaux. La société Ce.M.O.N. a été déboutée de ses demandes dans les neuf premières procédures devant des juridictions ordinaires belges.

La dernière procédure, introduite devant un tribunal arbitral, a donné lieu le 29 janvier 2009 à une sentence, condamnant in solidum les sociétés holdings dont les actions ont été cédées, leur vendeur ainsi que les sociétés Unda et Boiron, au paiement à la société Ce.M.O.N. d'une indemnité compensatrice de préjudice d'un montant de 3 400 K€ incluant le remboursement des frais d'avocat et d'arbitrage.

Boiron et Unda ont exécuté, le 3 avril 2009, la sentence du tribunal arbitral en versant les fonds dus au titre de l'indemnité compensatrice. En conséquence, Boiron et Unda ont repris les provisions constituées au 31 décembre 2008 respectivement de 2 550 K€ et 850 K€ et constaté les charges correspondantes.

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration de Boiron du 16 décembre 2009, un recours contributoire a été engagé, en mai 2010, à l'encontre du vendeur.

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon, le 16 mars 2011.

Comptes consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2010 | 31/12/2009 ⁽²⁾ |
|---|-----------|----------------|---------------------------|
| Chiffre d'affaires | 23 | 520 386 | 526 089 |
| Autres produits de l'activité | 23 | 214 | 190 |
| Coûts de production industrielle | | (111 277) | (114 070) |
| Coûts de préparation et distribution | | (139 425) | (136 473) |
| Coûts de promotion | | (128 756) | (114 941) |
| Coûts de recherche | 26 | (6 339) | (4 277) |
| Coûts des affaires réglementaires | | (5 673) | (5 208) |
| Coûts des fonctions support | | (66 625) | (59 601) |
| Autres produits opérationnels | 27 | 6 785 | 4 384 |
| Autres charges opérationnelles | 27 | (2 640) | (5 712) |
| Résultat Opérationnel | | 66 650 | 90 381 |
| Produits de placement et charges de financement | 22 | 605 | 749 |
| Produits de placement | | 795 | 945 |
| Charges de financement | | (190) | (196) |
| Autres produits et charges financiers | 22 | (347) | 24 |
| Autres produits financiers | | 303 | 132 |
| Autres charges financières | | (650) | (108) |
| Quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées | | 0 | 0 |
| Résultat avant impôt | | 66 908 | 91 154 |
| Impôts sur les résultats | 28 | (23 625) | (31 265) |
| Résultat Net Consolidé | | 43 283 | 59 889 |
| Résultat net (part des minoritaires) | | 9 | 50 |
| Résultat Net (part du Groupe) | | 43 274 | 59 839 |
| Résultat par action ⁽¹⁾ | 29 | 2,02 EUR | 2,78 EUR |

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

| (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2010 | 31/12/2009 ⁽¹⁾ |
|---|-------|---------------|---------------------------|
| Résultat Net Consolidé | | 43 283 | 59 889 |
| Résultat net (part des minoritaires) | | 9 | 50 |
| Résultat Net (part du Groupe) | | 43 274 | 59 839 |
| Ecart de conversion | | 2 358 | 192 |
| Variations de périmètre et autres mouvements | | 9 | (49) |
| Autres éléments du résultat global (1) | | 2 367 | 143 |
| Résultat Global | | 45 641 | 59 982 |

(1) En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

(2) Le résultat des couvertures de change ainsi que leur valorisation à la juste valeur ont été reclassés de «Autres produits et charges financiers» à «Autres produits et charges opérationnels» pour -1 386 K€ au 31 décembre 2009. Le chiffre d'affaires et le résultat net restent inchangés.

(1) Il n'y a pas d'effet d'impôt sur les autres éléments du résultat global.

BILAN CONSOLIDÉ

| ACTIF (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| Actifs non courants | | 287 135 | 262 641 |
| Goodwill | 6 | 89 863 | 89 805 |
| Immobilisations incorporelles | 7 | 31 978 | 20 179 |
| Immobilisations corporelles | 8 | 140 519 | 130 778 |
| Immobilisations financières | 9 | 2 570 | 2 613 |
| Autres actifs non courants | 13 | 1 945 | 552 |
| Impôts différés actifs | 28 | 20 260 | 18 714 |
| Actifs courants | | 271 204 | 259 293 |
| Immobilisations corporelles destinées à être cédées | 10 | 0 | 1 143 |
| Stocks et en-cours | 11 | 53 266 | 46 623 |
| Clients et comptes rattachés | 12 | 88 667 | 87 823 |
| Etat - Créance d'impôt | 13 | 8 234 | 870 |
| Autres actifs courants | 13 | 18 937 | 23 075 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 15 | 102 100 | 99 759 |
| TOTAL ACTIF | | 558 339 | 521 934 |

| PASSIF (en milliers d'euros) | Notes | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|-------|-------------------|-------------------|
| Capitaux propres (part du groupe) | | 343 624 | 313 057 |
| Capital | 16 | 21 483 | 21 735 |
| Primes | | 79 876 | 79 876 |
| Réserves et résultat consolidés | | 242 265 | 211 446 |
| Intérêts minoritaires | | 219 | 220 |
| Total Capitaux propres | | 343 843 | 313 277 |
| Passifs non courants | | 79 838 | 62 548 |
| Emprunts et dettes financières non courants | 17 | 2 645 | 1 853 |
| Engagements sociaux | 18 | 57 163 | 53 408 |
| Provisions non courantes | 19 | 15 127 | 2 206 |
| Autres passifs non courants | 21 | 3 610 | 3 731 |
| Impôts différés passifs | 28 | 1 293 | 1 350 |
| Passifs courants | | 134 658 | 146 109 |
| Passifs destinés à être cédés | | 0 | 0 |
| Emprunts et dettes financières courants | 17 | 4 390 | 3 805 |
| Provisions courantes | 19 | 10 903 | 12 362 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 20 | 46 410 | 41 893 |
| Impôts à payer | 21 | 3 173 | 13 120 |
| Autres passifs courants | 21 | 69 782 | 74 929 |
| TOTAL PASSIF | | 558 339 | 521 934 |

TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

| (en milliers d'euros) | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|-----------------|-----------------|
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIES AUX ACTIVITES OPERATIONNELLES | 51 638 | 80 202 |
| Résultat net - part du groupe | 43 274 | 59 839 |
| Amortissements et provisions (hors actifs courants) ⁽¹⁾ | 35 470 | 19 108 |
| Autres éléments (dont résultat des cessions d'actifs) | (2 420) | (750) |
| Marge brute d'autofinancement des sociétés consolidées après produits de placement, charges de financement et impôt | 76 324 | 78 197 |
| Produits de placement et charges de financement | (605) | (749) |
| Charge d'impôt (y compris impôts différés) | 23 625 | 31 265 |
| Dividendes reçus des entreprises associées | 0 | 0 |
| Capacité d'autofinancement consolidée avant produits de placement, charges de financement et impôt | 99 344 | 108 713 |
| Impôt versé / remboursement d'impôt | (42 536) | (36 451) |
| Variation du besoin en fonds de roulement, dont : | (5 170) | 7 940 |
| Variation des stocks et en-cours | (6 134) | 695 |
| Variation des créances opérationnelles courantes | 1 489 | (6 450) |
| Variation des dettes opérationnelles courantes | (525) | 13 695 |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | (37 307) | (41 632) |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | (26 678) | (33 488) |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | (15 250) | (10 633) |
| Cessions d'immobilisations corporelles | 4 573 | 2 594 |
| Cessions d'immobilisations incorporelles | 0 | 3 |
| Subventions d'investissements encaissées | 0 | 0 |
| Acquisitions des immobilisations financières | (8) | (68) |
| Cessions des immobilisations financières | 56 | 146 |
| Acquisitions d'actifs financiers courants | 0 | 0 |
| Cessions d'actifs financiers courants | 0 | 0 |
| Incidence des variations de périmètre - acquisitions | 0 | (186) |
| Incidence des variations de périmètre - cessions | 0 | 0 |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT | (14 104) | (16 968) |
| Dividendes versés aux actionnaires de la société mère | (15 024) | (12 886) |
| Diminution de capital, primes et réserves | (10) | (54) |
| Rachat d'actions propres ⁽²⁾ | 0 | (4 829) |
| Cession d'actions propres | 0 | 0 |
| Emission d'emprunts | 1 136 | 1 003 |
| Remboursement d'emprunts | (816) | (940) |
| Intérêts versés | (185) | (207) |
| Produits de placement encaissés | 795 | 945 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | 227 | 21 602 |
| Incidence des variations de cours des monnaies étrangères | 1 061 | 495 |
| Trésorerie nette à l'ouverture de l'exercice | 96 609 | 74 512 |
| Trésorerie nette à la clôture de l'exercice | 97 897 | 96 609 |
| Capacité d'autofinancement consolidée avant produits de placement, charges de financement et impôt : | | |
| - par action | 4,63 EUR | 5,05 EUR |
| - en % du chiffre d'affaires | 19,1% | 20,7% |

(1) Les variations de provisions sont détaillées en note 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

(2) Les mouvements liés à la réduction de capital par annulation des actions propres qui avaient été acquises en 2009 ont été compensés en 2010 dans le tableau des flux de trésorerie pour 4 829 K€.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

| Avant affectation du résultat (en milliers d'euros) | Nombre d'actions (1) | Capital | Prime d'émission | Réserves consolidées (2) | Actions d'auto- contrôle | Ecart de conversion | Capitaux propres part du Groupe | Intérêts minoritaires | Capitaux propres totaux |
|--|----------------------------|---------------|---------------------|--------------------------------|--------------------------------|------------------------|---------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|
| 31/12/2008 | 21 682 152 | 21 948 | 79 876 | 178 017 | (4 981) | (4 986) | 269 874 | 343 | 270 217 |
| Rachats et cessions d'actions propres | (203 708) | | | 84 | (3 997) | | (3 913) | | (3 913) |
| Annulation d'actions propres | | (213) | | (3 811) | 4 024 | | 0 | | 0 |
| Dividendes versés | | | | (12 886) | | | (12 886) | (21) | (12 907) |
| Transactions avec les actionnaires | (203 708) | (213) | - | (16 613) | 27 | - | (16 799) | (21) | (16 820) |
| Résultat Net | | | | 59 839 | | | 59 839 | 50 | 59 889 |
| Autres éléments du Résultat Global | | | | (49) | | 192 | 143 | (152) | (9) |
| Résultat Global | | | | 59 790 | - | 192 | 59 982 | (102) | 59 880 |
| 31/12/2009 | 21 478 444 | 21 735 | 79 876 | 221 194 | (4 954) | (4 794) | 313 057 | 220 | 313 277 |
| Rachats et cessions d'actions propres | (3 915) | | | 67 | (118) | | (51) | | (51) |
| Annulation d'actions propres | | (252) | | (4 577) | 4 829 | | 0 | | 0 |
| Dividendes versés | | | | (15 023) | | | (15 023) | (10) | (15 033) |
| Transactions avec les actionnaires | (3 915) | (252) | - | (19 533) | 4 711 | - | (15 074) | (10) | (15 084) |
| Résultat Net | | | | 43 274 | | | 43 274 | 9 | 43 283 |
| Autres éléments du Résultat Global | | | | 9 | | 2 358 | 2 367 | 0 | 2 367 |
| Résultat Global | | | | 43 283 | - | 2 358 | 45 641 | 9 | 45 650 |
| 31/12/2010 | 21 474 529 | 21 483 | 79 876 | 244 944 | (243) | (2 436) | 343 624 | 219 | 343 843 |

(1) nombre d'actions après élimination des actions propres ;

(2) dont 133 519 K€ d'autres réserves et report à nouveau et 2 201 K€ de réserve légale dans les comptes sociaux de la société mère Boiron France au 31 décembre 2010.

Annexes aux comptes consolidés 2010

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 16 mars 2011.

Ces comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2011.

Présentation de l'entreprise

Boiron SA, société mère du groupe, est une société anonyme de droit français, créée en 1932. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques.

Son siège social est situé 20, rue de la libération, 69 110 Sainte-Foy-lès-Lyon, France.

Boiron France SA et ses filiales comptent 4 081 employés (effectif physique) en France et à l'étranger, contre 3 977 au 31 décembre 2009.

L'action Boiron est cotée sur « Eurolist » d'Euronext Paris.

NOTE 1 : PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

Le groupe familial Boiron a franchi à la hausse, le 1^{er} janvier 2010, le seuil de 50% du capital de la société et détient 50,37% du capital et 58,86% des droits de vote de Boiron au 31 décembre 2010.

Le 20 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la distribution d'un dividende de 0,70 € par action au titre des résultats 2009 et ratifié la nomination de Mme Stéphanie Chesnot en qualité d'administrateur, en remplacement de M. Paul Mollin, décédé le 22 février 2010. Mme Chesnot fait également partie du Comité d'Audit.

Le 2 septembre 2010, la Cour d'Appel de Versailles a statué en faveur de Boiron en ordonnant le remboursement intégral des sommes acquittées au titre de la « Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes » entre 1998 et 2002 augmentées des intérêts au taux légal. Le 2 novembre 2010, l'URSSAF a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles. Le pourvoi en cassation n'ayant pas d'effet suspensif, l'URSSAF a versé la somme de 9 960 K€ correspondant aux montants effectivement acquittés par Boiron, ainsi que les intérêts de retard correspondants, s'élevant à 2 996 K€. Compte tenu de ce pourvoi, une provision a été constituée correspondant à l'intégralité des montants comptabilisés au titre du principal et des intérêts. Il n'y a donc pas d'impact sur le résultat consolidé 2010.

La filiale Boiron Portugal est en activité depuis le 1^{er} janvier 2010.

UNDA a cédé le bâtiment de son ancien siège social pour 1 000 K€ le 21 avril 2010. Il avait été déprécié et placé en actifs destinés à être cédés en 2009, l'impact résultat de cette cession dans les comptes consolidés 2010 est donc nul.

NOTE 2 : METHODES D'EVALUATION ET PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros sauf indication contraire.

Les états financiers consolidés du groupe Boiron au 31 décembre 2010 ont été préparés conformément aux normes, amendements et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptées par l'Union Européenne.

Ce référentiel, disponible sur le site de la Commission Européenne (http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm), intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS), les interprétations du comité permanent d'interprétation (Standing Interpretations Committee – SIC) et du comité d'interprétation des normes d'informations financières internationales (International Financial Reporting Interpretations Committee – IFRIC).

Afin de donner une meilleure lecture de la performance, le résultat opérationnel est désormais présenté net de tous les impacts de résultat de change sur les opérations courantes du groupe, portant en particulier sur le résultat des couvertures de change ou sur leur valorisation à la juste valeur à la date de la clôture. Un reclassement de ces opérations a été effectué des «autres produits et charges financiers» vers les «autres produits et charges opérationnels». L'impact sur le résultat opérationnel de ce reclassement, sans effet sur le chiffre d'affaires et le résultat net, est de -1 386 K€ au 31 décembre 2009.

Ce changement de présentation a conduit à retraiter les états financiers des périodes comparatives. Les impacts sont les suivants :

| Compte de résultat 31/12/2009 | Données publiées | Impact du changement de présentation | Données retraitées |
|--|---------------------|--|-----------------------|
| Autres produits et charges opérationnels | 58 | (1 386) | (1 328) |
| Résultat Opérationnel | 91 767 | (1 386) | 90 381 |
| Autres produits et charges financiers | (1 362) | 1 386 | 24 |
| Résultat avant impôt | 91 154 | 0 | 91 154 |
| Impôt sur les résultats | (31 265) | 0 | (31 265) |
| Résultat net consolidé | 59 889 | 0 | 59 889 |
| Résultat net (part des minoritaires) | 50 | 0 | 50 |
| Résultat net (part du groupe) | 59 839 | 0 | 59 839 |
| Résultat par action | 2,78 EUR | 0,00 EUR | 2,78 EUR |

Les normes, amendements et interprétations d'application obligatoire en 2010 (et notamment la norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise, la norme IAS 27 sur les états financiers consolidés, et la norme d'amélioration 2009) ne sont pas applicables, ou n'ont pas d'impact significatif.

Pour information, le groupe n'est pas concerné par l'amendement à IFRIC 14 portant sur IAS 19 sur le plafonnement des actifs et obligations de financement minimum, d'application obligatoire en 2011.

Le groupe Boiron a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant la date de clôture, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Le groupe n'anticipe pas, compte tenu de l'analyse en cours, d'impact significatif sur ses capitaux propres.

Le groupe ne s'attend pas à ce que les normes, interprétations et amendements, publiés par l'IASB, mais non encore approuvés au niveau européen, aient une incidence significative sur ses états financiers des prochains exercices.

2.1 Utilisation d'estimations et hypothèses

Le groupe procède régulièrement à des estimations et établit des hypothèses qui ont un impact sur la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, sur des éléments de produits et de charges ainsi que sur les informations données dans les notes en annexe. Les principaux éléments concernés par l'utilisation d'estimations et d'hypothèses sont :

- les tests de dépréciation sur les goodwill (note 6) ;
- les engagements sociaux (note 18) ;
- les provisions (note 19).

Ces estimations et hypothèses font l'objet de révisions et d'analyses régulières qui intègrent les données historiques ainsi que les données prévisionnelles considérées comme les plus probables. Une évolution divergente des estimations et des hypothèses retenues pourrait avoir un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

2.2 Méthodes de consolidation

Les sociétés placées sous le contrôle (direct ou indirect) de Boiron sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe dès lors que le groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de la filiale, et il est présumé lorsque le groupe détient plus de 50% des droits de vote.

Les sociétés dans lesquelles le groupe ne détient pas d'influence notable et n'exerce pas de contrôle ne sont pas consolidées.

La liste des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation est mentionnée en note 3 de l'annexe.

Les transactions entre les sociétés consolidées du groupe (achats, ventes, dividendes, créances, dettes, provisions, résultats de cession interne, ...) sont éliminées.

2.3 Méthodes de conversion en monnaies étrangères

2.3.1. Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en euro en appliquant le taux moyen de change du jour de la transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères à la date de clôture sont convertis au cours de clôture. Les écarts de change sont comptabilisés en produits ou en charges, en résultat opérationnel ou en autres charges et produits financiers suivant la nature de la transaction concernée. La valeur des actifs et passifs non monétaires libellés dans une monnaie étrangère est figée au cours de change à la date de transaction.

2.3.2. Conversion des états financiers des sociétés étrangères

Les postes du bilan, autres que les éléments des capitaux propres des sociétés consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro, ont été convertis en utilisant le taux de clôture. Les produits et charges ainsi que les flux de trésorerie sont convertis en utilisant le taux moyen de l'exercice. Les postes des capitaux propres autres que le résultat de l'exercice sont convertis au cours historique.

Les écarts de conversion résultant de ce traitement sont inclus dans la rubrique « écarts de conversion ». Les mouvements de l'année des écarts de conversion sont constatés en autres éléments du résultat global.

Les goodwill provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et des passifs de cette entité. Ils sont donc exprimés dans la monnaie fonctionnelle de l'entité et sont convertis au taux de clôture.

2.4 Actifs non courants

2.4.1. Goodwill

La norme IFRS 3 révisée sur les regroupements d'entreprise d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 étant d'application prospective, les goodwill ont été maintenus au bilan consolidé selon les anciennes règles applicables.

A compter du 1^{er} janvier 2010, les goodwill représentent la différence entre le coût d'acquisition (hors frais d'acquisition) des titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date des prises de participation. Ces goodwill constituent donc les écarts résiduels après affectation des éléments d'actif et de passif, évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Ces écarts sont calculés selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3 sur les regroupements d'entreprises, pour les acquisitions réalisées depuis la transition aux IFRS. Dans le cadre du bilan de transition, le groupe avait pris l'option de figer les goodwill existant à cette date et de netter les valeurs brutes et amortissements.

La juste valeur est le montant qui peut être obtenu de la vente d'un actif ou d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) lors d'une transaction dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. La définition des UGT et le

choix des UGT retenues par Boiron sont précisés en notes 2.5 et 2.13.

Les goodwill sont calculés individuellement mais affectés à l'UGT correspondante, en fonction des synergies attendues par le groupe. Les pays ont été retenus comme Unité Génératrice de Trésorerie.

Les goodwill des sociétés acquises au cours de l'exercice pourront faire l'objet d'ajustements durant une période de 12 mois à compter de la date d'acquisition, si des informations complémentaires permettent d'obtenir une estimation plus précise des justes valeurs des actifs et passifs acquis. Au-delà, les variations éventuelles sont constatées en résultat, y compris dans le cas des impôts différés.

Les goodwill négatifs sont rapportés au compte de résultat en autres produits opérationnels au cours de l'exercice d'acquisition.

Le groupe évalue les intérêts minoritaires lors d'une prise de contrôle soit à leur juste valeur (méthode du goodwill complet), soit sur la base de leur quote-part dans l'actif net de la société acquise (méthode du goodwill partiel). L'option est prise pour chaque acquisition. Dans tous les cas, l'impact du rachat de minoritaires après une prise de contrôle est constaté directement en réserves.

Conformément à la norme IAS 36, les goodwill sont évalués à la clôture à leur coût diminué des éventuelles pertes de valeur, comme décrit en note 2.5. En cas de diminution de valeur, la dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel, en fonction de l'événement à l'origine de la dépréciation.

2.4.2. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit l'immobilisation incorporelle comme un actif non monétaire identifiable et sans substance physique. Il peut être séparable ou issu d'un droit contractuel et légal. Lorsque l'immobilisation incorporelle a une durée de vie définie, elle est amortissable. Il n'existe pas dans le groupe d'immobilisation incorporelle à durée de vie indéfinie.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 «Coûts d'emprunts» n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement du groupe étant non significatif.

Un test de dépréciation est mis en œuvre à la clôture à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié ; cette situation n'a, à ce jour, concerné que quelques marques acquises dont la commercialisation de certains médicaments avait été arrêtée et pour lesquelles la dépréciation a été estimée sur la base de projections de ventes futures. Les indices de pertes de valeur concerneraient, dans le cas de projets d'ERP en cours de développement, un arrêt du projet. Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié sur les projets de développement en cours à la clôture des exercices présentés.

Les immobilisations incorporelles comptabilisées au sein du groupe sont ainsi valorisées au coût d'acquisition. Il s'agit pour l'essentiel de logiciels informatiques amortis linéairement sur leur durée de vie estimée :

- Les logiciels de gestion intégrés de type « ERP », compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans ;
- Les autres logiciels sont amortis sur une durée qui varie de 1 à 5 ans.

Les brevets acquis par le groupe sont amortis sur la durée de protection juridique, soit 20 ans, sauf en cas

de situation mettant en évidence une durée d'utilisation économique plus courte.

Les marques développées en interne sont constatées en charges. Les redevances payées pour leur exploitation et les formules de spécialités de médication familiale ne sont pas comptabilisées en immobilisations incorporelles, lorsqu'elles ne remplissent pas les critères d'activation. Les marques en immobilisations incorporelles sont ainsi exclusivement constituées de marques acquises lors d'opérations de croissance externe.

Les frais de recherche et de développement sont essentiellement composés :

- D'une part, de frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale qui ne répondent pas aux critères d'activation d'IAS 38. Ils sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Le crédit d'impôt recherche associé à ces dépenses de recherche est traité, conformément à la norme IAS 20, comme une subvention liée au résultat, et présenté en autres produits opérationnels.
- D'autre part, de logiciels à usage interne : ces dépenses de logiciels sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants dès lors qu'elles présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs.

Seules les dépenses de développement internes et externes suivantes sont activées :

- frais d'analyse organique ;
- frais de programmation, de tests et jeux d'essais ;
- frais de documentation destinée à l'utilisateur.

Ces dépenses sont activées dans le respect des 6 critères de la norme IAS 38 : faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du logiciel, intention de l'achever et de l'utiliser, capacité à l'utiliser, capacité de ces logiciels à générer des avantages économiques futurs probables, disponibilité de ressources techniques pour

achever et utiliser les logiciels et enfin capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à cet actif.

Les projets informatiques immobilisés sont amortis en fonction de la date de mise en service des différents lots.

Les dépenses relatives aux Autorisations de Mise sur le Marché (AMM), sauf si celles-ci ont été acquises, ne sont pas activées car elles ne sont pas représentatives d'un actif.

2.4.3. Immobilisations corporelles

2.4.3.1 COMPTABILISATION

Conformément à la norme IAS 16 «Immobilisations corporelles», la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation. Les immobilisations corporelles sont enregistrées en suivant l'approche par composants.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges dès qu'ils sont encourus, sauf ceux engagés pour une augmentation de productivité ou la prolongation de la durée d'utilité du bien, qui sont immobilisés.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 «Coûts d'emprunts» n'a pas conduit à capitaliser d'intérêts, l'endettement du groupe étant non significatif.

Les contrats sont classés comme des contrats de location financement lorsqu'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété. Dans ce cas, ils sont présentés à l'actif pour la valeur actualisée des paiements futurs ou la valeur de marché si elle est inférieure. La dette correspondante est inscrite en dettes financières. Les charges de loyer sont ventilées entre frais financiers et remboursement de la dette. La dette est garantie par les actifs qui sont la

propriété juridique du bailleur durant la durée du contrat. L'actif est amorti en fonction des règles d'amortissement de la catégorie d'actif correspondant, ou sur la base de la durée la plus courte entre la durée d'utilisation de l'actif et la durée du contrat, si le groupe estime qu'il n'obtiendra pas la propriété à l'issue du contrat.

Les contrats qui ne répondent pas à la définition des contrats de financement sont des contrats de location simple. Ils ne sont pas immobilisés.

Il n'existe pas d'immobilier de placement dans le groupe.

2.4.3.2 AMORTISSEMENT

Les immobilisations corporelles (hors terrains) sont amorties linéairement suivant leur durée normale d'utilisation estimée par le groupe.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans les montants amortissables, quand celle-ci est jugée significative.

Les durées normales d'utilisation des immobilisations généralement retenues sont les suivantes :

- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau, le matériel informatique ;
- 8 à 12 ans pour le matériel et l'outillage industriel, le mobilier, les agencements des terrains, les installations générales, les agencements et aménagements divers ;
- 30 ans pour les constructions.

Les biens financés par crédit bail sont amortis au même rythme que les immobilisations de même nature détenues en pleine propriété.

2.4.4. Immobilisations financières et autres actifs financiers non courants

Ce poste inclut principalement la partie «restricted cash» des contrats de liquidités liés au rachat d'actions propres (note 2.8 et note 9), ainsi que la part non courante de prêts et garanties immobilières.

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur d'utilité ou le remboursement attendu sont inférieurs à leur valeur comptable, selon les modalités définies en note 2.9.3.

Compte tenu de la durée du cycle d'exploitation de la société, les actifs non courants s'entendent à plus d'un an.

2.5 Suivi de la valeur des actifs immobilisés

Selon la norme IAS 36 «Dépréciation d'actifs», la valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles, dont la durée de vie est déterminée, est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment si des événements internes ou externes le justifient.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles amortissables sont constatées en résultats et donnent lieu à modification prospective du plan d'amortissement ; elles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

Les goodwill et les autres actifs incorporels, dont la durée de vie n'est pas déterminée ou non encore amortis car en cours de développement (essentiellement les projets de développement d'ERP en cours), font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an.

Les tests sont réalisés en fonction des actifs, soit au niveau des actifs individuels, soit au niveau des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les UGT correspondent aux pays. Cette segmentation est cohérente avec l'information sectorielle.

Pour la mise en œuvre de ces tests de dépréciation sur les UGT, les immobilisations (y compris les goodwill) ainsi que les éléments du Besoin en Fonds de Roulement sont rattachés aux UGT. Les tests de perte de valeur sont réalisés en comparant la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable déterminée essentiellement à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée en compte de résultat pour la différence. Cette dépréciation est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill existant. Les pertes de valeur relatives aux goodwill ne sont pas réversibles.

Les éventuelles dépréciations de goodwill sont constatées en autres charges opérationnelles.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité des valeurs déterminées à la variation de certaines hypothèses (hypothèses actuarielles,...).

2.6 Impôts différés

Conformément à la norme IAS 12 «Impôts sur le résultat», des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, ainsi que sur les déficits fiscaux, selon la méthode du report variable. De même, les impôts différés sont comptabilisés sur les écritures de retraitement entre les comptes sociaux et les comptes consolidés.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux déficits fiscaux reportables ne sont comptabilisés que dans la mesure où il existe une probabilité raisonnable de réalisation ou de recouvrement.

Pour apprécier la capacité du groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des éléments suivants :

- prévisions de résultats fiscaux futurs ;
- part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluses dans les pertes passées ;
- historique des résultats fiscaux des années précédentes ;
- et, le cas échéant, stratégie fiscale comme la cession envisagée d'actifs sous-évalués, le regroupement de filiales ou la réalisation d'abandons de créances.

La position nette retenue au bilan est le résultat de la compensation entre créances et dettes d'impôts différés par entité fiscale suivant les conditions prévues par la norme IAS 12. Les impôts différés au bilan ne sont pas actualisés.

Un passif d'impôt différé est constaté en cas de distribution de réserves prévues générant un impact fiscal, lorsque l'incidence est significative.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le

passif réglé, sur la base des taux d'impôts (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les actifs et passifs d'impôts différés peuvent être enregistrés par contrepartie en compte de résultat ou en capitaux propres en fonction de la comptabilisation des éléments auxquels ils se rapportent.

La loi de finances 2010 a réformé la taxe professionnelle pour la remplacer par la Contribution Economique Territoriale (C.E.T.). La C.E.T se compose de deux éléments :

- La Contribution Foncière des Entreprises (C.F.E), assise sur la valeur locative des biens passibles d'une taxe foncière, présentant des caractéristiques similaires à la taxe professionnelle enregistrée comptablement en charge opérationnelle.
- La Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (C.V.A.E.), assise sur la valeur ajoutée produite par les entreprises.

En mars 2006, l'IFRIC a indiqué qu'un impôt sur le résultat impliquait un résultat net plutôt qu'un résultat brut sans que le montant net soit nécessairement égal au résultat comptable avant impôt et a précisé en revanche en mai 2009 qu'une taxe sur le chiffre d'affaires n'était pas un impôt sur le résultat.

Pour Boiron, la valeur ajoutée produite est un agrégat plus proche d'une donnée brute que d'un niveau de résultat au regard d'IAS 12. En conséquence, le groupe Boiron a décidé de comptabiliser la C.V.A.E en charge opérationnelle et non en impôt sur les sociétés.

Les crédits d'impôts recherche, assimilés à des subventions, ont été présentés en autres produits opérationnels. Ce traitement a été maintenu en 2010, dans l'attente d'une position des instances professionnelles sur le sujet.

2.7 Actifs courants

2.7.1. Actifs destinés à être cédés et abandons d'activité

Conformément à la norme IFRS 5, les immobilisations disponibles immédiatement pour la cession, pour lesquelles un plan de cession ainsi que les actions nécessaires à trouver un client sont engagés et dont la vente à moins d'un an est très probable, sont classées comme étant destinées à être cédées. Ces immobilisations sont évaluées au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette de frais de cession, au besoin par le biais d'une dépréciation.

Les actifs ne sont plus amortis à compter de leur affectation dans cette rubrique.

Il n'existe plus d'actifs répondant à cette définition à la clôture de l'exercice.

2.7.2. Stocks

Conformément à la norme IAS 2 «Stocks», les stocks sont évalués au plus faible de leur coût et de leur valeur nette de réalisation.

Les stocks sont valorisés suivant la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Le coût des stocks tient compte des éléments suivants :

- Les coûts d'emprunt ne sont pas inclus dans le coût des stocks.
- La valeur brute des matières premières et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
- Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations, les charges directes et indirectes de production et les amortissements des biens concourant à la production.
- Les profits internes inclus dans les stocks sont éliminés.

La mise en œuvre de la norme IAS 23 «Coûts d'emprunts» n'a pas conduit à activer d'intérêts, l'endettement du groupe étant non significatif, et la période de fabrication étant courte.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente. Une provision pour perte de valeur est constituée lorsque la valeur de réalisation d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée par rapport à des données directement observables, celle-ci est approchée à partir d'indices de pertes de valeur, comme la rotation des produits en stocks.

2.7.3. Actifs financiers courants

Ils incluent les créances clients et comptes rattachés, les autres actifs courants et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Compte tenu de la durée du cycle d'exploitation de la société, les actifs courants s'entendent à moins d'un an.

2.7.3.1 CRÉANCES COMMERCIALES (CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS)

Les créances commerciales sont enregistrées initialement à leur juste valeur qui correspond le plus souvent à leur valeur nominale. Cette juste valeur peut prendre en compte un effet d'actualisation lorsque l'ancienneté des créances est supérieure à un an. L'écart entre la juste valeur et le montant comptabilisé au bilan est imputé en compte de résultat.

Une perte de valeur est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque est effectuée au cas par cas en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance, l'existence d'un litige, d'une couverture ou d'une garantie.

2.7.3.2 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Ce poste comprend les liquidités en comptes courants bancaires, les Titres de Créances Négociables et les parts d'OPCVM de trésorerie en euros, qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme, sans versement de pénalités significatives, et qui ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Ces derniers sont valorisés à leur juste valeur, à savoir la valeur liquidative à la date de clôture. Les variations de juste valeur sont constatées en résultat.

Les placements ne répondant pas à cette définition sont constatés selon le cas en autres actifs financiers courants ou non courants. Il n'existe pas de placements dans cette situation aux dates de clôtures présentées.

2.8 Capitaux propres consolidés et actions propres

Les actions propres détenues par le groupe, dans le cadre du programme de rachat d'actions et des contrats de liquidité, sont enregistrées à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. La variation des dépréciations sur actions propres et le résultat de cession des actions propres sont imputés sur les capitaux propres.

2.9 Passifs non courants et courants

2.9.1 Engagements sociaux

Les salariés du groupe perçoivent des avantages sociaux conformément aux législations en vigueur dans les pays où sont implantées les sociétés qui les emploient ou aux accords signés localement avec les partenaires sociaux.

Les salariés du groupe Boiron bénéficient d'avantages à court terme (congés payés, primes de fin d'année, intéressement, participation ou droits à récupération du temps travaillé issus des accords sur la réduction du temps de travail...), d'avantages postérieurs à l'emploi (accord interne de préparation à la retraite, indemnités de départ à la retraite de la convention collective, retraite du régime de la Sécurité Sociale et retraites complémentaires) et d'autres avantages à long terme (médailles du travail).

Le groupe offre ces avantages à travers des régimes soit à cotisations définies, soit à prestations définies.

2.9.1.1 Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont reconnus dans les dettes des différentes sociétés du groupe qui les accordent et figurent parmi les autres passifs courants.

2.9.1.2 Avantages postérieurs à l'emploi

2.9.1.2.1 RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Les régimes à cotisations définies se caractérisent par des versements à des organismes qui libèrent

l'employeur de toute obligation ultérieure, l'organisme se chargeant de verser aux salariés les montants qui leur sont dus. De par leur nature, les régimes à cotisations définies ne donnent pas lieu à la comptabilisation de provisions dans les comptes du groupe, les cotisations étant enregistrées en charges lorsqu'elles sont dues.

2.9.1.2.2 RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Conformément à la norme IAS 19 «Avantages du personnel», dans le cadre des régimes à prestations définies, les avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme sont évalués tous les ans par des actuaires indépendants, suivant la méthode des unités de crédits projetées.

Selon cette méthode, chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale. Cette obligation finale est ensuite actualisée.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de versement de la prestation ;
- un taux d'actualisation financière spécifique au pays où sont situés les engagements ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de mortalité.

Les principales hypothèses actuarielles retenues à la clôture sont décrites en note 18.

Des tests sont effectués pour apprécier la sensibilité de l'engagement à une variation du taux d'actualisation.

Le groupe n'est pas concerné par l'amendement à IFRIC 14 «Paiements anticipés des exigences de financement minimal».

Gains et pertes actuariels

Les écarts actuariels positifs ou négatifs comprennent les effets sur l'engagement du changement des hypothèses de calcul ainsi que les ajustements de l'obligation liés à l'expérience. Ces écarts sont reconnus en résultat suivant la méthode du corridor pour les avantages postérieurs à l'emploi : ils sont étalés sur la durée résiduelle de vie active probable des bénéficiaires, pour la part excédant le plus grand de 10% des engagements ou de la juste valeur des actifs du régime à la date de clôture.

Coût des services passés

Le coût des services passés, lié à des modifications de régime (notamment impact des lois Fillon 2007 à 2009), est comptabilisé en résultat, selon un mode linéaire, sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont déjà acquis lors de l'adoption du régime ou de sa modification, le coût des services passés est immédiatement comptabilisé en résultat.

Informations complémentaires sur les engagements

Lorsque les engagements sont pré-financés au travers de fonds externes, les actifs détenus au travers de fonds sont évalués à la juste valeur.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés, ainsi qu'à un ajustement des coûts des services passés et écarts actuariels différés à proportion des droits réduits ou liquidés.

L'estimation des indemnités de départ à la retraite est réalisée en tenant compte d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié, avec prise en compte de charges sociales.

Les avantages postérieurs à l'emploi des sociétés françaises portent sur les engagements suivants : Indemnités de Départ à la Retraite

Ces indemnités concernent Boiron France, Boiron Caraïbes et Boiron Océan Indien.

Accord de Préparation à la Retraite

Les principales modalités sont les suivantes :

- Chaque salarié Boiron France bénéficie d'un capital temps préparation à la retraite, fonction de son ancienneté, à prendre avant son départ ;
- Les heures capitalisées sont payées et non travaillées sur la base de modalités de réduction d'activité fixées d'un commun accord entre le bénéficiaire et son chef de service ;
- Le bénéficiaire renonce à l'exercice d'une activité rémunérée pendant son temps de non-travail. En fixant les modalités de sa réduction progressive de travail entre la date de début de préparation à la retraite et la date de départ à la retraite, l'entreprise dispose d'une meilleure visibilité pour assurer les prévisions d'emplois.
- Pour les salariés nés après le 1^{er} janvier 1962, le capital temps de préparation à la retraite est de 63 heures par année de présence dans la limite de 1 638 heures.
- Les salariés nés entre 1953 et 1961 ont un capital temps de 1 820 heures au maximum, diminué de 7 heures par année de présence entre 2008 compris et l'année effective de départ ou de mise à la retraite.
- Les salariés nés avant 1953 ont un capital temps de 2 028 heures au maximum, diminué de 7 heures par année de présence entre 2008 compris et l'année effective de départ ou de mise à la retraite.

Dans l'éventualité où la Sécurité Sociale ou les régimes de retraite complémentaires modifieraient significativement les conditions d'obtention de la retraite à taux plein, les parties se réuniraient pour adapter, le cas échéant, les modalités de ce régime.

Les engagements sociaux au titre des indemnités de fin de carrière et d'accord de préparation à la retraite sont calculés d'après les droits cumulés à la clôture selon le barème prévu dans la convention collective ou l'accord d'entreprise. Ils ne sont pas déterminés au prorata de l'ancienneté acquise à la clôture de l'exercice par rapport à l'ancienneté totale à l'âge du départ.

La société a examiné l'incidence sur l'évaluation de ses engagements sociaux de la nouvelle loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant sur la réforme des retraites.

Les effets indirects de cette loi sur le calcul des engagements sociaux proviennent essentiellement des deux mesures suivantes :

- relèvement de l'âge de départ en retraite de 60 à 62 ans pour les assurés nés à compter du 1^{er} janvier 1956,
- relèvement de 65 ans à 67 ans de l'âge requis pour bénéficier d'une retraite à taux plein pour les salariés ne disposant pas du nombre minimum de trimestres.

Après examen des caractéristiques de la population de ses salariés (profil de carrière, âge, date probable d'entrée dans la vie active...), la société a modifié l'hypothèse d'âge de départ en retraite de 63 ans à 65 ans pour les cadres, l'âge de départ projeté pour les non-cadres restant fixé à 62 ans.

Ce changement dont l'incidence chiffrée est détaillée en note 18 pour les différents engagements (indemnités de départ en retraite et accord de préparation à la retraite) a été traité comme un changement d'hypothèses actuarielles et est enregistré en résultat selon la méthode du corridor.

Les avantages postérieurs à l'emploi des sociétés italiennes portent sur les engagements suivants :

Les engagements relatifs au TFR en Italie (versement d'une indemnité de départ aux salariés italiens) sont,

compte tenu de leur nature de charges à payer certaines, comptabilisés en autres passifs non courants. Les avances versées aux salariés sont constatées en autres actifs non courants. La charge annuelle relative à la variation de ces droits figure sur les lignes de charges de personnel du compte de résultat.

Les avantages postérieurs à l'emploi des sociétés belges portent sur les engagements suivants :

L'accès à la pré-pension permet au travailleur âgé de 58 ans ou plus de bénéficier, en plus de ses allocations chômage et jusqu'à l'âge de la retraite, d'une indemnité complémentaire de pré-pension à la charge de l'employeur. Le salarié doit avoir été licencié (sauf pour motif grave), par une entreprise membre d'une convention collective belge et remplir les conditions d'ancienneté.

2.9.1.3 Droit Individuel à la Formation (DIF)

L'analyse des modalités de mise en œuvre du régime du Droit Individuel à la Formation (DIF) ne met pas en évidence de surcoûts significatifs probables pour le groupe. Le montant du passif éventuel lié aux heures cumulées théoriques est donné pour information en note 18.3.

2.9.1.4 Autres avantages à long terme

Ces avantages couvrent les médailles du travail (primes jubilaires) accordées par les sociétés françaises et les gratifications accordées par Boiron Espagne et par UNDA.

Un actuaire indépendant calcule, à la clôture de chaque exercice, la valeur actualisée des obligations futures de l'employeur relative à ces engagements.

Cette valeur actualisée des obligations ainsi évaluée donne lieu à la comptabilisation d'une provision non courante au passif du bilan.

Le groupe n'externalise pas le financement de ces engagements.

Les écarts actuariels et incidences des modifications, réductions ou liquidations de régimes relatifs aux avantages à long terme (médailles du travail, gratifications) sont immédiatement comptabilisés en résultat.

2.9.2 Emprunts et dettes financières

Les emprunts et dettes financières non courants comprennent la fraction à plus d'un an des emprunts et autres financements, notamment des emprunts de financement de crédit bail et de participation des salariés.

Les emprunts et dettes financières courants comprennent :

- la part à moins d'un an des emprunts et autres financements ;
- les découverts bancaires.

Les emprunts et dettes financières sont évalués au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.9.3 Provisions et passifs éventuels

Conformément à la norme IAS 37 «Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels», une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers, qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et lorsqu'une estimation fiable du montant peut être faite. La part à moins d'un an d'une provision est enregistrée en courant, le solde en non courant.

Ces provisions couvrent essentiellement :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux, notamment pour retour de marchandises. Ces dernières sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels ;
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures ;
- les provisions pour restructuration.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution.

Les provisions sont actualisées lorsque l'impact est significatif.

2.9.4 Fournisseurs et autres passifs

Les autres passifs non courants comprennent la fraction à plus d'un an des autres passifs.

Les autres passifs courants comprennent la fraction à moins d'un an des autres passifs.

Les fournisseurs et autres passifs sont évalués au coût.

2.10 Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés.

Les instruments financiers sont présentés dans différentes rubriques du bilan (actifs financiers non courants, clients, fournisseurs, dettes financières,...).

En application de la norme IAS 39, les instruments financiers sont affectés à 5 catégories, qui ne correspondent pas à des rubriques identifiées du bilan IFRS.

L'affectation détermine les règles de comptabilisation et d'évaluation applicables, décrites ci-après :

- **Placements détenus jusqu'à l'échéance** : le groupe Boiron ne détient à ce jour aucun instrument qui réponde à cette définition.
- **Actifs désignés en tant que « juste valeur par le résultat »** : cette rubrique concerne, dans le cas du groupe Boiron, les placements de trésorerie (cf. note 2.7), dont les variations de juste valeur sont constatées en résultat.
- **Actifs et passifs constatés au coût ou au coût amorti** : cette rubrique comprend essentiellement les dépôts et cautionnements, prêts au personnel, créances clients (cf. note 2.7), dettes fournisseurs, et dettes financières. Ces actifs et passifs financiers sont comptabilisés au bilan à l'origine à leur juste valeur, qui est en pratique proche de la valeur nominale contractuelle. Ils sont évalués à la clôture au coût d'origine, ou au coût amorti (cf. note 2.9.2), et ajustés le cas échéant de dépréciations en cas de perte de valeur.
- **Actifs disponibles à la vente** : cette rubrique comprend les actifs et passifs financiers non affectés à l'une des catégories précédentes, en pratique les titres de sociétés non consolidées et non cotées, dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable (cf. note 2.4.4). Ces titres sont comptabilisés au coût d'acquisition. Une provision est constatée, lorsque leur valeur d'utilité, estimée à la clôture à partir de critères financiers adaptés à chaque société, est inférieure à leur valeur comptable. Les provisions pour dépréciation sont constatées en résultat. Elles ne peuvent être reprises que lors de la cession des titres.
- **Instruments dérivés** : le groupe est amené à utiliser des instruments financiers de couverture des risques afin de limiter son exposition à ceux-ci. Il s'agit essen-

tiellement d'instruments de couverture de change tels que les options de change et les opérations à terme, mis en place pour une durée maximale de 12 mois. L'essentiel des encours de dérivés à la clôture sont des instruments de couverture de juste valeur et pas de flux de trésorerie.

Le groupe n'ayant pas mis en place la documentation permettant de démontrer l'efficacité de ces couvertures au sens d'IAS 39, la contrepartie des variations de juste valeur de ces instruments dérivés est constatée directement en autres produits et charges opérationnels, à l'exception des couvertures portant sur les transactions financières (cf. note 2.11.3). Les instruments dérivés sont présentés en fonction de leur montant (débiteur ou créditeur) parmi les autres actifs courants ou parmi les autres passifs courants.

La juste valeur des instruments dérivés à la clôture de l'exercice est établie par un consultant externe.

Conformément à l'amendement d'IFRS 7, les instruments financiers sont présentés en 3 catégories, selon une hiérarchie de méthodes de détermination de la juste valeur :

- Niveau 1 : prix cotés sur un marché actif ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix ou cours cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les instruments financiers, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix) ;
- Niveau 3 : données relatives aux instruments financiers non basées sur des données observables de marché.

Un tableau récapitulatif des encours à la clôture par catégorie et par niveau est donné en note 22 de l'annexe.

2.11 Compte de résultat

Le groupe applique la recommandation n° 2009-R-03 du CNC sur la présentation du compte de résultat, et a pris l'option de ne pas présenter un niveau de résultat correspondant au résultat opérationnel courant : seul un résultat opérationnel est identifié.

2.11.1 Produits de l'activité

Conformément à la norme IAS 18, les produits de l'activité sont enregistrés nets de :

- rabais, remises, ristournes ;
- avoirs ;
- escomptes ;
- accords de coopération commerciale.

Les produits sont comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise ;
- leur montant peut être estimé de façon fiable ;
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente sera recouvré.

La valeur comptable des produits enregistrés correspond à leur juste valeur.

Les produits liés à la vente de produits sont constatés dès lors que le transfert des risques et avantages a eu lieu et que les coûts supportés ou à venir relatifs à la transaction peuvent être mesurés de façon fiable.

Les produits liés aux ventes de services sont comptabilisés au fur et à mesure de la réalisation des services. Ces produits, enregistrés en autres produits de l'activité, restent marginaux.

Le résultat de change portant sur les transactions commerciales est présenté en autres produits et charges opérationnels.

2.11.2 Résultat opérationnel

L'indicateur de performance utilisé par le groupe est le Résultat Opérationnel. Il correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- du coût de l'endettement financier net ;
- des autres produits et charges financiers ;
- de la quote-part dans les résultats des participations dans les entreprises associées ;
- des impôts.

Il intègre le résultat des activités du groupe ainsi que les autres produits et charges opérationnels.

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- D'une part, les éléments inhabituels, non récurrents et significatifs, tels que notamment :
 - les résultats de cession d'actifs corporels et incorporels et de titres consolidés ;
 - les dépréciations des goodwill et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles autres que les amortissements, dont le fait générateur répond à cette définition (fermeture d'établissements...).
- D'autre part, le résultat de change sur les transactions commerciales, le résultat des instruments dérivés ainsi que le crédit d'impôt Recherche.

2.11.3. Produits de placement et charges de financement, autres produits et charges financiers

Les produits de placement et charges de financement comprennent :

- les charges d'intérêts sur la dette financière consolidée (coût de l'endettement financier brut intégrant les frais financiers, les frais d'émission et le résultat de change sur les dettes financières) constituée des emprunts et des autres dettes financières (notamment découverts et dettes sur contrat de location financement) ;
- diminuées des produits de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les autres charges et produits financiers sont constitués :

- des autres frais payés aux banques sur les opérations financières ;
- des incidences sur le résultat des participations non consolidées (dividendes, dépréciations, résultat de cession) ;
- de l'effet de l'actualisation des actifs et passifs (hors avantages du personnel) ;
- du résultat de change sur les comptes courants ;
- du résultat constaté sur les instruments dérivés de change liés aux transactions financières, non qualifiés de contrats de couverture.

2.11.4. Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, après déduction des actions propres.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, majoré de toutes les actions ordinaires potentiellement dilutives. La société n'a pas émis, à ce jour, d'instruments dilutifs.

2.12 Tableau des flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi conformément à la norme IAS 7, selon la méthode indirecte, en partant du résultat net consolidé. Il distingue ainsi les flux issus de l'activité de ceux provenant des opérations d'investissement et de financement.

Les flux de trésorerie liés à l'activité sont ceux générant des revenus et ceux ne répondant pas aux critères de flux d'investissement ou de financement. Le groupe a choisi de classer dans cette catégorie les dividendes

reçus des sociétés non consolidées. Les variations de provisions liées au besoin en fonds de roulement sont rattachées aux flux correspondants.

Les flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement sont ceux issus des acquisitions et de cessions d'actifs à long terme et d'autres actifs non classés en équivalents de trésorerie. Les biens financés par crédit bail au cours de l'exercice ne figurent pas parmi les investissements de l'exercice ; la part des loyers relative au remboursement du capital figure parmi les remboursements d'emprunts de l'exercice. L'incidence des variations de périmètre de l'exercice est clairement identifiée dans ces flux.

Les opérations de financement sont celles qui entraînent une modification de l'importance ou de la nature des capitaux propres ou des dettes de l'entreprise. Les augmentations de capital de l'exercice ainsi que les dividendes versés, les émissions ou remboursement d'emprunts sont inclus dans cette catégorie. La société a également choisi de classer dans ces flux les intérêts versés et les produits de placement encaissés.

La trésorerie du groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque.

2.13 Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, une information sectorielle est fournie dans la note 5 de l'annexe.

Le groupe ne présente qu'un seul niveau d'information sectorielle, qui est la zone géographique. En effet, la Direction prend ses décisions sur la base de cet axe stratégique en utilisant le reporting par zones géographiques comme outil clef d'analyse. L'axe géographique correspond par ailleurs à l'organisation fonctionnelle du groupe.

Les différentes zones géographiques sont les suivantes :

- Zone France : métropole française et DOM TOM ;
- Zone Amérique : Etats-Unis et Canada exclusivement ;
- Zone Europe : tous pays européens exclusion faite de la France ;
- Zone Autres pays : ensemble des pays ne répondant aux critères d'aucune des trois zones ci-avant.

Le résultat sectoriel est établi par rapport aux données consolidées, de manière identique aux années précédentes.

Le critère d'affectation à une zone géographique est celui de la localisation des actifs permettant de réaliser les ventes. Ce critère est différent de celui utilisé pour l'information publiée trimestriellement sur le chiffre d'affaires qui reprend une répartition par zone géographique de destination des ventes (marché).

Il existe un seul secteur d'activité significatif qui est la fabrication et la commercialisation de médicaments homéopathiques. Les produits provenant d'activités accessoires sont non significatifs.

NOTE 3 : PERIMETRE DE CONSOLIDATION

La consolidation par intégration globale porte sur les sociétés suivantes du groupe Boiron :

| Désignation | Société de droit | Mouvements de périmètre | | % d'intérêt au 31/12/2010 | % d'interêt au 31/12/2009 | % de contrôle au 31/12/2010 | % de contrôle au 31/12/2009 |
|---------------------------------------|------------------|-------------------------|----------|------------------------------|------------------------------|--------------------------------|--------------------------------|
| | | Type de mouvement | Date | | | | |
| Boiron Srl | Italien | | | 99,91% | 99,91% | 99,97% | 99,97% |
| Boiron SIH | Espagnol | | | 99,99% | 99,99% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron GmbH | Allemand | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron Canada Inc. | Canadien | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron Inc. | Américain | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron Caraïbes | Français | | | 99,04% | 99,04% | 99,04% | 99,04% |
| Boiron SP Zoo | Polonais | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron CZ Sro | Tchèque | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron SK Sro | Slovaque | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron RO Srl | Roumain | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron TN Sarl | Tunisien | | | 99,90% | 99,90% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron MA Sarl | Marocain | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron Hungaria Kft | Hongrois | | | 99,80% | 99,80% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron OOO | Russe | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron Rus OOO (1) | Russe | Création | 01/03/10 | 100,00% | NA | 100,00% | NA |
| Boiron Medicamentos Homeopaticos Ltda | Brésilien | | | 99,99% | 99,99% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron Belgium | Belge | | | 99,99% | 99,99% | 100,00% | 100,00% |
| Unda | Belge | | | 98,38% | 98,38% | 98,38% | 98,38% |
| Les Editions Similia (2) | Français | | | 97,52% | 97,52% | 97,54% | 97,54% |
| Laboratoires Dolisos Italia | Italien | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron SA (Suisse) | Suisse | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron (La Réunion) | Français | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron BG Eurl | Bulgare | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |
| Boiron Sociedade Unipessoal Lda | Portugais | | | 100,00% | 100,00% | 100,00% | 100,00% |

(1) Société sans activité.

(2) Société dont l'objet principal est l'édition.

UNDA et Omnium Mercur ont fusionné le 28 juillet 2010, ce qui a eu pour conséquence la disparition de la société Omnium Mercur du périmètre du groupe et est sans impact sur les comptes consolidés.

La date de clôture de toutes les sociétés est au 31 décembre.

Les sociétés non consolidées sont évaluées au coût historique et sont comptabilisées en immobilisations financières (note 9).

NOTE 4 : METHODE DE CONVERSION DES ELEMENTS EN MONNAIES ETRANGERES

Le tableau suivant présente les taux de conversion euro contre monnaies étrangères retenus pour la consolidation des principales entités en monnaies étrangères :

| | Taux moyen 2010 | Taux moyen 2009 | Taux de clôture 2010 | Taux de clôture 2009 |
|------------------|-----------------|-----------------|----------------------|----------------------|
| Dollar américain | 1,327 | 1,393 | 1,336 | 1,441 |
| Dollar canadien | 1,367 | 1,586 | 1,332 | 1,504 |
| Zloty polonais | 3,995 | 4,331 | 3,975 | 4,111 |
| Rouble russe | 40,280 | 44,129 | 40,820 | 43,484 |

NOTE 5 : INFORMATION SECTORIELLE

Le tableau ci-après présente les données au 31 décembre 2010 :

| DONNEES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT | France | Europe (hors France) | Amérique du Nord | Autres pays | Elimination (1) | Total 31/12/2010 |
|--|-----------------|----------------------|------------------|----------------|-----------------|------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES externe | 313 582 | 166 044 | 40 053 | 707 | | 520 386 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES Inter-secteurs | 77 788 | 12 553 | 5 | 1 020 | (91 366) | - |
| CHIFFRE D'AFFAIRES total | 391 370 | 178 597 | 40 058 | 1 727 | (91 366) | 520 386 |
| Autres produits opérationnels | 6 496 | 262 | 1 | 26 | | 6 785 |
| Autres charges opérationnelles | (2 065) | (571) | - | (4) | | (2 640) |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 60 792 | 16 693 | (2 114) | (2 535) | (6 186) | 66 650 |
| dont Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations | (17 259) | (2 540) | (621) | (57) | - | (20 477) |
| dont Variations nettes des dépréciations sur actifs et provisions | (8 258) | (156) | 259 | - | 15 | (8 140) |
| Produits de placement et charges de financement | 440 | 202 | (23) | (14) | - | 605 |
| Autres produits et charges financiers | (391) | 16 | (1) | 29 | | (347) |
| RESULTAT AVANT IMPOT | 60 841 | 16 911 | (2 138) | (2 520) | (6 186) | 66 908 |
| Impôts sur les résultats | (19 320) | (5 065) | 788 | (28) | | (23 625) |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 41 521 | 11 846 | (1 350) | (2 548) | (6 186) | 43 283 |
| RESULTAT NET (PART DES MINORITAIRES) | 5 | 4 | - | - | | 9 |
| RESULTAT NET (PART DU GROUPE) | 41 516 | 11 842 | (1 350) | (2 548) | (6 186) | 43 274 |
| DONNEES RELATIVES AU BILAN | France | Europe (hors France) | Amérique du Nord | Autres pays | Elimination (1) | Total 31/12/2010 |
| Total Actif | 493 925 | 127 279 | 26 937 | 1 872 | (91 674) | 558 339 |
| dont Immobilisations corporelles et incorporelles nettes | 148 109 | 21 844 | 7 067 | 197 | (4 720) | 172 497 |
| dont Immobilisations financières nettes | 33 088 | 3 748 | 1 | 9 | (34 276) | 2 570 |
| dont Impôts différés (créances) | 17 553 | 1 941 | 766 | - | | 20 260 |
| dont Créance d'Impôts - IS | 4 870 | 1 609 | 1 724 | 31 | | 8 234 |
| dont Trésorerie et équivalents de trésorerie | 96 396 | 29 321 | 837 | 204 | (24 658) | 102 100 |
| Total Passif | 493 925 | 127 279 | 26 937 | 1 872 | (91 674) | 558 339 |
| dont Situation nette | 294 636 | 80 861 | 16 217 | 874 | (48 745) | 343 843 |
| dont Trésorerie passive | 20 440 | 6 473 | 2 015 | - | (24 657) | 4 271 |
| dont Emprunts et dettes financières (hors trésorerie passive) | 2 641 | 1 679 | - | 368 | (1 924) | 2 764 |
| dont Impôts différés (dettes) | 11 | 1 281 | - | 1 | | 1 293 |
| dont Impôts à payer - IS | 2 287 | 856 | - | 30 | | 3 173 |
| Total Besoin en Fonds de Roulement | (20 344) | (30 929) | (8 018) | (831) | 11 494 | (48 628) |
| Dont Stocks et en-cours | 40 191 | 17 844 | 6 379 | 469 | (11 617) | 53 266 |
| Dont Créances opérationnelles courantes | 67 908 | 45 447 | 8 385 | 959 | (16 163) | 106 536 |
| Dont Dettes opérationnelles courantes | 87 755 | 32 362 | 6 746 | 597 | (16 286) | 111 174 |
| DONNEES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE | France | Europe (hors France) | Amérique du Nord | Autres pays | | Total 31/12/2010 |
| Investissements corporels et incorporels | 39 004 | 2 205 | 658 | 61 | - | 41 928 |

(1) Dont éliminations des résultats internes.

Les données au 31 décembre 2009 sont présentées ci-dessous :

| DONNEES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT | France | Europe (hors France) | Amérique du Nord | Autres pays | Elimination pays⁽¹⁾ | Total 31/12/2009 |
|--|-----------------|---------------------------------|-----------------------------|------------------------|---|-----------------------------|
| CHIFFRE D'AFFAIRES externe | 319 882 | 165 880 | 40 210 | 117 | | 526 089 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES Inter-secteurs | 66 181 | 9 924 | 1 | 1 109 | (77 215) | 0 |
| CHIFFRE D'AFFAIRES total | 386 063 | 175 804 | 40 211 | 1 226 | (77 215) | 526 089 |
| Autres produits opérationnels | 3 911 | 506 | (18) | (15) | | 4 384 |
| Autres charges opérationnelles | (5 067) | (619) | (26) | | | (5 712) |
| RESULTAT OPERATIONNEL | 61 851 | 22 149 | 4 493 | (645) | 2 533 | 90 381 |
| dont Dotations aux amortissements et dépréciations sur immobilisations | (15 958) | (2 735) | (336) | (50) | | (19 079) |
| dont Variations nettes des dépréciations sur actifs et provisions | 369 | 1 120 | (430) | | | 1 059 |
| Produits de placement et charges de financement | 772 | (12) | (2) | (9) | | 749 |
| Autres produits et charges financiers | 14 | (4) | | 14 | | 24 |
| RESULTAT AVANT IMPOT | 62 637 | 22 133 | 4 491 | (640) | 2 533 | 91 154 |
| Impôts sur les résultats | (22 916) | (6 652) | (1 672) | (25) | | (31 265) |
| RESULTAT NET CONSOLIDE | 39 721 | 15 481 | 2 819 | (665) | 2 533 | 59 889 |
| RESULTAT NET (PART DES MINORITAIRES) | 5 | 45 | 0 | 0 | | 50 |
| RESULTAT NET (PART DU GROUPE) | 39 716 | 15 436 | 2 819 | (665) | 2 533 | 59 839 |
| DONNEES RELATIVES AU BILAN | France | Europe (hors France) | Amérique du Nord | Autres pays | Elimination pays⁽¹⁾ | Total 31/12/2009 |
| Total Actif | 466 853 | 123 850 | 27 496 | 1 322 | (97 587) | 521 934 |
| dont Immobilisations corporelles et incorporelles nettes | 126 840 | 22 276 | 6 384 | 177 | (4 720) | 150 957 |
| dont Immobilisations financières nettes | 37 357 | 7 764 | 1 | 8 | (42 517) | 2 613 |
| dont Impôts différés (créances) | 16 032 | 1 832 | 850 | | | 18 714 |
| dont Créance d'Impôts - IS | 45 | 343 | 442 | 40 | | 870 |
| dont Trésorerie et équivalents de trésorerie | 90 210 | 29 035 | 6 302 | 373 | (26 161) | 99 759 |
| Total Passif | 466 853 | 123 850 | 27 496 | 1 322 | (97 587) | 521 934 |
| dont Situation nette | 273 300 | 70 787 | 16 129 | 861 | (47 800) | 313 277 |
| dont Trésorerie passive | 22 249 | 5 532 | 1 593 | | (26 161) | 3 213 |
| dont Emprunts et dettes financières (hors trésorerie passive) | 5 590 | 1 714 | | 60 | (4 919) | 2 445 |
| dont Impôts différés (dettes) | | 1 350 | | | | 1 350 |
| dont Impôts à payer - IS | 7 667 | 3 933 | 1 498 | 22 | | 13 120 |
| Total Besoin en Fonds de Roulement | (22 816) | (19 106) | (5 794) | (343) | 5 309 | (42 750) |
| Dont Stocks et en-cours | 35 193 | 11 169 | 5 524 | 153 | (5 416) | 46 623 |
| Dont Créances opérationnelles courantes | 75 528 | 44 753 | 532 | 564 | (18 406) | 106 971 |
| Dont Dettes opérationnelles courantes | 87 905 | 36 816 | 262 | 374 | (18 513) | 110 844 |
| DONNEES RELATIVES AU TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE | France | Europe (hors France) | Amérique du Nord | Autres pays | | Total 31/12/2009 |
| Investissements corporels et incorporels | 39 212 | 1 544 | 3 286 | 79 | | 44 121 |

(1) Dont éliminations des résultats internes.

Le chiffre d'affaires consolidé ventilé selon le critère de destination des ventes, tel qu'il est publié dans le cadre de l'information réglementée trimestrielle, se présente comme suit pour 2010 et 2009 :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---------------------|-------------------|-------------------|
| France | 279 052 | 288 822 |
| Europe hors France | 193 102 | 187 870 |
| Amérique du Nord | 41 819 | 43 458 |
| Autres pays | 6 413 | 5 939 |
| TOTAL GROUPE | 520 386 | 526 089 |

La ventilation du chiffre d'affaires par ligne de produits est donnée en note 23.

La structure de la clientèle du groupe est atomisée. Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires du groupe sur les exercices présentés.

NOTE 6 : GOODWILL

6.1 Données chiffrées

| | 31/12/2009 | Augmentations / (Diminutions) | Ecart de conversion | 31/12/2010 |
|-----------------------------------|---------------|----------------------------------|------------------------|---------------|
| Boiron France ⁽¹⁾ | 82 826 | | | 82 826 |
| Editions Similia | 663 | | | 663 |
| Total «France» | 83 489 | 0 | 0 | 83 489 |
| Belgique ⁽²⁾ | 2 231 | | | 2 231 |
| Boiron Italie | 2 242 | | | 2 242 |
| Boiron Espagne | 584 | | | 584 |
| Boiron Suisse | 55 | | | 55 |
| Total «Europe hors France» | 5 112 | 0 | 0 | 5 112 |
| Boiron Canada | 226 | | (10) | 216 |
| Boiron USA | 1 033 | | 68 | 1 101 |
| Total «Amérique du Nord» | 1 259 | 0 | 58 | 1 317 |
| Total «Autres pays» | 0 | | | 0 |
| TOTAL GOODWILL BRUTS | 89 860 | 0 | 58 | 89 918 |
| Dépréciation Suisse | (55) | | | (55) |
| TOTAL GOODWILL NETS | 89 805 | 0 | 58 | 89 863 |

Il n'y a pas eu d'acquisition générant un nouveau goodwill en 2010.

La variation des goodwill sur 2009 s'élevait à -7 K€.

Il n'existe pas de clause de révision de prix ou d'étalement du paiement des titres acquis.

6.2 Tests de dépréciation

La méthode des cash-flows futurs actualisés, notamment retenue pour les tests sur goodwill, repose sur les principes suivants :

- Les cash-flows (avant impôt) sont issus de budgets et prévisions à moyen terme (5 ans) élaborés par le contrôle de gestion du groupe et validés par la Direction.
- Les taux de croissance retenus sur l'horizon explicite peuvent varier en fonction des spécificités des différents marchés.
- Les free cash-flows ne tiennent pas compte des éventuels éléments financiers.

- Le taux d'actualisation est déterminé en prenant en compte le taux des OAT, la prime de risque de marché, un coefficient bêta et une prime de risque spécifique. Les hypothèses prises en compte ont été ajustées afin de ne pas intégrer le risque déjà pris en compte au niveau des prévisions. Les taux ainsi calculés ont été rapprochés des taux pris en compte par certains analystes. Ils sont ainsi calculés et s'élevaient à 9,33% pour 2010 et à 9,56% pour 2009 ; le taux tient compte de l'effet d'impôt, cependant l'application d'un taux avant impôt conduirait à un résultat très proche. Un taux d'actualisation unique a été utilisé pour toutes les UGT dans la mesure où les risques spécifiques à certaines zones géographiques ont été pris en compte dans la détermination des flux de trésorerie.
- La valeur terminale est calculée par actualisation à l'infini des cash-flows, déterminés sur la base d'un taux de croissance perpétuelle de 2%, identique à celui retenu en 2009.

- La progression du chiffre d'affaires retenue est en accord avec l'organisation et les investissements actuels. Elle ne tient donc compte que des restructurations engagées à la date des tests et se base sur les investissements de renouvellement et non sur ceux de croissance.

Le groupe a effectué des tests pour apprécier la sensibilité des valeurs ainsi déterminées à une variation du taux d'actualisation (plus ou moins 1 point) et du taux de croissance à l'infini (plus ou moins 1 point) considérée comme envisageable. La mise en œuvre des tests de sensibilité n'a pas mis en évidence de scénarii probables, susceptibles de conduire à une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable des UGT.

La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à ne constater aucune perte de valeur en 2009 et 2010.

(1) Le goodwill de Boiron France provient en grande partie du rapprochement avec Dolisos en 2005 (70 657 K€) et avec LHF en 1988 (7 735 K€), ainsi que des différentes transmissions universelles de patrimoines d'autres sociétés du Groupe. Les goodwill des différentes acquisitions intervenues en France étant devenus indissociables, les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de la France.

(2) Le goodwill en Belgique provient de UNDA (1 408 K€) et Omnium Mercur (823 K€). Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau de la Belgique.

NOTE 7 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | 31/12/2009 | Augmentations | | Cessions et mises au rebut | Impacts des tests de dépréciation (IAS 36) | Ecart de conversion & autres mouvements | 31/12/2010 |
|---|-----------------|---------------|------------------------|----------------------------|--|---|-----------------|
| | | Acquisitions | Amortissements annuels | | | | |
| Marques | 2 570 | | | (30) | | | 2 540 |
| Logiciels | 25 057 | 2 358 | | (396) | | 6 759 | 33 778 |
| Licences et droits de propriété | 92 | | | | | 8 | 100 |
| Brevets et formules | 410 | 13 | | | | (7) | 416 |
| Actifs incorporels en cours de développement ⁽¹⁾ | 13 579 | 12 784 | | | | (6 405) | 19 958 |
| Autres immobilisations incorporelles | 1 681 | 95 | | (94) | | (315) | 1 367 |
| MONTANT BRUT | 43 389 | 15 250 | 0 | (520) | 0 | 40 | 58 159 |
| Amortissements et provisions Marques | (2 328) | | | 30 | | | (2 298) |
| Amortissements et provisions Logiciels | (19 198) | | (3 336) | 396 | | (249) | (22 387) |
| Amortissements et provisions Licences et droits de propriété | (64) | | (12) | | | (6) | (82) |
| Amortissements et provisions Brevets et formules | (312) | | (22) | | | 5 | (329) |
| Amortissements et provisions Actifs incorporels en cours de développement | | | | | | | |
| Amortissements et provisions Autres immobilisations incorporelles | (1 308) | | (140) | 65 | | 298 | (1 085) |
| MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | (23 210) | 0 | (3 510) | 491 | 0 | 48 | (26 181) |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES | 20 179 | 15 250 | (3 510) | (29) | 0 | 88 | 31 978 |

(1) Il s'agit de l'activation, au fur et à mesure de leur livraison, des projets informatiques en cours dont 8 774 K€ pour ESPACE, 3 564 K€ pour TRAFIC, 819 K€ pour ARPEGE et 6 801 K€ pour d'autres projets divers .

Aucune dépréciation pour perte de valeur n'a été constatée en 2010.

Le groupe n'a pas identifié d'indices de pertes de valeur sur les développements en cours liés aux ERP.

La variation des immobilisations incorporelles en 2009 était la suivante :

| | 31/12/2008 | Augmentations | | Cessions et mises au rebut | Impacts des tests de dépréciation (IAS 36) | Ecart de conversion & autres mouvements | 31/12/2009 |
|---|-----------------|---------------|------------------------|----------------------------|--|---|-----------------|
| | | Acquisitions | Amortissements annuels | | | | |
| MONTANT BRUT | 33 106 | 10 633 | 0 | (388) | 0 | 38 | 43 389 |
| MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | (20 005) | 0 | (2 549) | 363 | (1 000) | (19) | (23 210) |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES | 13 101 | 10 633 | (2 549) | (25) | (1 000) | 19 | 20 179 |

Aucune immobilisation incorporelle et corporelle ne faisait l'objet ni au 31 décembre 2010 ni en 2009 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges comme présenté en note 26.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 31/12/2009 | Augmentations | | Cessions et mises au rebut | Impacts des tests de dépréciation (IAS 36) | Activités destinées à être cédées (IFRS 5) ⁽¹⁾ | Ecart de conversion & autres mouvements | 31/12/2010 |
|---|------------------|---------------|------------------------|----------------------------|--|---|---|------------------|
| | | Acquisitions | Amortissements annuels | | | | | |
| Terrains et agencements | 25 923 | 1 436 | | (475) | | | 88 | 26 972 |
| Constructions | 134 982 | 6 031 | | (2 974) | | | 4 736 | 142 775 |
| Matériel et outillages | 81 238 | 6 149 | | (2 924) | | | 1 746 | 86 209 |
| Autres immobilisations | 43 987 | 13 461 | | (2 467) | | | (5 525) | 49 456 |
| Crédits bails corporels | 1 300 | | | | | | | 1 300 |
| MONTANT BRUT | 287 430 | 27 077 | 0 | (8 840) | 0 | 0 | 1 045 | 306 712 |
| Amortissements & provisions Terrains et agencements | (6 533) | | (960) | 102 | | | (1) | (7 392) |
| Amortissements & provisions Constructions | (69 861) | | (7 638) | 2 602 | | | (351) | (75 248) |
| Amortissements & provisions Matériel et outillages | (50 343) | | (5 468) | 2 832 | | | (6) | (52 985) |
| Amortissements & provisions Autres immobilisations | (28 911) | | (2 837) | 2 295 | | | (47) | (29 500) |
| Amortissements & provisions Crédits bails corporels | (1 004) | | (64) | | | | | (1 068) |
| MONTANT DES AMORTISSEMENTS | (156 652) | 0 | (16 967) | 7 831 | 0 | 0 | (405) | (166 193) |
| IMMOBILISATIONS CORPORORELLES NETTES | 130 778 | 27 077 | (16 967) | (1 009) | 0 | 0 | 640 | 140 519 |

(1) Cf. note 10

La mise en œuvre des tests de dépréciation a conduit à ne constater aucune dépréciation pour perte de valeur en 2010.

La variation des immobilisations corporelles en 2009 était la suivante :

| | 31/12/2008 | Augmentations | | Cessions et mises au rebut | Impacts des tests de dépréciation (IAS 36) | Activités destinées à être cédées (IFRS 5) | Ecart de conversion & autres mouvements | 31/12/2009 |
|---|------------------|---------------|------------------------|----------------------------|--|--|---|------------------|
| | | Acquisitions | Amortissements annuels | | | | | |
| Terrains et agencements | 24 301 | 2 611 | | | | (428) | (561) | 25 923 |
| Constructions | 114 455 | 15 562 | | (73) | | (2 432) | 7 470 | 134 982 |
| Matériel et outillages | 73 034 | 8 647 | | (3 308) | | | 2 865 | 81 238 |
| Autres immobilisations | 48 237 | 8 315 | | (2 153) | | | (10 412) | 43 987 |
| Crédits bails corporels | 1 300 | | | | | | | 1 300 |
| MONTANT BRUT | 261 327 | 35 135 | | (5 534) | | (2 860) | (638) | 287 430 |
| Amortissements & provisions Terrains et agencements | (5 745) | | (789) | | | | 1 | (6 533) |
| Amortissements & provisions Constructions | (64 234) | | (6 585) | 59 | (208) | 1 717 | (610) | (69 861) |
| Amortissements & provisions Matériel et outillages | (48 323) | | (4 908) | 3 184 | | | (296) | (50 343) |
| Amortissements & provisions Autres immobilisations | (28 999) | | (2 956) | 1 943 | | | 1 101 | (28 911) |
| Amortissements & provisions Crédits bails corporels | (935) | | (69) | | | | | (1 004) |
| MONTANT DES AMORTISSEMENTS | (148 236) | | (15 307) | 5 186 | (208) | 1 717 | 196 | (156 652) |
| IMMOBILISATIONS CORPORORELLES NETTES | 113 091 | 35 135 | (15 307) | (348) | (208) | (1 143) | (442) | 130 778 |

En 2009, une dépréciation de 208 K€ avait été constatée sur l'ancien siège social de UNDA avant de reclasser ce dernier en immobilisations destinées à être cédées.

Aucune immobilisation corporelle ne faisait l'objet au 31 décembre 2010 ni au 31 décembre 2009 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les informations relatives aux immobilisations en crédit bail au 31 décembre 2010 sont présentées dans le tableau suivant :

| | Valeur Nette Comptable au 31/12/2009 | Acquisitions | Amortissements annuels | Cessions et mises au rebut | Impacts des tests de dépréciation (IAS 36) | Activités destinées à être cédées (IFRS 5) | Ecart de conversion & autres mouvements | Valeur Nette Comptable au 31/12/2010 |
|---|--------------------------------------|--------------|------------------------|----------------------------|--|--|---|--------------------------------------|
| Terrains et agencements | 0 | | | | | | | 0 |
| Constructions | 55 | | (5) | | | | | 50 |
| Installations tech, matériel et outillage | 0 | | | | | | | 0 |
| Autres immobilisations corporelles | 241 | | (59) | | | | | 182 |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CREDIT BAIL | 296 | 0 | (64) | 0 | 0 | 0 | 0 | 232 |

La variation des immobilisations en crédit bail en 2009 était la suivante :

| | Valeur Nette Comptable au 31/12/2008 | Acquisitions | Amortissements annuels | Cessions et mises au rebut | Impacts des tests de dépréciation (IAS 36) | Activités destinées à être cédées (IFRS 5) | Ecart de conversion & autres mouvements | Valeur Nette Comptable au 31/12/2009 |
|---|--------------------------------------|--------------|------------------------|----------------------------|--|--|---|--------------------------------------|
| Terrains et agencements | 0 | | | | | | | 0 |
| Constructions | 65 | | (10) | | | | | 55 |
| Installations tech, matériel et outillage | 0 | | | | | | | 0 |
| Autres immobilisations corporelles | 300 | | (59) | | | | | 241 |
| TOTAL DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN CREDIT BAIL | 365 | | (69) | 0 | 0 | 0 | 0 | 296 |

NOTE 9 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

| | 31/12/2010 | | | 31/12/2009 | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| | Valeur brute | Provision | Valeur nette | Valeur brute | Provision | Valeur nette |
| Actifs financiers disponibles à la vente : | 291 | (283) | 8 | 291 | (283) | 8 |
| Titres de participation non consolidés | 291 | (283) | 8 | 291 | (283) | 8 |
| Actifs financiers valorisés au coût ou au coût amorti : | 2 562 | | 2 562 | 2 624 | (19) | 2 605 |
| Prêts (1) | 383 | | 383 | 383 | | 383 |
| Cautionnements et autres créances (2) | 353 | | 353 | 401 | (19) | 382 |
| Autres immobilisations financières (3) | 1 826 | | 1 826 | 1 840 | | 1 840 |
| TOTAL | 2 853 | (283) | 2 570 | 2 915 | (302) | 2 613 |

(1) dont 382 K€ de prêts 1% logement repris de Dolisos France par Boiron France conformément au traité de fusion.

(2) dont 37 K€ de fonds de garanties immobilières repris par Boiron France lors de la fusion avec Dolisos ; dont 316 K€ de cautions immobilières sur les divers établissements en France (99 K€) et en Italie (101 K€) principalement.

(3) dont 1 824 K€ correspondent à la partie « restricted cash » du contrat de liquidité (cf. note 2.9).

Aucune immobilisation financière ne faisait l'objet au 31 décembre 2010 ainsi qu'au 31 décembre 2009 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Les titres de participation non consolidés sont décrits ci-après :

| Désignation | Société de droit | Quote-part du capital détenu au 31/12/2010 | Valeur nette des titres au 31/12/2010 | Total Bilan au 31/12/2010 | Total Capitaux Propres au 31/12/2010 | Total Actif courant au 31/12/2010 | Total Passif courant au 31/12/2010 | Chiffre d'affaires au 31/12/2010 | Résultat net au 31/12/2010 |
|---------------|------------------|--|---------------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|----------------------------------|----------------------------|
| CDFH | Français | 100,00% | 8 | 405 | 157 | 388 | 231 | 558 | 18 |
| IFCH (1) | Français | NA | NA | 475 | 66 | 149 | 109 | 715 | 1 |
| Boiron BV (2) | Néerlandais | 100,00% | 0 | 6 | (199) | 6 | 205 | 0 | (3) |
| Archibel (3) | Belge | 19,93% | 0 | 1 331 | 516 | 780 | 415 | 1 561 | (43) |
| TOTAL | | | 8 | | | | | | |

(1) L'IFCH est une association.

(2) Anciennement Dolisos BV. Derniers comptes arrêtés au 30/06/2009. La date de clôture d'exercice a été changée courant 2010 du 30 juin au 31 décembre. Les comptes de l'entité du 31 décembre 2010 n'étaient pas arrêtés à la date de publication des comptes du groupe.

(3) Derniers comptes arrêtés au 31/12/2009.

NOTE 10 : IMMOBILISATIONS ET PASSIFS DESTINES A ETRE CEDES

| | 31/12/2009 | Cessions | Impacts des tests de dépréciation (IAS 36) | Affectation d'immo-bilisations corporelles ⁽³⁾ | Ecart de conversion & autres mouvements | 31/12/2010 |
|--|--------------|----------------|--|---|---|------------|
| Terrains et agencements | 428 | (428) | | | | 0 |
| Constructions | 715 | (715) | | | | 0 |
| Matériel et outillages | 0 | | | | | 0 |
| Autres immobilisations | 0 | | | | | 0 |
| Crédits bails corporels | 0 | | | | | 0 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES DESTINEES A ETRE CEDEES⁽¹⁾ | 1 143 | (1 143) | 0 | 0 | 0 | 0 |
| DEPRECIATIONS COMPLEMENTAIRES DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES | 0 | | | | | 0 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES DESTINEES A ETRE CEDEES⁽²⁾ | 1 143 | (1 143) | 0 | 0 | 0 | 0 |

(1) Valeurs nettes des immobilisations au moment de leur transfert dans cette catégorie.

(2) Valeurs nettes des immobilisations après dépréciation complémentaire.

(3) Cf. note 8.

Il n'y a plus d'immobilisations destinées à être cédées au 31 décembre 2010.

Les actifs inclus dans cette catégorie au 31 décembre 2009 pour 1 143 K€, ont été vendus au cours du premier semestre 2010 : l'établissement de Nantes a été cédé pour 450 K€ et l'ancien siège social de UNDA pour 1 000 K€. Ce dernier avait été déprécié en globalité avant son affectation dans cette catégorie, l'impact de sa vente est donc nul dans le résultat consolidé du 31 décembre 2010.

La variation des immobilisations corporelles destinées à être cédées en 2009 était la suivante :

| | 31/12/2008 | Cessions | Impacts des tests de dépréciation (IAS 36) | Affectation d'immo-bilisations corporelles | Ecart de conversion & autres mouvements | 31/12/2009 |
|--|-------------|--------------|--|--|---|--------------|
| Terrains et agencements | 0 | | | 428 | | 428 |
| Constructions | 201 | (201) | | 715 | | 715 |
| Matériel et outillages | 35 | (35) | | | | 0 |
| Autres immobilisations | 0 | | | | | 0 |
| Crédits bails corporels | 686 | (686) | | | | 0 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES DESTINEES A ETRE CEDEES⁽¹⁾ | 922 | (922) | 0 | 1 143 | 0 | 1 143 |
| DEPRECIATIONS COMPLEMENTAIRES DES IMMOBILISATIONS DESTINEES A ETRE CEDEES | (50) | 50 | | | | 0 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES DESTINEES A ETRE CEDEES⁽²⁾ | 872 | (872) | 0 | 1 143 | 0 | 1 143 |

(1) Valeurs nettes des immobilisations au moment de leur transfert dans cette catégorie.

(2) Valeurs nettes des immobilisations après dépréciation complémentaire.

NOTE 11 : STOCKS ET EN-COURS

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|----------------|----------------|
| Matières premières et approvisionnements | 13 236 | 12 146 |
| Produits semi-ouvrés et produits finis | 39 385 | 34 010 |
| Marchandises | 2 040 | 1 867 |
| TOTAL STOCKS BRUTS | 54 661 | 48 023 |
| TOTAL DEPRECIATIONS DES STOCKS | (1 395) | (1 400) |
| TOTAL STOCKS NETS | 53 266 | 46 623 |

Aucun stock au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009 n'a été donné en nantissement de passif.

Les dépréciations sur stocks sont constituées sur la base des critères définis en note 2.7.2.

NOTE 12 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

| | 31/12/2010 | | | 31/12/2009 | | |
|--|---------------|----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|
| | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette | Valeur brute | Dépréciation | Valeur nette |
| Créances clients nettes libellées en euros | 70 869 | (1 682) | 69 187 | 75 252 | (1 963) | 73 289 |
| Créances clients nettes libellées en monnaies étrangères | 19 625 | (145) | 19 480 | 14 736 | (202) | 14 534 |
| TOTAL | 90 494 | (1 827) | 88 667 | 89 988 | (2 165) | 87 823 |

Il n'existe pas de contrat de cession de créances.

Les dépréciations sur les créances clients sont constatées conformément aux principes définis en note 2.7.3.1.

Le risque de crédit est traité en note 22 «Instruments financiers».

NOTE 13 : CREANCE D'IMPOT ET AUTRES ACTIFS COURANTS ET NON COURANTS

| | 31/12/2010 | | 31/12/2009 | |
|---|---------------|--------------|---------------|-------------|
| | Courant | Non courant | Courant | Non courant |
| Etat - Créance d'impôt (actifs non financiers) | 8 234 | | 870 | |
| Autres actifs hors créance d'impôt sur les sociétés | | | | |
| Actifs non financiers | 13 628 | 573 | 16 499 | 552 |
| Etat et collectivités publiques hors impôt sur les sociétés | 10 249 | 9 | 11 087 | 40 |
| Personnel | 365 | 564 | 933 | 512 |
| Charges constatées d'avance | 3 014 | | 4 479 | |
| Actifs financiers valorisés au coût | 5 309 | 1 372 | 6 576 | |
| Autres débiteurs | 5 309 | 1 372 | 6 576 | |
| Instruments dérivés | | | | |
| TOTAL | 18 937 | 1 945 | 23 075 | 552 |

Les actifs financiers non courants relatifs au personnel correspondent essentiellement aux avances sur TFR italien (460 K€).

Les dépréciations intégrées dans le tableau ci-dessus ne sont pas significatives (cf. note 14).

NOTE 14 : DETAIL DES DEPRECIATIONS SUR LES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

| | 31/12/2009 | Dépréciations de l'exercice | Reprises de l'exercice (dépréciations non utilisées) | Reprises de l'exercice (dépréciations utilisées) | Ecarts de conversion et autres mouvements | 31/12/2010 |
|------------------|--------------|-----------------------------|--|--|---|--------------|
| Clients | 2 165 | 637 | (868) | (124) | 17 | 1 827 |
| Débiteurs divers | 744 | | (64) | | | 680 |
| TOTAL | 2 909 | 637 | (932) | (124) | 17 | 2 507 |

Les dépréciations des créances clients sont déterminées sur la base de l'ancienneté des créances et d'informations détaillées sur les risques clients.

Les dépréciations sont constatées en résultat opérationnel.

NOTE 15 : TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

| | 31/12/2010 | | | 31/12/2009 | | |
|---------------------------|---------------|---|----------------|---------------|---|---------------|
| | Euros | Monnaies étrangères (contre-valeur euros) | TOTAL | Euros | Monnaies étrangères (contre-valeur euros) | TOTAL |
| Equivalents de trésorerie | 40 070 | 152 | 40 222 | 72 159 | 1 168 | 73 327 |
| Disponibilités | 50 691 | 11 187 | 61 878 | 9 824 | 16 608 | 26 432 |
| TOTAL | 90 761 | 11 339 | 102 100 | 81 983 | 17 776 | 99 759 |

Les équivalents de trésorerie sont essentiellement constitués d'OPCVM monétaires euros ou de placements équivalents (certificats de dépôts, comptes à terme...) qui répondent aux critères définis par IAS 7 (cf. note 2.7.3).

Les variations de juste valeur à la date de clôture ne sont pas significatives.

Il n'existe pas de placement donné en garantie à la clôture de l'exercice, ni soumis à des restrictions.

NOTE 16 : CAPITAUX PROPRES

Le capital social de Boiron France au 31 décembre 2010 est composé de 21 482 556 actions, entièrement libérées, de 1 euro chacune.

Le Conseil d'Administration du 16 décembre 2009 a décidé de réduire le capital social à effet du 1^{er} janvier 2010, par annulation de 251 972 actions détenues en portefeuille par la société et affectées à l'objectif d'annulation.

Il n'existe pas d'actions de préférence.

La société Boiron France n'est soumise à aucune contrainte externe, d'ordre réglementaire ou contractuel, au titre de son capital. La société intègre pour le suivi de ses capitaux propres les mêmes éléments que ceux qui sont intégrés dans les capitaux propres consolidés.

La politique de la Direction en matière de gestion des capitaux propres consiste à ce jour à privilégier le financement de son développement sur ses fonds propres.

16.1 Actions propres

Le capital est constitué de la façon suivante (en nombre d'actions) :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|-------------------|-------------------|
| Nombre d'actions total | 21 482 556 | 21 734 528 |
| Actions propres | (8 027) | (256 084) |
| Nombre d'actions hors actions propres | 21 474 529 | 21 478 444 |

Les actions inscrites en compte nominatif depuis 3 ans ou plus bénéficient d'un droit de vote double aux assemblées générales.

Il n'existe pas de bon de souscription d'actions en circulation et la société n'a pas mis en place de plan de souscription d'actions ou d'achat pour les salariés, ou d'instruments dilutifs.

Les actions propres sont valorisées au cours historique, leur valeur est directement imputée sur les capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2010, le portefeuille d'actions propres s'élevait à 242 K€ et la moins value latente de ce portefeuille à 14 K€. 8 027 actions sont détenues via

le contrat de liquidité souscrit auprès de la Société Générale et aucune action n'a été acquise en vue d'annulation.

16.2 Dividende par action

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Dividende par action en euro | |
| Dividende 2009 versé en 2010 | 0,70 |
| Dividende 2010 proposé à l'AG | 0,70 |

NOTE 17 : EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES COURANTS ET NON COURANTS

| | 31/12/2009 | Augmentations | Diminutions | Ecarts de conversion et autres mouvements | 31/12/2010 |
|---|--------------|---------------|--------------|---|--------------|
| Financements à court terme | 3 150 | 714 | | 339 | 4 203 |
| Autres (dont intérêts courus non échus) | 63 | 68 | (63) | | 68 |
| Total Trésorerie passive | 3 213 | 782 | (63) | 339 | 4 271 |
| Autres emprunts | 390 | 81 | (315) | | 156 |
| Dettes financières sur crédits bails | 18 | | (18) | | 0 |
| Réserve de participation des salariés | 2 037 | 1 055 | (484) | | 2 608 |
| Total Emprunts et dettes financières | 2 445 | 1 136 | (817) | 0 | 2 764 |
| TOTAL | 5 658 | 1 918 | (880) | 339 | 7 035 |
| <i>Dont Non courant</i> | <i>1 853</i> | <i>1 055</i> | <i>(263)</i> | | <i>2 645</i> |
| <i>Dont Courant</i> | <i>3 805</i> | <i>863</i> | <i>(617)</i> | <i>339</i> | <i>4 390</i> |

La variation des emprunts et dettes financières courants et non courants en 2009 était la suivante :

| | 31/12/2008 | Augmentations | Diminutions | Ecarts de conversion et autres mouvements | 31/12/2009 |
|---|--------------|---------------|----------------|---|--------------|
| Total Trésorerie passive | 1 306 | 2 062 | (126) | (29) | 3 213 |
| Total Emprunts et dettes financières | 2 383 | 1 003 | (940) | (1) | 2 445 |
| TOTAL | 3 689 | 3 065 | (1 066) | (30) | 5 658 |
| <i>Dont Non courant</i> | <i>1 554</i> | <i>958</i> | <i>(139)</i> | <i>(520)</i> | <i>1 853</i> |
| <i>Dont Courant</i> | <i>2 135</i> | <i>2 107</i> | <i>(927)</i> | <i>490</i> | <i>3 805</i> |

La ventilation des dettes financières par monnaie étrangère en contre-valeur euros est la suivante :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|--------------|--------------|
| Dettes financières en euros | 5 821 | 4 183 |
| Dettes financières en monnaies étrangères | 1 214 | 1 475 |
| TOTAL | 7 035 | 5 658 |

L'échéancier de remboursement des emprunts et dettes financières est décrit en note 22.

Les conditions de taux de ces emprunts sont présentées dans le tableau ci-après :

| Désignation | Pays | Type de financement | Taux moyen pondéré | Taux fixe / Taux variable |
|---------------|----------|--|------------------------------|---------------------------|
| Boiron France | France | Financements à court terme (comptes en euros) | Eonia + marge | Variable |
| | | Financements à court terme (comptes en devises) | Taux JJ de la devise + marge | Variable |
| | | Réserve de participation des salariés et intérêts courus non échus afférents | TMO (Taux Moyen Obligataire) | Variable |
| UNDA | Belgique | Emprunts | 5,92% | Fixe |

Le risque de taux est traité dans la note 22.3.1.

Les crédits bancaires contractés par le groupe ne comportent aucun covenant financier ni clauses de défaut.

NOTE 18 : ENGAGEMENTS SOCIAUX NON COURANTS

18.1 Données chiffrées du Groupe

| | 31/12/2009 | Augmentations | Diminutions | Ecart de conversion et autres mouvements | 31/12/2010 |
|--|---------------|---------------|-------------|--|---------------|
| Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron France | 4 516 | 486 | | | 5 002 |
| Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron Caraïbes | 27 | 8 | | | 35 |
| Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron Océan Indien | 10 | | | | 10 |
| Accord de Préparation à la Retraite - Boiron France | 43 245 | 2 686 | | | 45 931 |
| Pré pension - UNDA | 149 | | (29) | | 120 |
| Engagements de retraite - Boiron Pologne | 2 | | | | 2 |
| Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie) | 47 949 | 3 180 | (29) | | 51 100 |
| Médailles du travail - Boiron France | 4 853 | 386 | | | 5 239 |
| Médailles du travail - Boiron Caraïbes | 48 | 12 | | | 60 |
| Gratifications - Boiron Espagne | 329 | 124 | | | 453 |
| Primes d'ancienneté - UNDA | 229 | 82 | | | 311 |
| Total Autres engagements à long terme | 5 459 | 604 | | | 6 063 |
| TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISES EN PASSIFS NON COURANTS | 53 408 | 3 784 | (29) | 0 | 57 163 |

La variation des engagements sociaux en 2009 était la suivante :

| | 31/12/2008 | Augmentations | Diminutions | Transmission Universelle du Patrimoine de Herbaxt à Boiron France | Ecart de conversion et autres mouvements | 31/12/2009 |
|--|---------------|---------------|----------------|---|--|---------------|
| Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron France | 5 356 | | (992) | 152 | | 4 516 |
| Indemnité de Départ à la Retraite - Herbaxt | 152 | | | (152) | | 0 |
| Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron Caraïbes | 19 | 8 | | | | 27 |
| Indemnité de Départ à la Retraite - Boiron Océan Indien | 5 | 5 | | | | 10 |
| Accord de Préparation à la Retraite - Boiron France | 41 141 | 2 104 | | | | 43 245 |
| Pré pension - UNDA | 58 | 114 | (23) | | | 149 |
| Engagements de retraite - Boiron Pologne | 2 | | | | | 2 |
| Total Avantages postérieurs à l'emploi (régimes à prestation définie) | 46 733 | 2 231 | (1 015) | | | 47 949 |
| Médailles du travail - Boiron France | 4 351 | 502 | | | | 4 853 |
| Médailles du travail - Boiron Caraïbes | 29 | 19 | | | | 48 |
| Gratifications - Boiron Espagne | 273 | 56 | | | | 329 |
| Primes d'ancienneté - UNDA | 187 | 42 | | | | 229 |
| Total Autres engagements à long terme | 4 840 | 619 | | | | 5 459 |
| TOTAL ENGAGEMENTS SOCIAUX COMPTABILISES EN PASSIFS NON COURANTS | 51 573 | 2 850 | (1 015) | 0 | 0 | 53 408 |

18.2 Engagements sociaux de Boiron France

18.2.1. Principales hypothèses actuarielles

| Hypothèses actuarielles France | 2010 | 2009 | 2008 |
|--|--------|--------|--------|
| Taux d'actualisation | 4,25% | 4,78% | 5,07% |
| Revalorisation annuelle des salaires* | 2,00% | 2,50% | 2,00% |
| Taux de rendement attendu des placements | 4,20% | 3,50% | 4,10% |
| Taux de charges sociales | 48,50% | 45,00% | 45,00% |

* Hors augmentations différenciées par tranche d'âge

Le groupe a analysé les différents taux existant sur le marché et a choisi la référence la plus pertinente au sens d'IAS 19, à savoir un taux de marché fondé sur les émissions d'obligations d'entreprise de première catégorie d'une maturité comparable à celle des engagements sociaux du groupe (15 ans) et observé sur un marché suffisamment liquide.

Les tests de sensibilité réalisés montrent qu'une variation de 0,5 point du taux d'actualisation a un impact inférieur à 6% sur la totalité des engagements. L'impact sur les capitaux propres serait limité, les écarts actuariels étant différés.

18.2.2. Indemnités de Départ à la Retraite

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) de Boiron France entre 2009 et 2010 est la suivante :

| | 31/12/2009 | Coût 2010 | Variation actuarielle | Changements de régime | Paiements (1) | 31/12/2010 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|-----------------------|-----------------------|----------------|--------------|
| Valeur actualisée de l'obligation | 32 785 | 3 229 | 2 633 | | (1 261) | 37 386 |
| Valeur des placements | (17 550) | (639) | | | (1 739) | (19 928) |
| Modifications de régime | (2 784) | 622 | | | | (2 162) |
| Écarts actuariels | (7 935) | 274 | (2 633) | | | (10 294) |
| Provision | 4 516 | 3 486 | 0 | 0 | (3 000) | 5 002 |

(1) Le montant des paiements liés aux placements se compose d'une part des cotisations versées au fonds en 2010 (3 000 K€) et d'autre part des remboursements obtenus à la suite des départs effectués (1 261 K€).

L'évolution de la provision relative aux Indemnités de Départ à la Retraite (IDR) de Boiron France entre 2008 et 2009 était la suivante :

| | 31/12/2008 | Coût 2009 | Variation actuarielle | Changements de régime | Paiements (1) | Autres TUP Herbax | 31/12/2009 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|-----------------------|-----------------------|----------------|-------------------|--------------|
| Valeur actualisée de l'obligation | 27 741 | 2 817 | 4 386 | | (2 311) | 152 | 32 785 |
| Valeur des placements | (15 238) | (496) | (127) | | (1 689) | | (17 550) |
| Modifications de régime | (3 406) | 622 | | | | | (2 784) |
| Écarts actuariels | (3 741) | 65 | (4 259) | | | | (7 935) |
| Provision | 5 356 | 3 008 | 0 | 0 | (4 000) | 152 | 4 516 |

(1) Le montant des paiements liés aux placements se compose d'une part des cotisations versées au fonds en 2009 (4 000 K€) et d'autre part aux remboursements obtenus à la suite des départs effectués (2 311 K€).

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre service cost et interest cost pour 2010 et 2009 :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|-------------------|--------------|--------------|
| Service Cost | 1 624 | 1 399 |
| Interest Cost | 1 605 | 1 418 |
| COÛT TOTAL | 3 229 | 2 817 |

L'évolution des pertes et gains actuariels entre 2009 et 2010, ainsi qu'entre 2008 et 2009, est la suivante :

| Écarts actuariels sur IDR - 2010 | |
|---|-----------------|
| Écart actuariel au 31/12/2009 | (7 935) |
| Écarts liés à l'évolution des paramètres de calcul de l'engagement | |
| Baisse du taux d'actualisation | (2 123) |
| Turnover | (32) |
| Augmentation des salaires | 1 527 |
| Autres écarts ⁽¹⁾ | (2 005) |
| Écart actuariel sur rendement financier | 0 |
| Écart actuariel au 31/12/2010 avant amortissement | (10 568) |
| Amortissement 2010 des écarts actuariels de 2009 | 274 |
| Solde 31/12/2010 après amortissement | (10 294) |

(1) L'augmentation des autres écarts est essentiellement liée d'une part aux ajustements portant sur la hausse du taux de charges sociales, d'autre part aux ajustements sur salaires.

| Écarts actuariels sur IDR - 2009 | |
|---|----------------|
| Écart actuariel au 31/12/2008 | (3 741) |
| Écarts liés à l'évolution des paramètres de calcul de l'engagement | |
| Baisse du taux d'actualisation | (914) |
| Turnover | (310) |
| Augmentation des salaires | (2 502) |
| Autres écarts | (660) |
| Écart actuariel sur rendement financier | 127 |
| Écart actuariel au 31/12/2009 avant amortissement | (8 000) |
| Amortissement 2009 des écarts actuariels de 2008 | 65 |
| Solde 31/12/2009 après amortissement | (7 935) |

Le rapport entre la variation des autres écarts actuariels et les passifs est donné dans le tableau ci-dessous :

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---------|-------|---------|---------|---------|
| (1,03%) | 1,69% | (2,38%) | (2,01%) | (5,36%) |

L'évolution de la valeur des financements externalisés entre 2009 et 2010, ainsi qu'entre 2008 et 2009, est la suivante :

| Valeur des placements sur IDR - 31/12/2009 | |
|---|-----------------|
| Rendement net estimé des placements | (639) |
| Cotisations versées | (3 000) |
| Prestations versées | 1 261 |
| Gain ou perte actuariel | |
| Valeur des placements sur IDR - 31/12/2010 | (19 928) |

| Valeur des placements sur IDR - 31/12/2008 | |
|---|-----------------|
| Rendement net estimé des placements | (496) |
| Cotisations versées | (4 000) |
| Prestations versées | 2 311 |
| Gain ou perte actuariel | (127) |
| Valeur des placements sur IDR - 31/12/2009 | (17 550) |

Le taux de rendement attendu des actifs du régime est déterminé par rapport aux informations obtenues des organismes financiers pour des placements similaires et prend en compte la partie garantie du rendement. Les placements visant à couvrir les engagements sociaux sont uniquement réalisés dans l'actif général de la compagnie d'assurance.

La composition de cet actif général est la suivante :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|-------------|------------|------------|
| Obligations | 82,0% | 78,9% |
| Actions | 9,9% | 10,5% |
| Monétaire | 4,0% | 5,9% |
| Autres | 4,1% | 4,7% |

L'essentiel de ces placements est réalisé en zone euros. Ce fonds fonctionne par taux annuel garanti annoncé chaque année.

Le rendement réel de ce fonds en 2010 a été de 3,75%, contre 4% en 2009.

Le groupe n'est pas en mesure de déterminer le montant des versements qui seront réalisés auprès du fonds en 2011, ce montant faisant l'objet d'arbitrage en cours d'année.

18.2.3. Accord de Préparation à la Retraite de Boiron France

Comme indiqué en note 2.9.1.2, les salariés de Boiron France bénéficient d'un Accord de Préparation à la Retraite (APR).

L'évolution de la provision entre 2009 et 2010 relative à cet accord est la suivante :

| | 31/12/2009 | Coût 2010 | Variation actuarielle | Changements de régime | Paiements | 31/12/2010 |
|-----------------------------------|---------------|--------------|-----------------------|-----------------------|----------------|---------------|
| Valeur actualisée de l'obligation | 48 670 | 4 217 | 943 | | (1 534) | 52 296 |
| Changement de régime | 2 505 | (177) | | | | 2 328 |
| Ecart actuariels | (7 930) | 180 | (943) | | | (8 693) |
| Provision | 43 245 | 4 220 | 0 | 0 | (1 534) | 45 931 |

L'évolution de la provision entre 2008 et 2009 relative à cet accord était la suivante :

| | 31/12/2008 | Coût 2009 | Variation actuarielle | Changements de régime | Paiements | Autres TUP Herbaxt | 31/12/2009 |
|-----------------------------------|---------------|--------------|-----------------------|-----------------------|----------------|--------------------|---------------|
| Valeur actualisée de l'obligation | 41 227 | 3 585 | 5 220 | | (1 649) | 287 | 48 670 |
| Changement de régime | 2 624 | 168 | | | | (287) | 2 505 |
| Ecart actuariels | (2 710) | | (5 220) | | | | (7 930) |
| Provision | 41 141 | 3 753 | 0 | 0 | (1 649) | 0 | 43 245 |

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre service cost et interest cost pour 2010 et 2009 :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|-------------------|--------------|--------------|
| Service Cost | 1 846 | 1 480 |
| Interest Cost | 2 371 | 2 105 |
| COÛT TOTAL | 4 217 | 3 585 |

L'évolution des pertes et gains actuariels entre 2009 et 2010, ainsi qu'entre 2008 et 2009, est la suivante :

| Ecart actuariels sur APR - 2010 | |
|---|----------------|
| Ecart actuariel au 31/12/2009 | (7 930) |
| Ecart lié à l'évolution des paramètres de calcul de l'engagement | |
| Turnover | (52) |
| Augmentation des salaires | 2 466 |
| Baisse du taux d'actualisation | (2 875) |
| Autres écarts ⁽¹⁾ | (483) |
| Ecart actuariel au 31/12/2010 avant amortissement | (8 874) |
| Amortissement 2010 des écarts actuariels 2009 | 181 |
| Solde 31/12/2010 après amortissement | (8 693) |

| Ecart actuariels sur APR - 2009 | |
|---|----------------|
| Ecart actuariel au 31/12/2008 | (2 710) |
| Ecart lié à l'évolution des paramètres de calcul de l'engagement | |
| Turnover | (484) |
| Augmentation des salaires | (3 469) |
| Baisse du taux d'actualisation | (1 260) |
| Autres écarts | (7) |
| Ecart actuariel au 31/12/2009 avant amortissement | (7 930) |
| Amortissement 2009 des écarts actuariels 2008 | 0 |
| Solde 31/12/2009 après amortissement | (7 930) |

(1) L'augmentation des autres écarts est essentiellement liée d'une part aux ajustements portant sur la hausse du taux de charges sociales, d'autre part aux ajustements sur salaires, ainsi qu'à la prise en compte du taux de l'acquisition et de l'utilisation effective des droits.

Le rapport entre la variation des autres écarts actuariels et les passifs est donné dans le tableau ci-dessous :

| 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|-------|---------|---------|---------|---------|
| 2,73% | (1,91%) | (3,23%) | (0,01%) | (0,92%) |

Au 31 décembre 2010, les montants des coûts des services passés non comptabilisés au bilan se décomposent comme suit :

| | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Solde 31/12/2009 après étalement | 2 505 | Solde 31/12/2008 après étalement | 2 624 |
| Etalement 2010 sur changement de régime constaté en 2005 | 7 | Etalement 2009 sur changement de régime constaté en 2005 | 65 |
| Etalement 2010 sur diminution du contingent | (184) | Etalement 2009 sur diminution du contingent | (184) |
| Solde 31/12/2010 après étalement | 2 328 | Solde 31/12/2009 après étalement | 2 505 |

18.2.4. Médailles du travail

L'évolution de la dette actuarielle entre 2009 et 2010 pour les médailles du travail de Boiron France est la suivante :

| | 31/12/2009 | Coût 2010 | Variation actuarielle | Changements de régime | Paiements | 31/12/2010 |
|----------------------|--------------|------------|-----------------------|-----------------------|--------------|--------------|
| Médailles du travail | 4 853 | 579 | 199 | | (392) | 5 239 |
| Provision | 4 853 | 579 | 199 | 0 | (392) | 5 239 |

L'évolution de la dette actuarielle entre 2008 et 2009 pour les médailles du travail de Boiron France était la suivante :

| | 31/12/2008 | Coût 2009 | Variation actuarielle | Changements de régime | Paiements | 31/12/2009 |
|----------------------|--------------|------------|-----------------------|-----------------------|--------------|--------------|
| Médailles du travail | 4 351 | 576 | 295 | | (369) | 4 853 |
| Provision | 4 351 | 576 | 295 | 0 | (369) | 4 853 |

Le tableau suivant présente la répartition du coût entre service cost et interest cost pour 2010 et 2009 :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|-------------------|------------|------------|
| Service Cost | 347 | 353 |
| Interest Cost | 232 | 223 |
| COÛT TOTAL | 579 | 576 |

18.3 Droit Individuel à la Formation (D.I.F)

Comme indiqué en note 2.9.1.3, le Droit Individuel à la Formation (D.I.F.) est considéré comme un passif éventuel, l'historique des modalités d'utilisation de ce droit ne mettant pas en évidence de surcoûts probables significatifs.

Le nombre d'heures acquis dans le cadre du D.I.F. par l'ensemble des sociétés françaises du groupe est de 253 273 heures au 31 décembre 2010 (522 heures ont été utilisées sur 2010), contre 214 706 heures au 31 décembre 2009 (1 599 heures ont été utilisées sur 2009).

NOTE 19 : PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES

| | 31/12/2009 | Augmentations | Diminutions (non utilisées) | Diminutions (utilisées) | Ecarts de conversion & autres mouvements | 31/12/2010 |
|---|---------------|---------------|--------------------------------|----------------------------|---|---------------|
| Courant | | | | | | |
| Provisions pour retours de marchandises | 6 094 | 3 040 | (485) | (3 725) | 160 | 5 084 |
| Provisions pour risques et litiges | 2 814 | 1 245 | (236) | (107) | 46 | 3 762 |
| Provisions pour restructuration | 3 253 | 179 | (264) | (1 137) | | 2 031 |
| Autres provisions pour autres charges | 201 | 26 | (201) | | | 26 |
| TOTAL PROVISIONS COURANTES | 12 362 | 4 490 | (1 186) | (4 969) | 206 | 10 903 |
| Non courant | | | | | | |
| Provisions pour risques et litiges | 2 206 | 13 156 | (136) | (99) | | 15 127 |
| TOTAL PROVISIONS NON COURANTES | 2 206 | 13 156 | (136) | (99) | 0 | 15 127 |

Compte tenu du pourvoi en cassation déposé par l'URSSAF dans le cadre du contentieux sur la Taxe sur les Ventes Directes (cf. note 30.2.1), une provision non courante de 12 956 K€ a été constituée, correspondant à l'intégralité des montants perçus par Boiron France au titre du principal et des intérêts. Il n'y a donc pas d'impact sur le résultat de l'exercice 2010, le produit et la charge ayant été constatés en autres produits et charges opérationnels.

La variation des provisions courantes et non courantes en 2009 était la suivante :

| | 31/12/2008 | Augmentations | Diminutions (non utilisées) | Diminutions (utilisées) | Ecarts de conversion & autres mouvements | 31/12/2009 |
|---|---------------|---------------|--------------------------------|----------------------------|---|---------------|
| Courant | | | | | | |
| Provisions pour retours de marchandises | 4 978 | 4 612 | (100) | (3 365) | (31) | 6 094 |
| Provisions pour risques et litiges | 4 938 | 2 040 | (653) | (3 513) | 2 | 2 814 |
| Provisions pour restructuration | 3 469 | 345 | (86) | (475) | | 3 253 |
| Autres provisions pour autres charges | 826 | 135 | (640) | (120) | | 201 |
| TOTAL PROVISIONS COURANTES | 14 211 | 7 132 | (1 479) | (7 473) | (29) | 12 362 |
| Non courant | | | | | | |
| Provisions pour risques et litiges | 2 191 | 240 | (75) | (150) | | 2 206 |
| TOTAL PROVISIONS NON COURANTES | 2 191 | 240 | (75) | (150) | 0 | 2 206 |

Les autres actifs et passifs éventuels sont décrits en note 30.2.

NOTE 20 : FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|---------------|---------------|
| Dettes fournisseurs libellées en euros | 32 722 | 28 486 |
| Dettes fournisseurs libellées en monnaies étrangères | 13 688 | 13 407 |
| TOTAL | 46 410 | 41 893 |

NOTE 21 : IMPOTS A PAYER ET AUTRES PASSIFS COURANTS ET NON COURANTS

| | 31/12/2010 | | 31/12/2009 | |
|---|---------------|--------------|---------------|--------------|
| | Courant | Non courant | Courant | Non courant |
| Etat - impôt sur les sociétés à payer (passifs non financiers) | 3 173 | | 13 120 | |
| Autres passifs hors impôt sur les sociétés à payer | | | | |
| Passifs non financiers | 60 482 | 3 610 | 63 920 | 3 731 |
| Etat et collectivités publiques hors impôt sur les sociétés | 6 208 | 17 | 8 609 | 9 |
| Personnel et organismes sociaux | 53 869 | 3 512 | 55 051 | 3 616 |
| Produits constatés d'avance | 405 | 81 | 260 | 106 |
| Passifs financiers évalués au coût | 9 130 | | 10 613 | |
| Fournisseurs d'immobilisations | 5 600 | | 5 216 | |
| Autres créiteurs | 3 530 | | 5 397 | |
| Instruments dérivés | 170 | | 396 | |
| TOTAL | 69 782 | 3 610 | 74 929 | 3 731 |

Les autres passifs non courants sont essentiellement constitués de la dette sur le TFR Italien (3 418 K€).

NOTE 22 : INSTRUMENTS FINANCIERS**22.1 Informations au bilan**

Les tableaux suivants présentent pour les actifs et passifs financiers :

- Leur ventilation selon les catégories prévues par la norme IAS 39, et rappelées en note 2.10 :
 - A : actifs disponibles à la vente évalués au coût. Ils concernent essentiellement les titres de participation non consolidés.
 - B : actifs et passifs à la juste valeur par le résultat. Ils concernent essentiellement les placements de trésorerie et les instruments dérivés ; leur valorisation est réalisée par un prestataire externe.
 - C : actifs et passifs évalués au coût amorti.
 - D : placements détenus jusqu'à l'échéance. Aucun actif ne répond à cette définition sur les exercices présentés.
 - E : instruments dérivés comptabilisés à la juste valeur par le résultat.
- Leur ventilation selon les niveaux prévues par les amendements à IFRS 7, et rappelés en note 2.10.
- La comparaison entre les valeurs comptables et les justes valeurs.
- Leur ventilation par échéance.

| 31/12/2010 | Renvoi notes annexes | Désignation des instruments financiers | Niveau requis par les amendements IFRS 7 ⁽¹⁾ | Valeur Nette Comptable | Juste valeur | Echéancier | | |
|---|----------------------|--|---|------------------------|----------------|----------------|----------------------|------------------|
| | | | | | | Moins d'un an | Entre un et cinq ans | Plus de cinq ans |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | 200 018 | 200 018 | 196 076 | 1 372 | 0 |
| Titres de participation non consolidés | Note 9 | A | N/A | 8 | 8 | N/A | N/A | N/A |
| Autres immobilisations financières | Note 9 | C | N/A | 2 562 | 2 562 | N/A | N/A | N/A |
| Autres actifs financiers non courants | Note 13 | C | N/A | 1 372 | 1 372 | 0 | 1 372 | |
| Clients et comptes rattachés | Note 12 | C | N/A | 88 667 | 88 667 | 88 667 | | |
| Instruments dérivés | Note 13 | E | 2 | | | | | |
| Autres actifs financiers courants | Note 13 | C | N/A | 5 309 | 5 309 | 5 309 | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Note 15 | B | 1 ou 2 | 102 100 | 102 100 | 102 100 | | |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | 62 745 | 62 745 | 60 100 | 2 645 | 0 |
| Trésorerie passive | Note 17 | B | N/A | 4 271 | 4 271 | 4 271 | | |
| Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive (dont passifs destinés à être cédés) | Note 17 | C | N/A | 2 764 | 2 764 | 119 | 2 645 | |
| Autres passifs financiers non courants | Note 21 | C | N/A | | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | Note 20 | C | N/A | 46 410 | 46 410 | 46 410 | | |
| Instruments dérivés | Note 21 | E | 2 | 170 | 170 | 170 | | |
| Autres passifs financiers courants | Note 21 | C | N/A | 9 130 | 9 130 | 9 130 | | |

(1) Cf. définition en note 2.10

La valeur nette comptable représente une approximation raisonnable de la juste valeur pour les catégories A et C.

Aucun instrument financier n'a été reclassé dans une autre catégorie en 2009 et 2010.

Il n'existe pas de prêts et dettes financières actualisées. Par ailleurs, les intérêts non courus n'ont pas été pris en compte dans les échéanciers, compte tenu de l'impact non significatif.

Les variations de valeur liées aux instruments financiers sont constatées intégralement en résultat consolidé. Aucune variation n'a été constatée en autres éléments du résultat global.

Les données au 31 décembre 2009 étaient les suivantes :

| 31/12/2009 | Renvoi notes annexes | Désignation des instruments financiers | Niveau requis par les amendements IFRS 7 ⁽¹⁾ | Valeur Nette Comptable | Juste valeur | Echéancier | | |
|---|----------------------|--|---|------------------------|----------------|----------------|----------------------|------------------|
| | | | | | | Moins d'un an | Entre un et cinq ans | Plus de cinq ans |
| ACTIFS FINANCIERS | | | | 196 771 | 196 771 | 194 158 | 0 | 0 |
| Titres de participation non consolidés | Note 9 | A | N/A | 8 | 8 | N/A | N/A | N/A |
| Autres immobilisations financières | Note 9 | C | N/A | 2 605 | 2 605 | N/A | N/A | N/A |
| Autres actifs financiers non courants | Note 13 | C | N/A | | | | | |
| Clients et comptes rattachés | Note 12 | C | N/A | 87 823 | 87 823 | 87 823 | | |
| Instruments dérivés | Note 13 | E | 2 | | | | | |
| Autres actifs financiers courants | Note 13 | C | N/A | 6 576 | 6 576 | 6 576 | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | Note 15 | B | 1 ou 2 | 99 759 | 99 759 | 99 759 | | |
| PASSIFS FINANCIERS | | | | 58 560 | 58 560 | 56 707 | 1 853 | 0 |
| Trésorerie passive | Note 17 | B | N/A | 3 213 | 3 213 | 3 213 | | |
| Emprunts et dettes financières hors trésorerie passive (dont passifs destinés à être cédés) | Note 17 | C | N/A | 2 445 | 2 445 | 592 | 1 853 | |
| Autres passifs financiers non courants | Note 21 | C | N/A | | | | | |
| Fournisseurs et comptes rattachés | Note 20 | C | N/A | 41 893 | 41 893 | 41 893 | | |
| Instruments dérivés | Note 21 | E | 2 | 396 | 396 | 396 | | |
| Autres passifs financiers courants | Note 21 | C | N/A | 10 613 | 10 613 | 10 613 | | |

(1) Cf. définition en note 2.10

Instruments dérivés :

Il n'existe que des instruments dérivés de couverture du risque de change.

Au 31 décembre 2010, les instruments dérivés de change en cours correspondent uniquement à des couvertures de juste valeur.

Le tableau suivant présente ces instruments par type de contrat et pour les principales devises concernées, pour 2010 et 2009 :

| Devise | Type de contrat | 31/12/2010 | | 31/12/2009 | |
|----------------------|-------------------|----------------------------|---|----------------------------|---|
| | | Notionnel (en KDevises) | Variation de la Juste Valeur (en K€) | Notionnel (en KDevises) | Variation de la Juste Valeur (en K€) |
| Rouble russe | Options de change | 0 | 0 | 30 000 | (114) |
| | Contrats à terme | (125 000) | (134) | (373 000) | (145) |
| | TOTAL | (125 000) | (134) | (343 000) | (259) |
| Dollar canadien | Options de change | 0 | 0 | 400 | (15) |
| | Contrats à terme | (495) | (24) | (950) | (21) |
| | TOTAL | (495) | (24) | (550) | (36) |
| Dollar américain | Options de change | 0 | 0 | 1 850 | (40) |
| | Contrats à terme | (700) | 8 | (3 520) | (55) |
| | TOTAL | (700) | 8 | (1 670) | (95) |
| Zloty polonais | Options de change | 0 | 0 | 900 | (5) |
| | Contrats à terme | 0 | 0 | (6 800) | (40) |
| | TOTAL | 0 | 0 | (5 900) | (45) |
| TOTAL GENERAL | | | (149) | | (435) |

Comme indiqué en note 2.10, le groupe n'a pas appliqué la comptabilité de couverture sur les instruments dérivés. Les variations de juste valeur de ces instruments à la clôture de l'exercice, déterminées par un prestataire externe et intégrant l'ensemble des devises, s'élevaient à -170 K€, contre -396 K€ au 31 décembre 2009. Ces montants correspondent à la juste valeur figurant au bilan.

Au niveau du compte de résultat, leur variation entre 2009 et 2010 est constatée en autres produits et charges opérationnelles dans la mesure où elles visent à la couverture de transactions commerciales. L'impact net des dérivés sur le résultat de 2010, intégrant l'incidence de leur dénouement, est donné ci-après.

22.2 Informations au compte de résultat

Le tableau suivant présente les impacts en compte de résultat sur 2010 et 2009 des actifs et passifs financiers, et la ventilation de ces impacts selon les catégories prévues par la norme IAS 39 (cf. note 22.1).

| | Désignation des instruments financiers | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|--|--------------|----------------|
| Produits et charges constatés en résultat opérationnel | | (554) | (3 122) |
| Dont Résultat de change sur opérations commerciales | C | 814 | 80 |
| Dont Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures commerciales) | E | (1 787) | (1 386) |
| Dont Dépréciations des créances clients et autres créances | C | 419 | (1 816) |
| Produits de placement | | 795 | 945 |
| Dont Revenus et produits nets de cessions des valeurs mobilières de placement | B | 230 | 489 |
| Dont Interêts sur certificats de dépôt et dépôts à terme | B | 181 | 120 |
| Dont Produits d'intérêts | C | 384 | 307 |
| Charges de financement | | (190) | (196) |
| Dont Charges d'intérêts | C | (190) | (196) |
| Autres produits financiers | | 303 | 132 |
| Dont Résultat de change sur comptes bancaires et financiers | E | 0 | 113 |
| Dont Intérêts sur créances | B | 238 | 0 |
| Autres charges financières | | (650) | (108) |
| Dont Résultat de change sur comptes bancaires et financiers | E | (476) | 0 |
| Dont Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures financières) | E | (11) | (15) |

La dotation financière de provision liée au contentieux sur la Taxe sur les Ventes Directes (cf. notes 19 et 30.2), a été compensée avec le produit financier constaté au titre des sommes reçues, pour la part concernant les intérêts, soit 2 996 K€.

22.3 Gestion des risques de marché

La politique de gestion des risques de marché du groupe se caractérise par :

- une centralisation des risques au niveau de Boiron France ;
- un objectif de couverture ;
- une évaluation des risques effectuée via des prévisions détaillées sur un horizon d'un an ;
- un suivi détaillé des écarts entre prévisions et réalisations ;
- une séparation des pouvoirs de décision, d'exécution et de contrôle entre : la Direction Générale qui valide la politique annuelle de gestion des risques de marché proposée par la Direction Financière ; la Trésorerie groupe qui évalue les risques, met en place et suit les opérations de couverture ; le Comité de Trésorerie qui contrôle les opérations effectuées par la Trésorerie groupe.

22.3.1. Risque de taux

Les excédents de trésorerie et les besoins de financement des sociétés du groupe sont centralisés dans le cadre d'une convention de centralisation de trésorerie et gérés par la Trésorerie groupe. Sur l'année 2010, la trésorerie consolidée du groupe a été continuellement excédentaire, comme en 2009.

Le choix des supports de placement des excédents de trésorerie centralisés est effectué par la Trésorerie groupe dans le cadre d'une politique de gestion privilégiant les critères de liquidité et de sécurité. Les règles sont les suivantes :

- utilisation de produits monétaires et assimilés ;
- sélection des produits en fonction de leur liquidité ;
- répartition des risques en diversifiant les supports et les contreparties ;
- sélection des émetteurs et des contreparties en fonction de leur solvabilité.

Au 31 décembre 2010, le risque de taux peut être analysé par horizon de gestion comme suit, compte tenu des échéances des taux appliqués sur la position de financement actif/passif :

| | < à 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans |
|--|---------------|----------------|----------|
| ACTIFS - valeurs mobilières de placement et disponibilités | 102 100 | | |
| PASSIFS - trésorerie passive, emprunts et dettes financières | (4 390) | (2 645) | |
| Position nette avant gestion | 97 710 | (2 645) | 0 |
| Position hors bilan | 0 | 0 | 0 |
| Position nette après gestion | 97 710 | (2 645) | 0 |

Une hausse instantanée de 1 point des taux d'intérêts court terme, appliquée à la position nette de trésorerie de la clôture, se traduirait par une hausse (avant effet impôt) de 977 K€ des produits financiers.

22.3.2. Risque de change

Le groupe Boiron est exposé à deux types de risque de change :

- un risque de change patrimonial, qui provient des participations de Boiron France dans les filiales étrangères. Ce risque est évalué mais ne fait pas l'objet d'une gestion spécifique dans la mesure où ces participations sont détenues sur un horizon à long terme ;
- un risque de change sur transactions, qui provient des opérations commerciales et financières effectuées dans des devises différentes de l'euro, qui est la devise de référence du groupe.

Le risque de change sur transactions est centralisé sur Boiron France et provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales en Russie, aux Etats-Unis, au Canada, en Pologne, en Hongrie et en Suisse ;
- de l'activité commerciale des filiales de promotion (République Tchèque, Roumanie et Tunisie) ;
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat du groupe contre des variations défavorables des cours des monnaies étrangères contre Euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également en partie des évolutions favorables.

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base de prévisions annuelles mensualisées, ces prévisions étant révisées en cours d'année en cas de modifications significatives.

Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de 12 mois.

Les principaux actifs et passifs en devises dans les comptes de Boiron France se décomposaient comme suit, au 31 décembre 2010 :

| | | Rouble russe | Dollar canadien | Dollar américain | Zloty polonais | Autres devises | TOTAL |
|--|-----------------|----------------|-----------------|------------------|----------------|----------------|--------------|
| Trésorerie active | KDevises | 69 174 | | 323 | 3 823 | | |
| Autres actifs financiers | KDevises | 224 589 | 1 997 | 2 627 | 2 598 | | |
| Trésorerie passive | KDevises | (69 997) | (1 088) | | | | |
| Autres passifs financiers | KDevises | | | (405) | (3 822) | | |
| Position nette avant gestion | KDevises | 223 766 | 909 | 2 545 | 2 599 | | |
| Couverture de juste valeur | KDevises | (125 000) | (495) | (700) | 0 | | |
| Position nette après gestion | KDevises | 98 766 | 414 | 1 845 | 2 599 | | |
| Position nette après gestion (contre valeur euro) | K€ | 2 420 | 311 | 1 381 | 654 | 1 261 | 6 026 |

Les positions nettes avant et après gestion ont été converties aux taux de clôture présentés en note 4. Seules les couvertures de juste valeur sont présentées dans ce tableau, dans la mesure où les couvertures de flux futurs ne couvrent pas des actifs et passifs constatés sur 2010. En outre, il n'existe pas de couvertures de flux futurs au 31 décembre 2010.

L'impact d'une évolution instantanée de +1% des taux de change (baisse des devises par rapport à l'euro) serait décomposé comme suit au 31 décembre 2010 :

| | | Rouble russe | Dollar canadien | Dollar américain | Zloty polonais | Autres devises | TOTAL |
|---|----|--------------|-----------------|------------------|----------------|----------------|-------|
| - sur la position de change après gestion existant à la date de clôture | K€ | (24) | (3) | (14) | (6) | (13) | (60) |
| - sur le résultat avant impôt | K€ | (62) | (3) | 24 | (8) | 20 | (29) |
| - sur les capitaux propres | K€ | (152) | (46) | (110) | (58) | (39) | (405) |

22.3.3. Risque sur actions

Le groupe ne détient pas de placements en actions.

22.4 Gestion du risque de crédit

Le groupe Boiron porte une attention particulière au recouvrement de ses créances et a, dans le contexte économique actuel, renforcé sa politique et ses outils de gestion du risque de crédit.

Chaque entité du groupe possède des services propres qui assurent le traitement des opérations de relance et de recouvrement. Le délai de recouvrement moyen des créances du groupe est de 54 jours contre 47 jours au 31 décembre 2009.

Des mécanismes de couverture (assurance crédit, cautions bancaires, lettre de crédit) sont mis en place lorsqu'il y a une trop grande concentration de clients ou une très forte sinistralité dans un pays ou une zone géographique. C'est le cas pour les ventes réalisées à l'export par Boiron France et UNDA ainsi que pour les ventes réalisées en Pologne, en Russie et au Brésil.

Le montant des garanties dont bénéficie le groupe au 31 décembre 2010 s'élève à 34 917 K€.

Au 31 décembre 2010, le montant des créances échues et non provisionnées s'établit à 5 730 K€ soit 6,3% des créances clients (contre 6 403 K€ soit 7,1% des créances clients au 31 décembre 2009). Les créances échues depuis moins d'un mois représentent 58% de ce montant. Le solde est à échéance de moins d'un an. Il n'y a pas eu d'évolution majeure sur la structure de la balance âgée entre 2009 et 2010.

Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2009.

Les dépréciations sur créances douteuses s'élevaient à 1 827 K€, soit 2,0% du montant total des créances clients, contre 2 165 K€ l'année dernière (et 2,4% des créances clients). Le montant des dotations de l'année s'est élevé à 637 K€.

Sur l'exercice, les pertes sur créances irrécouvrables se sont élevées à 128 K€ soit 0,2% du montant total des créances clients (contre 214 K€ et 0,2% en 2009). L'essentiel de ces pertes étaient provisionnées.

Le groupe Boiron n'a pas eu à constater de défaillance significative sur l'année 2010.

22.5 Gestion du risque de liquidité

Historiquement, les actifs court terme du groupe Boiron ont toujours été supérieurs à ses passifs court terme et sa trésorerie est structurellement excédentaire. Il n'y a pas eu de modification sur la structure financière du groupe en 2010. Pour cette raison, les échéances n'ont pas été détaillées pour la part à moins d'un an.

NOTE 23 : REVENUS DE L'ACTIVITE

| | 31/12/2010 | % | 31/12/2009 | % |
|---|----------------|--------------|----------------|--------------|
| Médicaments homéopathiques à nom commun | 267 460 | 51,4 | 272 725 | 51,8 |
| Spécialités de médication familiale | 251 985 | 48,4 | 252 556 | 48,0 |
| Autres (1) | 1 723 | 0,3 | 1 653 | 0,3 |
| Escomptes Financiers | (782) | (0,2) | (845) | (0,1) |
| TOTAL CHIFFRE D'AFFAIRES | 520 386 | 100,0 | 526 089 | 100,0 |
| Autres produits de l'activité (redevances) | 214 | | 190 | |

(1) La rubrique « Autres » du chiffre d'affaires intègre les ventes de livres ainsi que les facturations de services (enseignement).

Les lignes de produits présentées dans cette ventilation du chiffre d'affaires ne constituent pas des secteurs opérationnels.

NOTE 24 : AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS SUR RESULTAT OPERATIONNEL

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|-----------------|-----------------|
| Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles | (3 509) | (3 549) |
| Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles | (16 968) | (15 530) |
| DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS SUR IMMOBILISATIONS | (20 477) | (19 079) |
| Dépréciations sur actifs courants | 427 | (1 237) |
| Provisions | (8 567) | 2 296 |
| VARIATIONS NETTES DES DEPRECIATIONS D'ACTIFS ET DES PROVISIONS | (8 140) | 1 059 |
| TOTAL | (28 617) | (18 020) |

Les variations nettes des amortissements, dépréciations et provisions par destination sont présentées ci-après :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|-----------------|-----------------|
| Coûts de production industrielle | (8 476) | (8 168) |
| Coûts de préparation et distribution | (5 055) | (4 093) |
| Coûts de promotion | (342) | (671) |
| Coûts de recherche | (28) | (26) |
| Coûts des affaires réglementaires | (79) | (57) |
| Coûts des fonctions support | (5 429) | (4 657) |
| Autres produits et charges opérationnels (1) | (9 208) | (348) |
| TOTAL | (28 617) | (18 020) |

(1) La provision liée au contentieux sur la Taxe sur les Ventes Directes est incluse dans les autres charges opérationnelles pour sa part en principal, soit 9 960 K€ (cf. notes 19, 27 et 30.2).

NOTE 25 : CHARGES DE PERSONNEL

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--------------------------------|------------------|------------------|
| Charges de personnel | (192 100) | (177 288) |
| Intéressement et participation | (15 730) | (19 496) |
| Autres charges de personnel | (9 614) | (8 924) |
| TOTAL | (217 444) | (205 708) |

Les charges ventilées ci-après sont incluses dans les autres charges de personnel :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|----------------|----------------|
| Indemnités de Départ à la Retraite | (3 493) | (3 020) |
| Accord de Préparation à la Retraite | (4 221) | (3 753) |
| TFR italien | (870) | (884) |
| Pré pension belge | (1) | (94) |
| Primes d'ancienneté belges | (99) | (187) |
| Médailles du travail et gratifications | (930) | (986) |
| TOTAL | (9 614) | (8 924) |

L'effectif physique en 2010 est de 4 081 personnes contre 3 977 personnes en 2009.

Les charges de personnel par destination ont évolué de la manière suivante :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|------------------|------------------|
| Coûts de production industrielle | (41 535) | (39 875) |
| Coûts de préparation et distribution | (79 086) | (76 369) |
| Coûts de promotion | (54 795) | (51 734) |
| Coûts de recherche | (1 725) | (1 533) |
| Coûts des affaires réglementaires | (4 149) | (3 733) |
| Coûts des fonctions support | (35 934) | (32 348) |
| Autres produits et charges opérationnels | (220) | (116) |
| TOTAL | (217 444) | (205 708) |

Le montant supporté par Boiron France au titre des régimes de retraite obligatoire et complémentaire s'est élevé à 14 807 K€ sur 2010, contre 13 943 K€ en 2009.

NOTE 26 : COÛTS DE RECHERCHE

Les charges de recherche, correspondant aux frais de recherche pharmacologique, clinique et fondamentale (cf. note 2.4.2), comptabilisées sur l'exercice 2010 s'élèvent à 6 339 K€ contre 4 278 K€ au 31 décembre 2009 : elles comprennent des honoraires pour 3 900 K€ en 2010, contre 1 916 K€ en 2009.

NOTE 27 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

Les autres produits opérationnels se décomposent comme suit :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|--------------|--------------|
| Résultat de change sur opérations commerciales | 814 | 80 |
| Crédits d'impôts (dont crédit d'impôts Recherche) | 1 485 | 1 689 |
| Variations nettes des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles | 248 | 0 |
| Variations nettes des provisions | 37 | 0 |
| Variations nettes des dépréciations sur actifs courants | 468 | 0 |
| Résultat sur cessions d'éléments d'actifs ⁽¹⁾ | 2 399 | 800 |
| Autres produits opérationnels | 1 334 | 1 815 |
| TOTAL | 6 785 | 4 384 |

(1) Dont 2 734 K€ de plus-values de cession de cinq établissements en France.

Les autres charges opérationnelles se décomposent comme suit :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 ⁽¹⁾ |
|---|----------------|---------------------------|
| Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures commerciales) | (1 787) | (1 386) |
| Variations nettes des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles | 0 | (1 258) |
| Variations nettes des provisions | 0 | (654) |
| Variations nettes des dépréciations sur actifs courants | 0 | (1 837) |
| Autres charges opérationnelles | (853) | (577) |
| TOTAL | (2 640) | (5 712) |

1) Le résultat des couvertures de change ainsi que leur valorisation à la juste valeur ont été reclassés de «Autres produits et charges financiers» à «Autres produits et charges opérationnels» sur la ligne «Résultat sur instruments dérivés (relatif aux couvertures commerciales)» pour -1 386 K€ au 31 décembre 2009.

La dotation de provision liée au contentieux sur la Taxe sur les Ventes Directes (cf. notes 19 et 30.2), a été compensée avec le produit constaté au titre des sommes reçues, pour la part concernant le principal, soit 9 960 K€.

NOTE 28 : IMPOTS SUR LES RESULTATS**28.1 Ventilation de la charge d'impôt**

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|----------------------|-----------------|-----------------|
| Impôts exigibles | (25 128) | (31 967) |
| Impôts différés | 1 503 | 702 |
| TOTAL | (23 625) | (31 265) |
| Taux effectif | 35,31% | 34,30% |

La différence entre la charge d'impôt comptabilisée et l'impôt qui serait constaté au taux nominal s'analyse comme suit pour les années 2009 et 2010 :

| | 31/12/2010 | % | 31/12/2009 | % |
|---|-----------------|--------------|-----------------|--------------|
| Impôt théorique | (23 036) | 34,43 | (31 384) | 34,43 |
| Effet des taux d'imposition à l'étranger | 1 284 | (1,92) | 1 506 | (1,65) |
| Effet des taux d'imposition réduits | 7 | (0,01) | 28 | (0,03) |
| Différences permanentes | (1 895) | 2,83 | (1 822) | 2,00 |
| Perte ou bénéfice fiscal sans constatation d'IS | (676) | 1,01 | (83) | 0,09 |
| Crédits d'impôt, régularisation IS différés et autres | 691 | (1,03) | 490 | (0,54) |
| Impôt réel | (23 625) | 35,31 | (31 265) | 34,30 |

Les taux d'imposition locaux des principales filiales sont quant à eux présentés ci-après :

| Filiale | Pays d'imposition | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---------------|-------------------|------------|------------|
| Boiron France | France | 34,43% | 34,43% |
| Boiron Srl | Italie | 31,40% | 31,40% |
| Boiron Sih | Espagne | 30,00% | 30,00% |
| Boiron Inc. | Etats-Unis | 37,51% | 40,00% |
| Boiron SP Zoo | Pologne | 19,00% | 19,00% |
| Boiron Russie | Russie | 20,00% | 20,00% |

28.2 Analyse des impôts différés au bilan

La position des impôts différés au bilan a évolué comme suit :

| | 31/12/2009 | Compte de résultat | Ecart de conversion & autres mouvements | 31/12/2010 |
|--|---------------|--------------------|---|---------------|
| Provision pour impôts différés sur provisions réglementées | (6 118) | (1 035) | | (7 153) |
| Provision pour impôts différés sur crédits bails | 70 | 181 | | 251 |
| Impôts différés sur reports déficitaires | 0 | | | 0 |
| Impôts différés sur avantages sociaux | 16 058 | 1 117 | | 17 175 |
| Impôts différés liés à la fiscalité locale | 5 346 | (886) | 79 | 4 539 |
| Impôts différés sur autres éléments | 2 008 | 2 126 | 21 | 4 155 |
| Impôt différé net | 17 364 | 1 503 | 100 | 18 967 |
| dont Impôt différé actif net | 18 714 | 1 446 | 100 | 20 260 |
| dont Impôt différé passif net | (1 350) | 57 | | (1 293) |

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés au sein d'une même entité, les impôts étant prélevés par la même administration fiscale.

Le montant des impôts différés non constatés sur déficits reportables au 31 décembre 2010 s'élève à 1 450 K€. Les prévisions de résultats fiscaux futurs des sociétés concernées ne permettent pas d'utiliser ces déficits fiscaux reportables avant leur péremption.

NOTE 29 : RESULTAT PAR ACTION (HORS ACTIONS PROPRES)

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---------------------------------------|-------------|-------------|
| Résultat net (en K€) | 43 274 | 59 839 |
| Nombre moyen d'actions sur l'exercice | 21 464 816 | 21 545 695 |
| RESULTAT PAR ACTION (en €) | 2,02 | 2,78 |

En l'absence d'instrument dilutif, le résultat moyen par action est égal au résultat moyen dilué par action.

La variation du nombre moyen d'actions s'explique par l'évolution du nombre d'actions propres sur la période.

NOTE 30 : ENGAGEMENTS HORS-BILAN

30.1 Engagements chiffrés

Le groupe Boiron n'a pas d'engagements hors bilan liés au périmètre du groupe consolidé (engagements de rachat d'actions...). Il n'y a pas d'engagements hors bilan liés au financement de la société (cf. notes 17 et 22.1).

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles du groupe sont décrits ci-après :

| | 31/12/2009 | 31/12/2010 | Echéances | | |
|---------------------------------------|---------------|---------------|-----------------|---------------------|--------------------|
| | | | A moins d'un an | De un an à cinq ans | A plus de cinq ans |
| Engagements reçus | 1 006 | 1 397 | 993 | 404 | 0 |
| • Garanties immobilières | 1 006 | 1 397 | 993 | 404 | |
| • Autres garanties | 0 | 0 | | | |
| Engagements donnés | 11 741 | 19 368 | 6 804 | 10 249 | 2 315 |
| • Cautions bancaires | 451 | 1 432 | 1 332 | 100 | |
| • Cautions sur locations immobilières | 0 | 0 | | | |
| • Cautions fiscales et douanières | 822 | 822 | | | 822 |
| • Garanties mobilières | 0 | 0 | | | |
| • Contrats de location | 10 468 | 17 114 | 5 472 | 10 149 | 1 493 |

Au 31 décembre 2010, il n'existe aucune clause ne pouvant déboucher sur d'autres engagements à l'exception de ceux présentés en note 9.

30.2 Actifs et passifs éventuels

30.2.1. Taxe additionnelle sur les Ventes Directes

La société Boiron SA a formé le 30 décembre 2002 un pourvoi devant la Cour de Cassation pour obtenir l'annulation de son assujettissement à la taxe additionnelle sur les ventes directes et le remboursement des taxes versées entre 1998 et 2002. La société avait comptabilisé en charges les sommes dont elle réclamait la restitution pour un montant de 9 959 K€ au titre des exercices 1998 à 2001, et n'avait pas constaté de produit à recevoir à ce titre.

Ce pourvoi a été formé à la suite de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Lyon, le 29 octobre 2002, qui avait notamment considéré que la taxe additionnelle sur les ventes directes ne constituait pas une aide d'Etat, au sens de l'article 92 du Traité CE (devenu après modification, article 87 CE).

Par arrêt en date du 14 décembre 2004, la Cour de Cassation a décidé de poser deux questions préjudicielles à la Cour de Justice de l'Union Européenne (C.J.U.E), située à Luxembourg.

La première concerne le principe de la restitution de la contribution qualifiée d'aide d'Etat, et la seconde, la charge de la preuve.

L'audience de notre affaire référencée C-526/04 s'est déroulée devant la C.J.C.E. le 13 octobre 2005.

La Cour a rendu publique sa position dans son arrêt du 7 septembre 2006.

- Pour la première question, la Cour a tranché en faveur de Boiron SA en estimant que la société est en droit de demander à l'URSSAF le remboursement

d'une partie des sommes versées au titre de la TVD correspondant à l'avantage économique injustement obtenu par les grossistes répartiteurs.

- Pour la seconde question, la Cour a jugé que les règles du droit français qui prévoient que la charge de la preuve incombe en droit français au demandeur, en l'occurrence, Boiron SA, ne rendent pas impossible ledit remboursement.

La Cour de Cassation, dans son arrêt du 26 juin 2007, tirant toutes les conséquences de l'arrêt de la C.J.C.E., tant sur le fond que sur les modalités de la preuve, a cassé et annulé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon rendu le 29 octobre 2002 qui nous était défavorable.

Notre affaire a été renvoyée devant la Cour d'Appel de Versailles. L'audience des plaidoiries s'est déroulée le mardi 30 mars 2010.

La Cour d'Appel de Versailles dans son arrêt du 2 septembre 2010, a donné raison à Boiron SA dans son action en remboursement des sommes acquittées au titre de taxe additionnelle sur les ventes directes de 1998 à 2002.

La cour a en effet considéré que cette taxe constitue une aide d'Etat qui en l'absence de notification préalable à la Commission Européenne, est illégale au sens de l'article 92§.1 du traité CE (devenu l'article 87).

L'URSSAF a réglé à Boiron SA les sommes dues soit 9 960 K€ au titre du principal et 2 996 K€ au titre des intérêts de retard et a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt.

Une provision à hauteur de ces montants a été constituée dans les comptes.

La durée moyenne de la procédure devant la Cour de Cassation est d'environ de 18 mois à 2 ans.

En parallèle, la société Dolisos (fusionnée avec Boiron SA en 2005) avait introduit un recours devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de la Haute Garonne afin d'obtenir notamment l'annulation de leur assujettissement à la TVD visée à l'article L.245-6-1 du CSS. Les sommes

dont la restitution est demandée au titre de la TVD pour les années 1998 à 2000 s'élèvent à 2 866 K€ ; aucun produit à recevoir à ce titre n'a été constaté.

La société Dolisos a été déboutée de l'ensemble de ses demandes par un jugement en date du 3 septembre 2004. Cette dernière a décidé de faire appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Toulouse.

La Cour d'Appel de Toulouse avait prononcé un sursis à statuer dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles qui concerne le premier contentieux de Boiron sur la TVD, évoqué ci-dessus.

L'URSSAF ayant formé un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles, Boiron SA demandera à la Cour d'Appel de Toulouse de surseoir à statuer dans l'attente de l'arrêt de la Cour de Cassation.

30.2.2. Litige avec le Fonds d'Intervention et de Régulation du marché du Sucre

Notre société ayant contesté en 2000 devant le Tribunal Administratif de Lyon les décisions de rejet du Fonds

d'Intervention et de Régulation du marché du Sucre (devenu ONIGC), de demandes de restitutions à la production portant sur nos spécialités homéopathiques à nom commun. Par différents arrêts en date des 24 mai et 30 octobre 2007, la Cour Administrative d'Appel de Lyon a annulé les dites décisions.

Ces arrêts étant devenus définitifs suite au rejet par le Conseil d'Etat du pourvoi déposé par l'ONIGC, FranceAgriMer, venant aux droits de l'ONIGC, a procédé au règlement de la somme de 801 K€ sur les 820 K€ qui ont été réclamés à titre principal. Nous restons en attente du recouvrement de 19 K€ au titre de principal et de 241 K€ au titre des intérêts de retard.

30.2.3. Litige avec un partenaire commercial

Depuis 2004, la société Ce.M.O.N., distributeur en Italie des produits de notre filiale belge UNDA, a engagé de nombreuses procédures contentieuses afin de s'opposer au renforcement de la participation de Boiron dans UNDA et à la fusion avec la société LPH Dolisos et ainsi tenter de renégocier à son avantage ses contrats com-

merciaux. La société Ce.M.O.N. a été déboutée de ses demandes dans les neuf premières procédures devant des juridictions ordinaires belges.

La dernière procédure, introduite devant un tribunal arbitral, a donné lieu le 29 janvier 2009 à une sentence, condamnant in solidum les sociétés holdings dont les actions ont été cédées, leur vendeur ainsi que les sociétés Boiron SA et UNDA, au paiement à la société Ce.M.O.N. d'une indemnité compensatrice de préjudice d'un montant de 3 400 K€ incluant le remboursement des frais d'avocat et d'arbitrage. Boiron SA et UNDA ont exécuté, le 3 avril 2009, la sentence du tribunal arbitral en versant la totalité de ses fonds dus au titre de l'indemnité compensatrice. Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration de Boiron du 16 décembre 2009, un recours contributoire a été engagé, en mai 2010, à l'encontre du vendeur.

Il n'est pas survenu d'autre litige significatif sur 2010.

NOTE 31 : PARTIES LIÉES

31.1 Entreprises liées

| | SODEVA ⁽¹⁾ | | CDFH ⁽²⁾ | | IFCH ⁽²⁾ | | ARCHIBEL | |
|---------------------------------|-----------------------|------------|---------------------|------------|---------------------|------------|------------|------------|
| | 31/12/2010 | 31/12/2009 | 31/12/2010 | 31/12/2009 | 31/12/2010 | 31/12/2009 | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
| Achats de biens | | | | | 124 | 104 | Néant | Néant |
| Vente d'immobilisations | | | 8 | | | | Néant | Néant |
| Prestations de services données | 6 | 7 | 141 | 29 | 57 | 71 | Néant | Néant |
| Prestations de services reçues | | | 4 | | 836 | 855 | Néant | Néant |
| Total créances | | | 151 | 20 | 128 | 31 | Néant | Néant |
| Total dettes | | | | | 70 | 33 | Néant | Néant |

(1) Holding familiale Boiron

(2) Associations pour le développement de l'homéopathie

31.2 Rémunérations dues aux organes d'administration et de direction

Les rémunérations brutes dues des dirigeants et autres administrateurs non dirigeants sont les suivantes :

| | Dirigeants | Autres administrateurs non dirigeants |
|---|--------------|---------------------------------------|
| Rémunération fixe | 819 | 83 |
| Rémunération variable ⁽¹⁾ | 618 | 14 |
| Rémunération exceptionnelle | | |
| Honoraires | | 86 |
| Jetons de présence | 19 | 133 |
| Avantages en nature ⁽²⁾ | 40 | |
| Total des revenus bruts dus 2010 | 1 496 | 316 |
| Rappel du montant des revenus bruts dus 2009 | 1 694 | 271 |
| Avantages postérieurs à l'emploi (indemnité de départ à la retraite et accord de préparation à la retraite) | 397 | 122 |
| Autres avantages à long terme (médaille du travail) | 56 | 10 |

Il n'y a ni avance, ni crédit, ni avantage visé par la nouvelle loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

- (1) Elle se compose de la prime DG d'intéressement au résultat pour 594 K€. Les autres éléments constitutifs de ce poste sont l'intéressement, la participation et l'abondement au PEE et PERCO pour un total de 24 K€.
(2) Il s'agit des avantages liés à la retraite et à la prévoyance (29 K€), ainsi qu'à la mise à disposition d'une voiture de fonction (11 K€).

NOTE 32 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charge en 2010 et 2009 sont les suivants :

| | Ernst & Young et Autres | | Deloitte et Associés | |
|---|-------------------------|------------|----------------------|------------|
| | Montant HT en K€ | | Montant HT en K€ | |
| | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 |
| AUDIT | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾ | | | | |
| - Emetteur ⁽²⁾ | 158 | 155 | 158 | 155 |
| - Filiales intégrées globalement | 100 | 76 | 238 | 227 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽³⁾ | | | | |
| - Emetteur | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | | 6 | | |
| Sous-total | 257 | 237 | 396 | 382 |
| AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT ⁽⁴⁾ | | | | |
| - Juridique, fiscal, social | | | 12 | 6 |
| - Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit) | | | 6 | |
| Sous-total | 0 | 0 | 18 | 6 |
| TOTAL | 257 | 237 | 414 | 388 |

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n° 2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

- (1) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.
(2) L'émetteur s'entend comme étant la société-mère.
(3) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :
- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.
(4) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

NOTE 33 : EVENEMENTS POST-CLOTURE

Il n'a pas été identifié d'éléments post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers du groupe.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Boiron, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et

donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Méthodes d'évaluation et principes de consolidation » de l'annexe des comptes consolidés, qui décrit les nouvelles normes et interprétations que votre société a appliquées à compter du 1^{er} janvier 2010, ainsi que le reclassement en résultat opérationnel des résultats de change sur les opérations de couverture.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme mentionné dans la première partie de ce rapport, la note 2 de l'annexe des comptes consolidés expose le changement de présentation comptable intervenu au cours de l'exercice, relatif au classement en résultat opérationnel des résultats de change sur les opérations de couverture. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié de ce classement comptable ainsi que de l'information donnée à ce titre dans l'annexe des comptes consolidés.

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et charges et les engagements sociaux, tel que cela est décrit dans les notes 2.9.1, 2.9.3, 18 et 19

de l'annexe des comptes consolidés. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Nous avons ainsi procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villeurbanne et Lyon, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Alain Descoins

ERNST & YOUNG
ET AUTRES
Nicolas Job

Comptes annuels

COMPTE DE RÉSULTAT SOCIAL

| (en milliers d'euros) | Note | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|--------|----------------|----------------|
| Montant net du chiffre d'affaires | 2 | 387 415 | 383 676 |
| Production stockée ou déstockée | | 3 745 | (357) |
| Production immobilisée | | 2 492 | 2 589 |
| Subventions d'exploitation | | 285 | 283 |
| Reprises sur prov. et transferts de charges | 11-15 | 7 147 | 6 508 |
| Autres produits | | 1 921 | 3 818 |
| Total des produits d'exploitation | | 403 005 | 396 517 |
| Achats de marchandises, mat. prem. et autres approv. | | 40 442 | 37 271 |
| Variation de stocks marchandises et autres approv. | | (1 411) | (550) |
| Autres achats et charges externes | | 106 911 | 104 355 |
| Impôts taxes et versements assimilés | | 15 967 | 16 138 |
| Salaires et traitements | 3-4 | 91 833 | 86 736 |
| Charges sociales | | 46 241 | 42 993 |
| Dotations aux amortissements sur immo | 8-9 | 17 245 | 14 628 |
| Dotation aux prov. sur actif circulant et risques et charges | 11-15 | 5 701 | 8 372 |
| Autres charges | | 6 663 | 6 532 |
| Total des charges d'exploitation | | 329 592 | 316 475 |
| Résultat d'exploitation | | 73 413 | 80 042 |
| Produits des participations | | 3 158 | 3 541 |
| Produits des val mob, créances de l'actif immob, autres intérêts | | 3 658 | 8 714 |
| Reprises sur provisions | 15 | 83 | 1 434 |
| Différences positives de change | | 4 018 | 4 533 |
| Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de plac | 13 | 212 | 486 |
| Total des produits financiers | | 11 129 | 18 708 |
| Dotations financières aux amortis. et aux provisions | | 5 594 | 771 |
| Intérêts et charges assimilées | | 696 | 632 |
| Différences négatives de change | | 5 507 | 6 909 |
| Charges nettes sur cessions de VMP | | | |
| Total des charges financières | | 11 797 | 8 312 |
| Résultat financier | 6 | (668) | 10 396 |
| Résultat courant avant impôt | | 72 745 | 90 438 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | 10 952 | 826 |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | 3 527 | 2 042 |
| Reprises sur prov. exceptionnelles et transferts de charges | 9-15 | 2 890 | 5 310 |
| Total des produits exceptionnels | | 17 369 | 8 178 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | 568 | 3 072 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | 717 | 884 |
| Dotations aux provisions exceptionnelles | 8-9-15 | 15 486 | 5 599 |
| Total des charges exceptionnelles | | 16 771 | 9 555 |
| Résultat exceptionnel | 7 | 598 | (1 377) |
| Intéressement | | 8 686 | 11 621 |
| Participation des salariés aux résultats de l'entreprise | | 5 276 | 5 765 |
| Impôts sur les bénéfices | | 19 234 | 21 582 |
| Bénéfice de l'exercice | | 40 147 | 50 093 |

BILAN

| ACTIF (en milliers d'euros) | Note | BRUT | AMORT ET PROVISIONS | 31/12/2010 Net | 31/12/2009 Net |
|--|------|----------------|---------------------|-------------------|-------------------|
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 8 | 123 309 | 32 695 | 90 614 | 78 740 |
| Brevets, licences, marques | | 2 921 | 2 593 | 328 | 348 |
| Logiciels informatiques | | 29 695 | 19 367 | 10 328 | 4 813 |
| Droits au bail et fonds commerciaux | | 70 735 | 10 735 | 60 000 | 60 000 |
| Immobilisations incorporelles en cours | | 19 958 | 0 | 19 958 | 13 579 |
| Avances et acomptes sur immobilisations | | | | | |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 9 | 249 183 | 133 028 | 116 156 | 106 235 |
| Terrains et agencements | | 24 552 | 7 349 | 17 202 | 16 912 |
| Constructions et agencements | | 111 511 | 58 872 | 52 639 | 49 829 |
| Installations tech., matériel et outillage | | 80 328 | 48 667 | 31 661 | 29 216 |
| Autres immobilisations corporelles | | 22 721 | 18 140 | 4 581 | 3 841 |
| Immobilisations en cours | | 8 274 | 0 | 8 274 | 5 685 |
| Avances et acomptes sur immobilisations | | 1 798 | 0 | 1 798 | 752 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES | 10 | 39 152 | 8 227 | 30 924 | 35 177 |
| Titres de participation | | 36 467 | 8 214 | 28 253 | 28 280 |
| Créances rattachées à des participations | | 1 925 | 0 | 1 925 | 1 401 |
| Autres immobilisations financières | | 760 | 14 | 746 | 5 496 |
| TOTAL ACTIF IMMOBILISE | | 411 644 | 173 950 | 237 694 | 220 152 |
| STOCKS | 11 | 39 844 | 767 | 39 077 | 33 857 |
| CREANCES D'EXPLOITATION | 12 | 79 539 | 1 854 | 77 685 | 78 546 |
| Clients et comptes rattachés | | 55 518 | 1 062 | 54 456 | 59 987 |
| Autres créances | | 24 021 | 792 | 23 229 | 18 559 |
| VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES | 13 | 87 350 | 0 | 87 350 | 82 727 |
| COMPTES DE REGULARISATION | 12 | 2 923 | 0 | 2 923 | 3 107 |
| TOTAL ACTIF CIRCULANT | | 209 656 | 2 620 | 207 036 | 198 237 |
| Ecarts de conversion actif | | 21 | | 21 | 6 |
| TOTAL ACTIF | | 621 321 | 176 571 | 444 750 | 418 395 |

| PASSIF (en milliers d'euros) | Note | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|-----------|-------------------|-------------------|
| CAPITAUX PROPRES | | 237 079 | 206 838 |
| Capital social | | 21 483 | 21 735 |
| Primes liées au capital social | | 79 876 | 79 876 |
| Réserve légale | | 2 201 | 2 201 |
| Réserves diverses | | 114 891 | 89 468 |
| Report à nouveau | | 18 628 | 13 558 |
| RESULTAT DE LA PERIODE | | 40 147 | 50 093 |
| Subvention d'investissements | | 81 | 106 |
| Provisions réglementées | | 20 658 | 17 635 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES | 14 | 297 965 | 274 672 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 15 | 29 484 | 17 525 |
| DETTES FINANCIERES | 16 | 5 657 | 7 001 |
| Emprunt obligataire | | | |
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit | | 2 947 | 1 651 |
| Emprunts et dettes financières divers | | 2 710 | 5 350 |
| FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES | 16 | 33 581 | 33 664 |
| DETTES FISCALES ET SOCIALES | 16 | 49 704 | 55 086 |
| DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES | 16 | 5 591 | 5 136 |
| AUTRES DETTES | 16 | 22 201 | 24 724 |
| COMPTES DE REGULARISATION | 16 | 267 | 408 |
| TOTAL DETTES et régularisation | 16 | 117 001 | 126 019 |
| Ecarts de conversion passif | | 301 | 179 |
| TOTAL PASSIF | | 444 750 | 418 395 |

TABLEAU DE FINANCEMENT SOCIAL

| (en milliers d'euros) | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|-----------------|-----------------|
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'EXPLOITATION | 64 284 | 55 101 |
| . Capacité d'autofinancement | 71 478 | 57 287 |
| . Variation du besoin en fonds de roulement | (7 194) | (2 186) |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS À L'INVESTISSEMENT | (38 699) | (35 942) |
| . Cessions d'immobilisations | 3 366 | 1 858 |
| . Acquisitions d'immobilisations incorporelles | (14 849) | (10 110) |
| . Acquisitions d'immobilisations corporelles | (24 141) | (28 665) |
| . Acquisitions d'immobilisations financières : | | |
| > Rachat d'actions propres | (3 273) | (3 601) |
| > Autres immobilisations financières | (6 307) | (3 200) |
| . Diminution des immobilisations financières | | |
| > Cession d'actions propres | 3 156 | 4 432 |
| > Autres immobilisations financières | 3 350 | 3 343 |
| FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES | (17 659) | (13 673) |
| . Variation de capital | | |
| . Rachat d'actions propres en voie d'annulation | | (4 829) |
| . Distribution de dividendes | (15 024) | (12 886) |
| . Financements stables : | | |
| > Emprunt intra-groupe | (3 519) | 3 519 |
| > Autres financements stables | 884 | 522 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | 7 926 | 5 486 |
| Trésorerie à l'ouverture Boiron | 66 292 | 60 932 |
| Trésorerie à l'ouverture HERBAXT | | (126) |
| Trésorerie à la clôture Boiron | 74 218 | 66 292 |
| VARIATION DE TRÉSORERIE | 7 926 | 5 486 |

Annexe aux comptes annuels 2010

L'ensemble des informations données ci-après est exprimé en milliers d'euros (K€), sauf indication contraire.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Les comptes sociaux ont été établis par le Conseil d'Administration du 16 mars 2011.

PRINCIPAUX EVENEMENTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2010 a été marqué par certains événements parmi lesquels on retiendra :

- La poursuite des efforts d'investissements industriels et informatiques :
 - Dans le domaine industriel : les capacités de production de Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy et Montevrain ont été sensiblement augmentées afin d'anticiper le développement futur des ventes des spécialités, notamment.
 - Dans le domaine informatique : le déploiement du nouveau système informatique de distribution/préparation de commandes (ARPEGE) a démarré avec succès dans 15 établissements de distribution-préparation. Ce programme se poursuivra sur l'ensemble des établissements de distribution jusqu'en 2011.
- En septembre a eu lieu l'inauguration de l'établissement de Boiron Rouen suivie, en octobre, par celle de Notre Dame d'Oé, près de Tours, suite au regroupement des établissements de Tours et Orléans dans le cadre de la réorganisation de la distribution lancée en octobre 2008. Au cours de l'année 2010, 5 sites ont été cédés (Rouen, Nantes, Orléans, Tours, Toulouse).
- Le 2 septembre 2010, la Cour d'Appel de Versailles a statué en faveur de Boiron en ordonnant le remboursement intégral des sommes acquittées au titre de la «Taxe Additionnelle sur les Ventes Directes» entre 1998 et 2002 augmentées des intérêts au taux légal.
- Le 2 novembre 2010, l'URSSAF a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles. Le pourvoi en cassation n'ayant pas d'effet suspensif, l'URSSAF a versé la somme de 9 960 433 € correspondant aux montants effectivement acquittés par Boiron, ainsi que les intérêts de retard correspondants, s'élevant à 2 996 092 €. Compte tenu de ce pourvoi, une provision a été constituée correspondant à l'intégralité des montants comptabilisés au titre du principal et des intérêts. Il n'y a donc pas d'impact sur la rentabilité de l'exercice 2010.
- Le 25 octobre 2010, Boiron a été informé du prochain versement par France AgriMer des sommes dues au titre des avantages accordés aux entreprises utilisant du sucre dans leurs fabrications industrielles, en règlement du litige l'opposant à l'Office National Interprofessionnel des Grandes Cultures - ONIGC (anciennement FIRS - Fonds d'Intervention et de Régulation du Sucre), statué par le Conseil d'Etat en 2008. La somme de 820 069,87 € a été comptabilisée au 31 décembre 2010 en produit à recevoir, ainsi que 237 855,68 € au titre des intérêts de retard.
- Le groupe familial Boiron a franchi à la hausse, le 1^{er} janvier 2010, le seuil de 50% du capital de la société et détient 50,37% du capital et 58,86% des droits de vote au 31 décembre 2010.
- Au cours de l'année 2010, l'équipe de direction générale a évolué comme suit :
 - Philippe Gouret est devenu Pharmacien Responsable et Directeur Général Délégué, à la suite du départ en retraite de Bruno Joët.
 - Philippe Montant a été nommé Directeur Général Adjoint. Il anime les domaines financier, informatique et juridique.
 Ils rejoignent Thierry Boiron, Directeur Général, Valérie Poinsot, Directeur Général Adjoint en charge du Développement Marketing et Commercial et Gilles Chaufferin, Directeur Général Adjoint en charge des Affaires Institutionnelles et de la Recherche.
- Le 20 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé la distribution d'un dividende de 0,70 € par action au titre des résultats 2009.
- L'Assemblée Générale a également ratifié la nomination de Mme Stéphanie Chesnot en qualité d'Administrateur, en remplacement de M. Paul Mollin, décédé le 22 février 2010. Mme Chesnot fait également partie du comité d'audit.
- Boiron SA a augmenté sa participation dans le capital de Boiron Brésil pour 2 478 K€.

NOTE 1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. - PRINCIPES COMPTABLES GENERAUX

Dans l'objectif de présenter une image fidèle, les comptes annuels de l'exercice ont été établis :

- En respectant les principes généraux de prudence, de régularité et de sincérité ;
- Conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices ;
- Et conformément aux dispositions du Code de Commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement du CRC 99-03 du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments patrimoniaux est la méthode des coûts historiques, sous réserve de la réévaluation de 1976.

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2. - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition. Ce dernier correspond à la valeur nominale historique des incorporels, excepté pour les actifs incorporels issus de la fusion avec DOLISOS qui ont été apportés à leur valeur réelle.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations incorporelles.

- **Frais de recherche et de développement** : les dépenses de recherche sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles ont été supportées.

La société a opté pour l'immobilisation des frais de développement lorsque les critères d'activation sont respectés. En pratique, les frais de développement activés correspondent aux frais liés à des logiciels informatiques (cf. infra).

- **Brevets, licences et marques** : les brevets et licences déposés par la société ne sont pas immobilisés. Seuls les brevets acquis sont classés dans cette rubrique. Ces derniers sont amortis sur 20 ans. Les concessions de brevets, ne remplissant pas les critères de pleine propriété, ne sont pas immobilisées. Les marques qui figurent à l'actif sont des marques acquises ou valorisées à l'occasion d'opérations d'apports ou de fusions. Elles ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée de vie n'étant pas programmée dans le temps. Un test de dépréciation est mis en œuvre à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié (notamment baisse des ventes de produits distribués sous la marque). Le test est réalisé sur la base d'une approche multicritères (rentabilité, chiffre d'affaires).
- **Logiciels informatiques** : les dépenses de logiciels à usage interne sont immobilisées lorsqu'elles concernent des projets informatiques importants, dès lors qu'ils présentent une forte probabilité de réussite technique et d'obtention d'avantages économiques futurs. Seules les dépenses de développement internes et externes (qui concernent les frais d'analyse organique, les frais de programmation, de tests et jeux d'essais, et les frais de documentation destinée à l'utilisateur) sont activées. Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 1 à 5 ans à compter de la date d'acquisition, lorsqu'ils sont acquis, ou de leur date de mise en service, lorsqu'ils sont développés en interne. Les logiciels de gestion intégrée de type « ERP »,

compte tenu de leur importance opérationnelle et de leur durée probable d'utilisation, sont amortis sur une durée de 8 ans. La mise en service des projets importants est effectuée par « lot », lorsque l'utilisation de chaque lot est indépendante.

- **Droits au bail** : le montant des droits au bail inscrit à l'actif du bilan représente leur prix d'acquisition. Ces droits au bail sont totalement dépréciés.
- **Fonds commerciaux** : les fonds commerciaux figurant à l'actif ne remplissent pas les conditions pour être amortis, notamment en raison de leur caractère fongible, de l'absence d'échéance quant à la durée d'exploitation et de l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de leur dilution avec des fonds de commerce générés en interne. Afin de maintenir leur juste valeur, les fonds commerciaux font donc l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur significative apparaît. Ces tests sont basés sur une appréciation globale des parts de marché en fonction des prévisions de ventes futures, conformément au règlement CRC 2002-10. La société s'assure ainsi :
 - que le niveau de part de marché atteint ne remet pas en cause l'analyse pratiquée à la clôture précédente,
 - que les données prévisionnelles ne remettent pas en cause l'évolution du résultat d'exploitation.

Les fonds commerciaux intègrent les malis de fusion constatés lors de transmission universelle de patrimoine de Dolisos Santé Animale, correspondant à l'écart entre la valeur des titres éliminés et l'actif net apporté à la date d'effet conformément aux dispositions du CRC 2004-01, pour la partie correspondante à un mali technique, déterminé sur la base d'une expertise indépendante. Les malis de fusion ont été affectés extra-comptablement intégralement aux fonds commerciaux.

Les malis techniques font l'objet d'un test de dépréciation annuellement ; étant donné l'impossibilité d'un suivi distinct dans le temps en raison de la dilution de ce fonds commercial avec celui de l'activité santé animale déjà exploité par Boiron et non valorisé au bilan, l'évaluation est réalisée sur l'ensemble de l'activité santé animale.

1.3. - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles, hors apports des Laboratoires DOLISOS, sont évaluées à leur coût d'achat majoré des frais accessoires selon les critères déterminés par la réglementation CRC 2004-06, 2002-07 et 2002-10 sur les actifs et leur dépréciation.

Les immobilisations issues de la fusion avec les Laboratoires DOLISOS ont été apportées à leur valeur réelle. La valeur d'apport a ainsi été enregistrée comme la valeur brute des immobilisations correspondantes et un nouveau plan d'amortissement, conforme à la réglementation, a été déterminé.

L'activation des coûts d'emprunts ne concerne aucune des immobilisations corporelles.

La société a opté pour la constatation en charges des frais d'acquisition des immobilisations (droit de mutation,...), et non l'intégration dans le prix de revient des immobilisations concernées.

Les éléments de l'actif immobilisé suivent l'approche par composant : ils sont répartis entre immobilisations décomposables (structure et composants identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur des durées d'utilisation propres) et non décomposables.

La société n'a pas de dépenses de gros entretiens ou de grandes révisions, n'étant pas dans un secteur d'activité concerné par ce type de dépenses. Lorsque leur durée d'utilisation attendue est supérieure à 1 an, les pièces de rechange et de sécurité significatives sont immobilisées.

Les plans d'amortissement sont déterminés selon la durée d'utilité pour l'entreprise, en fonction de la consommation des avantages économiques attendus et des conditions probables d'utilisation des biens.

Les durées de vie retenues dans le calcul des amortissements sont ainsi les suivantes ; elles sont inchangées par rapport à l'exercice précédent :

| Éléments d'actif | Amortissements : | |
|---------------------------------------|------------------|-----------|
| | Economiques | Fiscaux |
| Constructions gros œuvres | 30 ans | 20 ans |
| Constructions autres composants | 20 ans | 20 ans |
| Agencements des Constructions | 10 ans | 10 ans |
| Matériel industriel | 12 ans | 8 ans |
| Mat. de bureau, informatique, roulant | 3 à 5 ans | 3 à 5 ans |
| Mobilier de bureau | 10 ans | 10 ans |

La société pratique par ailleurs l'amortissement dégressif pour toutes les immobilisations éligibles à ce mode d'amortissement. Dans ce cas, l'écart entre l'amortissement dégressif et l'amortissement linéaire est comptabilisé au passif en provisions réglementées, et au compte de résultat en résultat exceptionnel.

Pour rappel, la société a utilisé les dispositions de la loi DDOEF du 12 avril 1996 relative à la majoration des coefficients d'amortissements dégressifs pour les acquisitions réalisées entre le 1^{er} février 1996 et le 31 janvier 1997. La loi de finances rectificative pour 2001 institue une majoration de 30% des amortissements dégressifs pour les biens acquis à compter du 17 octobre 2001 jusqu'au 31 mars 2002.

Dans le cadre du plan de relance, la loi de finances 2008 a prévu la majoration des coefficients d'amortissements dégressifs prévus à l'article 39A du CGI pour les biens acquis ou fabriqués entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2009.

Toutes ces dispositions ont été appliquées.

En plus des amortissements, une dépréciation peut être constatée si des indices de perte de valeur tangibles, clairement identifiés et chiffrables existent à la clôture de l'exercice. La dépréciation éventuelle des actifs, mise en évidence à l'occasion de ces tests, est comptabilisée directement en résultat. Les dépréciations éventuelles viennent modifier la base amortissable des actifs. Lorsque les événements à l'origine des pertes de valeur ont disparu, les dépréciations sont reprises dans les conditions prévues par les textes.

1.4. - IMMOBILISATIONS FINANCIERES

- **Titres de participation :** ils sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle des titres devient inférieure à leur valeur d'inscription à l'actif. La valeur actuelle est la plus élevée de la valeur vénale (disponible en cas de transaction comparable récente), de la situation nette de la société à la date de clôture, et de la valeur d'usage, appréciée selon la méthode des flux de trésorerie actualisés, selon des modalités proches de celles retenues dans les comptes consolidés pour les tests de dépréciation des actifs non courants.
- **Actions propres :** la société a mis en œuvre plusieurs programmes de rachat d'actions successifs. Le dernier programme de rachat d'actions a été lancé en 2009.

Ce programme, limité à 10% du capital et autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009, poursuit les objectifs suivants :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Boiron par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale mixte du 15 mai 2008 dans sa quatorzième résolution à caractère extraordinaire,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces actions propres sont détenues directement ou font partie du contrat de liquidité. Elles sont inscrites dans le compte « Titres Immobilisés Actions Propres ».

1.5. - STOCKS

Conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-06, la société n'a pas retenu l'option d'inclusion des frais financiers de la période de fabrication dans la valorisation des stocks.

Le prix de revient des stocks n'inclut pas de frais financiers.

Les stocks sont ainsi évalués suivant la méthode :

- premier entré, premier sorti (FIFO), pour les matières premières, les approvisionnements, les marchandises et les plantes,

- du coût de production pour les en-cours, autres produits intermédiaires et produits finis.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires, déduction faite des éventuels escomptes de règlement.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production. Ce coût est constitué des consommations et des charges directes et indirectes de production, dont les amortissements des biens concourant à la production.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur réalisable d'un article en stock est inférieure à son coût. Dans le cas où la valeur de réalisation ne peut être déterminée, des indices de pertes de valeur sont pris en compte, comme la rotation ou l'obsolescence des produits.

1.6. - CREANCES ET DETTES

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères sont converties au cours de change du jour de la transaction. Les écarts de change entre le cours de règlement et le cours de la date de transaction sont constatés en résultat de change.

Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères non dénouées à la clôture de l'exercice sont converties au cours du 31 décembre. Les écarts en découlant sont portés en «écarts de conversion» à l'actif ou au passif du bilan. Une provision est constituée pour couvrir les pertes de change latentes.

Une dépréciation est constatée lorsque les flux de règlement attendus estimés à la clôture de l'exercice sont inférieurs à la valeur comptable. L'analyse du risque client est réalisée au cas par cas, en tenant compte de critères tels que la situation financière du client, l'ancienneté de la créance ou l'existence d'un litige.

1.7. - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En application des dispositions de la réglementation CRC 2000-06, une provision est comptabilisée lorsque Boiron a une obligation à l'égard d'un tiers, obligation dont le montant peut être estimé de façon fiable, et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Ces provisions couvrent :

- les provisions pour litiges sociaux et commerciaux (notamment pour retours de marchandises). Ces dernières sont calculées, d'une part sur des bases statistiques qui s'appuient sur l'historique des retours des exercices précédents et, d'autre part, sur la base de connaissance d'événements portant à considérer qu'il y aura lieu de réaliser des retours exceptionnels,
- les provisions destinées à couvrir des actions en cours sur les risques fiscaux et autres procédures,
- les provisions pour perte de change,
- les provisions pour restructuration,
- les provisions pour gratification versée aux salariés à l'occasion de la remise des médailles du travail (20, 30, 35 et 40 ans d'activité) : ces provisions sont déterminées par un actuairer, sur la base d'un calcul actuariel en fonction des conditions d'octroi prévues par les accords d'entreprise en vigueur. Pour déterminer la valeur actualisée de cette obligation, la société utilise la méthode des unités de crédit projetées. La valorisation est effectuée à chaque clôture et tient compte notamment, de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel par catégorie ainsi que des hypothèses économiques (taux d'inflation et d'actualisation). Les écarts actuariels et l'incidence des changements de régime sont constatés immédiatement en résultat.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé, à échéance déterminée, ou d'un début d'exécution.

La société ne comptabilise pas les engagements de retraite, à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005 et des cotisations versées à un fonds et constatées en charges l'année de leur versement. Le montant de la provision apportée a été figé, conformément à la réglementation comptable, et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de l'engagement total net de la provision résiduelle et net de la juste valeur des fonds versés auprès d'un organisme externe est communiqué en annexe.

De même, les engagements contractés au titre de l'accord de préparation à la retraite (APR) et assimilés à des avantages postérieurs à l'emploi figurent en annexe parmi les engagements hors bilan.

L'analyse des modalités de mise en œuvre du régime des droits individuels à formation (DIF) ne met pas en évidence, à ce jour, de surcoûts significatifs probables par Boiron SA. Le montant du passif éventuel lié aux heures cumulées théoriques est donné pour information en annexe conformément à l'avis du comité d'urgence du CNC du 13 octobre 2004 (avis 2004-F).

1.8. - INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la recommandation du CNC et aux principes définis dans le plan comptable général (art 372-1s), la société comptabilise les variations de valeur des contrats d'instruments financiers à terme à la clôture de l'exercice (essentiellement options de change et ventes à terme de devises dans le cadre de la politique de couverture de change des ventes en devises du groupe) en résultat financier, en pertes et produits de change, dans la mesure où ces instruments sont négociés sur un marché organisé dont la liquidité peut être considérée comme assurée.

NOTE 2 - CHIFFRE D'AFFAIRES

La répartition des ventes par activité est la suivante :

| | CA France | 31/12/2010 CA Export | Total | 31/12/2009 Total | Variation (%) |
|-----------------------------|----------------|-------------------------|----------------|---------------------|------------------|
| Activité pharmaceutique | 271 524 | 109 300 | 380 824 | 377 287 | 1% |
| Activité non pharmaceutique | 2 844 | 3 747 | 6 591 | 6 389 | 3% |
| MONTANT TOTAL | 274 368 | 113 047 | 387 415 | 383 676 | 1% |

Les produits sont ainsi comptabilisés dès lors que :

- il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront à l'entreprise,
- leur montant peut être estimé de façon fiable,
- à la date de transaction, il est probable que le montant de la vente soit recouvré.

NOTE 3 - REMUNERATIONS DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Ces rémunérations sont constituées des sommes effectivement versées par la société mère aux personnes qui sont à la clôture ou qui ont été au cours de l'exercice clos dirigeants, administrateurs et/ou mandataires sociaux.

Le total des revenus bruts 2010 s'élève à 2 027 K€ (contre 1 638 K€ en 2009) et se décompose en :

- rémunérations fixes : 927 K€,
- rémunération variable : 871 K€ (elle intègre l'intéressement, la participation et l'abondement au PEE et PERCO),
- honoraires et droits d'auteurs : 44 K€,
- jetons de présence : 145 K€,
- avantages en nature : 40 K€.

Il n'y a ni avance, ni crédit alloué aux membres des organes d'administration et de direction, ni avantage visé par la nouvelle loi TEPA, alloué aux membres de la Direction.

Pour information, les engagements hors bilan liés aux organes d'administration et de direction sont constitués des avantages postérieurs à l'emploi pour 519 K€ et des avantages à long terme pour 66 K€.

NOTE 4 - EFFECTIF MOYEN

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|--------------|--------------|
| En France | | |
| Ensemble 1 (groupe 1 à 3) | 1 446 | 1 490 |
| Ensemble 2 (groupe 4 et 5) | 980 | 939 |
| Ensemble 3 (groupe 6 à 11) | 459 | 438 |
| Total effectif physique moyen | 2 885 | 2 867 |
| Total effectif moyen en équivalent temps plein | 2 722 | 2 699 |

NOTE 5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

| | Global | Courant | Exceptionnel |
|--|---------------|---------|--------------|
| Résultat après intéressement, avant impôt et participation | 64 658 | 64 744 | 527 |
| Impôt sur les sociétés | 19 234 | 19 137 | 97 |
| Résultat après impôt et avant participation | 45 424 | 45 607 | 430 |
| Participation des salariés | 5 277 | | |
| RÉSULTAT DE L'EXERCICE | 40 147 | | |

L'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice 2010 tient compte du crédit d'impôt recherche de 1 481 K€ (1 689 K€ en 2009).

NOTE 6 - RESULTAT FINANCIER

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|-----------------|----------------|
| Produits de participation ⁽¹⁾ | 3 158 | 3 541 |
| Revenus des prêts sur filiales | 228 | 332 |
| Gains de change ⁽²⁾ | 4 018 | 4 533 |
| Autres produits financiers ⁽³⁾ | 3 430 | 8 382 |
| Résultat net sur cession de VMP | 212 | 486 |
| Reprises de provisions pour risques et charges ⁽⁴⁾ | 83 | 1 434 |
| Total produits financiers | 11 129 | 18 708 |
| Charges d'intérêts | (246) | (282) |
| Pertes sur créances liées à des participations | 0 | 0 |
| Pertes de change ⁽²⁾ | (5 507) | (6 909) |
| Autres charges financières | (450) | (350) |
| Dotations aux provisions pour dépréciation des participations ⁽⁵⁾ | (2 577) | (765) |
| Dotations aux provisions pour risques et charges ⁽⁶⁾ | (3 017) | (6) |
| Dotations aux provisions VMP | 0 | 0 |
| Total charges financières | (11 797) | (8 312) |
| Résultat financier | (668) | 10 396 |

(1) Dont 3 115 K€ de dividendes perçus en 2010 contre 3 469 K€ en 2009. Le détail par filiale des dividendes perçus est donné dans le tableau des filiales et participations en note 22.

(2) La volatilité des cours et la mise en place de couverture sur les comptes en rouble russe, en dollar canadien, en dollar américain et zloty polonais induisent un volume d'opération de change plus important. L'impact des variations des résultats latents sur les dérivés de change est un gain de 226 K€ contre une perte de 1 853 K€ en 2009.

(3) Dont 8 233 K€ de boni de confusion suite à la TUP Herbaxt en 2009. Les autres produits financiers de 3,2 M€ en 2010 sont liés aux intérêts dans le cadre du contentieux avec l'Urssaf sur la Taxe sur les ventes directes pour 2 996 K€ (cf. note 20), et aux intérêts liés au litige Agrimer pour 238 K€. Ces premiers font l'objet d'une provision à 100% (cf. (6)).

(4) Rappel : en 2009, 246 K€ de reprise sur le risque complémentaire lié à la situation nette de Boiron Suisse et 183 K€ de reprise liée à Boiron Océan Indien.

(5) Dont 2 526 K€ de provision en 2010 et 733 K€ en 2009 sur le Brésil.

(6) Dont 2 996 K€ de provision sur les produits d'intérêts (litige TVD).

NOTE 7 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|-----------------|----------------|
| Coûts de réorganisation ⁽¹⁾ | (250) | (311) |
| Autres charges exceptionnelles ⁽²⁾ | (294) | (2 761) |
| Autres produits exceptionnels ⁽³⁾ | 10 953 | 851 |
| Plus values nettes sur immobilisations | 2 785 | 1 133 |
| Plus values sur immobilisations corporelles ⁽⁴⁾ | 2 683 | 1 004 |
| Plus values sur immobilisations incorporelles | 0 | 2 |
| Plus values sur achat d'actions propres | 102 | 128 |
| Dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises | (12 596) | (291) |
| Dotations aux amortissements et provisions réglementées nettes de reprises | (3 023) | (1 563) |
| Dotations aux amortissements et provisions exceptionnelles sur immobilisations nettes de reprises | 279 | (1 674) |
| Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnelles nettes de reprises ⁽²⁾ | (9 852) | 2 947 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 598 | (1 377) |

- (1) Charges et provisions inhérentes au regroupement des établissements (loyers restants dus et frais de remise en état des sites).
- (2) En 2010, les dotations aux provisions comprennent la provision à 100% des sommes reçues dans le cadre des litiges TVD pour 9 960 K€ (cf. note (5) infra). Les autres charges étaient essentiellement constituées en 2009 des charges encourues suite au jugement en défaveur de Boiron et Unda (cf. faits significatifs) pour 2 550 K€ (quote-part de la sentence arbitrale), couverte par une reprise de provision.
- (3) Les autres produits exceptionnels sont liés aux montants perçus par Boiron au titre du principal dans le cadre du contentieux avec l'Urssaf (cf. note 20), soit 9 960 K€, provisionnés à 100% par ailleurs, et aux sommes reçues à titre principal dans le cadre du litige avec Agrimer, soit 891 K€.
- (4) Dont + 3 102 K€ en 2010 sur la vente de 5 établissements et + 1 127 K€ en 2009 de plus-values sur la vente de 2 établissements. Le solde correspond à des immobilisations sorties de l'actif.

NOTE 8 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | 31/12/2009 | Augmentations | Diminutions | Autres | 31/12/2010 |
|--|----------------|---------------|-------------|-----------|----------------|
| Brevets, Licences, Marques | 2 921 | 0 | 0 | 0 | 2 921 |
| Logiciels | 21 209 | 2 080 | 1 | 6 407 | 29 695 |
| Droits au bail | 13 | 0 | 0 | 0 | 13 |
| Fonds commerciaux ⁽¹⁾ | 70 722 | 0 | 0 | 0 | 70 722 |
| Immobilisations en cours et acomptes ⁽²⁾ | 13 579 | 12 768 | 0 | (6 389) | 19 958 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES | 108 444 | 14 848 | 1 | 18 | 123 309 |
| Amortissements et provisions Brevets, Licences, Marques ⁽³⁾ | 2 574 | 20 | 0 | 0 | 2 593 |
| Amortissements et provisions Logiciels | 16 396 | 2 973 | 1 | 0 | 19 367 |
| Amortissements et provisions Droits au bail | 13 | 0 | 0 | 0 | 13 |
| Amortissements et provisions Fonds commerciaux | 10 722 | 0 | 0 | 0 | 10 722 |
| AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 29 704 | 2 992 | 1 | 0 | 32 695 |
| IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES | 78 740 | 11 856 | 0 | 18 | 90 614 |

- (1) Les fonds de commerce sont essentiellement constitués de :
- Fonds de commerce SIBOURG (1 356 K€) : consécutif à la fusion réalisée rétroactivement au 1^{er} juillet 1990 de Boiron SA et des Laboratoires SIBOURG qui opéraient exclusivement sur Marseille et sa région. Boiron ne disposait pas en 1990 de laboratoire à Marseille : cette acquisition a permis un quasi quadruplement du chiffre d'affaires des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun, sur la zone de chalandise de l'établissement.
 - Fonds de commerce LHF (7 019 K€) : consécutif à l'acquisition en 1988 de la société LHF, qui a eu pour effet d'augmenter la part de marché de médicaments homéopathiques de Boiron de 45% à 57% environ.
 - Fonds de commerce DOLISOS (49 427 K€) : consécutif à la fusion-absorption des Laboratoires DOLISOS en 2005, qui a permis une progression de 30% environ des ventes de médicaments homéopathiques à nom commun et d'environ 30% des ventes de spécialités sur le marché historique de Boiron. Les activités de la société LHF et de DOLISOS sont totalement intégrées à celles de Boiron dont elles sont désormais indissociables et indifférenciables.
 - Fonds de commerce Dolisos Santé Animale (1 368 K€) : consécutif à la transmission universelle de patrimoine réalisée le 2 mai 2007. Il comprend le fonds de commerce DSA pour 534 K€ transmis lors de la TUP et le mali technique pour 834 K€ correspondant à la différence entre la valeur comptable de la participation détenue dans la filiale et la quote-part de la situation nette à la date de l'opération. Ce mali a été affecté en totalité extra-comptablement au poste fonds de commerce.
- Les fonds de commerce, ainsi comptabilisés, n'ont fait l'objet d'aucune perte de valeur sur l'exercice.
- (2) Les immobilisations en cours et acomptes concernent exclusivement des projets informatiques. Les projets seront amortis à compter de la mise en service de chaque lot indépendant. Le projet ARPEGE (projet de prise de commande) a été mis en service en 2010, les autres projets seront mis en service en 2011 et 2012.
- (3) Dont 1 000 K€ de dotation exceptionnelle constatée en 2009 suite à la mise en œuvre des tests de dépréciation, ce qui a conduit à déprécier la marque BORIPHARM (1 200 K€ brut). La dépréciation cumulée sur les marques s'élève ainsi à 2 266 K€.

Aucun actif ne faisait l'objet au 31 décembre 2010 de nantissement, de prises de garantie ou de sûreté.

Par ailleurs, les frais externes de recherche, ne remplissant pas les critères d'activation, sont directement constatés en charges pour un montant de 1 099 K€ en 2010 contre 1 233 K€ en 2009.

NOTE 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | 31/12/2009 | Augmentations | Diminutions | Autres | 31/12/2010 |
|--|----------------|---------------|--------------|-------------|----------------|
| Terrains et agencements ⁽¹⁾ | 23 401 | 1 431 | 282 | 2 | 24 552 |
| Constructions et agencement ⁽¹⁾ | 103 564 | 5 834 | 1 605 | 3 719 | 111 511 |
| Matériel et outillage ⁽²⁾ | 75 206 | 6 008 | 2 563 | 1 677 | 80 328 |
| Autres immobilisations corporelles ⁽³⁾ | 22 310 | 1 948 | 1 862 | 325 | 22 721 |
| En cours et acomptes ⁽⁴⁾ | 6 437 | 9 375 | 0 | (5 740) | 10 072 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES BRUTES | 230 918 | 24 596 | 6 312 | (17) | 249 184 |
| Amortissements et provisions Terrains et agencements | 6 489 | 955 | 97 | 2 | 7 349 |
| Amortissements et provisions Constructions et agencement | 53 736 | 6 475 | 1 340 | 1 | 58 872 |
| Amortissements et provisions Matériel et outillage | 45 990 | 5 154 | 2 473 | (5) | 48 667 |
| Amortissements et provisions Autres immobilisations corporelles ⁽⁵⁾ | 18 469 | 1 723 | 2 053 | 1 | 18 140 |
| AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS | 124 684 | 14 307 | 5 963 | 0 | 133 028 |
| IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES | 106 234 | 10 289 | 349 | (17) | 116 156 |

Le montant des factures avec une clause de réserve de propriété s'élève à 469 K€ HT, non encore réglé au 31 décembre 2010.

Aucun actif ne faisait l'objet au 31 décembre 2010 de nantissement, de prise de garantie ou de sûreté.

Aucun indice de perte de valeur n'a été identifié au cours de l'exercice concernant les immobilisations corporelles

NOTE 10 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET AUTRES OPERATIONS AVEC DES PARTIES LIEES

| | 31/12/2009 | Augmentations | Diminutions | 31/12/2010 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|
| Titres de participation ⁽¹⁾ | 33 989 | 2 478 | | 36 467 |
| Créances rattachées ⁽²⁾ | 1 402 | 3 827 | 3 303 | 1 925 |
| Autres immobilisations financières ⁽³⁾ | 5 516 | 3 275 | 8 031 | 761 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES | 40 907 | 9 580 | 11 334 | 39 153 |
| Provisions sur titres ⁽⁴⁾ | 5 709 | 2 563 | 58 | 8 214 |
| Provisions sur dépôts et cautionnements | 19 | 14 | 19 | 14 |
| PROVISIONS | 5 728 | 2 577 | 77 | 8 228 |
| IMMOBILISATIONS FINANCIERES NETTES | 35 179 | 7 003 | 11 257 | 30 925 |

(1) L'augmentation est relative aux investissements liés à la construction de nouveaux établissements notamment à Tours pour 2 728 K€ et à Toulouse pour 3 175 K€.

La diminution est principalement liée à la cession des 5 établissements vendus sur 2010.

(2) Des investissements de matériels ont été réalisés principalement sur les sites de production. Ils comprennent des moules (+ 927 K€), des machines d'assemblage pour la distribution des tubes (+ 481 K€), et du matériel pour nos principales spécialités (+ 1 936 K€).

La diminution correspond essentiellement à la sortie des meubles en dépôt chez les clients (- 1 742 K€).

(3) Les flux d'augmentation incluent 1 575 K€ liés au matériel informatique. Le flux de diminution concerne la mise au rebut de matériel informatique pour - 925 K€ et - 723 K€ d'aménagements divers liés à la cession d'établissements.

(4) L'augmentation est essentiellement liée aux travaux en cours qui concerne les constructions de bâtiments de production (2 064 K€), d'établissements de distribution (1 184 K€), de bâtiments administratifs (1 077 K€), et à de nombreuses acquisitions de matériels sur les sites de production (4 009 K€). Les sorties concernent des investissements de matériel de production (- 1 280 K€) ainsi que des constructions (Toulouse et Tours) (- 2 881 K€).

(5) Dont reprises exceptionnelles pour 333 K€, et dotations exceptionnelles pour 54 K€.

(1) Le détail des titres de participation (brut et net) est donné dans le «Tableau des filiales et participations».

Les mouvements en 2010 sont liés aux augmentations dans le capital de Boiron Brésil (2 478 K€).

(2) Les mouvements sont liés essentiellement à l'octroi de 2 nouveaux prêts à la Russie et au Brésil sur 2010 pour 3 655 K€, et au remboursement de prêts consentis à la Russie en 2009 et 2010 pour 3 154 K€.

(3) Les mouvements sont essentiellement liés aux achats, ventes, et annulations d'actions propres. Le montant total des actions propres s'élève, à la clôture, à 242 K€ contre 4 954 K€ au 31 décembre 2009. Les actions propres en détention directe acquises en 2009 pour 4 829 K€ (correspondant à 215 972 titres achetés au cours de l'exercice), ont été annulées en 2010. Les actions propres au 31 décembre 2010 correspondent uniquement aux actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité pour un montant de 242 K€ (représentant 8 027 titres), contre 125 K€ en 2009 (représentant 4 112 titres).

(4) Des dépréciations ont été constatées sur les titres de Boiron Brésil (2 526 K€), conformément à la méthode décrite en note 1.4.

Le détail des opérations avec des parties liées est donné dans le tableau suivant :

| | Filiales | Participations et parties liées |
|--|--------------|---------------------------------|
| Immobilisations financières | | |
| . Participations | 36 467 | 0 |
| . Créances rattachées à des participations | 0 | 0 |
| Créances | | |
| . Créances clients | 11 854 | 0 |
| . Autres créances | 8 506 | 51 |
| <i>SODEVA</i> | | 0 |
| <i>IFCH (dont CEDH)</i> | | 51 |
| Dettes | | |
| . Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 178 | 0 |
| . Avances en comptes courants | 20 534 | 146 |
| <i>SODEVA</i> | | 0 |
| <i>IFCH (dont CEDH)</i> | | 146 |
| Charges financières | 3 763 | 0 |
| Produits financiers | 4 153 | 0 |

NOTE 11 - STOCKS ET EN-COURS

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|---------------|---------------|
| Matières premières et autres approvisionnements | 11 621 | 10 300 |
| En-cours produits semi-ouvrés | 9 931 | 9 235 |
| Produits finis | 17 383 | 14 334 |
| Marchandises | 909 | 820 |
| STOCKS ET EN-COURS BRUTS | 39 844 | 34 689 |
| Provisions pour dépréciation | 767 | 831 |
| STOCKS ET EN-COURS NETS | 39 077 | 33 858 |

NOTE 12 - ECHEANCIER DES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION ACTIF

La ventilation des créances et comptes de régularisation actif bruts est la suivante :

| | 31/12/2010 | Montant à moins d'un an | Montant à plus d'un an | 31/12/2009 |
|---|---------------|-------------------------|------------------------|---------------|
| Créances rattachées à des participations | 1 925 | 1 924 | 0 | 1 402 |
| Prêts | 382 | 0 | 382 | 382 |
| Autres immobilisations financières | 378 | 33 | 346 | 5 134 |
| Avances et acomptes fournisseurs | 972 | 972 | 0 | 743 |
| Clients douteux ou litigieux ⁽¹⁾ | 1 205 | 1 205 | 0 | 1 643 |
| Créances clients ⁽²⁾ | 55 284 | 55 284 | 0 | 59 766 |
| Personnel et comptes rattachés | 125 | 38 | 87 | 167 |
| États, impôts et taxes ⁽³⁾ | 11 194 | 11 194 | 0 | 7 260 |
| Groupe et associés | 8 497 | 8 296 | 201 | 6 681 |
| Débiteurs divers ⁽⁴⁾ | 3 233 | 3 226 | 7 | 4 485 |
| Charges constatées d'avance ⁽⁵⁾ | 2 923 | 2 923 | 0 | 3 107 |
| MONTANT TOTAL | 86 118 | 85 095 | 1 023 | 90 769 |

(1) Les clients douteux et litigieux sont provisionnés (principalement sur les créances export) à hauteur de 1 061 K€ en 2010, et 1 422 K€ en 2009.

(2) Il n'y a pas d'effets à recevoir et de prélèvements à l'encaissement inclus dans les créances au 31 décembre 2010.

(3) Les créances auprès de l'Etat sont constituées essentiellement de créances en matière de TVA. L'augmentation du poste est essentiellement liée aux acomptes d'impôts sur les sociétés (4 846 K€ en 2010 ; le solde était créditeur en 2009).

(4) Les comptes Débiteurs divers sont provisionnés à hauteur de 792 K€ en 2010, contre 777 K€ en 2009.

(5) Les charges constatées d'avance sont constituées uniquement de charges d'exploitation, dont 1 299 K€ de maintenance informatique.

| Produits à recevoir inclus dans les postes | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|--------------|--------------|
| Etat, impôts et taxes | 0 | 87 |
| Débiteurs divers ⁽¹⁾ | 3 022 | 4 517 |
| MONTANT TOTAL | 3 022 | 4 604 |

(1) Les produits à recevoir intègrent notamment les sommes restituées par France Agrimer, en règlement du litige pour un total intérêt de retard compris de 1 058 K€.

NOTE 13 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---------------------------------|---------------|---------------|
| Valeurs mobilières de placement | 37 861 | 73 998 |
| Disponibilités | 49 489 | 8 729 |
| MONTANT BRUT | 87 350 | 82 727 |
| Provisions pour dépréciation | 0 | 0 |
| MONTANT NET | 87 350 | 82 727 |

Les valeurs mobilières de placement sont des produits mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentant pas de risque significatif de perte de valeur (certificats de dépôts, dépôts à terme, OPCVM en euros,...).

Détail des valeurs mobilières de placement (hors contrat de liquidité classé en immobilisations financières) :

| | 31/12/2009 | Souscription | Rachat | 31/12/2010 | Résultat |
|---------------------------------|---------------|----------------|----------------|---------------|------------|
| DEXIA | 35 504 | 81 082 | 97 374 | 19 212 | 140 |
| BNP | 33 132 | 290 805 | 311 135 | 12 802 | 72 |
| Sous-total OPCVM | 68 636 | 371 887 | 408 509 | 32 014 | 212 |
| Titres divers | 23 | | | 23 | |
| Certificats de dépôts | 3 500 | 13 000 | 12 500 | 4 000 | 41 |
| Total Valeurs Mobilières | 72 159 | 384 887 | 421 009 | 36 037 | 253 |

- Les plus values réalisées sur les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 212 K€ en 2010 et les intérêts des placements à 40 K€.
- Les plus values latentes sont non significatives.

NOTE 14 - MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

| | 31/12/2009 | Affectation du résultat 2009 ⁽²⁾ | Augmentation | Diminution | 31/12/2010 |
|------------------------------------|----------------|---|---------------|--------------|----------------|
| Capital ⁽¹⁾ | 21 735 | | | 252 | 21 483 |
| Primes d'émission et de conversion | 79 876 | | | | 79 876 |
| Réserve légale | 2 201 | | | | 2 201 |
| Autres réserves | 89 468 | 30 000 | | 4 577 | 114 891 |
| Réserve PVL | 0 | | | | 0 |
| Report à nouveau | 13 557 | 5 057 | 14 | | 18 628 |
| Résultat | 50 093 | (50 093) | 40 147 | | 40 147 |
| Subventions d'investissements | 106 | | | 25 | 81 |
| Provisions réglementées | 17 635 | | 5 435 | 2 412 | 20 658 |
| . Provision pour hausse des prix | 158 | | 194 | 20 | 332 |
| . Amortissements dérogatoires | 17 477 | | 5 241 | 2 392 | 20 326 |
| CAPITAUX PROPRES | 274 673 | (15 036) | 45 596 | 7 266 | 297 965 |

(1) Le capital social est composé de 21 482 556 actions d'un euro après réduction par annulation de 251 972 actions dans le cadre du plan de rachat d'actions, décidée par le Conseil d'Administration du 16 décembre 2009.

(2) Le montant total des dividendes versés en 2010 s'élève à 15 036 K€ contre 12 886 K€ en 2009.

NOTE 15 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

| | 31/12/2009 | Dotations | TUP | Reprises Provisions utilisées | Reprises Provisions non utilisées | 31/12/2010 |
|---------------------------------------|---------------|---------------|----------|----------------------------------|--------------------------------------|---------------|
| Exploitation | 15 823 | 4 466 | 0 | 4 753 | 618 | 14 919 |
| . Provisions pour risques | 15 | | | | 15 | 0 |
| . Provisions pour retours | 3 464 | 2 867 | | 3 464 | | 2 867 |
| . Provisions pour charges | 7 861 | 554 | | 1 089 | 362 | 6 964 |
| . Provisions pour IDR fin de carrière | 2 202 | | | 98 | 20 | 2 084 |
| . Provisions pour litiges | 2 281 | 1 045 | | 101 | 221 | 3 004 |
| FINANCIER | 6 | 3 017 | 0 | 6 | 0 | 3 017 |
| . Provisions pour risque | 0 | 2 996 | | | | 2 996 |
| . Provisions pour perte de change | 6 | 21 | | 6 | | 21 |
| EXCEPTIONNEL | 1 696 | 9 996 | 0 | 48 | 97 | 11 547 |
| . Provisions pour risques | 1 256 | 9 960 | | | | 11 216 |
| . Provisions pour retours | 0 | | | | | 0 |
| . Provisions pour litiges | 0 | | | 0 | 0 | 0 |
| . Provisions pour charges | 440 | 36 | | 48 | 97 | 331 |
| IMPÔTS | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| PROVISIONS RISQUES ET CHARGES | 17 526 | 17 479 | 0 | 4 806 | 715 | 29 484 |

Provisions pour charges

Une gratification équivalente à un mois de salaire est versée aux salariés à l'occasion de la remise de leur(s) médaille(s) du travail. Celles-ci sont accordées au terme de 20, 30, 35 et 40 années de travail sous condition d'une durée minimum de 15 années d'ancienneté. L'engagement correspondant comptabilisé dans les comptes sociaux au 31 décembre 2010 s'élève à 5 238 K€ contre 4 853 K€ en 2009 ; hausse liée aux changements d'hypothèses actuarielles en 2010 (hausse du taux d'actualisation et baisse du taux d'augmentation des salaires) d'après les mêmes hypothèses de calcul que celles des IDR mentionnées dans la note 19 relatives aux engagements hors bilan.

Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges portent essentiellement sur les litiges avec les salariés.

Provisions pour risques

Les provisions pour risques financiers et exceptionnels sont liés aux montants en principal et en intérêts liés au contentieux avec l'Urssaf concernant la Taxe sur les Ventes Directes, pour respectivement 9 960 K€ et 2 996 K€. En effet, compte tenu du pourvoi en cassation déposé par l'Urssaf, une provision a été constituée correspondant à l'intégralité des montants perçus par Boiron France au titre du principal et des intérêts. Il n'y a donc pas d'impact sur le résultat 2010.

Le solde de la provision pour risque de nature exceptionnelle est principalement constituée de la taxe sur les ventes directes (Acooss) à hauteur de 1 056 K€ en 2010 inchangée par rapport à 2009 ; elle est relative à un redressement contesté sur les taxes pharmaceutiques dont l'issue est liée à celle du pourvoi en Cassation évoqué ci-dessus.

Provisions pour indemnités de fin de carrière

L'entreprise a recours à un actuair, pour l'actualisation de ses engagements.

Les engagements de retraite ne sont pas comptabilisés (cf. note 19), à l'exception de la provision apportée dans le cadre de la fusion de DOLISOS en 2005. Le montant de la provision (3 702 K€ à l'origine) a été figé, conformément à la réglementation, et repris en résultat lors du départ des salariés. Le montant de la provision résiduelle s'élève à 2 084 K€ au 31 décembre 2010, contre 2 202 K€ au 31 décembre 2009 (cf. note 19).

Engagements liés au droit individuel de formation

L'analyse des modalités de mise en œuvre du régime des droits individuels de formation n'a pas mis en évidence l'existence d'un surcoût significatif probable pour la société au 31 décembre 2010. Par conséquent, aucune provision n'a été comptabilisée au titre du DIF. Pour information, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF est de 250 008 heures (522 heures utilisées en 2010) contre 211 784 heures au 31 décembre 2009.

NOTE 16 - EMPRUNTS ET DETTES

| | 31/12/2010 | Montant à moins d'un an | Montant à plus d'un an et moins de 5 ans | Montant à plus de 5 ans | 31/12/2009 |
|---|----------------|-------------------------|--|-------------------------|----------------|
| Etablissements de crédit ⁽¹⁾ | 2 947 | 2 947 | 0 | 0 | 1 651 |
| Emprunts et dettes diverses ⁽²⁾ | 2 710 | 5 | 2 705 | 0 | 5 350 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 33 581 | 33 581 | 0 | 0 | 33 664 |
| Dettes fiscales et sociales ⁽³⁾ | 49 704 | 48 405 | 1 299 | 0 | 55 086 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 5 591 | 5 591 | 0 | 0 | 5 136 |
| Autres dettes ⁽⁴⁾ | 22 201 | 22 201 | 0 | 0 | 24 725 |
| Produits constatés d'avance | 267 | 267 | 0 | 0 | 408 |
| TOTAL EMPRUNTS ET DETTES | 117 001 | 112 997 | 4 004 | 0 | 126 020 |

(1) Il s'agit principalement de comptes bancaires créditeurs.

(2) La diminution est liée à un prêt ponctuel consenti en août 2009 par Boiron Espagne, remboursé intégralement en janvier 2010 pour 3 523 K€ (avec les intérêts). La dette de participation des salariés augmente de 877 K€. La part à plus d'un an de ce poste est ainsi uniquement due à la participation.

(3) La diminution de ce poste provient essentiellement de la variation de la dette d'impôt sur les sociétés : dette de 5 225 K€ en 2009 ; le solde est débiteur en 2010.

(4) Le poste autres dettes est composé essentiellement des comptes courants avec les filiales pour 20 534 K€ en 2010 (contre 22 066 K€ en 2009). Plus de la moitié sont relatifs aux excédents de trésorerie remontés au niveau de la centrale de Trésorerie par l'intermédiaire du cash pooling.

| Charges à payer incluses dans les postes | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|---------------|---------------|
| Emprunts et dettes diverses | 68 | 63 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 18 547 | 16 581 |
| Dettes fiscales et sociales (1) | 37 630 | 38 038 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | 899 | 940 |
| Autres dettes | 1 552 | 1 757 |
| MONTANT TOTAL | 58 696 | 57 380 |

(1) provisions pour congés payés incluses.

NOTE 17 - SITUATION FISCALE LATENTE

Les impôts différés ne sont pas constatés.

Situation fiscale latente :

| | 31/12/2010 34,43% | 31/12/2009 34,43% |
|--|----------------------|----------------------|
| Provisions réglementées | | |
| - Provision pour hausse de prix | 114 | 54 |
| - Amortissements dérogatoires et CRC 2002-10 | 6 998 | 6 017 |
| CHARGES FISCALES LATENTES | 7 112 | 6 071 |
| Charges non déductibles temporairement | | |
| - Participation des salariés | 1 714 | 1 909 |
| - Contribution Organic | 126 | 121 |
| - Autres provisions | 676 | 1 017 |
| Ecart de conversion passif | 104 | 62 |
| Plus-values latentes sur VMP | 0 | 0 |
| GAINS FISCAUX LATENTS | 2 620 | 3 109 |

NOTE 18 - INCIDENCE DES EVALUATIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LES CAPITAUX PROPRES ET SUR LE RESULTAT NET

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|--|----------------|----------------|
| Capitaux propres | 297 965 | 274 672 |
| Effet fiscal des amortissements dérogatoires (34,43% en 2010) | (6 998) | (6 017) |
| Effet fiscal de la provision pour hausse des prix (34,43% en 2010) | (114) | (54) |
| CAPITAUX PROPRES HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES | 290 853 | 268 601 |
| Résultat net | 40 147 | 50 093 |
| Impact dotation provision hausse des prix | 67 | 48 |
| Impact reprise provision hausse des prix | (7) | (9) |
| Impact dotation aux amortissements dérogatoires | 1 804 | 1 737 |
| Impact reprise aux amortissements dérogatoires | (824) | (765) |
| RÉSULTAT NET HORS ÉVALUATIONS FISCALES DÉROGATOIRES | 41 187 | 51 104 |

NOTE 19 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements vis-à-vis du personnel :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|---------------|---------------|
| Engagements de retraite | 35 302 | 30 583 |
| Engagements - Accord de préparation à la retraite | 52 293 | 48 667 |
| MONTANT ENGAGEMENTS SOCIAUX DONNÉS | 87 595 | 79 250 |

==> Indemnités de départ à la retraite :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|---------------|---------------|
| Valeur actuelle | 37 386 | 32 785 |
| Montant comptabilisé (cf. note 15) | (2 084) | (2 202) |
| Engagements de retraite | 35 302 | 30 583 |
| Juste valeur du fonds ACM | (19 928) | (17 550) |
| ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS | 15 374 | 13 034 |

La valeur actuelle probable des droits acquis a été estimée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation CNC 2003-R-01, en utilisant les hypothèses suivantes :

- Taux d'actualisation : 4,25% en 2010, contre 4,78% en 2009,
- Taux de revalorisation des salaires : 2% en 2010, contre 2,5% en 2009,
- Taux de rendement attendu des placements : 4,2% en 2010 et 3,5% en 2009,
- Taux de charges sociales : 48,5% en 2010, contre 45% en 2009.

La valeur actuelle déterminée comme indiqué ci-dessus s'élève à 37 370 K€ au 31 décembre 2010 contre 32 785 K€ au 31 décembre 2009. Au 31 décembre 2010, la juste valeur des sommes versées et capitalisées au titre des contrats d'indemnité de fin de carrière s'élèvent à 19 928 K€ (17 550 K€ au 31 décembre 2009). Les cotisations versées au titre du fonds s'élèvent à 4 000 K€ en 2010, identique à 2009.

L'évaluation actuarielle des engagements liés aux indemnités de départ à la retraite a été réalisée en application de l'accord de branche, étendu le 19 janvier 2004 et tient compte des lois de financement de la Sécurité Sociale votées entre 2007 et 2010. Conformément à ces nouvelles dispositions, le calcul de l'engagement est

effectué pour l'ensemble des salariés en retenant une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié.

Pour information, les mouvements d'écarts actuariels liés à une modification des hypothèses actuarielles correspondant aux ajustements des hypothèses actuarielles s'élèvent à + 2 633 K€ en 2010 contre + 4 259 K€ en 2009 (l'augmentation de l'engagement provenant principalement de la hausse du taux d'actualisation et dans une moindre mesure des ajustements nets sur les salaires et taux de charges sociales).

La nouvelle loi sur les retraites n'a pas eu d'incidence significative sur les modalités de calcul de l'engagement.

Accord de préparation à la retraite :

| | 31/12/2010 | 31/12/2009 |
|---|---------------|---------------|
| Valeur actuelle | 52 293 | 48 667 |
| Montant comptabilisé | 0 | 0 |
| ENGAGEMENTS NETS NON COMPTABILISÉS | 52 293 | 48 667 |

En créant, dès 1976, un régime facultatif de préparation à la retraite, Boiron (France) a affirmé sa volonté de faciliter le passage de l'activité salariée vers la retraite, par le biais d'une réduction progressive du temps de travail, sans diminution de salaire.

Les salariés et l'entreprise ont confirmé leur intérêt vis à vis de cette période de transition offerte au moment de ce changement important dans les rythmes de vie, tant pour quitter progressivement des emplois à forte pénibilité que pour faciliter la transmission du savoir faire des salariés en préparation à la retraite. Cet accord a permis également à l'entreprise de disposer d'une information précieuse quant à la date de départ des salariés bénéficiaires de ce régime et, par conséquent, d'organiser des remplacements.

Tous les 3 ans, le régime fait l'objet d'un réexamen par les partenaires sociaux dans l'application de ses modalités.

Les principales modalités sont les suivantes :

- Chaque salarié Boiron (France) bénéficie d'un capital temps préparation à la retraite à prendre avant son départ (en fonction de son ancienneté dans l'entreprise).
- Les heures capitalisées sont payées et non travaillées sur la base de modalités de réduction fixées d'un commun accord entre le bénéficiaire et son responsable de service.

- Le bénéficiaire renonce à l'exercice d'une activité rémunérée pendant son temps de non travail. En fixant les modalités de sa réduction progressive de travail entre la date de début de préparation à la retraite et la date de départ à la retraite, l'entreprise dispose d'une meilleure visibilité pour assurer la gestion prévisionnelle de ses emplois.

Cet accord d'entreprise, renégocié le 13 mars 2008 prévoit l'aménagement suivant du capital temps :

Pour les salariés nés après le 1^{er} janvier 1962, le capital temps de préparation à la retraite est désormais de 63 heures par année de présence dans la limite de 1 638 heures contre 70 heures et un plafond de 1 820 heures précédemment.

Les salariés nés avant le 1^{er} janvier 1962 auront un capital temps égal à celui qu'ils auraient eu en application de l'ancien accord, dans les limites fixées par cet accord (2 028 heures maximum pour les salariés nés avant 1953, 1 820 heures au maximum pour les salariés nés entre 1953 et 1961) et diminué de 7 heures par année de présence entre 2008 compris et l'année effective de départ ou de mise à la retraite.

Cette modification a induit une diminution de l'engagement à hauteur de 2 762 K€, sans incidence dans les comptes sociaux dans la mesure où il n'est pas comptabilisé.

Parallèlement, un régime à cotisations définies (PERCO) a été instauré.

Dans l'éventualité où la Sécurité Sociale ou les régimes de retraite complémentaires modifieraient significativement les conditions d'obtention de la retraite à taux plein, les parties se réuniraient pour adapter, le cas échéant, les modalités de ce régime.

L'estimation actuarielle de cet engagement au 31 décembre 2009, en tant qu'avantage postérieur à l'emploi, sur la base des modalités de l'accord signé le 13 mars 2008, est de 52 293 K€ au 31 décembre 2010, contre 48 667 K€ au 31 décembre 2009.

Pour information, les mouvements d'écarts actuariels liés à une modification des hypothèses actuarielles s'élèvent à + 943 K€ au 31 décembre 2010, contre + 5 220 K€ au 31 décembre 2009 (cf. commentaires supra, chapitre : « indemnités de fin de carrière »).

Aucune modification de régime significative n'est intervenue en 2009. Il est à noter que les salariés de Herbaxt sont rentrés dans le régime du fait de la TUP réalisée au 1^{er} janvier 2009.

Autres engagements :

| Engagements donnés | 31/12/2010 | à moins d'1 an | de 1 à 5 ans | à plus de 5 ans | 31/12/2009 |
|-------------------------------------|-------------------|----------------|--------------|-----------------|-------------------|
| Instruments sur devises | 457 | 457 | | | 10 346 |
| Cautions bancaires | 5 596 | 5 496 | 100 | | 2 910 |
| Cautions sur locations immobilières | 413 | 25 | 53 | 335 | 436 |
| Cautions fiscales et douanières | 822 | | 822 | | 822 |
| Contrats de crédit bail | | | | | |
| MONTANT ENGAGEMENTS DONNÉS | 7 288 | 5 978 | 975 | 335 | 14 514 |

Les cautions bancaires et cautions sur locations ont été données principalement sur des filiales.

Au 31 décembre 2010, il n'existe aucune clause ne pouvant déboucher sur d'autres engagements à l'exception de ceux présentés.

| Engagements reçus | 31/12/2010 | à moins d'1 an | de 1 à 5 ans | à plus de 5 ans | 31/12/2009 |
|----------------------------------|-------------------|----------------|--------------|-----------------|-------------------|
| Instruments sur devises | 6 071 | 6 071 | | | 22 498 |
| Garanties immobilières | 1 397 | 992 | 405 | | 1 006 |
| Autres garanties | | | | | |
| MONTANT ENGAGEMENTS REÇUS | 7 468 | 7 063 | 405 | | 23 503 |

Il n'existe pas d'engagements en cours liés à des opérations de croissance externe.

Instruments sur devises :

Les opérations de couverture sont réalisées sur la base de prévisions annuelles mensualisées établies par les filiales et le contrôle de gestion de Boiron France ; ces prévisions étant révisées en cours d'année en cas de modifications significatives. Les opérations de couverture autorisées sont : les prêts et emprunts en monnaies étrangères, le change comptant ou à terme, les options de change, avec une durée maximale de 12 mois.

Ils incluent une couverture sur ventes à terme de roubles, de même montant et à même échéance que le prêt concédé à la filiale russe au cours de l'année. Ce prêt a été d'ailleurs converti dans les comptes au cours garanti par la couverture de change.

Les options de change sont réparties entre les engagements reçus et donnés suivant leur nature. Les couvertures sur ventes à terme et options de change sont inscrites en engagements reçus.

Le risque de change sur transactions provient principalement :

- des ventes réalisées en devises locales en Russie, aux Etats-Unis, au Canada, en Pologne, en Hongrie et en Suisse,
- de l'activité commerciale des filiales de promotion (République Tchèque, Roumanie et Tunisie),
- des dividendes en devises versés par les filiales.

Le total des variations des résultats latents sur les instruments dérivés à la date de clôture, comptabilisées en résultat financier (cf. note 6) et intégrant l'ensemble des devises, s'est élevé à 226 K€ au 31 décembre 2010, contre - 1 853 K€ au 31 décembre 2009.

Le risque de change sur transactions fait l'objet de couvertures afin de protéger le résultat contre des variations défavorables des cours des devises contre Euro. Ces couvertures sont cependant flexibles et mises en place progressivement, afin de pouvoir profiter également d'une partie des évolutions favorables.

Les principaux actifs et passifs en devises dans les comptes se décomposaient comme suit, au 31 décembre 2010 :

| | | Rouble russe | Dollar canadien | Dollar américain | Zloty polonais | Autres devises | TOTAL |
|--|-----------------|-----------------|--------------------|---------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Trésorerie active | KDevises | 69 174 | | 323 | 3 823 | | |
| Autres actifs financiers | KDevises | 224 589 | 1 997 | 2 627 | 2 598 | | |
| Trésorerie passive | KDevises | (69 997) | (1 088) | | | | |
| Autres passifs financiers | KDevises | | | (405) | (3 822) | | |
| Position nette avant gestion | KDevises | 223 766 | 909 | 2 545 | 2 599 | | |
| Couverture de juste valeur | KDevises | (125 000) | (495) | (700) | 0 | | |
| Position nette après gestion | KDevises | 98 766 | 414 | 1 845 | 2 599 | | |
| Position nette après gestion (contre valeur euro) | K€ | 2 420 | 311 | 1 381 | 654 | 1 261 | 6 026 |

NOTE 20 - RECOURS EN COURS

Nous avons actuellement deux litiges en cours :

• Taxe additionnelle sur les Ventes Directes.

La société Boiron SA avait formé le 30 décembre 2002 un pourvoi devant la Cour de Cassation pour obtenir l'annulation de son assujettissement à la taxe additionnelle sur les ventes directes et le remboursement des taxes versées entre 1998 et 2002. La société avait comptabilisé en charges les sommes dont elle réclamait la restitution pour un montant de 9 959 K€ au titre des exercices 1998 à 2001, et n'avait pas constaté de produit à recevoir à ce titre.

Ce pourvoi a été formé à la suite de l'arrêt rendu par la Cour d'Appel de Lyon, le 29 octobre 2002, qui avait notamment considéré que la taxe additionnelle sur les ventes directes ne constituait pas une aide d'Etat, au sens de l'article 92 du Traité CE (devenu après modification, article 87 CE).

Par arrêt en date du 14 décembre 2004, la Cour de Cassation a décidé de poser deux questions préjudicielles

à la Cour de Justice de l'Union Européenne (C.J.U.E), située à Luxembourg.

La première concerne le principe de la restitution de la contribution qualifiée d'aide d'Etat, et la seconde, la charge de la preuve.

L'audience de notre affaire référencée C-526/04 s'est déroulée le 13 octobre 2005.

La Cour a rendu publique sa position dans son arrêt du 7 septembre 2006.

- Pour la première question, la Cour a tranché en faveur de Boiron en estimant que la société est en droit de demander à l'URSSAF le remboursement d'une partie des sommes versées au titre de la TVD correspondant à l'avantage économique injustement obtenu par les grossistes répartiteurs.
- Pour la seconde question, la Cour a jugé que les règles du droit français qui prévoient que la charge de la preuve incombe en droit français au demandeur, en l'occurrence, Boiron, ne rendent pas impossible ledit remboursement.

La Cour de Cassation, dans son arrêt du 26 juin 2007, tirant toutes les conséquences de l'arrêt de la C.J.U.E., tant sur le fond que sur les modalités de la preuve, a cassé et annulé dans toutes ses dispositions l'arrêt de la Cour d'Appel de Lyon rendu le 29 octobre 2002 qui nous était défavorable.

Notre affaire a été renvoyée devant la Cour d'Appel de Versailles. L'audience des plaidoiries s'est déroulée le 30 mars 2010.

La Cour d'Appel de Versailles dans son arrêt du 2 septembre 2010, a donné raison à Boiron SA dans son action en remboursement des sommes acquittées au titre de taxe additionnelle sur les ventes directes de 1998 à 2002.

La Cour a en effet considéré que cette taxe constitue une aide d'Etat qui en l'absence de notification préalable à la Commission Européenne, est illégale au sens de l'article 92§.1 du traité CE (devenu l'article 87).

L'URSSAF a réglé à Boiron SA les sommes dues soit 9 960 K€ au titre du principal et 2 996 K€ au titre des intérêts de retard et a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de cet arrêt.

Une provision à hauteur de ces montants a été constituée dans les comptes 2010.

La durée moyenne de la procédure devant la Cour de Cassation est d'environ 18 mois à 2 ans.

En parallèle, la société Dolisos (fusionnée avec Boiron SA en 2005) avait introduit un recours devant le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale de la Haute Garonne afin d'obtenir notamment l'annulation de leur assujettissement à la TVD visée à l'article L.245-6-1 du CSS. Les sommes dont la restitution est demandée au titre de la TVD pour les années 1998 à 2000 s'élevaient à 2 866 K€ ; aucun produit à recevoir à ce titre n'a été constaté.

La société Dolisos a été déboutée de l'ensemble de ses demandes par un jugement en date du 3 septembre 2004.

Cette dernière a décidé de faire appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Toulouse.

La Cour d'Appel de Toulouse avait prononcé un sursis à statuer dans l'attente de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles qui concerne le premier contentieux de Boiron sur la TVD, évoqué ci-dessus.

Comme évoqué précédemment, l'URSSAF ayant formé un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles, Boiron demandera à la Cour d'Appel de Toulouse de surseoir à statuer dans l'attente de l'arrêt de la Cour de Cassation.

• Litige avec un partenaire commercial

Depuis 2004, la société Ce.M.O.N., distributeur en Italie des produits de notre filiale Belge UNDA, a engagé de nombreuses procédures contentieuses afin de s'opposer au renforcement de la participation de Boiron dans UNDA et à la fusion avec la société LPH Dolisos et ainsi tenter de renégocier à son avantage ses contrats commerciaux. La société Ce.M.O.N. a été déboutée de ses demandes dans les neuf premières procédures devant des juridictions ordinaires belges.

La dernière procédure, introduite devant un tribunal arbitral, a donné lieu le 29 janvier 2009 à une sentence, condamnant in solidum les sociétés holdings dont les actions ont été cédées, leur vendeur ainsi que les sociétés Unda et Boiron, au paiement à la société Ce.M.O.N. d'une indemnité compensatrice de préjudice d'un montant de 3 400 K€ incluant le remboursement des frais d'avocat et d'arbitrage.

Boiron et Unda ont exécuté, le 3 avril 2009, la sentence du tribunal arbitral en versant les fonds dus au titre de l'indemnité compensatrice. En conséquence, Boiron et Unda ont repris les provisions constituées au 31 décembre 2008 respectivement de 2 550 K€ et 850 K€ et constaté les charges correspondantes.

Conformément à la décision prise par le Conseil d'Administration de Boiron du 16 décembre 2009, un recours contributoire a été engagé, en mai 2010, à l'encontre du vendeur.

NOTE 21- EVENEMENTS POST CLOTURE

Il n'a pas été identifié d'éléments post-clôture pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers.

NOTE 22- AUTRES INFORMATIONS

Boiron SA, en tant que société tête de groupe, établit des comptes consolidés. Elle n'est pas elle-même, consolidée dans un ensemble plus grand, par intégration globale.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Boiron, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques et charges, tel que cela est décrit en notes 1.7 et 15 de l'annexe des comptes annuels. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, nos travaux ont notamment consisté à examiner les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués, et à examiner la procédure d'approbation de ces estimations par la direction. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de

commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villeurbanne et Lyon, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Alain Descoins

ERNST & YOUNG
ET AUTRES
Nicolas Job

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Avec la société SODEVA

Nature : une convention d'assistance en matière comptable, juridique et financière a été conclue entre les sociétés Boiron et SODEVA. Cette convention a fait l'objet d'une autorisation préalable du conseil d'administration le 18 mai 2000.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : le montant versé par votre société en 2010 s'élève à 6 219 € TTC.

Avec Madame Michèle BOIRON

Nature : le contrat de conseil et d'assistance pour le développement de l'homéopathie tant en France qu'à l'international avec Madame Michèle BOIRON, autorisé par le conseil d'administration du 18 décembre 1996, a été reconduite par le conseil d'administration pour une durée de un an à compter du 1^{er} janvier 2010.

Importance des prestations de services fournies au cours de l'exercice écoulé : le montant des rémunérations comptabilisées en charges au titre de l'exercice 2010 s'élève à 66 900 €.

Avec les sociétés Boiron Srl, Boiron SIH, Boiron Canada Inc. et Boiron USA Inc.

Nature : contrats avec les sociétés Boiron Srl, Boiron SIH, Boiron Canada Inc. et Boiron USA Inc., autorisés par le conseil d'administration du 14 décembre 1993, portant sur :

- la concession du droit de fabriquer, commercialiser et promouvoir l'ensemble des produits Boiron sur leur territoire respectif,
- la maintenance et le développement du savoir-faire Boiron,
- la licence de marques, en particulier la marque Boiron.

Importance des prestations de services fournies au cours de l'exercice écoulé : le montant des redevances comptabilisées pour chacune des sociétés en produits de l'exercice s'élève à :

| | |
|---------------------------|-------------|
| - pour Boiron Srl | : 71 448 € |
| - pour Boiron SIH | : 124 358 € |
| - pour Boiron Canada Inc. | : 32 176 € |
| - pour Boiron USA Inc. | : 3 279 € |

Avec la société UNDA

Nature : contrats commerciaux avec la société UNDA portant sur :

- la concession du droit de fabriquer, commercialiser et promouvoir l'ensemble des produits Boiron sur son territoire,
- la maintenance et le développement du savoir-faire Boiron,
- la licence de marques, en particulier la marque Boiron.

Importance des prestations de services fournies au cours de l'exercice écoulé : le montant des redevances comptabilisées en produits de l'exercice s'élève à 283 480 €.

Avec la société Boiron SA/AG/Spa (Suisse)

Nature et objet : le conseil d'administration du 29 août 2008 a autorisé la signature d'un contrat commercial portant sur :

- la concession du droit de fabriquer, commercialiser et promouvoir l'ensemble des produits Boiron sur le territoire de la Confédération helvétique,
- la maintenance et le développement du savoir-faire Boiron,
- la licence de marques, en particulier la marque Boiron.

Importance des prestations de services fournies au cours de l'exercice écoulé : le montant des redevances comptabilisées en produits de l'exercice s'élève à 23 118 €.

Lyon et Villeurbanne, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

DELOITTE & ASSOCIES
Alain Descoins

ERNST & YOUNG
ET AUTRES
Nicolas Job

Rapport du Président sur le contrôle interne

L'objet de ce rapport est de rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société. Sous la supervision du Président, les diligences mises en œuvre pour la rédaction de ce rapport s'appuient en partie sur des travaux d'analyse et de collecte d'informations menés par le service Audit Interne du groupe, en collaboration avec les principales directions opérationnelles, fonctionnelles et financières. Des consultations et des validations ont également eu lieu avec la Direction Générale et le Comité d'Audit.

Ce rapport précise également les principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.

Le présent rapport a été examiné par le Comité d'Audit et a été approuvé par le Conseil du 16 mars 2011. Il a également été transmis aux Commissaires aux Comptes.

LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La société ne se réfère à aucun code de gouvernement d'entreprise, aucun code ne correspondant à l'organisation de sa gouvernance.

Au delà des exigences requises par la loi, la société s'impose les règles suivantes en matière de gouvernement d'entreprise :

- la présence de deux administrateurs indépendants,

- la mise en place d'un règlement intérieur du Conseil,
- la mise en place de comités : la société s'est dotée d'un Comité d'Audit, le 18 mai 2000 et a complété ce dispositif par la création d'un Comité des Rémunérations, le 5 février 2003, chargé d'éclairer le Conseil sur les rémunérations des mandataires sociaux.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Préparation des travaux du Conseil

Le Président du Conseil communique à chaque administrateur, dans un délai suffisant, tous les documents et les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Les représentants du Comité d'Entreprise bénéficient dans les mêmes délais, des mêmes informations que les membres du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes sont convoqués à la réunion du Conseil d'Administration qui arrête les comptes annuels, les comptes semestriels et les documents de gestion prévisionnels.

Composition du Conseil d'Administration

La composition du Conseil d'Administration reflète la structure familiale du capital.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les articles 16 à 21 des statuts qui prévoient en particulier l'obligation pour un administrateur d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à 10 (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires). Le Conseil d'Administration comprend trois femmes sur un total de onze administrateurs. Ainsi la société répond

aux exigences de la Loi relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils et à l'égalité professionnelle telle que promulguée le 28 janvier 2011.

Conformément à l'article 17 des statuts de la société, la durée de leur mandat est de trois ans et le nombre des administrateurs ayant atteint l'âge de 75 ans ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration. Si cette limite est atteinte, l'administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le Conseil comprend 2 membres considérés comme indépendants, M. Michel BOUISSOU et M. François MARCHAL, selon les critères suivants :

- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle Boiron détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de Boiron (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.

Un administrateur représente les salariés actionnaires. Le ou les candidats aux fonctions d'administrateur représentant les salariés actionnaires sont désignés par le Conseil de Surveillance du FCPE saisi par le Président

du Conseil d'Administration, trois mois au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale (article 16 des statuts).

Le tableau récapitulatif des mandats des administrateurs figure dans le rapport de gestion en page 40 du Document de Référence.

Réunions du Conseil d'Administration

Le président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale.

Le Conseil s'est réuni sept fois au cours de l'année 2010. La durée moyenne des Conseils (5 heures environ et 2 heures pour les Conseils ouverts à la conférence téléphonique) favorise les débats entre administrateurs. Le taux de présence des membres du Conseil d'Administration est de 92,41%.

Pour garantir la coordination entre la Direction Générale assumée par Monsieur Thierry BOIRON et le Conseil d'Administration, le Président et le Directeur Général se rencontrent régulièrement.

Au cours de l'année 2010, le Conseil d'Administration a eu connaissance, a examiné ou pris des décisions concernant notamment les points suivants : l'activité du groupe, les comptes consolidés annuels et intermédiaires définitifs, les documents prévisionnels, les conventions réglementées, les conventions courantes conclues à des conditions normales, les projets de renouvellement d'administrateurs.

Le Conseil d'Administration, lors de sa réunion du 7 mars 2007, a adopté un règlement intérieur qui prévoit la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication (conférence téléphonique ou tout autre moyen de télétransmission) permettant leur identification et garantissant leur participation effective et ce, dans les conditions déterminées par la réglementation en vigueur. Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions

qui ont pour objet l'établissement des comptes de l'exercice y compris les comptes consolidés. Ce règlement intérieur est mis en ligne sur le site de la société, dans l'espace actionnaires et investisseurs, sous la rubrique : informations du groupe - gouvernance.

Président du Conseil d'Administration

Dans sa séance du 15 décembre 2004, le Conseil d'Administration a décidé de modifier les modalités d'exercice de la Direction Générale, Christian BOIRON assumant la Présidence du Conseil d'Administration, Thierry BOIRON assumant la Direction Générale de la Société.

Le Président du Conseil d'Administration ne doit pas avoir atteint l'âge de 80 ans. Lorsqu'il a atteint cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint cet âge.

En cas de partage, la voix du président de séance est prépondérante au sein du Conseil d'Administration.

Direction Générale

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. La limite d'âge est la même que celle fixée pour les fonctions de Président.

Sur la proposition du Directeur Général et en tenant compte des dispositions du Code de la Santé Publique, le Conseil d'Administration peut nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, dans la limite de cinq. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Politique de rémunérations des organes d'administration et de direction

En application des dispositions de l'article L 225-37 du

Code de Commerce, nous vous rendons compte des règles applicables à la détermination des rémunérations de toutes sortes accordées aux mandataires sociaux. La part fixe de la rémunération est déterminée par le Conseil d'Administration. Une rémunération variable est attribuée par le Conseil d'Administration sur la base des résultats économiques et financiers réalisés par le groupe au cours de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'Administration se prononce sur ces rémunérations au vu d'une proposition faite par le Comité des Rémunérations. Le Conseil d'Administration met par ailleurs à la disposition de ses dirigeants un véhicule de fonction. Enfin, les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence dont le montant global est fixé par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Les modalités de répartition des jetons de présence et le détail de la rémunération des dirigeants figurent dans le Rapport de gestion en page 41. Aucun mandataire social ne bénéficie d'action attribuée gratuitement, ni d'option de souscription et/ou d'achat d'actions.

Composition et rôle du Comité d'Audit

Le Comité d'Audit est composé de Madame Stéphanie CHESNOT et de Messieurs Jean-Pierre BOYER et Michel BOUISSOU, Président depuis le Conseil d'Administration du 11 mars 2009. Ce dernier dispose de compétences en matière financière compte tenu de sa formation et de son expérience professionnelle.

Une charte datant de mars 2000 décrit les différentes attributions et modalités de fonctionnement de ce comité. Suite à la publication de l'ordonnance n° 2008-1278 du 8 décembre 2008, la charte a été mise à jour des nouvelles obligations et responsabilités du Comité d'Audit. Ses missions recouvrent ainsi quatre domaines, détaillés ci-après :

- Le Comité est chargé de vérifier la qualité et la fiabilité du processus d'élaboration de l'information financière

fournie aux actionnaires et au public. Il veille au respect des obligations réglementaires en la matière. Il examine la situation de l'entreprise, les risques existants et est informé des moyens organisationnels et des principes et méthodes comptables appliqués par la société. Le Comité peut échanger sur tout sujet pouvant nécessiter un complément d'information directement avec les Commissaires aux Comptes ou avec les salariés en charge de l'établissement des comptes de Boiron France et du groupe. Il apprécie notamment l'adéquation des provisions constituées au regard des risques identifiés. Il analyse, le cas échéant, les modalités d'évaluation des opérations significatives d'acquisition et de cessions d'actifs.

- Le Comité examine et apprécie l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques du groupe. Il participe ainsi à la détermination du plan d'audit annuel et réalise un suivi des travaux effectués par le service Audit Interne ainsi que des recommandations émises par ce dernier. Dans ce cadre, il rencontre les membres du service Audit Interne et les rapports d'audit lui sont régulièrement communiqués. La cartographie annuelle des risques macro-économiques lui est également transmise.
- Dans le cadre de ses missions, le Comité d'Audit évalue la qualité du contrôle légal effectué par les Commissaires aux Comptes. Son rôle est de faciliter la communication entre le Conseil d'Administration, les Commissaires aux Comptes et la Direction Générale de l'entreprise. Il permet au Conseil d'Administration de mieux percevoir la nature de l'intervention des Commissaires aux Comptes, de suivre leurs travaux et de bien appréhender les raisons de leurs observations. Il examine également l'indépendance de ces derniers. Dans ce cadre, il donne son avis au Conseil d'Administration sur le choix des Commissaires aux Comptes au moment du renouvellement de leur mandat, sur le montant de leurs honoraires et sur le suivi des recommandations émises par ces derniers.
- Le Comité n'a aucun pouvoir de décision et réserve au Conseil les conclusions de ses travaux et propositions.

Au cours de l'exercice 2010, le Comité d'Audit s'est réuni à quatre reprises lors de réunions d'une journée chacune. Deux d'entre elles ont été notamment consacrées à l'examen des comptes annuels et semestriels. A l'issue des rencontres et des problématiques évoquées, un compte-rendu est communiqué au Président du Conseil d'Administration et au Directeur Général.

La société respecte certaines recommandations issues du rapport du groupe de travail présidé par M. Poupard-Lafarge sur les Comités d'Audit datant du 22 juillet 2010 et notamment, les recommandations relatives à la composition du comité, aux modalités d'information et aux comptes-rendus.

Composition et rôle du Comité des Rémunérations

Le Comité des Rémunérations est composé de deux membres :

- Monsieur Michel BOUISSOU
- Monsieur Bruno GRANGE.

Son rôle consiste à examiner et proposer au Conseil d'Administration les montants et modalités des rémunérations fixes et variables, y compris avantages en nature et rémunérations différées, du Président, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués. Ses modalités de fonctionnement et ses attributions sont décrites dans une charte.

En 2010, les membres du Comité des Rémunérations se sont rencontrés deux fois et ont échangé à plusieurs reprises lors de réunions téléphoniques. Les principaux sujets étudiés lors de ces entretiens concernaient l'examen des rémunérations de la Direction Générale sur 2009 et les propositions d'évolution pour 2010.

Le Comité des Rémunérations a transmis des propositions de rémunération au Président du Conseil d'Administration qui les a soumises au Conseil d'Administration.

LIMITATIONS AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués exercent leurs pouvoirs dans les conditions prévues par la loi. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Directeur Général.

PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée figurent dans les données juridiques en page 154 du Document de Référence 2010.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Ces éléments sont exposés dans le rapport de gestion en page 52.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Préambule

La société Boiron est l'entité la plus importante du groupe en termes de volume d'activité, de total de bilan et par conséquent de niveau de risque. Par ailleurs, elle assure l'essentiel de la production distribuée par ses filiales grâce à ses quatre sites de production situés à Sainte-Foy-lès-Lyon, Messimy, Montrichard et Montevrain.

Ainsi, dans ce rapport l'accent est mis sur les procédures de contrôle interne appliquées par la société mère.

A l'international, le contrôle interne est décentralisé au sein des filiales de plein exercice qui assurent la distribution des médicaments.

Objectifs assignés au contrôle interne et limites inhérentes

Le dispositif de contrôle interne s'appuie sur le cadre de référence de l'AMF à destination des Valeurs Moyennes et Petites (VaMPs) et sur son guide de mise en œuvre. En conséquence, les procédures de contrôle interne en vigueur au sein de Boiron visent à fournir une assurance raisonnable sur :

- La conformité aux lois et aux règlements,
- L'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- La fiabilité des informations financières.

Ces objectifs sont traduits dans la politique de contrôle interne instaurée notamment par la Direction Générale. La décentralisation des activités du groupe conduit à déléguer en confiance et à privilégier la transparence en contrepartie de grandes exigences en matière de comptes rendus et de contrôles.

La connaissance et la maîtrise des facteurs de risques significatifs qui découlent de la cartographie des risques s'inscrivent dans cette logique.

Toutefois, comme tout système de contrôle, le dispositif en place ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement maîtrisés.

Les principaux acteurs du contrôle interne

La politique de l'entreprise en la matière consiste à développer la sensibilité de chaque collaborateur, service et domaine d'activité de l'entreprise aux responsabilités et risques inhérents à leur fonction. Ce mode de fonctionnement leur permet, individuellement et collectivement, de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés par la Direction Générale. Parmi les principaux acteurs, nous pouvons citer :

- Le Conseil d'Administration et le Comité d'Audit ;
- Le Comité de Direction composé du Directeur Général,

du Directeur Général Délégué et des Directeurs Généraux Adjointes ;

- Le Pharmacien Responsable (Directeur Général Délégué) ;
- La Direction des Affaires Réglementaires ;
- La Direction Juridique ;
- Le Comité des Risques Financiers ;
- Le service Audit Interne.

Le fonctionnement du service Audit Interne

Rattaché à la Direction Générale, il examine au travers de ses missions l'efficacité du système de contrôle interne de l'organisation. Dans ce cadre, il formule des recommandations dont il assure le suivi. Il agit aussi bien dans des domaines purement financiers que sur des sujets plus opérationnels (analyse des processus achats, ventes, audits organisationnels...) et ce, tant en France qu'à l'international.

Chaque mission fait l'objet d'un rapport écrit remis aux audités, à la Direction Générale et au Comité d'Audit. Depuis 2005, l'Audit Interne dispose d'un progiciel facilitant la gestion des missions, le suivi des recommandations et l'élaboration de la cartographie des risques. Afin de gagner en productivité et d'assurer la pertinence du fonctionnement de ce progiciel, une mise à jour a été réalisée en 2010.

L'Audit Interne est un interlocuteur privilégié du Comité d'Audit et des Commissaires aux Comptes avec lesquels il échange régulièrement.

Procédure relative à l'identification et à l'évaluation des risques

Une cartographie des risques macro-économiques (non détaillée par processus opérationnel et support) est réalisée conjointement par la Direction Générale, les services financiers et le service Audit Interne depuis l'exercice 2000. Elle fait l'objet d'échanges avec les Commissaires aux Comptes et est communiquée au Comité d'Audit. Cette cartographie est remise à jour une fois par an. Elle sert en partie à bâtir le plan d'audit interne.

Une seconde cartographie, exposant les risques liés aux différents processus est en cours d'élaboration (cf. plan d'actions 2011). Elle se basera sur les facteurs de risques identifiés et les moyens de contrôle visant à les maîtriser. Ces derniers sont mis en évidence lors des missions réalisées par le service Audit Interne auprès des diverses entités du groupe.

Le recueil des informations permettant d'identifier les facteurs de risques est effectué par l'intermédiaire d'entretiens avec les opérationnels, l'envoi de questionnaires ou encore la réalisation de tests de validation des contrôles existants. Lorsque des risques résiduels considérés comme significatifs persistent, des recommandations sont émises et des plans d'actions sont définis avec les opérationnels concernés.

La démarche de compréhension des processus menée par l'Audit Interne sera complétée et facilitée par le déploiement du programme informatique ACCORD. Ce dernier nécessite un découpage de l'entreprise en processus opérationnels. Sa mise en place facilitera notamment la formalisation, la validation et l'archivage des documents utilisés par les membres de Boiron France (cf. plan d'actions 2011).

Contrôle interne informatique

La Direction des Services Informatiques (DSI) exerce des activités de contrôle tant au travers de la construction du système d'information de l'entreprise (projets) que de sa gestion quotidienne (maintenance, exploitation, support). Les applications et les infrastructures du système d'information font également l'objet de différents processus visant à sécuriser leur usage et leur transformation (processus de validation pharmaceutique par exemple). Ces activités de contrôle concernent et impliquent directement l'ensemble des salariés et prestataires qui concourent à l'activité de la DSI.

Par ailleurs, une démarche de gestion de portefeuille projets implique la Direction Générale, les Directions métiers et la DSI dans l'élaboration, l'arbitrage, la

priorisation et la planification pluriannuelle des projets informatiques. Cette démarche permet également de construire le plan de moyens associés : investissements, prestations externes et recrutements, à la fois pour la DSI et pour les Directions fonctionnelles.

La DSI participe activement à la validation pharmaceutique des systèmes informatisés liés aux applications de production via des projets pluriannuels de qualification d'infrastructures techniques et de validation des nouveaux systèmes de production. Ce processus implique simultanément plusieurs autres Directions : la Direction de l'assurance qualité, la Direction de la gestion de production, les Directions de production.

Enfin, Boiron s'est dotée en 2009 d'une solution progicelle de validation des systèmes informatisés (HP Quality Center) pour assurer le suivi de l'ensemble des validations pharmaceutiques. La validation pharmaceutique s'applique au nouveau système informatique de distribution/préparation de commandes (programme ARPEGE en cours de déploiement) ainsi qu'au nouveau système de ramassage centralisé de commandes (WMS en service depuis octobre 2010).

Parallèlement, des travaux sont menés chaque année pour renforcer la sécurité et la disponibilité des systèmes : protection contre les actes de piratage informatique, politique antivirale, sécurité physique des données (stockage et sauvegarde des données, serveurs), plan de reprise d'activités intersites, sécurisation des « liens réseau ». Un document sur les bonnes pratiques liées aux outils informatiques (et à la sécurité) a été adopté en CCE, diffusé aux salariés, avec mise en œuvre progressive des dispositions associées. Une politique de gestion des changements fait l'objet d'un plan de mise en œuvre dans le cadre des bonnes pratiques ITIL (Information Technology Infrastructure Library). Il s'accompagne de la mise en place d'outils permettant le suivi des demandes, des configurations et du parc

informatique installé (outil Altiris). Depuis 2010, un plan de sécurité informatique pluriannuel est en cours d'élaboration permettant une meilleure coordination et animation des actions déjà engagées dans ce domaine. L'élaboration puis le suivi de sa mise en œuvre ont été confiés en interne à un Animateur de la Sécurité des Systèmes Informatiques.

Boiron travaille dans le cadre du programme ESPACE à la mise en place pluriannuelle d'une nouvelle solution ERP SAGE X3 comprenant :

- 1) les fonctions finance et achats hors production s'appuyant sur une base fournisseurs unique. Ces dernières sont opérationnelles depuis le 3 janvier 2011.
- 2) les fonctions classiques de gestion de production adaptées aux besoins de Boiron. Le déploiement de ces dernières est prévu sur 2012 et 2013.

Boiron poursuit les différents chantiers de mise en œuvre d'une gestion des données référentielles (fournisseurs, clients, groupements, articles, tarifs, structures, etc...) à laquelle concourent les solutions progicelles EBX d'Orchestra Networks (gestion des données référentielles) et SONIC de Progress Software (échanges de données entre applications). Les applications relatives aux souches, groupements, fournisseurs et autorisations ont été mises en service fin 2010.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière ont pour objectif de s'assurer :

- De la fiabilité des comptes annuels de Boiron et des comptes consolidés du groupe (consolidation statutaire) établis selon les normes IFRS, communiqués à la Direction Générale, au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

- Du contrôle des filiales (reporting groupe et suivi budgétaire).
- De la maîtrise des risques d'erreurs, inexactitudes ou omissions d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de l'entreprise.

Organisation

Les services financiers de Boiron se structurent autour de deux Directions :

- La Direction Comptes France qui regroupe : le contrôle de gestion France, la comptabilité générale, la gestion clients France, la comptabilité fournisseurs, l'administration des ventes France ainsi que le service administration des applications finances/gestion,
- La Direction Comptes Groupe qui englobe : les services consolidation-reporting, contrôle international, fiscalité, trésorerie groupe et risques clients internationaux ainsi que l'administration des ventes export.

Les comités spécialisés au sein des services administratifs et financiers :

- La gestion des risques clients France métropole : composé d'une équipe de 14 personnes, le service gestion clients France suit quotidiennement la santé financière des principaux clients ainsi que les encours de l'ensemble des comptes clients. Cette équipe déploie les différentes actions de relance, pouvant aller jusqu'au blocage des livraisons en cas de retards de paiement. Elle met également en avant les règlements par prélèvement afin de faciliter le recouvrement des créances.
- Le comité des risques clients export : composé du Responsable des risques clients internationaux, des chargés de comptes clients, du Directeur Compte Groupe, de représentants de la Direction du développement export et du Directeur Général Adjoint en charge des domaines Finance, Juridique et Informatique. Ce comité se réunit une fois par mois. Il

revoit les limites de crédits internes et externes et examine les retards de paiement des clients export ainsi que leurs situations financières afin de déterminer les actions correctives à mettre en place.

- La gestion des risques clients groupe : une réunion a lieu chaque mois entre le Responsable des risques clients internationaux, les chargés de comptes clients, le Directeur Comptes Groupe et le Directeur Général Adjoint en charge des domaines Finance, Juridique et Informatique pour analyser la situation et l'évolution des risques clients de chaque filiale du groupe.
- Le comité de trésorerie : composé du service trésorerie groupe, des Directeurs Comptes Groupe et Comptes France, du Directeur Général Adjoint en charge des domaines Finance, Juridique et Informatique, il se réunit chaque mois pour examiner la situation financière des sociétés du groupe, la gestion centralisée des excédents de trésorerie et des risques financiers (risques de change, de taux, de liquidités) et vérifier leur conformité avec les politiques définies par la Direction Générale.
- Le comité des risques financiers : composé des Directeurs Comptes France et Comptes Groupe, du Directeur Général en charge des domaines Finance, Juridique et Informatique, de la Direction Juridique, de la Direction des Affaires Sociales et de l'Audit Interne ; il s'assure de la correcte prise en compte des risques susceptibles d'avoir des impacts financiers au niveau du groupe. Les résultats de leurs travaux sont présentés au Comité d'Audit.
- Le comité de relecture du Document de Référence.

Relations avec les Commissaires aux Comptes

Dans le cadre de leurs missions, les Commissaires aux Comptes effectuent des revues relatives aux principaux processus comptables (Paie, Stocks, Achats, Ventes, Investissements, etc...). Les recommandations émises à l'issue de ces travaux sont examinées par la Direction

Générale et font l'objet, le cas échéant, de décisions d'actions. Le suivi des travaux qui en découlent est assuré par le service Audit Interne.

Procédures d'élaboration de la consolidation des comptes et du reporting groupe

Les processus de consolidation statutaire et de reporting groupe sont composés de trois grandes parties :

- Initialisation et mise à jour des paramétrages de la consolidation statutaire et du reporting groupe par le siège ;
- Préparation des liasses de consolidation statutaire et de reporting groupe incluant un suivi budgétaire synthétique du réalisé pour chaque filiale ;
- Consolidation des liasses des filiales par le siège, validation et réalisation des états statutaires et de reporting groupe.

Le progiciel utilisé est Business Objects Financial Consolidation (MAGNITUDE). Ce dernier bénéficie d'adaptations régulières en fonction des évolutions de la réglementation et des besoins exprimés par ses utilisateurs. Il dispose de diverses fonctionnalités de contrôle afin de s'assurer de la cohérence des informations renseignées. Ce progiciel a fait l'objet d'un audit dans le cadre de la mission intérimaire des Commissaires aux Comptes en 2007. Il n'a pas été relevé d'observation de nature à remettre en cause le processus de consolidation – reporting, ni la fiabilité des informations communiquées. En septembre 2009, la version 10 a été implémentée, apportant ainsi de nouvelles fonctionnalités en termes d'ergonomie.

Il existe un planning général et détaillé, relatif à chaque clôture, qui décrit le rôle de chaque intervenant dans le processus de clôture tout en veillant à séparer les tâches d'exécution et de contrôle. Un planning de

remontée des informations est également transmis aux filiales. A noter que les ressources humaines nécessaires en central sont déterminées via l'utilisation d'un logiciel de gestion de projet spécifique (MS Project).

Un manuel des normes comptables groupe est à la disposition des différents intervenants. Ce manuel a fait l'objet d'une refonte complète courant 2010, après 5 ans d'application des IFRS.

Une veille réglementaire est réalisée via des alertes email, des abonnements à des revues spécialisées, des journées de formation professionnelle. Il est également fait appel (semestriellement) à un expert IFRS afin de procéder à une mise à jour de l'actualité comptable et des obligations en matière de publication de comptes consolidés (et annexes). Ces actions peuvent donner lieu à des actualisations du manuel des normes comptables groupe et/ou à des notes d'application à destination des services/filiales concernés.

Des réunions de coordination avec d'autres services sont réalisées pour chaque clôture mensuelle afin de s'assurer de l'exhaustivité des informations nécessaires à l'élaboration des comptes.

Compte tenu d'un plan de comptes et de méthodes de comptabilisation et d'évaluation uniformes, le résultat cumulé du reporting groupe et le résultat reporté dans le cadre de la consolidation statutaire trimestrielle sont automatiquement réconciliés.

Les principales restitutions du reporting groupe (fréquence mensuelle) sont le chiffre d'affaires (analysé par zone géographique et par famille de produits) et le résultat. Une analyse des charges par zone géographique et par activité est réalisée.

Les principaux contrôles effectués par la Direction Comptes Groupe sont :

- le contrôle des liasses arrivant des filiales,
- la revue des états de contrôle édités après les traitements de consolidation des liasses validées,
- la revue de la preuve d'impôt,
- la revue de la quote-part de capitaux propres,
- le contrôle des états d'analyse de la consolidation.

En amont du reporting groupe et de la consolidation, un suivi budgétaire détaillé est réalisé mensuellement dans chaque filiale. Au cours de réunions trimestrielles, en présence de la Direction Générale, l'activité de l'année est analysée par rapport à celle de l'année précédente et au budget.

Des échanges ont également lieu avec les membres du Comité d'Audit à raison de deux fois par an.

Par ailleurs, l'inventaire des risques significatifs et des engagements hors bilan est réalisé et rendu public deux fois par an dans les annexes aux comptes sociaux et consolidés.

Principes et options comptables

Toute proposition de changement significatif des principes et options comptables fait l'objet d'une note explicative à destination de la Direction Générale. L'option comptable finalement retenue est issue d'une rencontre entre la Direction Générale, le Directeur Comptes France et le cas échéant avec le Directeur Comptes Groupe. Ces changements éventuels, après validation des Commissaires aux Comptes, sont explicités au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration.

Procédure d'évaluation des passifs sociaux

En fonction de la réglementation en vigueur dans les différents pays, le recensement et la validation du traitement comptable au niveau de chaque filiale sont opérés par le service Consolidation du groupe. Cette opération est réalisée chaque année via une demande de renseignements spécifiques remplie par les filiales.

Le groupe Boiron est concerné par des passifs de ce type, essentiellement en France et en Italie. Compte tenu de la complexité d'évaluation de ces derniers du fait de diverses hypothèses actuarielles, l'entreprise recourt chaque année aux services d'un actuaire.

Communication financière et comptable

Une grande partie des opérations de diffusion, d'organisation et de publication de la communication financière est externalisée à une société spécialisée. Un planning de communication déterminant les rôles et échéances à respecter est fixé chaque année. Tous les communiqués financiers sont revus par la Direction Générale et le Conseil d'Administration. Avant toute diffusion au Conseil d'Administration, les documents liés à l'information réglementée sont également revus par la Direction Générale, les Commissaires aux Comptes et le Comité d'Audit.

Le Document de Référence bénéficie lui aussi d'un comité de relecture pluridisciplinaire (voir le paragraphe sur les comités spécialisés).

Plan d'actions 2011

Ce plan d'actions prévoit notamment :

- La poursuite et la mise à jour des travaux de cartographie des risques.
- La finalisation du déploiement du nouveau système informatique de distribution/préparation de commandes dans les établissements de distribution (programme ARPEGE).
- La mise en production des applications informatiques relatives à la gestion des clients et des tarifs.
- La poursuite des travaux relatifs au programme ACCORD qui permettra à Boiron France de se doter d'un système de gestion documentaire assurant l'archivage des documents réglementaires et la gestion du cycle de vie des documents (rédaction collaborative, stockage centralisé, diffusion d'informations validées, traçabilité).

Fait à Sainte-Foy-lès-Lyon

Le Président du Conseil d'Administration
Christian BOIRON

Rapport des Commissaires aux comptes

ÉTABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ BOIRON,

Exercice clos le 31 décembre 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Boiron et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Lyon et Villeurbanne, le 28 mars 2011

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG et AUTRES
Nicolas Job

DELOITTE & ASSOCIES
Alain Descoins

Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Suivant délibération en date du 7 mars 2007, le Conseil d'Administration de la société Boiron a établi un règlement intérieur afin de prévoir et d'organiser la possibilité pour les administrateurs de participer au Conseil par voie de visioconférence ou de télécommunication.

Dans ce cadre, les modalités suivantes ont été arrêtées.

ARTICLE 1^{er}

REUNIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication

Les administrateurs peuvent participer à la réunion du Conseil d'Administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Cette modalité de participation n'est pas applicable pour l'adoption des décisions qui ont pour objet l'établissement des comptes de l'exercice y compris les comptes consolidés.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective à la réunion du Conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Le procès-verbal de délibération mentionne la participation d'administrateurs par les moyens de la visioconférence ou de télécommunication.

ARTICLE 2

ADAPTATION, MODIFICATIONS ET PUBLICITE DU REGLEMENT INTERIEUR

Le présent règlement intérieur pourra être adapté et modifié par décision du Conseil d'Administration prise dans les conditions fixées par les statuts.

Tout nouveau membre du Conseil d'Administration sera invité à le ratifier concomitamment à son entrée en fonction.

Le cas échéant, tout ou partie du présent règlement intérieur, peut être rendu public.

Commissaires aux comptes

| | DÉCISION DE NOMINATION | FIN DE MANDAT |
|---|---------------------------|---|
| COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES : | | |
| ERNST & YOUNG ET AUTRES 41, rue Ybry – 92576 NEUILLY SUR SEINE Cedex | AGM 30/06/2005 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010 |
| DELOITTE ET ASSOCIES 81, boulevard Stalingrad – 69100 VILLEURBANNE | AGM 30/06/2005 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010 |
| COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS : | | |
| Monsieur Pascal MACIOCE 41, rue Ybry – 92576 NEUILLY SUR SEINE Cedex | AGM 30/06/2005 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010 |
| SOCIETE B.E.A.S. 7/9, villa Houssaye – 92200 NEUILLY SUR SEINE | AGM 30/06/2005 | AG statuant sur les comptes de l'exercice 2010 |

Honoraires des Commissaires aux comptes

| | Ernst & Young et Autres | | Deloitte et Associés | |
|---|-------------------------|------------|----------------------|------------|
| | Montant HT en K€ | | Montant HT en K€ | |
| | 2010 | 2009 | 2010 | 2009 |
| AUDIT | | | | |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés ⁽¹⁾ | | | | |
| - Emetteur ⁽²⁾ | 158 | 155 | 158 | 155 |
| - Filiales intégrées globalement | 100 | 76 | 238 | 227 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes ⁽³⁾ | | | | |
| - Emetteur | | | | |
| - Filiales intégrées globalement | | 6 | | |
| Sous-total | 257 | 237 | 396 | 382 |
| AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT⁽⁴⁾ | | | | |
| - Juridique, fiscal, social | | | 12 | 6 |
| - Autres (à préciser si >10% des honoraires d'audit) | | | 6 | |
| Sous-total | 0 | 0 | 18 | 6 |
| TOTAL | 257 | 237 | 414 | 388 |

(1) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

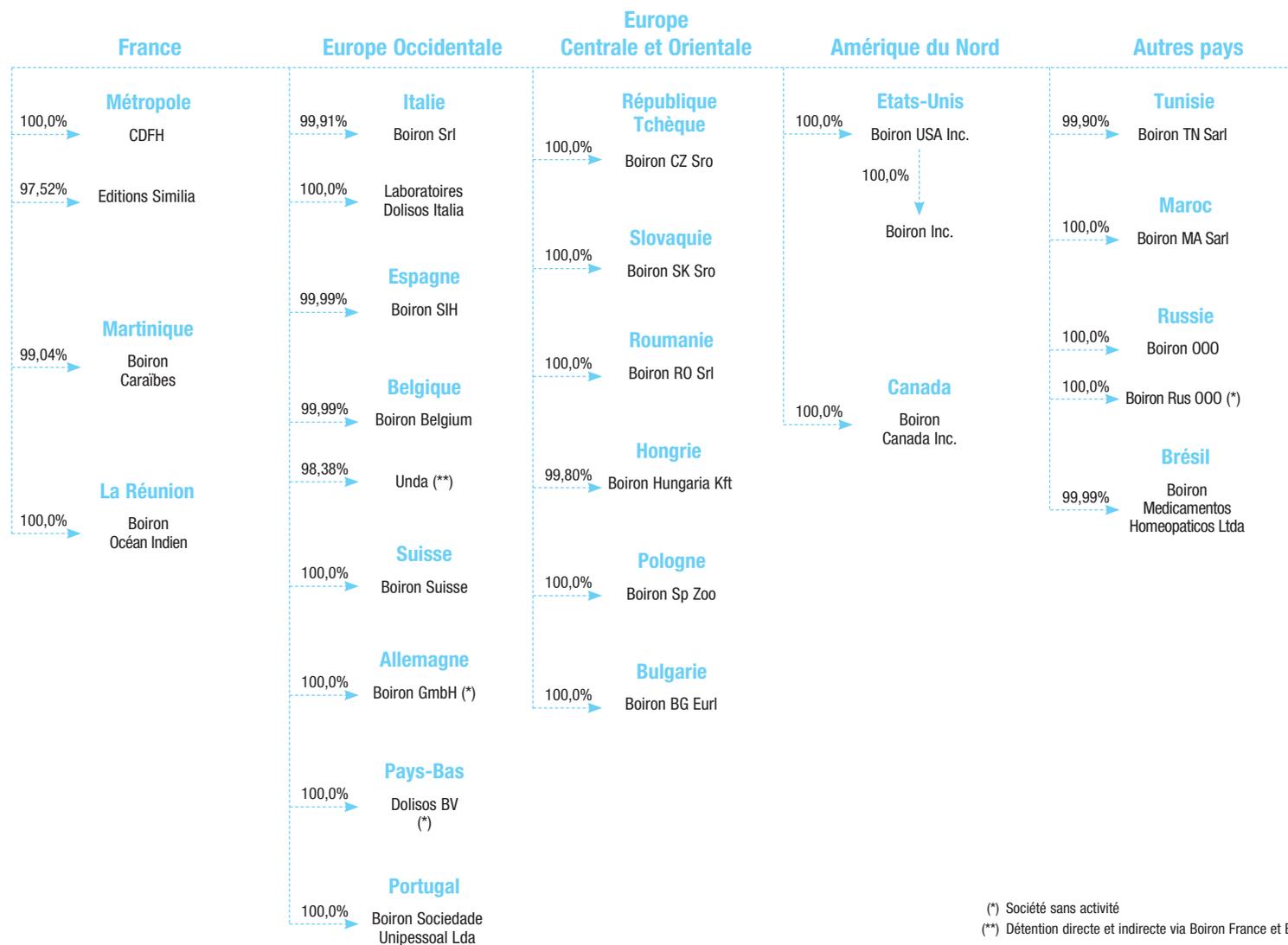
(2) L'émetteur s'entend comme étant la société-mère.

(3) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,
- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

(4) Il s'agit des prestations hors Audit rendues, dans le respect des dispositions de l'article 24 du code de déontologie, par un membre du réseau aux filiales de l'émetteur dont les comptes sont certifiés.

Organigramme du groupe Boiron au 31 décembre 2010



Identité juridique de la société Boiron, répartition des bénéfices, Assemblées Générales

Dénomination sociale :

Boiron

Siège social :

20, rue de la Libération
69110 Sainte-Foy-lès-Lyon
Tél. 04 72 16 40 00

Forme juridique :

Société anonyme régie par les dispositions du Code de Commerce et du Code de la Santé Publique

Date de création et durée :

La durée de la société est fixée à 99 années entières à compter du 7 juin 1932, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, soit jusqu'au 6 juin 2031, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Objet social (article 3 des statuts) :

La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- l'exploitation de tout produit ou service visant au développement de la Santé, tels que :
 - fabrication, distribution et vente de médicaments notamment homéopathiques, produits diététiques, produits d'hygiène et de santé, ainsi que des médicaments à usage humain ou vétérinaire,
 - stockage et distribution de spécialités pharmaceutiques pour le compte d'un ou de plusieurs fabricants,
 - recherche fondamentale et appliquée,
 - enseignement, formation, information des professions de Santé et du Grand Public,
 - édition, publication, documentation, communication,
 - soit directement par création, apport, fusion, scission, achat, prise en gérance ou toute autre modalité,
 - soit indirectement par des filiales spécialisées, par apport, mise en gérance, fusion, scission ou toute autre modalité,

- et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et aux objets similaires ou connexes.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportant et contribuant à sa réalisation.

Registre du Commerce et des Sociétés :

967 504 697 RCS LYON
(code NAF 2120 Z)

Numéro de gestion au Greffe du Tribunal de Commerce de Lyon :

1967 B 00469

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société :

20, rue de la Libération - 69110 Sainte-Foy-lès-Lyon

Exercice social (article 44 des statuts) :

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre

Répartition des bénéfices (article 46 des statuts) :

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice. Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserves généraux ou spéciaux.

En outre, l'Assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, outre des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Assemblées Générales :

ARTICLE 29 - ORGANE DE CONVOCATION - LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées par le Conseil d'Administration. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de Commerce, notamment par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant au moins 5% du capital social ou, s'agissant d'une Assemblée Spéciale, le dixième des actions de la catégorie intéressée.

Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département dudit siège, soit à PARIS.

ARTICLE 30 - FORMES ET DELAIS DE CONVOCATION

Trente cinq jours au moins avant la date de l'Assemblée, la société fait paraître un avis de réunion au Bulletin des Annonces légales obligatoires, qui précise l'ordre du jour de l'Assemblée et contient le texte des projets de résolution présentés à l'Assemblée par le Conseil d'Administration. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une Assemblée prorogée conformément au Code de Commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

ARTICLE 31 - ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

ARTICLE 32 - ADMISSION AUX ASSEMBLEES

Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'Assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les Assemblées Générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'article 12.

Toutefois, le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné, à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris,

soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux Assemblées Spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le Conseil d'Administration décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'Assemblée Générale.

ARTICLE 33 - REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES - VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule Assemblée ; il peut l'être pour deux Assemblées, l'une Ordinaire, l'autre Extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Capital social, droits de vote, seuils

CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est fixé à VINGT ET UN MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE SIX € (21 482 556 €) et divisé en VINGT ET UN MILLIONS QUATRE CENT QUATRE VINGT DEUX MILLE CINQ CENT CINQUANTE SIX (21 482 556) actions ordinaires, de UN EURO (1 €) chacune, entièrement libérées.

Evolution du capital au cours des cinq dernières années :

| DATE | NATURE DES OPERATIONS | AUGMENTATION (OU REDUCTION) DE CAPITAL | NOMBRE D' ACTIONS | CAPITAL APRES OPERATIONS |
|----------------|---|--|-------------------|--------------------------|
| AGM 30/06/2005 | Fusion avec la société LABORATOIRES DOLISOS et augmentation de capital en résultant d'un montant de 3 334 286 €, par la création de 3 334 286 actions nouvelles au nominal de 1 euro chacune à répartir selon le rapport d'échange : 1,97514 actions LABORATOIRES DOLISOS contre 1 action Boiron. | 3 334 286 | 22 006 286 | 22 006 286 € |
| CA 14/12/2007 | A compter du 1 ^{er} janvier 2008 : Annulation des 58 720 actions rachetées par la société, et réduction du capital social d'un montant de 58 720 € correspondant à la valeur nominale des actions rachetées. | (58 720) | 21 947 566 | 21 947 566 € |
| CA 12/12/2008 | A compter du 1 ^{er} janvier 2009 : Annulation des 213 038 actions rachetées par la société, et réduction du capital social d'un montant de 213 038 € correspondant à la valeur nominale des actions rachetées. | (213 038) | 21 734 528 | 21 734 528 € |
| CA 16/12/2009 | A compter du 1 ^{er} janvier 2010 : Annulation des 251 972 actions rachetées par la société, et réduction du capital social d'un montant de 251 972 € correspondant à la valeur nominale des actions rachetées. | (251 972) | 21 482 556 | 21 482 556 € |

Titres non représentatifs du capital : néant

Instruments financiers donnant accès potentiellement au capital social : néant

EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL (2008-2010)

| | 31 décembre 2008 | | | | 31 décembre 2009 | | | | 31 décembre 2010 | | | | % évolution |
|-------------------------------|-------------------|----------------------|--------------------------|----------------|-------------------|----------------------|--------------------------|----------------|-------------------|----------------------|--------------------------|----------------|-----------------|
| | Nombre d'actions | Actions % du capital | Nombre de droits de vote | Droits de vote | Nombre d'actions | Actions % du capital | Nombre de droits de vote | Droits de vote | Nombre d'actions | Actions % du capital | Nombre de droits de vote | Droits de vote | |
| Groupe familial BOIRON | 10 727 496 | 48,88% | 19 967 725 | 56,19% | 10 813 649 | 49,75% | 20 144 434 | 57,47% | 10 821 649 | 50,37% | 21 383 693 | 58,85% | 0,07% |
| dont Sodeva | 6 726 343 | 30,65% | 12 227 426 | 34,41% | 6 726 343 | 30,95% | 12 227 427 | 34,88% | 6 726 343 | 31,31% | 13 452 686 | 37,03% | - |
| dont SHB | 2 069 591 | 9,43% | 4 082 185 | 11,49% | 2 190 184 | 10,08% | 4 222 778 | 12,05% | 2 198 184 | 10,23% | 4 235 778 | 11,66% | 0,37% |
| PIERRE FABRE SA | 3 330 434 | 15,17% | 6 660 868 | 18,74% | 3 330 434 | 15,32% | 6 660 868 | 19,00% | 3 330 434 | 15,50% | 6 660 868 | 18,33% | - |
| FCP | 921 326 | 4,20% | 1 654 498 | 4,66% | 890 000 | 4,09% | 1 658 087 | 4,73% | 956 920 | 4,45% | 1 785 007 | 4,91% | 7,52% |
| Public | 6 702 896 | 30,54% | 7 252 325 | 20,41% | 6 444 451 | 29,65% | 6 587 484 | 18,79% | 6 365 526 | 29,63% | 6 499 120 | 17,89% | - 1,24% |
| Auto détention | 265 414 | 1,21% | 0 | 0 | 256 084 | 1,18% | 0 | 0 | 8 027 | 0,04% | 0 | 0 | - 96,62% |
| Total | 21 947 566 | 100,00% | 35 535 266 | 100,00% | 21 734 528 | 100,00% | 35 050 783 | 100,00% | 21 482 556 | 100,00% | 36 329 313 | 100,00% | |

Christian BOIRON est Président du Conseil d'Administration de la société Boiron et Président Directeur Général de la société SODEVA.

Le Groupe familial BOIRON est constitué de deux sociétés (SODEVA et SHB) et de 18 personnes physiques.

La société Boiron a été créée par Messieurs Jean et Henri BOIRON. La société SODEVA regroupe et gère une partie des actions de la société Boiron détenues par les ayants droits de Monsieur Jean BOIRON. La société SHB regroupe et gère une partie des actions de la société Boiron détenues par les ayants droits de Monsieur Henri BOIRON.

Droits de vote double (décision de l'AGE du 8 juin 1988) (article 35 des statuts) :

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis trois ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

Titres au porteur identifiables (article 10 des statuts) :

La société est autorisée à demander à tout moment auprès de l'organisme chargé de la compensation des valeurs mobilières les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux Assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en droit de demander dans les conditions fixées par le Code de Commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires de titres pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses Assemblées Générales.

Pourcentage du capital et des droits de vote détenus directement et indirectement par les membres du Conseil d'Administration et les dirigeants mandataires sociaux (au 31 décembre 2010)

| | % Actions | % Droits de vote |
|--|------------------|-------------------------|
| Conseil d'Administration : | | |
| Christian BOIRON | 11,74 | 13,88 |
| Thierry BOIRON | 9,77 | 11,56 |
| Jacky ABECASSIS | 0,00 | 0,00 |
| Michèle BOIRON | 7,04 | 8,09 |
| Stéphanie CHESNOT | 1,35 | 1,59 |
| Christine BOYER-BOIRON | 4,29 | 4,92 |
| Jean-Pierre BOYER | 0,01 | 0,02 |
| Bruno GRANGE | 0,00 | 0,00 |
| Michel BOUISSOU | 0,00 | 0,00 |
| François MARCHAL | 0,00 | 0,00 |
| PIERRE FABRE SA | 15,50 | 18,33 |
| Dont Dirigeants mandataires sociaux : | | |
| Christian BOIRON | 11,74 | 13,88 |
| Thierry BOIRON | 9,77 | 11,56 |

Seuils statutaires (décision de l'AGE du 20 décembre 1990 (article 10 des statuts) :

Toute personne physique ou morale qui vient à posséder un pourcentage de participation supérieur à 2% du capital social, est tenue d'informer la société du nombre total d'actions qu'elle possède, dans un délai de quinze jours à compter de la date à laquelle ce seuil a été dépassé.

L'information mentionnée à l'alinéa précédent est également faite dans les mêmes délais lorsque la participation au capital devient inférieure au seuil ci-dessus prévu.

Pour déterminer le seuil de participation prévu ci-dessus, sont assimilées aux actions possédées par la personne tenue à l'information mentionnée à l'alinéa précédent :

1. Les actions possédées par d'autres personnes pour le compte de cette personne,
2. Les actions possédées par les sociétés qu'elle contrôle,
3. Les actions possédées par un tiers avec qui elle agit de concert,
4. Les actions que l'une des personnes visées aux alinéas 1, 2, et 3 ci-dessus, est en droit d'acquérir, à sa seule initiative, en vertu d'un accord.

Instruments financiers donnant accès potentiellement au capital social :

Il n'existe pas d'instruments financiers dont la mise en œuvre ou l'exercice conduirait à la création d'actions nouvelles.

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties à chaque mandataire social et options levées par ces derniers :

Il n'existe pas d'options de souscription ou d'achat d'actions consenties par l'entreprise.

Indication des prêts et garanties accordées ou constituées en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance :

Il n'existe pas de prêts et garanties accordées ou constituées en faveur des membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance.

Projet de Résolutions présentées à l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011

A caractère ordinaire :

Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2010 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes sociaux arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 40 147 156,54 €.

Seconde résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010 approuve ces comptes tels qu'ils ont été présentés se soldant par un bénéfice (part du groupe) de 43 273 681,19 €.

Troisième résolution - Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice 2010 :

| | |
|--|-------------------|
| Bénéfice de l'exercice 2010 | € 40 147 156,54 |
| Dotation à la réserve légale dans la limite de 10% du capital social | € - |
| A ajouter, report à nouveau bénéficiaire | € 18 627 799,48 |
| Soit bénéfice distribuable | € 58 774 956,02 |
| Dividende de 0,70 euro par action sur la base de 21 482 556 actions | € - 15 037 789,20 |
| Reste | € 43 737 166,82 |
| Autres réserves | € - 27 000 000,00 |
| Report à nouveau | € 16 737 166,82 |

L'Assemblée Générale constate que le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,70 €, l'intégralité du montant ainsi distribué est éligible à la réfaction de 40% mentionnée à l'article 158-3-2° du CGI.

Le paiement des dividendes sera effectué le 3 juin 2011.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate qu'il lui a été rappelé qu'au cours des trois derniers exercices les distributions de dividendes et revenus ont été les suivantes :

| Au titre de l'exercice | Revenus éligibles à la réfaction | | Revenus non éligibles à la réfaction |
|------------------------|----------------------------------|---------------------------|--------------------------------------|
| | Dividendes | Autres revenus distribués | |
| 2007 | 12 071 161,30 € ⁽¹⁾ | - | - |
| 2008 | 13 040 716,80 € ⁽¹⁾ | - | - |
| 2009 | 15 037 789,20 € ⁽¹⁾ | - | - |

(1) dont mis en report à nouveau
 - 119 716,85 € en 2007
 - 154 946,40 € en 2008
 - 13 868,40 € en 2009
 correspondant aux dividendes non versés sur les actions auto-détenues

Quatrième résolution - Approbation des conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Madame Michèle Boiron en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Sixième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Thierry Boiron en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Septième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Jacky Abécassis en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Huitième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur Bruno Grange en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Neuvième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler Monsieur François Marchal en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Dixième résolution - Renouvellement d'administrateur

L'Assemblée Générale décide de renouveler la société PIERRE FABRE SA en qualité d'administrateur, pour une durée de trois années, venant à expiration à l'issue de l'assemblée tenue en 2014 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Onzième résolution - Renouvellement d'un commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la Société ERNST & YOUNG ET AUTRES et renouvelle aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, la Société ERNST & YOUNG ET AUTRES - 41, rue Ybry - 92576 Neuilly sur Seine Cédex pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

La société ERNST & YOUNG ET AUTRES qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Douzième résolution - Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de Monsieur Pascal MACIOCE et nomme aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, la société AUDITEX

- Tour Ernst & Young - 11 allée de l'Arche - 92037 Paris La Défense Cédex pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

La société AUDITEX qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Treizième résolution - Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire de la société DELOITTE ET ASSOCIES et nomme aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, la société MAZARS - 131, boulevard de Stalingrad - 69624 Villeurbanne Cédex pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

La société MAZARS qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Quatorzième résolution - Nomination d'un commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale prend acte de l'expiration des fonctions de Commissaire aux Comptes suppléant de la société B.E.A.S. et nomme aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Emmanuel CHARNAVEL - 131, boulevard de Stalingrad - 69624 Villeurbanne Cédex pour une durée de six exercices

soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle à tenir dans l'année 2017 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Monsieur Emmanuel CHARNAVEL qui n'a vérifié au cours des deux derniers exercices aucune opération d'apport ou de fusion dans la société et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L233-16 du Code de commerce, a déclaré accepter ses fonctions.

Quinzième résolution - Jetons de présence

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à 154 350 € pour l'exercice 2011.

Seizième résolution - Programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 10% du nombre d'actions composant le capital social, le cas échéant ajusté afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Ordinaire du 20 mai 2010.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Boiron par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises,

conformément à l'autorisation conférée par la présente assemblée générale des actionnaires dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire,

- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 € par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 96 671 475 €.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

A caractère extraordinaire :

Dix-septième résolution - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration en vue d'annuler les actions rachetées par la société dans le cadre du dispositif de l'article L225-209 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes :

1°) Donne au Conseil d'Administration l'autorisation d'annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L225-209 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

2°) Fixe à 24 mois à compter de la présente Assemblée soit jusqu'au 19 mai 2013, la durée de validité de la présente autorisation,

3°) Donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.

Dix-huitième résolution - Mise en harmonie des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de mettre en harmonie les statuts avec les dernières dispositions législatives et réglementaires et notamment :

- de mettre à jour le quatrième alinéa de l'article 16 « CONSEIL D'ADMINISTRATION – COMPOSITION » avec les dispositions de l'article L225-25 du Code de commerce tel que modifié par la loi du 4 août 2008 et de le modifier comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Chaque administrateur est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions fixé à dix, à l'exception des actionnaires salariés nommés administrateurs en application de la loi. »

- de mettre à jour le dernier alinéa de l'article 30 « FORMES ET DELAIS DE CONVOCATION » avec les dispositions de l'article R225-69 du Code de commerce tel que modifié par le décret du 23 juin 2010 et de le modifier comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'Assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de dix jours sur convocation suivante. »

- de mettre à jour l'article 31 « ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES » avec les dispositions de l'article L225-105 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance du 9 décembre 2010 et de le modifier comme suit :

« L'ordre du jour de l'Assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour de l'Assemblée. Le comité d'entreprise dispose quant à

lui de la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. L'Assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement. »

- de mettre à jour le premier alinéa de l'article 33 « REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES – VOTE PAR CORRESPONDANCE » avec les dispositions de l'article L225-106 du Code de commerce tel que modifié par l'ordonnance du 9 décembre 2010 et de le modifier comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

« Tout actionnaire peut se faire représenter par la personne physique ou morale de son choix dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Le mandat est donné pour une seule Assemblée ; il peut l'être pour deux Assemblées, l'une Ordinaire, l'autre Extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les Assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. »

Dix-neuvième résolution - Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.

Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2011 – Partie extraordinaire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée afin de statuer dans la partie extraordinaire sur le renouvellement de la délégation de compétence octroyée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2009 à l'effet d'annuler les actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'action et corrélativement de réduire le capital social.

Vous aurez également à statuer sur la modification des statuts de votre société pour les mettre en harmonie avec les dernières dispositions législatives et réglementaires, notamment avec la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, le décret relatif aux droits des actionnaires de sociétés cotées du 23 juin 2010 et l'ordonnance du 9 décembre 2010 portant transposition de la directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées.

Annulation d'actions acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions

L'Assemblée Générale du 14 mai 2009 a délégué au Conseil d'Administration la compétence pour annuler les actions auto-détenues dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Cette délégation a été utilisée en décembre 2009.

La 17^{ème} résolution soumise à votre vote renouvelle cette délégation de compétence. Elle permet au Conseil d'Administration d'annuler les actions acquises dans cet objectif dans le cadre du programme de rachat d'actions objet de la 16^{ème} résolution, ce dans la limite de 10% du capital en 24 mois, et corrélativement de modifier les statuts.

Mise en harmonie des statuts

Les nouveaux textes législatifs et réglementaires contiennent des règles qui ont des incidences directes sur le texte des statuts de votre société, que nous vous proposons de modifier en conséquence.

Depuis la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, l'obligation pour un administrateur de détenir des actions n'est plus fixée par la Loi mais par une disposition statutaire fixée librement par la société (*Modification de l'article 16 – Conseil d'Administration – Composition*).

Le décret du 23 juin 2010 relatif aux droits des actionnaires de sociétés cotées a porté de six à dix jours le délai entre la convocation et la date de l'Assemblée Générale sur deuxième convocation (*Modification de l'article 30 – Formes et délais de convocation*).

L'ordonnance du 9 décembre 2010 portant transposition de la directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées a donné aux actionnaires représentant une certaine quotité du capital, à savoir au moins 5% à ce jour, la faculté de demander l'inscription de points à l'ordre du jour (*Modification de l'article 31 – Ordre du jour des assemblées*).

Cette ordonnance du 9 décembre 2010 a également donné aux actionnaires de sociétés cotées la possibilité de se faire représenter à l'assemblée générale par la personne physique ou morale de son choix en encadrant les modalités de ce mandat (*Modification de l'article 33 – représentation des actionnaires- vote par correspondance*).

En conséquence, il vous est proposé de modifier les articles 16, 30, 31 et 33 des statuts.

Si ces propositions reçoivent votre agrément, nous vous demanderons de bien vouloir approuver par votre vote le texte des résolutions qui vous seront proposées.

Fait à SAINTE-FOY-LES-LYON,
le 16 mars 2011

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Descriptif du nouveau programme de rachat d'actions

Conformément aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'AMF ainsi que du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003, le présent descriptif a pour objectif de décrire les finalités et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par la société. Ce programme sera soumis à l'autorisation de l'Assemblée Générale du 19 mai 2011.

1) Répartition par objectifs des titres de capital détenus arrêtée à la date du 31/01/2011

Nombre de titres détenus de manière directe et indirecte : 8 774 représentant 0,04% du capital de la société.

Nombre de titres détenus répartis par objectifs :

- Animation du cours par l'intermédiaire d'un contrat de liquidité AMAFI : 8 774
- Opérations de croissance externe : 0
- Couverture d'options d'achat d'actions ou autre système d'actionariat des salariés : 0
- Couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions : 0
- Annulation : 0

2) Nouveau programme de rachat d'actions

- **Autorisation du programme :** Assemblée Générale du 19 mai 2011
- **Titres concernés :** actions ordinaires

- **Part maximale du capital dont le rachat est autorisé :**

10% du capital (soit 2 148 255 actions à ce jour), étant précisé que cette limite s'apprécie à la date des rachats afin de tenir compte des éventuelles opérations d'augmentation ou de réduction de capital pouvant intervenir pendant la durée du programme. Le nombre d'actions pris en compte pour le calcul de cette limite correspond au nombre d'actions achetées, déduction faite du nombre d'actions revendues pendant la durée du programme dans le cadre de l'objectif de liquidité. La société ne pouvant détenir plus de 10% de son capital, compte tenu du nombre d'actions déjà détenues s'élevant à 8 774 (soit 0,04% du capital), le nombre maximum d'actions pouvant être achetées sera de 2 139 481 actions (soit 9,96% du capital) sauf à céder (ou à annuler) les titres déjà détenus.

- **Prix maximum d'achat :** 45 euros

- **Montant maximal du programme :** 96 671 475 euros

- **Modalités des rachats :** les achats, cessions et transferts pourront être réalisés par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par opérations sur blocs de titres, étant précisé que la résolution proposée au vote des actionnaires ne limite pas la part du programme pouvant être réalisée par achat de blocs de titres. La société n'entend pas recourir à des produits dérivés. Ces opérations pourront notamment être effectuées en période d'offre publique dans le respect de la réglementation en vigueur.

- **Objectifs :**

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Boiron par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI admise par l'AMF,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises, conformément à l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale des actionnaires du 19 mai 2011 dans sa dix-septième résolution à caractère extraordinaire,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5% du capital de la société,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

- **Durée de programme :** 18 mois à compter de l'Assemblée Générale du 19 mai 2011 soit jusqu'au 18 novembre 2012.

Pour toute information :

Fabrice REY - Responsable trésorerie Groupe
Tél. 04.78.45.62.92

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

(1^{er} janvier 2010 - 9 février 2011) en application de l'article L451-1-1 du Code Monétaire et Financier et de l'article 222-7 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers

Site internet Boiron (www.boiron.com)

Document de référence

12/04/2010 Document de Référence 2009

COMMUNIQUES

Déclarations mensuelles des droits de vote au 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai, 30 juin, 31 juillet, 31 août, 30 septembre, 31 octobre, 30 novembre et 31 décembre

04/01/2010 Communiqué relatif à un engagement collectif de conservation de titres de la société
 05/01/2010 Bilan semestriel du contrat de liquidité
 26/01/2010 Activité 2009
 10/03/2010 Résultats 2009
 12/04/2010 Modalités mise à disposition du document de référence 2009
 27/04/2010 Activité du premier trimestre 2010
 03/05/2010 Modalités de mise à disposition documents préparatoires AG
 26/05/2010 Résultat des votes par résolution
 30/07/2010 Procès-verbal de la délibération de l'Assemblée Générale du 20/05/2010
 06/08/2010 Bilan semestriel du contrat de liquidité
 31/08/2010 Activité et résultats semestriels 2010
 31/08/2010 Rapport semestriel 2010
 06/09/2010 Communiqué : arrêt de la Cour d'Appel de Versailles
 21/10/2010 Activité du troisième trimestre 2010
 10/11/2010 Communiqué Boiron sur TVD
 05/01/2011 Bilan semestriel du contrat de liquidité
 27/01/2011 Activité 2010

AMF

05/02/2010 Déclaration de franchissement de seuil
 09/02/2010 Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants de Boiron
 09/04/2010 Fiche de dépôt d'un document de référence
 03/09/2010 3 Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants de Boiron
 21/09/2010 Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants de Boiron
 28/09/2010 Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants de Boiron
 06/10/2010 2 Déclarations d'opérations sur titres par les dirigeants de Boiron
 23/11/2010 Dérrogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique
 23/11/2010 Déclaration d'opérations sur titres par les dirigeants de Boiron
 09/02/2011 Situation actionnariat du concert familial au 31/12/2010 (complément à l'avis du 23/11/2010)

BALO

12/04/2010 Avis de réunion AGO 20/05/2010
 04/06/2010 Attestation des commissaires aux comptes

JOURNAL D'ANNONCES LEGALES (LE TOUT LYON)

23/01/2010 Réduction du capital social
 13/03/2010 Avis nomination d'un nouvel administrateur
 30/04/2010 Avis de convocation AGO 20/05/2010
 31/12/2010 Avis nomination d'un nouveau DGD

INFORMATIONS DEPOSEES AU GREFFE DU TRIBUNAL DE LYON

15/02/2010 Modification du capital social
 12/04/2010 Formalités relatives aux dirigeants
 08/06/2010 Dépôt des comptes sociaux et consolidés 2009

Afin de faciliter la lecture du présent document de référence, le tableau thématique suivant permet d'identifier les principales rubriques requises par le Règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission du 29 avril 2004 mettant en œuvre la Directive 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil.

| | Pages | | Pages |
|--|-------------|--|--------------------|
| 1. PERSONNES RESPONSABLES | | 10. TRESORERIE ET CAPITAUX | |
| 1.1. Personne responsables des informations | 25 | 10.1. Capitaux | 68, 70 |
| 1.2. Attestation du responsable | 25 | 10.2. Flux de trésorerie | 69 |
| 2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES | | 10.3. Conditions d'emprunt et structure de financement | 95-96 |
| 2.1. Coordonnées | 150 | 10.4. Restriction à l'utilisation des capitaux | - |
| 2.2. Changements | - | 10.5. Sources de financement attendues | 95-96 |
| 3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES | | 11. R&D BREVETS ET LICENCES | 53, 74, 87 |
| 3.1 Informations financières historiques | 20, 21, 38 | 12. INFORMATION SUR LES TENDANCES | |
| 3.2 Informations financières intermédiaires | - | 12.1. Tendances | 36 |
| 4. FACTEURS DE RISQUE | 62, 63-66 | 12.2. Eléments susceptibles d'influer sensiblement sur les perspectives | 36 |
| 5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR | | 13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DE BENEFICES | |
| 5.1. Histoire et évolution de la société | | 13.1. Hypothèses | - |
| 5.1.1. Raison sociale | 153 | 13.2. Rapport des commissaires aux comptes | - |
| 5.1.2. Enregistrement au RCS | 153 | 14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE | |
| 5.1.3. Date de création et durée | 153 | 14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction de la société | 40, 141-144 |
| 5.1.4. Siège social - forme juridique - législation applicable | 153 | 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de la direction générale | 142-143 |
| 5.1.5. Evénements importants dans le développement des activités de la société | 26-27 | 15. REMUNERATION ET AVANTAGES | |
| 5.2. Principaux investissements | | 15.1. Rémunérations versées | 41-45, 115 |
| 5.2.1. Réalisés | 21 | 15.2. Provisions pour retraites et autres | 41-45, 115 |
| 5.2.2. En cours | 35, 69, 120 | 16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | |
| 5.2.3. Programmés | 36 | 16.1. Durée des mandats | 40 |
| 6. APERÇU DES ACTIVITES | | 16.2. Contrats de service | 140 |
| 6.1. Principales activités | | 16.3. Comités | 142-143 |
| 6.1.1. Opérations et principales activités | 3-19 | 16.4. Conformité aux règles du gouvernement d'entreprise | 148 |
| 6.1.2. Nouveaux produits | - | 17. SALARIES | |
| 6.2. Principaux marchés | 31-34 | 17.1. Répartition des effectifs | 56 |
| 6.3. Evénements exceptionnels | 26-27 | 17.2. Participations et stock options | 57, 142 |
| 6.4. Degré de dépendance | - | 17.3. Accord de participation au capital | 46, 155 |
| 6.5. Position concurrentielle | - | 18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES | |
| 7. ORGANIGRAMME | | 18.1. Répartition du capital | 46, 155 |
| 7.1. Description sommaire du groupe | 152 | 18.2. Droits de vote différents | 46, 155 |
| 7.2. Liste des filiales importante | 39 | 18.3. Contrôle | 46 |
| 8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS | | 18.4. Accords d'actionnaires | - |
| 8.1. Immobilisations corporelles importantes existantes ou planifiées | 88 | 19. OPERATION AVEC DES APPARENTES | - |
| 8.2. Impact environnemental de l'utilisation de ces immobilisations | 58-63 | 20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION | 20, 21, 38, 67-115 |
| 9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET RESULTAT CONSOLIDES | | | |
| 9.1. Situation financière | 28-38 | | |
| 9.2. Résultat d'exploitation | 30-34 | | |
| 9.2.1. Facteurs importants | 28-38 | | |
| 9.2.2. Changements importants du chiffre d'affaires net ou des produits nets | 30-34 | | |
| 9.2.3. Influences extérieures | 26-27 | | |

| | Pages |
|---|-----------------------|
| FINANCIERE ET LES RESULTATS DE LA SOCIETE | |
| 20.1. Informations financières historiques | 117-120 |
| 20.2. Informations financières pro-forma | - |
| 20.3. Etats financiers – comptes sociaux | 117-120 |
| 20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles | - |
| 20.4.1. Déclarations | - |
| 20.4.2. Autres informations vérifiées | 22, 164 |
| 20.4.3. Autres informations non vérifiées | - |
| 20.5. Dates des dernières informations financières | 22, 37, 158 |
| 20.6. Informations financières intermédiaires et autres | - |
| 20.7. Politiques et distribution de dividendes | 94 |
| 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage | - |
| 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale | - |
| | |
| 21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES | |
| 21.1. Capital social | |
| 21.1.1. Capital souscrit et autorisé | 94, 130, 155, 156 |
| 21.1.2. Autres actions | - |
| 21.1.3. Autodétention et autocontrôle | 45-51, 94, 155 |
| 21.1.4. Valeurs mobilières | 94, 130, 155, 156 |
| 21.1.5. Conditions d'acquisition | 94, 130, 155, 156 |
| 21.1.6. Options ou accords | 94, 130, 155 |
| 21.1.7. Historique du capital | 47, 94, 130, 155, 156 |
| 21.2. Actes constitutifs et statuts | |
| 21.2.1. Objet social | 153 |
| 21.2.2. Règlement organes de gestion et de contrôle | 153-154 |
| 21.2.3. Droits et privilèges des actions | 153-154 |
| 21.2.4. Modifications des droits des actionnaires | 153-154 |
| 21.2.5. Assemblées générales | 153-154 |
| 21.2.6. Eléments de changement de contrôle | 153-154 |
| 21.2.7. Seuils de participation | 153-154 |
| 21.2.8. Conditions régissant les modifications statutaires | 147 |
| | |
| 22. CONTRATS IMPORTANTS | - |
| | |
| 23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS | |
| 23.1. Déclaration d'expert | - |
| 23.2. Autres déclarations | - |
| | |
| 24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 25, 50 |
| | |
| 25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS | 38 |